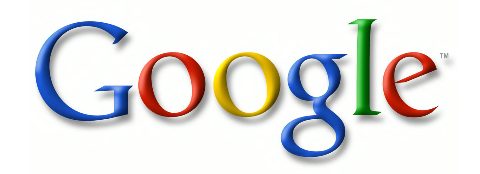
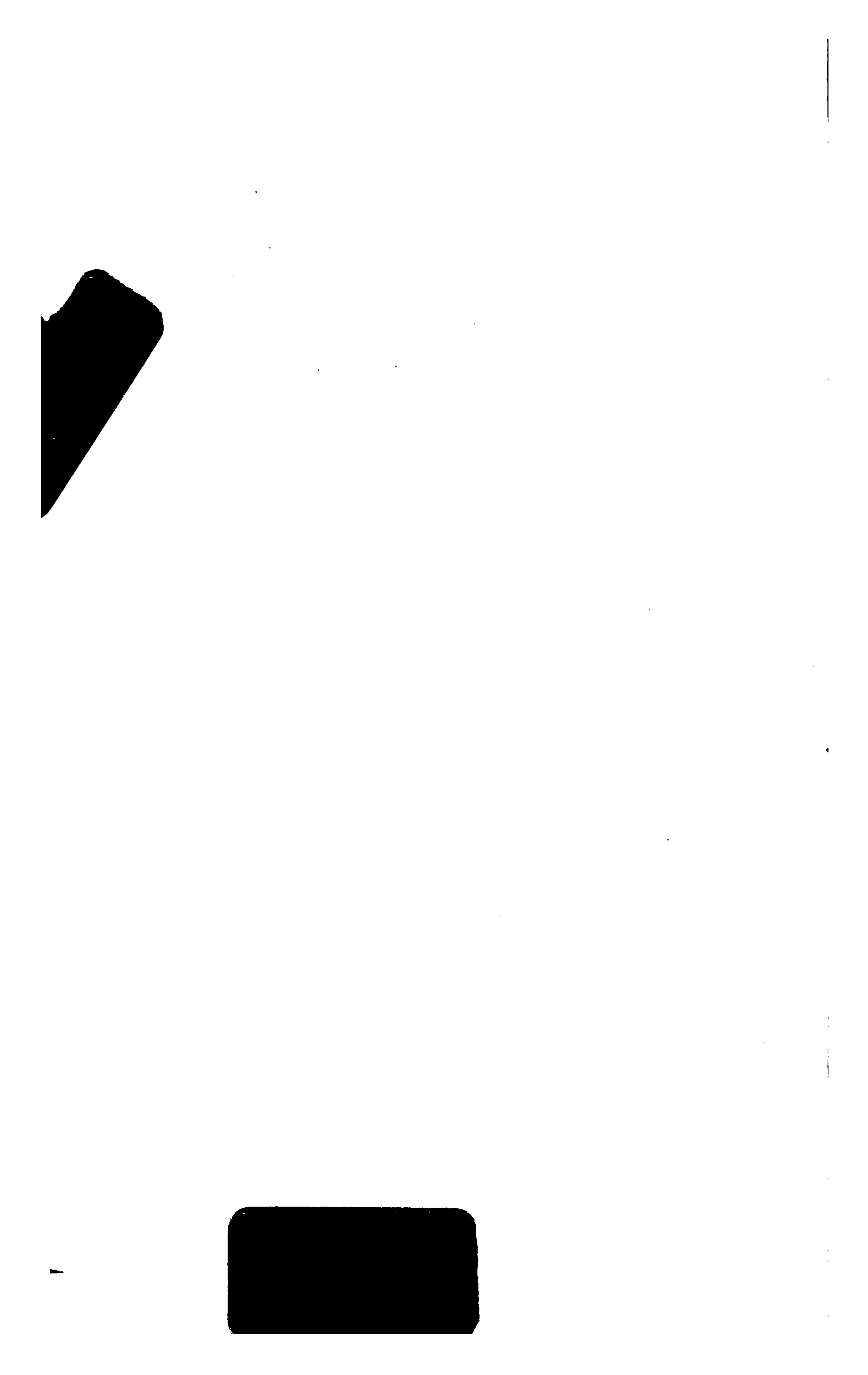




HISTOIRE

DE

PROVENCE.

HISTOIRE

DE

PROVENCE,

PAR

AUGUSTIN FABRE.

Le feu de cette nation ingénieuse s'étend à tout, à la fortune, au plaisir, à la gloire.

RAYNAL, *Hist. du Parlem. d'Anglet.*

TOME QUATRIÈME.

MARSEILLE,

FEISSAT AINÉ ET DEMONCHY,

Rue Canebière, n° 19,

MARIUS LEJOURDAN,

Boulevart des Parisiens, n° 52,

ÉDITEURS.

1835.



HISTOIRE
DE
PROVENCE.

CHAPITRE XXVII.

1610 et temps antérieurs.

Situation de la Provence au seizième siècle. — L'ingénieur Adam de Crapone et ses travaux. — Autres Provençaux qui se sont distingués dans le même siècle. — Malherbe à Aix. — Réunion littéraire qu'il y préside. — Université d'Aix. — Chaires diverses. — L'imprimerie en Provence. — Son établissement à Aix, à Marseille, à Arles et à Toulon. — Esprit de famille. — Superstitions populaires. — Le vicaire Louis Gaufridy et Magdeleine de Mandols. — Leur proçès devant le parlement d'Aix. — Dégradation et supplice du Vicaire. — Influence morale de cette cause célèbre.

La Provence, au seizième siècle, fut bien tourmentée, fut bien malheureuse. L'invasion du connétable Charles de Bourbon et celle de l'empereur Charles-Quint la mirent dans un triste état de faiblesse et de dénuement. Les guerres civiles qui

vinrent ensuite lui firent plus de mal encore et l'appauvrirent de toute manière, tout en donnant aux caractères individuels leur énergie la plus active et la plus puissante. Dans ces jours à jamais néfastes, où les idées du juste et du beau brillaient et s'effaçaient tour à tour, où le vrai et le faux tendaient à se confondre, où le vice paraissait sans masque et le crime souvent sans remords (1), où l'esprit de persécution s'alliait avec la bonne foi, avec toute l'ardeur des croyances, le désordre passa dans l'administration et dans les mœurs; le commerce perdit ses encouragemens, l'industrie fut paralysée, l'agriculture végéta, tous les arts qui fleurissent à l'ombre de la paix languirent dans un misérable abandon.

Le bruit des armes, la fureur des partis et le malheur des temps ne purent pourtant pas empêcher l'exécution de quelques entreprises utiles, au premier rang desquelles il faut placer le canal de Crapone, qui porte à juste titre le nom de son auteur. Adam de Crapone, issu d'une famille originaire de Pise, naquit à Salon, et s'appliqua de bonne heure à l'étude des mathématiques et de l'architecture hydraulique, où il déploya les talens les plus rares. Le désir d'être utile à sa ville natale lui fit entreprendre le canal d'arrosage qui a ferti-

(1) Saint-Marc Girardin, Tableau de la Littérature Française au XVI[e] siècle.

lisé le pays; augmenté sa population et multiplié ses richesses. Ce canal fut commencé en 1557 et terminé dans l'espace de trois ou quatre ans. C'est le plus ancien ouvrage de ce genre qui ait été exécuté en France. Henri II en donna les eaux à Crapone en forme de fief; mais cet ingénieur célèbre les vendit à des prix très-modérés. Crapone conçut la pensée de joindre les deux mers en unissant la Saône à la Loire par un canal qui aurait traversé le Charolais. Cette entreprise commencée par Henri II fut abandonnée à la mort de ce prince, et remplacée sous Henri IV par le canal de Briare. Adam de Crapone forma aussi le projet du grand canal de Provence, qui devait porter les eaux de la Durance depuis le rocher de Cante-Perdrix au-dessus de Peyroles, jusqu'à l'étang de Berre, en passant par la ville d'Aix; projet repris sous Louis XIII et Louis XIV, agrandi et remis en activité dans le 18e siècle, puis abandonné faute de fonds. Les habitans de Fréjus ayant demandé un homme instruit pour dessécher les eaux qui croupissaient autour de leurs murs et infectaient les airs de miasmes méphitiques, Crapone fut envoyé pour diriger ces travaux. On l'employa aussi dans le comté de Nice à des ouvrages d'utilité publique. Henri II, qui le préférait aux étrangers que Catherine de Médicis avait appelés en France, l'envoya à Nantes pour y démolir une citadelle commencée sur un mauvais terrain. Il fut empoisonné par les

premiers entrepreneurs de cet ouvrage, à l'âge de quarante ans (1).

Dans le même siècle plusieurs auteurs provençaux fixèrent l'attention de leurs contemporains en suivant diverses carrières. La gloire, qui leur prodiguait alors ses sourires, a cessé d'être leur partage, et la célébrité s'est retirée d'eux. Arrière pourtant nos dédains ! nous qui sommes si fiers de nos raffinemens sociaux et de nos trésors intellectuels, nous n'avons sur ces hommes que l'avantage d'être venus plus tard au monde. Notre mérite n'est qu'une affaire de temps. Si nos yeux se sont ouverts au flambeau d'une civilisation haute et brillante, eux eurent le malheur de naître dans une époque de tâtonnemens et d'essais.

Honoré Rambaud, maître d'école à Marseille où il était né de parens honnêtes, professa avec distinction l'enseignement de la grammaire française et publia un Traité sur l'Orthographe (2). On trouve dans ce livre des aperçus très-vrais, des réflexions très-judicieuses qui tendent à retrancher de l'alphabet les lettres inutiles, à simplifier la syntaxe et la bonne manière d'écrire.

(1) Hist. des Hommes Illustres de la Provence, par une société de gens de lettres. Marseille 1786. — Eméric David, Biographie Universelle, t. x.

(2) Ce traité est intitulé : *Déclaration des abus que l'on commet en écrivant, et le moyen de les éviter et représenter naïvement, ce que jamais homme n'a fait.* Lyon 1578.

Quiqueran de Beaujeu, de la ville d'Arles, cultiva avec quelque succès les mathématiques, la botanique, les belles lettres et surtout la poésie. Il composa un ouvrage intitulé *de Laudibus Provinciæ*, qui fut suivi d'un poème latin sur le passage d'Annibal dans les Gaules. Sa réputation lui attira les faveurs de la cour et il fut pourvu de l'évêché de Senez, n'ayant encore que vingt ans. André de Laurens honora aussi la ville d'Arles où il vit le jour. Après avoir étudié la médecine à Montpellier, il y devint professeur, et fut ensuite nommé premier médecin d'Henri IV. Fort savant dans son art, il fit en latin, entre autres ouvrages, un bon Traité d'Anatomie qui a été traduit en français.

Antoine d'Arène, si connu sous le nom d'*Antonius Arena*, né à Solliés, mais fixé à Saint-Remy où il exerçait les fonctions de juge, se rendit fameux par ses vers macaroniques. Le plus remarquable de ses ouvrages est un poème burlesque sur l'invasion de l'empereur Charles-Quint en Provence. Ce poème eut un succès prodigieux.

Jean de Pena, du bourg de Moustiers, était d'une famille noble établie à Aix. Envoyé à Paris pour y faire ses études, il fut disciple de Ramus et se rendit habile dans les langues savantes. Il professa la philosophie et les mathématiques au collége royal de Paris, travailla beaucoup sur Euclide dont il traduisit en latin la Catoptrique, et mit à la tête de cette traduction une préface curieuse.

Le dominicain Esprit Rotier, né à Aix, fut réputé profond théologien. Il composa plusieurs ouvrages de controverse, les uns en français, les autres en latin.

Henri IV demandait un jour au cardinal du Perron, poète fameux alors, et maintenant inconnu, s'il composait encore des vers. « Depuis que Votre « Majesté, répondit-il, m'a fait l'honneur de « m'employer dans ses affaires, j'ai renoncé à cet « amusement. Mais d'ailleurs il ne faut plus que « personne s'en mêle, après un gentilhomme de « Normandie établi en Provence, nommé François « de Malherbe, qui a porté la poésie à un si haut « point que nul n'en peut approcher. » En 1579, Malherbe avait suivi à Aix, en qualité de secrétaire, le prince Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence, lequel, s'il faut en croire un historien (1), *était fort docte et savant aux langues, ami de la poésie et des arts, si bien que toute sa maison estait une continuelle et universelle académie.* Le créateur de notre versification lyrique, l'écrivain qui

Le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence (2),

aimait à s'entourer de quelques hommes d'étude

(1) César Nostradamus, 7e partie.

(2) Boileau, Art Poétique.

qui formèrent une société littéraire que l'on peut regarder, sous certain rapports, comme le germe de l'académie francaise. Jean de la Cépède, premier président de la cour des comptes, Fauchet, président au Parlement, Galaup de Chasteuil, Joseph de Mazargues, Boniface de la Molle, Marc-Antoine de Cadenet et François Dupérier étaient les principaux membres de cette société paisible au milieu de tous les désordres publics, de toutes les passions déchaînées par la fureur des controverses, en ces jours déplorables où deux christianismes différens, rangés sous des bannières ennemies, allaient se ruant l'un sur l'autre, rivalisant ensemble de barbarie et d'intolérance. Le président Fauchet publia un discours *sur les armes et les bâtons des anciens chevaliers*. Galaup de Chasteuil se distingua par ses études historiques et par ses recherches sur les antiquités de la ville d'Aix; il livra aussi au public un recueil de poésies. Les autres membres de la réunion montrèrent à leur tour du goût pour les lettres et les sciences. Dupérier avait une fille adorée qui *vécut l'espace d'un matin*, et Malherbe s'empressa d'adresser à son inconsolable ami ces stances admirables, naturelle expression des plus purs sentimens, ces stances que tout le monde sait par cœur parce qu'elles jouissent de la popularité du génie. En 1581, Malherbe épousa à Aix la fille de Louis de Coriolis, président au Parlement de Provence, et ce poète,

si bien fait pour jouir du bonheur domestique, fut abreuvé de cuisans chagrins. Une fille, âgée de cinq ans, mourut entre ses bras. Un fils digne de son amour fut tué en duel par un gentilhomme provençal nommé Fortia de Piles. Les habitans d'Aix regrettèrent vivement ce jeune homme (1) qui annonçait, dit-on, d'heureuses dispositions pour la poésie. Malherbe était alors âgé de soixante-douze ans. Ce malheureux vieillard, accablé de douleur, brisé de désespoir, ne pensa plus qu'à venger la mort de son fils, et parut embrasé des feux de la jeunesse. Il se préparait à envoyer un cartel au meurtrier, lorsque ses amis essayèrent de lui remontrer l'inégalité d'un pareil combat : « Comment, à soixante-douze ans, lui dirent-ils, « voulez-vous exposer votre vie contre un adver- « saire qui n'en a que vingt-cinq ?—C'est à cause « de cela que je veux me battre, répondit ce père « désolé. Ne voyez vous pas que je ne hasarde « qu'un denier contre une pistole ? »

Malherbe renonça au duel sans renoncer à sa vengeance. Il poursuivit jusques aux pieds du trône le meurtrier de son fils et fit parvenir à Louis XIII une supplique accompagnée d'une de ses odes les plus connues (2). Des amis communs

(1) Lettre de Malherbe à Louis XIII, à l'occasion de la mort de son fils.

(2) Donc un nouveau labeur à tes armes s'apprête :
Prends ta foudre, Louis, etc.

s'efforcèrent de le calmer et de terminer l'affaire moyennant une indemnité de dix mille écus. Malherbe repoussa d'abord cette offre avec une indignation mêlée de mépris; mais enfin il céda à des sollicitations redoublées, et il n'accepta la somme que pour l'employer à la construction d'un mausolée en l'honneur de celui dont il pleurait la perte. La mort ne lui permit pas d'exécuter ce projet pieux (1).

L'instruction publique avait toujours à Aix son siége principal, et l'université, alors calme et prospère, avait eu ses jours de malheur. L'invasion du connétable Charles de Bourbon et celle de l'empereur Charles-Quint interrompirent le cours des études, et la jeunesse provençale fut obligée d'aller chercher des leçons dans des colléges plus ou moins éloignés (2). Les états de la province s'efforcèrent de porter remède aux maux cruels de cette guerre. En 1540 ils pourvurent aux dépenses de l'université, et deux ans après ils demandèrent que l'on désignât dans chaque collégiale un théologal pour propager l'instruction. La ville d'Aix, *voulant remettre l'Université en sa première splendeur, laquelle estait esteinte*, fonda, en 1568, deux chaires de médecine et deux nouvelles chaires

(1) Léon Thiessé, Essai sur la vie et les ouvrages de Malherbe.

(2) A Avignon, à Tournon, à Lyon. — Documens des Archives de la ville d'Aix.

de droit, à condition que la nomination des professeurs appartiendrait au conseil municipal. Ce conseil mettait au concours les chaires vacantes, et recevait le serment des professeurs qui jouissaient des plus grands priviléges.

Les états de 1571 créèrent une chaire de théologie à Aix. Mais les dissensions civiles et les guerres religieuses ralentirent de nouveau la marche des études. Les états vinrent encore au secours de l'instruction publique, et ils établirent en 1601 un impôt particulier pour subvenir aux dépenses de l'université. Peu après ils demandèrent au roi l'établissement d'un collége. Henri IV, considérant que la jeunesse de la province était obligée de *rechercher l'instruction des bonnes lettres et sciences au loing*, créa par son édit du mois d'octobre 1603 le collége royal de Bourbon auquel il attribua les immunités et les honneurs dont jouissaient les autres grands colléges du royaume. Dès ce moment, l'ancienne université d'Aix demeura chargée, comme auparavant, de l'enseignement des sciences et du droit, et le collége eut celui de la philosophie et des belles lettres (1).

L'imprimerie ne s'établit que fort tard en Provence (2). Pendant long-temps les cours souve-

(1) Antoine Henricy, Notice sur l'ancienne Université d'Aix.

(2) L'imprimerie, inventée vers l'année 1430 à Harlem, en Hollande, par Laurent Coster, et perfectionnée par Jean Gensfleisch,

raines, l'administration provinciale et les principaux conseils de ville fesaient imprimer leurs actes soit à Avignon, soit à Lyon, et ces ouvrages paraissaient sous les noms des libraires d'Aix. L'église métropolitaine de Saint-Sauveur et les cathédrales des autres villes de la province employaient aussi les presses de Lyon pour l'impression de leurs bréviaires, et c'est à celles d'Avignon que les particuliers livraient leurs œuvres. En 1557, Pierre Roux imprima dans cette ville les Statuts et Coutumes de Provence, par Masse.

Enfin le conseil municipal d'Aix, désirant y établir l'art typographique, fit un accord, en 1572, avec Louis Barrier, imprimeur d'Avignon. Barrier n'exécuta point cet accord, on ne sait par quel motif. Mais Pierre Roux dont je viens de parler s'engagea en 1574 envers les consuls à transporter son imprimerie à Aix aux mêmes conditions qui avaient été arrêtées avec Barrier. En 1575, Roux publia le *Traicté de l'Église de Dieu contre les Calvinistes*, par Jehan Pelicot, conseiller au siége d'Aix, et c'est probablement le premier livre imprimé en Provence. Aix se trouva dépourvu d'im-

dit Guttemberg, de Mayence, fut établie à Paris en 1470 par quelques hommes zélés pour la propagation des lumières, lesquels firent venir quatre imprimeurs étrangers. Ceux-ci placèrent leurs presses au Collége de la Sorbonne.

Voy. l'Histoire de Paris par Dulaure, t. III, p. 368 et suiv.

primeur depuis 1587 jusqu'à 1594. Au mois de juillet de l'année suivante, les consuls rétablirent l'imprimerie et la soutinrent par des libéralités. Jean Courraud fut nommé imprimeur de la ville avec des gages fixes et on lui donna un logement dans le collége royal de Bourbon. Il publia en 1596 la *Guisiade Provençale* de Meirier, ouvrage contre la ligue. Mais n'ayant pas rempli ses engagemens avec l'administration, soit à cause de son incapacité signalée par le conseil municipal, soit à cause de l'insuffisance de son atelier, on appela de Lyon en 1597, pour le remplacer, Jean Tholosan, établi dans cette ville depuis plusieurs années. Les presses de Courraud ne continuèrent pas moins d'être au service du public, et il y eut entre les deux artistes une concurrence utile.

Marseille doit sa première imprimerie à Charles Casaulx et à Louis d'Aix. Le poète la Bellaudière, de Grasse, mort en 1588, avait légué ses œuvres manuscrites à son ami Pierre Paul, *escuyer* marseillais, qui se plaisait aussi à faire des vers provençaux. A la prière de ce gentilhomme, le premier consul et le viguier firent venir d'Avignon Pierre Mascaron (1), imprimeur-libraire, avec lequel ils passèrent un accord le 5 novembre 1594. Au commencement de l'année suivante, Mascaron imprima à Marseille les poésies de la Bellaudière

(1) Aïeul de Jules Mascaron, évêque de Tulles.

et celles de Pierre Paul, aux frais de Casaulx et de Louis d'Aix qui donnèrent à cette entreprise les encouragemens les plus généreux. Aussi la reconnaissance de Paul fut intarissable, et l'on en trouve l'expression pompeuse dans une foule de pièces diverses. Un autre imprimeur, nommé Antoine Arnoux, était fixé à Marseille en 1602. Mais les deux ateliers n'existaient plus en 1617, et Henri Carret, imprimeur résidant à Aix, proposa à la ville de Marseille d'y établir ses presses, *attendu*, dit sa requête, *qu'en cette ville n'y a aucun imprimeur* (1). Il paraît que les consuls n'accueillirent pas ses propositions, et vingt-quatre ans s'écoulèrent avant le rétablissement de l'imprimerie à Marseille, rétablissement que l'on dut à Claude Garcin, auquel le conseil municipal donna cent livres de gage (2).

L'art typographique ne fut fixé à Arles qu'un

(1) Registres de l'Hôtel de Ville de Marseille, 28 décembre 1617.

(2) C'est ce qui résulte de la délibération du 18 mars 1666, relative à Charles Brebion, successeur de Garcin.

L'évêque Uscan, envoyé en Europe par le patriarche des Arméniens d'après la décision d'un Concile, obtint de Louis XIV, en 1669, un privilége pour imprimer à Marseille en langue arménienne les livres nécessaires à la religion de son pays. Uscan, amenant avec lui le prêtre Thadée, vint l'année suivante établir son imprimerie dans cette ville, où il avait apporté une grande quantité de caractères gravés et fondus à Amsterdam.

L'Évêque de Marseille exerça sa surveillance sur cette typographie arménienne qui cessa ses travaux en 1684.

peu avant le milieu du dix-septième siècle (1), et ne le fut à Toulon qu'au commencement du siècle suivant (2).

L'esprit de famille, si fécond en vertus, en grandes et belles choses, puisait toujours sa force dans les traditions héréditaires. Pour le bien comme pour le mal, pour la gloire comme pour la honte, il y avait solidarité morale entre tous ceux qui se trouvaient unis par les nœuds du sang et de la nature. Sans doute ces principes, dans leur application trop rigoureuse, ne peuvent être approuvés par la froide raison et la saine philosophie ; mais avouons du moins que plusieurs avantages sociaux les recommandent à notre estime. Cet éloge en vaut bien un autre.

Le sentiment religieux, encore plein de puissance, vivait dans tous les esprits, s'emparait de toutes les convictions. Heureux dominateur des foyers domestiques, il réglait les habitudes et les mœurs. Mais le peuple ne savait pas échapper aux misères de la crédulité et de la superstition, au joug avilissant de ces pratiques puériles qui n'ont rien de commun avec la foi véritable. Le torrent

(1) François Mesnier, imprimeur à Marseille, vint le premier exercer son art à Arles. La ville lui accorda, par délibération du 25 juillet 1647, un traitement annuel de 150 livres.

(2) Par arrêt du Conseil d'Etat du 21 juillet 1704, Mallard a été le premier imprimeur à Toulon.

Voy. Henricy, Notice sur l'origine de l'Imprimerie en Provence.

des plus funestes préjugés entraînait même quelquefois les hommes les plus sages et les plus graves. Pour comble d'aveuglement et de malheur, on peuplait tout de prodiges, d'enchantemens, d'êtres surnaturels, de puissances mystérieuses. On croyait aux fées bienfaisantes, aux sorciers redoutables, aux apparitions de fantômes. On croyait qu'il était donné à l'homme d'avoir commerce avec les esprits infernaux, et que ceux-ci, quittant le noir séjour de la nuit éternelle, se mêlaient parmi nous sous divers travestissemens, se jouaient de nos destinées. On croyait que les morts avaient le privilége de sortir du tombeau et de paraître à nos regards comme des spectres livides, secouant leur linceul, traînant d'horribles chaînes; on croyait que les décrets du Ciel et les mystères de l'avenir se dévoilaient à nous pendant notre sommeil par le moyen des songes. Enfin que ne croyait-on pas? de combien de mensonges, de combien de terreurs une multitude ignorante n'était-elle pas esclave? Le crédit dont l'astrologie judiciaire avait joui sous le règne des derniers Valois ne servait pas peu au triomphe de tant d'opinions insensées. A côté du monde réel se trouvait un autre monde de folles chimères et de visions extravagantes (1).

(1) En l'année 1609 on croyait encore fermement à l'existence des sorciers. Filesac, docteur de Sorbonne, se plaignait que leur impunité en multipliait le nombre à l'infini. — Encyclopédie méthod., *verbo* Sorcier.

Un procès à jamais célèbre peint bien, sous ce rapport, l'état moral du siècle.

Louis Gaufridy, vicaire à Notre-Dame des Accoules de Marseille (1), avait méconnu sa vocation en recevant les ordres sacrés. Homme aux passions fougueuses, au cœur sensible et ardent, il avait eu le tort d'embrasser un état qui met au rang de ses lois absolues un célibat éternel, et range parmi ses premiers devoirs la répression des sens, la pureté des mœurs. Ce prêtre infortuné, qui donna tant de scandale au sanctuaire et jeta sa mort en spectacle au monde, eût été peut-être un bon citoyen, eût pu se rendre utile dans tout autre carrière. Que d'hommes se perdent, comme lui, et voient se flétrir leur existence, faute de bien choisir leur place, faute de connaître leur force! Jugez quel ministre de Dieu, quel directeur spirituel Gaufridy devait être, lui qui laissait se former dans son cœur tous les orages d'une jeunesse bouillante, lui qui sentait circuler dans ses veines tout le feu de l'amour et de la volupté. Il est probable qu'il profanait déjà par ses dissolutions la sainteté de son ministère, lorsqu'il vit à l'église des Accoules la demoiselle Magdeleine de Mandols la Palud, âgée d'environ seize ans, d'une ancienne et noble famille de Marseille. Cette jeune personne

(1) Gaufridy naquit en 1578 à Bauvezet, diocèse de Senez; son père était berger.

réunissait les avantages d'une ame pure, d'un esprit aimable, d'une beauté éblouissante. Gaufridy en fut éperdument épris, et il ne chercha, dès ce moment, qu'à tendre des piéges à son innocence et qu'à triompher de sa vertu. Profond dans son infame hypocrisie, habitué à tous les artifices dont un séducteur pervers fait son étude, il semblait animé du feu divin de la charité, tandis qu'il ne brûlait que d'une flamme criminelle, et tous les pères de famille, tous les hommes de bien lui donnaient à l'envi des témoignages d'estime, de respect et de confiance. On comprend qu'il n'eut aucune peine à s'introduire dans la maison de Mandols la Palud, et à compter Magdeleine au nombre de ses pénitentes. Il lui parla de son amour, ne s'occupa qu'à la corrompre par le langage le plus passionné, par les tableaux les plus voluptueux, et bientôt il vit les progrès qu'il fesait dans l'affection d'une jeune personne sans expérience et sans lumières, portée d'ailleurs par la nature à la tendresse des sentimens, à l'exaltation des pensées, Toutefois les principes d'une éducation excellente, les exemples et les leçons d'une vertueuse famille retenaient encore Magdeleine au bord du précipice, et pour ne pas y tomber elle prit la résolution d'entrer, comme religieuse, au couvent des Ursulines de Marseille. Elle croyait trouver dans ce chaste et pieux asile un remède aux maux de son cœur, un abri contre les souillures du vice.

Espérance trompeuse. Le cloître ne lui rend pas le calme. Ni le silence, ni la prière, ni les cantiques saints ne peuvent la distraire de sa passion funeste, et l'image de son indigne amant la poursuit encore, la poursuit toujours. Gaufridy, qui n'entend pas faire grace à sa victime, vient la visiter aux Ursulines et la presse de combler ses vœux. Magdeleine retourne à la maison paternelle, finit par s'abandonner à son séducteur, et rentre dans le monastère pour y cacher sa honte et ses remords.

Mais aussitôt les plus affreux nuages obscurcissent son esprit troublé. Le sommeil fuit de ses paupières. Son sang s'échauffe et s'aigrit. Une servante du Dieu vivant! un ministre des saints autels! ah! l'enfer seul, l'enfer jaloux de son innocence et de son bonheur, a pu préparer sa chute. Elle le croit, elle le dit. Le sentiment de son ignominie, la violence de son désespoir, la terreur de sa conscience égarent tout-à-fait sa raison chancelante. Au milieu de ses clameurs confuses, entrecoupées, incohérentes, le nom de Gaufridy se place sur ses lèvres avec des imprécations et des blasphèmes. Des mouvemens convulsifs, des contorsions horribles agitent tout son corps, comme si le démon le possédait. On l'envoya à la Sainte-Baume où elle fut exorcisée par Sébastien Michaëlis, vicaire général des Frères Prêcheurs de Saint-Maximin, et la crédulité de ce moine imbécille accrédita les bruits de magie, de sortilége et de

possession infernale. Magdeleine, conduite à l'archevêché d'Aix, y fut interrogée par le premier président Guillaume du Vair, lequel surpris de la contenance et des paroles de cette malheureuse, étourdi d'ailleurs par les rumeurs étranges qui s'élevaient au sein d'une multitude abusée, voulut tout éclaircir dans une information juridique. Rien n'était plus sage jusque là. Au commencement du mois de février 1611, le parlement envoya à Marseille deux conseillers-instructeurs (1), et le premier acte de ces magistrats fut d'ordonner l'arrestation du vicaire des Accoules et de le traduire à Aix.

Magdeleine de Mandols était dans la même situation mentale. On l'accusait aussi de sorcellerie, et telle elle avait paru devant Sébastien Michaëlis, devant Guillaume du Vair et les commissaire délégués, telle elle se montra devant le parlement d'Aix, tantôt languissante, rêveuse, plongée dans de mystiques méditations et dans une vague mélancolie, le plus souvent livrée à de frénétiques transports, toujours bizarre, toujours inexplicable dans ses déclarations contradictoires. Un jour elle élevait Gaufridy jusqu'aux nues, ne trouvant pas des termes assez forts pour célébrer son innocence. Le lendemain elle l'accablait de malédictions et de mépris. La langue manquait d'énergie pour

(1) Antoine de Séguiran et de Thoron.

exprimer l'horreur que ce misérable lui inspirait. Ce n'était plus qu'un être malfaisant, un monstre de corruption et de débauche, un magicien sorti de l'abyme infernal. Et puis la pauvre fille se prenait à faire l'aveu de ses fautes, non pas avec la rougeur sur le front, non pas avec cette expression de douleur qui appelle sur le repentir la clémence du Ciel et l'estime des hommes, mais bien avec une impudicité dégoûtante qui l'eût rendue l'opprobre de son sexe, si sa raison eût été libre. Elle ajoutait à son récit les détails les plus absurdes, les circonstances les plus ridicules.

Quant à Gaufridy, il présentait l'image d'une dégradation complète. L'intelligence humaine, faite pour connaître le bien et pour le pratiquer, s'altère en s'éloignant de cette destination sublime. Pour l'éternel honneur de la morale et de la vertu, il est rare que l'excès du vice ne soit pas accompagné d'un peu de folie. Le vicaire des Accoules fournit la preuve de cette vérité en se présentant devant ses juges. D'abord il repoussa les déclarations de Magdeleine, sa co-accusée. Mais troublé par la crainte d'un supplice ignominieux et cruel, par la voix menaçante de la religion offensée, par les visites de plusieurs capucins qui cherchaient à obtenir de lui des aveux, il montra la faiblesse d'un enfant unie à l'égarement d'un homme travaillé d'un délire profond, et finit par se reconnaître pour sorcier. Tout semble prouver qu'il

crut l'être véritablement. Trois médecins et un chirurgien de la ville d'Aix (1), tous professeurs en l'université, nommés d'office pour examiner quelques taches que Gaufridy et Magdeleine de Mandols avaient sur le corps, pensèrent, à la honte de leur science, que ces taches pouvaient être des signes de sorcellerie. Dès ce moment le sort de l'accusé ne fut plus incertain. Il y avait contre lui un entraînement général. Qui ne faillirait pas lorsque les sages sont les premiers à payer à l'erreur un tribut déplorable ? Qui pourrait écouter la voix de la raison lorsqu'on ne l'entend pas dans le temple de la justice? Le procès de Gaufridy ne devait pas être seulement odieux : il était encore destiné à cumuler tous les genres de ridicule. Pendant que les membres de la Tournelle étaient assemblés dans leur salle d'audience pour écouter la lecture du rapport de la cause fait par le conseiller de Thoron, un ramoneur tout barbouillé de suie descendit avec bruit par le tuyau de la cheminée, et mit en fuite, à son grand étonnement, ces graves magistrats qui le prirent pour Satan lui-même, tant ils étaient glacés d'une folle épouvante, tant leur tête était remplie de noires idées sur l'enfer, les spectres, les enchanteurs et les sorciers. De Thoron seul, embarrassé dans son bureau et au milieu de

(1) Jacques Fontaine, Louis Graci, Antoine Mérindol et Pierre Bontemps.

ses papiers, ne put suivre ses collègues. Pâle et tremblant il demanda merci au savoyard stupéfait, et ne reconnut sa méprise qu'au bout de quelques minutes.

Par arrêt du 30 avril 1611, rendu aux acclamations de la multitude ivre d'une joie féroce, Gaufridy fut déclaré coupable de rapt, séduction, impiété, *magie, sorcellerie et autres abominations.* Pour réparation de quoi, la Cour, ajoute l'arrêt, « l'a condamné et condamne à être livré « entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, « conduit par tous les carrefours de la ville d'Aix « et au devant de la grande porte de l'église Saint-« Sauveur ; à faire amende honorable tête nue et « pieds nus, la hart au col, tenant un flambeau « ardent en ses mains, et là à genoux demander « pardon à Dieu, au roi et à la justice, et ce fait « être mené en la place des Prêcheurs, et y être « ard et brûlé tout vif sur un bûcher, jusqu'à ce « que son corps et ses ossemens soient consumés « et réduits en cendres, et icelles jetées au vent, « et tous ses biens acquis et confisqués au roi, « et avant d'être exécuté sera mis et appliqué à « la question ordinaire et extraordinaire pour « avoir de sa bouch[illegible]érité [illegible] complices. » Conformément à [illegible] de l'arrêt, Jacques Turice[illegible]eille, vint dé-

[illegible] sonné par s[illegible]

grader Gaufridy selon les règles canoniques. Il lui fit d'abord un sermon pour lui montrer l'énormité de ses péchés. Puis il lui mit un calice entre les mains et le lui enleva, en disant : « Nous t'ôtons ce calice où tu avais coutume de consacrer « le Sang du Seigneur. » Il en fit autant pour le missel, en disant : « nous t'ôtons ce livre où tu « lisais l'Évangile ». Ensuite on le revêtit des habits sacerdotaux pour l'en dépouiller après. On lui lava et racla aussi les mains qui avaient reçu l'onction sainte. La dégradation ainsi faite, Gaufridy fut livré au bourreau, et le peuple, qui avait applaudi à l'arrêt, applaudit à l'exécution avec plus de fureur encore. Ce peuple frémissant n'était pas satisfait. Il voulait une autre victime. Il demandait à grands cris la mort de Magdeleine qu'il persistait à regarder comme une sorcière, malgré le parlement qui venait de l'absoudre. Ce ne fut qu'à grand'peine qu'on la put mettre en sûreté (1).

Pendant long-temps les imaginations restèrent émues par des rêves sinistres et furent ébranlées par des chimères menaçantes. Les femmes surtout donnèrent un libre cours à l'extravagance de leurs visions, car le propre de ce sexe si faible est de tout

(1) Michaëlis, Hist. admirable de la Possession et Conversion d'une Pénitente séduite par un magicien. — Hist. des Evêques de Marseille, t. III. liv. XV. — Les anciens Historiens de Provence. — Hist. manusc. du Parlement d'Aix. — Cabasse, ouv. cité. — Mon t. de Marseille, t. II, liv. VI.

exagérer dans la vivacité de ses mouvemens irréfléchis, dans la mobilité de ses sensations imprévues. Les religieuses de Sainte-Claire d'Aix crurent qu'une troupe de malins esprits s'était emparée de leurs cellules. La solitude, l'isolement, l'ardeur d'une mysticité sans élévation, les petitesses d'une dévotion sans lumières servirent d'aliment à leurs tristes écarts. La frayeur de ces religieuses fut telle que le parlement se vit obligé de les faire sortir du monastère le 20 octobre 1611, à une heure après minuit, et de les envoyer en procession à l'Archevêché (1).

Ces détails paraissent, au premier aspect, indignes de la gravité de l'histoire. Mais pourquoi les négligerais-je s'ils servent à peindre toutes les maladies de l'esprit humain, toutes les misères de notre nature? Il est bon qu'ils soient exposés au grand jour, ne fût-ce que pour nous faire apprécier l'avantage d'être nés dans un meilleur siècle. D'ailleurs, si l'historien n'avait à retracer que des scènes de vertu, de génie, d'héroïsme et de gloire, sa tâche serait sans contredit consolante et sublime, mais bien courte elle serait aussi.

(1) Archives du Chapitre d'Aix.

CHAPITRE XXVIII.

1611 - 1643.

Du Vair, premier président du parlement de Provence, est nommé garde des sceaux, ensuite il est sacré évêque de Lisieux. — Louis XIII en Provence. — Contestation entre le parlement et la cour des comptes. — Ravages de la peste. — Prétentions despotiques du cardinal Richelieu. — Attitude et résistance du pays. — Excès populaires. — Confédération des Cascaveous blancs et bleus. — Nouveaux désordres. — Triomphe des Cascaveous blancs — Arrivée du prince de Condé et pacification des troubles. — Vexations du maréchal de Vitry, gouverneur. — Mécontentemens du pays. — Les Espagnols s'emparent des îles d'Hyères et les Français les leur reprennent. — Patriotisme des Provençaux dans cette guerre. — Vitry est remplacé par le comte d'Alais. — Nouveaux empiétemens du ministère sur les priviléges de la Provence. — Suppression des états-généraux et leur remplacement par les assemblées des communautés. — Mort de Richelieu et de Louis XIII.

La minorité de Louis XIII fut orageuse. Les protestans se laissèrent encore entraîner par l'esprit de révolte, et il y eut des mécontens audacieux

jusqu'au sein de la cour. Une de leurs principales demandes fut la convocation des états-généraux du royaume, lesquels se tinrent à Paris au mois d'octobre 1614; et cette assemblée tumultueuse ne produisit que de vaines disputes et des remontrances stériles. La Provence, où la tranquillité ne fut pas troublée, envoya aux états l'archevêque d'Aix pour le clergé, de Villeneuve des Arcs et Matheron de Salignac pour la noblesse, La Motte Sabolin, premier consul d'Hyères, pour les communes. La ville de Marseille s'y fit représenter en particulier par Théocrène de Glandevès, Balthasar de Vias et Léon de Valbelle.

Bientôt le roi devint majeur; mais le prince de Condé arbora derechef le drapeau de la révolte, et les embrasemens de la guerre civile s'étendirent dans le royaume. En ces conjonctures difficiles le chancelier de Silleri fut disgracié, et Louis XIII donna les sceaux de France à Guillaume du Vair, premier président du parlement d'Aix. Toutes les corporations de cette capitale s'empressèrent de féliciter l'illustre magistrat. Du Vair se rendit au parlement pour en prendre congé. Le président de Bras et l'avocat général de Monnier lui exprimèrent, d'une part, les plus vifs regrets de le perdre, et de l'autre, la joie que son élévation fesait éprouver à tout l'ordre judiciaire. Au mois d'avril 1616, du Vair, allant prendre possession de sa charge nouvelle, sortit d'Aix accompagné

des consuls-procureurs, de l'évêque de Sisteron et d'une foule de gentilhommes dont la plupart le suivirent jusqu'à Avignon. Au mois de septembre de la même année le prince de Condé fut arrêté au Louvre, et Guillaume du Vair, ayant désapprouvé cet acte de rigueur, perdit les sceaux. Jeannin et Villeroi, ministres en crédit, furent aussi sacrifiés. On les bannit de Paris, et Richelieu, évêque de Luçon, fut nommé secrétaire d'état. Cependant la Cour continuait d'être agitée par des intrigues. Les plus grands seigneurs du royaume s'étaient réunis pour s'opposer aux projets ambitieux du maréchal d'Ancre. La fin tragique de ce favori rétablit tout à coup la tranquillité, et le roi se hâta de rappeler du Vair pour lui confier une seconde fois les sceaux. Ce digne chef de la magistrature française fit nommer d'Escalis de Bras premier président du parlement de Provence. Peu après, et toujours en 1617, il fut sacré évêque de Lizieux. Quelques années auparavant, un magistrat au parlement d'Aix lui avait donné cet exemple. L'avocat général de Laurens, guéri des vanités et des plaisirs du monde, avait été promu par le roi à l'archevêché d'Embrun.

Le calme cependant ne régnait pas en France. Les catholiques exaltés demandaient la révocation de l'édit de Nantes, et les protestans, menacés dans leurs priviléges, tenaient sur plusieurs points des assemblées séditieuses. Louis XIII était impatient

de les abaisser, et ceux-ci, pleins de confiance en leurs forces, se préparèrent à la guerre et choisirent le duc de Rohan pour chef. Le roi soumit dans le Poitou et dans la Guienne la plupart des villes qui voulaient se soustraire à son obéissance. puis il passa dans le Languedoc, fut obligé de lever le siége de Montauban, se présenta devant Montpellier également préparé à une défense opiniâtre. Ce prince, qui avait cru marcher à des victoires faciles, né montra plus que du découragement, et ses ennemis s'enhardirent de sa faiblesse. Bientôt on négocia. La paix se fit à des conditions avantageuses pour les protestans, qui obtinrent l'entière liberté de leur culte et la paisible jouissance de leurs droits. Louis XIII se résolut alors à pousser jusqu'en Provence. Le 29 octobre 1622 il passa le Rhône et fit son entrée dans la ville d'Arles. Le parlement et la cour des comptes y avaient envoyé des députés qui le haranguèrent solennellement. Le lendemain il prit la route d'Aix. Les consuls-procureurs, qui l'attendaient à la porte des Augustins pour le placer sous un dais, le supplièrent de jurer le maintien de la Constitution Provençale. Il prononça le serment au milieu des plus vives acclamations. Un jeune homme, dans le costume des anciens grecs, monta sur un grand théâtre et lui déclama une pièce de vers provençaux faite par Claude Brueys, qui montrait dans les compositions de ce genre une facilité char-

mante, un tour d'esprit tout à fait agréable (1). Louis XIII se rendit ensuite à Marseille, y jura le maintien des franchises municipales, et devint le héros des plus pompeuses fêtes. Aix pourtant l'emporta par la magnificence de ses hommages, et l'on assure que le monarque prononça ces paroles: *J'ai été reçu à Arles comme un gentilhomme, à Marseille comme un seigneur, mais à Aix comme un dieu* (2).

Louis XIII alla visiter Saint-Maximin et se prosterna dans la grotte célèbre où l'on dit que Sainte Magdeleine versa sur ses faiblesses des larmes de repentir. Le roi sortit de Provence par Tarascon. Bientôt après il témoigna l'envie d'obtenir pour la reine mère quelques reliques de la pénitente dont il venait d'honorer la mémoire et il en fit adresser la demande au parlement d'Aix. Cette cour chargea aussitôt son premier président, un conseiller-clerc et l'un des avocats généraux de se rendre à l'église de Saint-Maximin pour y prendre une portion du dépôt sacré. Le peuple de cette ville voulut s'opposer à l'enlèvement, et les députés décrétèrent de prise de corps les plus mutins. En même temps la discorde éclata entre les deux compagnies souveraines. La cour des comptes prétendit avoir seule

(1) Brueys était gentilhomme d'Aix. Ses poésies sont imprimées en un vol. in-16 intitulé : *Giardin dey Musos Provençales, divisa in quatre partidos*.

(2) Pitton, Hist. d'Aix, liv. v.

le droit de connaître de tout ce qui concernait les reliques de Saint-Maximin et chargea quelques-uns de ses membres d'aller en faire l'inventaire. Instruit de cet arrêt le parlement se hâta d'en rendre un autre par lequel de nouveaux commissaires furent nommés pour remplir la même mission. Trois ans après il y eut une rupture beaucoup plus grave entre le parlement et le duc de Guise. Ce gouverneur, voulant pourvoir à l'entretien des troupes, ordonna de lever un impôt sur les vigueries de Draguignan, de Grasse et de Saint-Paul, sans avoir obtenu des procureurs du pays l'autorisation qui seule pouvait le rendre légal. Mais la chambre des vacations, gardienne des lois nationales, défendit provisoirement cette levée et commença même une information. Le duc de Guise fut obligé de rétracter son ordonnance. Seulement, pour épargner à son amour-propre une humiliation trop blessante, il donna à cet acte de révocation une date antérieure à l'arrêt du parlement.

Bientôt ces rivalités disparurent devant un fléau destructeur, et l'on ne pensa plus qu'au salut commun. En 1621, la peste avait ravagé les Martigues, mais elle n'en put franchir l'enceinte, grace aux sages mesures qui furent aussitôt prises. La sécurité régnait partout lorsque la contagion vint exercer ses fureurs dans la ville de Digne. Elle y fut apportée au mois de mai 1629 par un marchand qui revenait de Lyon, et pendant quatre

mois qu'elle dura, l'atmosphère fut embrasée, la chaleur devint suffocante, le ciel se couvrit d'épais et sombres nuages que la foudre sillonnait souvent. La nature sembla prendre un voile de deuil. L'inexpérience des médecins hâta le développement de cette cruelle maladie qui s'annonçait avec d'affreux symptômes, égarait l'imagination, enflammait les sens et produisait des choses étonnantes. Un malheureux, atteint du mal pestilentiel, s'imagina qu'il pourrait voler, monta sur un lieu élevé d'où il prit son essor et se fracassa la tête dans sa chute. Un père infortuné jeta par la fenêtre son fils encore au berceau. Des personnes, portées à le fosse commune qui regorgeait de cadavres, donnèrent des signes de vie après plusieurs jours. Un homme laissé pour mort sur son lit de souffrance, se réveilla au bout de quatre jours, courut les champs, fit le prophète, prêcha la pénitence, et recouvra miraculeusement la santé (1). Digne, livrée à toutes les horreurs du fléau dévorant, n'offrait que des scènes de désespoir et de misère. L'épouvante glaçait les ames, l'égoïsme desséchait les cœurs, chacun vivait dans un isolement funeste, et ceux d'entre les malades qui pouvaient écouter la voix de la pudeur, s'enveloppaient eux-mêmes dans un linceul pour ne pas être ensevelis tout nus. Au milieu de la terreur générale la cupidité se montra

(1) Pierre Gassendi, *Notitia ecclesiœ diniensis. De pestilentiâ anni* 1629.

hideuse. Les plus mauvaises passions vinrent se déployer sur le théâtre affreux où la mort entassait ses victimes livides, comme si la perversité humaine, qui ne sait jamais faire grace, devait constamment se mêler à tous les fléaux de la nature. Des malfaiteurs, encouragés par le sommeil des lois, pillèrent des maisons et s'abandonnèrent à tous les excès. Avant cette contagion meurtrière, Digne avait dix mille habitans. Sept mille cinq cents moururent, et parmi eux il y eut plus d'hommes que de femmes, plus de jeunes gens que de vieillards. Les paysans qui gardaient les passages avaient pris la barbare résolution de livrer aux flammes cette ville dépeuplée, croyant éteindre le mal dans un si vaste embrasement. Mais ils y renoncèrent quand ils apprirent que plusieurs communes voisines venaient de recevoir les premières atteintes du venin pestilentiel.

La maladie se manifesta à Aix le 29 juillet de la même année. Le docteur Franc fut le premier à la reconnaître ; et pendant que les autres médecins, divisés en deux écoles, se livraient à de longues disputes sur des questions diverses, la peste, trompant les stériles efforts de leur science conjecturale, allait sans cesse étendant ses ravages, et la mort fesait sa moisson. Le parlement fit dire des messes à tous les coins des rues pour que chacun pût l'entendre de chez soi (1), nomma des intendans

(1) Pitton, ouv. cité, liv. v.

chargés de pourvoir à toutes les nécessités, prit enfin toutes les mesures de police exigées par ces circonstances calamiteuses. Rien pourtant n'adoucit la violence du mal, qui ne se calma qu'après avoir emporté douze mille personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition. Déjà les premiers citoyens, manquant de courage, avaient abandonné la ville. Le parlement résolut, à son tour, de se transporter ailleurs. Toutefois il ne voulut pas que la capitale restât privée de l'administration de la justice, et il chargea de ce soin onze avocats (1) auxquels il confia aussi l'intendance de la santé. Le 22 octobre, la compagnie ayant à sa tête le premier président Forbin-Maynier, baron d'Oppède, se rendit à Salon, après avoir envoyé à Pertuis une de ses chambres, sous la présidence de Coriolis, pour y connaître des appels des sièges de Digne, de Forcalquier et de tout le pays au-delà de la Durance. La cour des comptes, entraînée par ce mauvais exemple, se retira à Toulon, et la sénéchaussée d'Aix alla siéger à Trets. L'assesseur Martelli et le consul Borilli restèrent à leur poste et bravèrent tous les dangers. Les autres deux procureurs du pays, Gaspard Forbin-la-Barben et Balthazar de Veteris, sortirent de la ville,

(1) Ces avocats étaient Loques, Fabri, Coriolis, Alazardi, Bousseli, Vitalis, Bruis, Mimata, Dalmas, Roque et Fabrot. Il est bon de rappeler leurs noms à la reconnaissance publique.

soit que leur cœur faillît en ces momens critiques, soit qu'il fallût ailleurs s'occuper des affaires de la province.

Le parlement, malgré son absence, continua d'exercer la haute police dans la capitale où rien ne se fesait qu'en vertu de ses ordres. Chaque jour l'assesseur se rendait à la Barrière de Saint-Cannat pour conférer avec les commissaires de la cour, et allait ensuite veiller à l'exécution de ce qu'ils avaient arrêté.

Les premiers symptômes du mal parurent à Marseille le 22 février 1630. A cette nouvelle sinistre, soixante mille habitans sortirent de la ville dans un désordre inexprimable, et plusieurs d'entre eux furent étouffés aux portes, tant la foule s'y pressait. Les chemins étaient couverts de malheureux de tout âge qui ne savaient où reposer leur tête tristement abaissée sous le poids des douleurs. Neuf mille Marseillais succombèrent. Les consuls Nicolas de Gratian et Léon de Valbelle, restés au foyer de la contagion, méritèrent bien du pays par la chaleur de leur dévouement, par la sagesse de leurs mesures. Après tant d'objets déplorables, après les scènes où l'égoïsme et la faiblesse viennent jouer leur rôle humiliant, il est bien doux de fixer nos regards sur des spectacles de philantropie et de courage.

Au mois de juillet 1630 la peste disparut en Provence, mais elle ne s'en éloigna que pour céder

sa place à un fléau presque aussi redoutable, au fléau des divisions intestines. Le cardinal de Richelieu régnait alors sous le nom de Louis XIII; et ce ministre impérieux, organisé pour la domination, voulait que tout cédât à ses désirs inflexibles, à ses volontés absolues. Bien c'eût été chez lui, s'il n'eût fait emploi de ses facultés puissantes que pour triompher des résistances rebelles, pour abattre les derniers vestiges d'une féodalité orgueilleuse, gênante pour les rois, funeste pour les peuples. Mais il fesait encore servir son pouvoir à des complots de tyrannie administrative, à des plans de fiscalité oppressive; mais il brisait avec dédain tout ce qui pouvait comprimer ses mouvemens et son allure; mais il n'avait aucun respect pour les franchises provinciales, pour ces garanties publiques qui maintenaient dans de juste bornes le commandement et l'obéissance. Lorsqu'on s'est abreuvé à la coupe du despotisme, on ne peut pas se préserver d'un fatal enivrement. Richelieu, sans consulter les états de Provence, éleva à cent mille livres le tribut annuel de trente-six mille livres, dit du *taillon*, légalement établi vers le milieu du siècle précédent pour l'entretien de la gendarmerie. Peu après il établit aussi un impôt sur le sel, dont il augmenta le prix d'une double manière, en imposant la mesure plus haut et en la réduisant au tiers. Le cardinal alla beaucoup plus loin dans ses empiétemens sur les liber-

tés du pays. Il créa de nouveaux offices à la cour des comptes, au bureau des trésoriers généraux auxquels il donna une juridiction plus étendue; enfin il nomma des experts jurés et des contrôleurs des greffes, avec le droit d'exiger des salaires. Ces innovations fiscales excitèrent une alarme générale. Les états assemblés à Aix en 1628 envoyèrent au roi, employé en ce moment au siége de la Rochelle, une députation composée de l'archevêque d'Aix, frère de Richelieu, de Castellane-Salernes et de Gaufridy, procureurs nés du pays; du marquis de Forbin-Janson et du greffier de l'assemblée, pour obtenir la révocation des édits. On espérait beaucoup de l'archevêque d'Aix, mais ce prélat passa au siége de Lyon, et les autres députés n'eurent aucun crédit. D'Effiat, surintendant des finances, voulait leur donner audience en plein conseil, afin de simuler une instance judiciaire et de rendre contre la province un arrêt de condamnation. Mais ceux-ci, évitant le piége, persistèrent à ne demander qu'une conférence ministérielle. Pendant long-temps on la leur promit, mais ils virent enfin que l'on se jouait d'eux et ils reprirent avec fierté la route de leur pays.

Sur ces entrefaites, la Rochelle, cette ville fameuse par sa puissance et par ses révoltes, ce redoutable boulevart du calvinisme français, se rendit après onze mois de résistance. Le cardinal de Richelieu, poussé à l'arbitraire par un succès

aussi brillant, ordonna la levée des cent mille livres de taillon, et augmenta de quarante sols l'émine de sel par un arrêt du conseil où l'on disait faussement que le pays avait été ouï. De plus il envoya un commissaire spécialement chargé de l'exécution de ces ordres. Aussitôt les consuls-procureurs protestèrent avec énergie. Sur leur requête le parlement et la cour des comptes rendirent chacun un arrêt portant défense de lever ces impôts violateurs de la constitution provençale. Il y eut à Aix une assemblée générale des communautés, et l'on y manifesta l'intention de transiger avec le commissaire royal; mais comme celui-ci n'avait pas des pouvoirs suffisans, les communautés se bornèrent à approuver l'opposition juridique des consuls-procureurs.

Bien que le calvinisme eût reçu une blessure mortelle, il respirait encore en Languedoc par la fermeté de son chef le duc de Rohan. A la même époque le roi luttait en Italie contre la maison d'Autriche. Dans ces circonstances le cardinal de Richelieu fit demander aux états provençaux assemblés à Tarascon la somme de quinze cent mille livres, à défaut de quoi il les menaçait non-seulement des derniers édits, mais encore d'autres actes beaucoup plus acerbes. Les états offrirent neuf cent mille livres, et le ministre refusa. Quelques communautés élevèrent cette somme, en ce qui

les concernait, mais elle furent désavouées par une assemblée générale. Richelieu, bravant les plus légitimes murmures, ordonna aux trésoriers généraux de lever mille mulets pour porter les munitions à l'armée d'Italie. C'était encore blesser le droit constitutionnel d'une province libre où les officiers du roi ne devaient rien prendre d'autorité, mais seulement par le consentement des mandataires du peuple. La peste, qui régnait alors, ne permettait aucune résistance, et les communautés, assemblées à Barjols, prirent un parti qui semblait concilier les franchises du pays avec les exigences de la Cour. Elles ordonnèrent elles-mêmes la levée de neuf cents mulets, six cents sur le comté proprement dit, et trois cents sur les terres adjacentes. Peu après, le roi revint triomphant d'Italie pour achever la soumission des protestans languedociens. Une nouvelle assemblée générale se tint à Valensole au mois d'avril 1630. Cette assemblée, voulant terminer les différends avec le premier ministre, envoya des députés à Louis XIII; mais ceux-ci furent renvoyés avec colère; et leur orateur, pour prix de son langage patriotique et mesuré tout à la fois, n'eut que la moquerie des courtisans, détestable race d'hommes qui avaient aussi fait du sage et vieux Sully un objet de risée (1).

(1) Sully, rappelé à la Cour quelques années après la mort d'Henri IV, parce qu'on avait besoin de ses avis, fut tourné en

Richelieu, toujours plus à l'aise dans ses réformes, ne pensa plus qu'à faire exécuter l'édit des élus. Cet ainsi qu'on appelait l'acte de nomination des nouveaux offices. On disait même que le ministre se proposait d'aller beaucoup plus loin. On craignait que, dans ses plans financiers, il ne donnât une base plus large à l'assiette des impôts en établissant la taille personnelle, en soumettant aux charges publiques le travail et l'industrie qui jouissaient d'une franchise entière. Ce système, si conforme à la justice, aurait eu pour règle et pour sanction les vrais principes de l'économie politique, et de nos jours nous ne pourrions concevoir un système exclusif d'impositions sur les propriétés foncières. Mais comme le projet du cardinal, ou du moins ce que l'on croyait tel, choquait les idées reçues, portait atteinte aux lois fondamentales de la Provence où la taille avait toujours été réelle, et où les habitans, assemblés dans leurs communautés, s'imposaient eux-mêmes de la manière la plus convenable, on se prit à crier bien fort contre une innovation qui paraissait d'autant plus monstrueuse qu'elle avait pour auteur un ministre chargé de la haine publique. Richelieu nomma commissaires pour l'exécution de l'édit des

ridicule par les jeunes courtisans. Il en fut indigné. « Sire, dit-il « alors à Louis XIII, quand le roi votre père me fesait l'honneur de « me consulter, au préalable il fesait sortir tous les bouffons et « baladins de Cour ».

élus le duc de Guise, gouverneur de la province depuis trente-cinq ans, les deux premiers présidens, Forbin-Maynier-d'Oppède, du parlement, et Séguiran, de la cour des comptes. Il leur adjoignit Forbin-la-Barben, premier consul-procureur. La Cour, vu les difficultés sérieuses qui menaçaient l'exécution de l'édit, recourut de plus à la nomination d'un intendant. D'Aubray, maître des requêtes, fut pourvu de cette nouvelle charge.

Le duc de Guise se trouvant à Orgon, où d'Aubray et les commissaires royaux se rendirent aussi, délibéra s'il fallait agir d'autorité, ou demander le consentement des trois ordres. D'après l'avis de Forbin-la-Barben, il résolut de faire présenter les deux édits des élus et de l'intendance aux états-généraux indiqués à Brignolles, au mois de mai 1630. En signe de deuil national, les consuls de cette ville et les officiers de la sénéchaussée cessèrent leurs fonctions; les artisans quittèrent leur travail, les marchands fermèrent leurs boutiques. Forbin-la-Barben, soupçonné de trahir les intérêts populaires, fut appelé dans les rues *vendeur de patrie*, et subit d'autres apostrophes injurieuses. Les mêmes symptômes d'agitation se manifestèrent dans toute la Provence. Avouons, à la gloire de ce beau pays, qu'il sut montrer, en certaines conjonctures, un patriotisme admirable, et que l'esprit public que quelques hommes sans portée regardent comme tout moderne, éclatait quelque-

fois chez nos ancêtres avec un ensemble étonnant, avec une rare énergie. Les commissaires du roi, se voyant exposés à des ressentimens qui croissaient en violence, feignirent de ne pas trouver leurs pouvoirs en règle, et le duc de Guise, qui devait aller à Paris, rompit l'assemblée, renvoyant les affaires à son retour.

Le 1er septembre de la même année, le parlement, n'ayant plus rien à craindre de la peste, quitta Salon et se rendit à Aix. On devait brûler à cette occasion un feu de joie sur la place des Prêcheurs. Le bruit courut que les jeunes gens les plus hardis et les plus aventureux de la petite noblesse et de la bourgeoisie avaient résolu de jeter dans ce feu le premier consul Forbin-la-Barben. A cette nouvelle, la cour souveraine défendit le feu, et la Barben frappé de terreur prit aussitôt la fuite. Le parlement qui, en l'absence du gouverneur, avait lui-même le gouvernement du pays, autorisa la tenue, à Pertuis, d'une assemblée des Seigneurs. Ceux-ci eurent l'air de ne dresser que des remontrances, mais au fond ils délibérèrent de défendre la liberté par tous les moyens, et nommèrent une commission insurrectionnelle de six membres.

Richelieu, dont l'humeur altière n'était jamais blessée impunément, entreprit de transférer à Toulon la cour des comptes ; et la ville d'Aix, voyant dans cette mesure un attentat à ses prérogatives et à sa splendeur, déclara qu'elle s'y opposerait

de vive force. Arles et Marseille formèrent aussi opposition par requête, et la cour des comptes maintint provisoirement sa résidence. Au milieu de la fermentation des esprits, le premier président d'Oppède et l'assesseur Martelli eurent l'imprudence d'engager d'Aubray à se rendre à Aix, où il n'avait pas osé paraître. Le 19 septembre, cet intendant descendit à l'hôtel du gouverneur, et le conseil municipal lui envoya de suite les présens usités de flambeaux et de confitures. On répandit le bruit que d'Aubray venait procéder à la translation de la cour des comptes et à l'établissement des élus. Le peuple s'émut aussitôt; on sonna le tocsin; des attroupemens se formèrent sous la direction de deux hommes pleins d'influence, le consulaire Sauve et l'avocat Gras. Le logement de d'Aubray fut assailli par cette multitude qui cherchait à l'immoler à ses fureurs, au moment même où le conseiller d'Agut, suivi de tous les officiers de la chancellerie, venait lui apporter les sceaux(1). Pendant que ce magistrat s'efforçait de calmer le courroux populaire, l'intendant se sauva par la toiture de l'hôtel de Guise et trouva un asile dans la maison du conseiller la Fare. Un de ses valets reçut un coup d'épée. Ses hardes et son carrosse

(1) Les membres du Conseil d'État, dont d'Aubray fesait partie, avaient le droit de garder, pendant trois mois, les sceaux de la Province où ils se trouvaient en mission.

furent brûlés sur la place des Prêcheurs. Le parlement, assemblé à la hâte, chargea les conseillers Olivier, Flotte, d'Agut et Boyer, du soin d'apaiser l'émeute, de se rendre auprès de l'intendant et de le placer sous leur sauvegarde. D'Aubray ne demanda qu'à sortir de la ville, et les quatre commissaires du parlement lui procurèrent le moyen de se retirer secrètement à Cavaillon. Forbin-Maynier-d'Oppède, également poursuivi par l'animadversion publique, jugea aussi prudent de prendre la fuite.

Le désordre cessa. Mais le peuple d'Aix, qui s'était fait une triste habitude des mouvemens séditieux, ne resta pas long-temps tranquille. On s'occupa du *nouvel état*, c'est-à-dire de l'élection des consuls-procureurs. La foule, qui détestait les officiers en charge comme vendus au gouvernement, assiégea l'Hôtel de Ville et menaça de se ruer sur le conseil municipal, s'il confirmait les candidats qui étaient présentés, selon l'usage, par les consuls sortans. Le conseil nomma d'office des patriotes, et leur choix fut accueilli par des applaudissemens unanimes. Le roi était alors malade à Lyon. Les nouveaux procureurs du pays lui envoyèrent des députés pour excuser l'effervessence populaire et pour tâcher d'obtenir en même temps la révocation des édits. Le comte de Brienne leur déclara que l'on devait obéir avant tout; qu'il fallait que la cour des comptes sortît d'Aix, et qu'elle

serait ensuite rappelée. Jacques Gaufridi, l'un des députés, protesta des inconvéniens, et tous se retirèrent.

On fit courir à Aix le bruit de la mort du surintendant d'Effiat, et l'on brûla son effigie aux Prêcheurs le 13 octobre (1). Cet acte d'indigne vengeance inspira aux mécontens une audace nouvelle. Les principaux d'entre eux s'assemblaient, toutes les nuits, à la plateforme du quartier de Villeneuve. Là on s'excitait, ou s'échauffait mutuellement; on se livrait à des exagérations de tout genre, comme on le fait toujours dans des réunions semblables où chacun veut lutter de patriotisme et d'ardeur. Tous convenaient de la nécessité de l'insurrection, du besoin de voler aux armes pour défendre les lois avilies. Un membre se mit alors à rappeler l'apologue ingénieux où les rats menacés d'être surpris par un chat, décident de lui attacher un grelot au coup afin d'être avertis de son approche. *Mais nul*, continua l'orateur, *ne se présenta pour l'attacher*, *quoique tous convinssent que la décision était sage.* A ces mots, Paul de Joannis, seigneur de Châteauneuf, s'écria, brûlant d'enthousiasme : *eh bien ! c'est moi qui l'attacherai.* Aussitôt il mit à son chapeau un grelot suspendu à un ruban blanc. C'était se déclarer le chef de la révolte. Ses amis l'applaudirent

(1) Pitton, liv. v.

et l'imitèrent. L'avocat Vian passa ses journées à distribuer des grelots aux habitans d'Aix, et tous les patriotes du pays adoptèrent le même signe. Ce parti prit le nom de *Cascaveou* qui signifie grelot en langue provençale.

Le seigneur de Châteauneuf était le neveu du président Coriolis (1) qui venait d'embrasser les intérêts populaires après s'être brouillé avec le premier président de sa compagnie pour une frivole affaire d'étiquette. Dès ce moment Coriolis, chef du parlement en l'absence de Forbin-Maynier-d'Oppède, fut appelé à jouer un grand rôle. Cette cour souveraine délibéra des remontrances à Louis XIII. Tous les corps de la province se réunirent dans un même esprit d'opposition aux actes du gouvernement. Au milieu de l'irritation générale plusieurs écrits circulèrent, et celui qui portait pour titre *la Vérité provençale au Roi* fixa surtout l'attention. « Sire, y lisait-on, je suis la Vérité, cette « déesse, fille du Temps, aujourd'hui si peu connue « et si fort méprisée dans le palais des rois. L'ambi- « tion et l'avarice des courtisans occupent entière- « ment ma place, et me retiennent depuis long-temps « à la porte de votre Louvre. Je me suis habillée à « la provençale, et poussée de cette humeur har- « die et impatiente qui est naturelle à la nation,

(1) Coriolis était fils du magistrat de ce nom qui avait présidé le parlement royal de Manosque durant les troubles de la ligue.

« j'ai franchi toutes ces barrières d'iniquité et « d'injustice pour vous faire mes représentations. « Il est vrai, Sire, que les peuples doivent contri« buer de tous leurs biens pour conserver la di« gnité de leur roi et la garantir contre leurs com« muns ennemis. Mais les rois se sont obligés de « faire tout ce qui serait requis au bon gouverne« ment de l'état. L'obligation des sujets est une « promesse de sang et de biens, et celle des sou« verains une promesse de bonté et de sagesse; et « les deux ont rapport à une même fin qui n'est « autre que la félicité commune. La prudence et la « bonté des princes doit aussi garder ses mesures « et modérer cette grande puissance. Il faut, Sire, « que la raison maîtrise les rois aussi souveraine« ment qu'ils maîtrisent leurs sujets, que cette « image de Dieu qu'ils représentent en terre, soit « toujours dans leur souvenir, et que sa crainte « sonne continuellement à leurs oreilles (1). »

Il y avait pourtant des paroles moins pures. L'insurrection la plus légitime ne se maintient pas toujours dans de justes bornes, parce qu'elle est obligée d'appeler à son aide ces esprits désordonnés qui vont toujours au-delà du but, ces mauvaises passions qui ne placent la liberté que dans la violence et font des spéculations affreuses sous le masque du patriotisme indigné. Si la résistance

(1) Papon, tom. IV, liv. XIII.

du pays n'eût été que parlementaire et municipale, son attitude eût été bien belle, car il y avait encore une vie bien puissante dans ses institutions. Mais il en fut autrement. Presque partout et notamment à Saint-Maximin, à Brignolles, à Draguignan, à Grasse, les *Cascaveous* se livrèrent à des actes de vengeance. Tout ceux qu'ils regardaient comme des ennemis du bien public souffrirent des persécutions, et la plupart furent contraints de prendre la fuite. A Aix la populace pilla la maison de Dumas, lieutenant du prévôt. Elle se rendit ensuite dans un champ que cet officier possédait à peu de distance des remparts, en arracha les ceps de vigne et les apporta en triomphe. Les maisons de l'auditeur Chaix, de Menc, greffier en chef de la cour de comptes, du bourgeois Sigaud, furent aussi dévastées, et leurs meubles jetés au feu sur la place des Prêcheurs. Les excès populaires ne s'arrêtèrent point là. Des paysans de Rians, de Lambesc, de Pélissane, d'Éguilles, De Saint-Cannat, de Ventabren et d'autres villages voisins vinrent se joindre aux factieux d'Aix. Le 4 novembre, deux mille cinq cents hommes sortirent de cette ville, tambour battant, enseignes déployées, et marchèrent sur la terre de Forbin-la-Barben, située à quatre lieues de distance. Ce rassemblement était conduit par le seigneur de Châteauneuf lui-même, tandis que le chevalier son frère et la plupart de ses amis restaient à Aix pour y main-

tenir son pouvoir. Le château de la Barben fut pillé, et les bois qui en dépendaient devinrent la proie des flammes.

Le duc de Guise, retiré à Marseille et vivant au sein des plaisirs, ne pouvait rien contre la révolte. Les deux frères Châteauneuf, leur oncle le président Coriolis, un autre président nommé Laroque, les conseillers Espagnet et Villeneuve étaient les seuls maîtres des affaires, disposaient des milices et des troupes, régnaient au parlement comme à l'Hôtel de Ville. Les nouveaux consuls-procureurs n'avaient plus qu'un simulacre d'autorité, bien qu'ils appartinssent aussi au parti des *Cascaveous*. Le cardinal de Richelieu leur ordonna de sortir d'Aix, s'il ne parvenaient pas à remplir leurs fonctions avec indépendance. Le premier consul Sextius d'Escalis, baron de Bras, était un homme de cœur qui brûlait de venger l'honneur de son chaperon. Il supportait d'autant moins son injure qu'il avait donné plus de gages à la cause de la liberté. Se voyant soutenu par le lieutenant Pélicot-Saint-Paul et par des amis dévoués, il forma une confédération qui portait aussi un grelot au chapeau, pour indiquer l'objet commun des deux ligues, et un ruban bleu avec cette devise *Vive le Roi! à bas les Élus*. La confédération consulaire n'était guère composée que de gentilhommes, tandis que celle de Coriolis et de Châteauneuf s'appuyait principalement sur la bourgeoisie et sur le peuple.

Bientôt ces deux partis qui, au fond, étaient animés d'une même pensée, devinrent implacables, et chacun comprit qu'ils ne pouvaient pas tarder d'en venir aux mains.

En effet il y eut bientôt une collision, sur la place des Dominicains, entre des hommes au ruban blanc et d'autres hommes au ruban bleu. Ces derniers eurent le dessous, et le parlement parut en corps pour arrêter le désordre. Le baron de Bras, croyant qu'il ne pourrait rétablir son pouvoir consulaire qu'en chassant de la ville le président Coriolis et ses deux neveux, les frères Châteauneuf, se prépara à frapper ce grand coup. Le 6 décembre, à deux heures après midi, de Bras, le chaperon sur l'épaule, l'épée nue d'une main, un pistolet de l'autre, sortit de sa maison, accompagné de Pélicot-Saint-Paul et de quelques officiers armés. Il se rendit d'abord à l'Hôtel de Ville, puis au quartier des Récollets, fit un appel à ses partisans, les attroupa, se mit à leur tête et alla investir le logement de Coriolis qui s'y trouvait avec ses neveux et les conseillers d'Antelmy et Gautier. On tira des coups de pistolet dans la rue; il y eut des blessés de part et d'autre; un seul homme, de la faction de Bras, fut tué. Enfin, après une vive résistance, Coriolis et les quatre personnages que je viens de nommer se virent obligés de sortir de la ville et de se retirer au

couvent de Saint-Pierre, situé dans le territoire (1).

Le triomphe du baron de Bras n'eut qu'une bien courte durée. L'assesseur Rolland se déclara pour lui, mais ses deux autres collègues les consuls Bonpar et Anglesy désapprouvèrent sa conduite. Le lendemain le parlement députa auprès des magistrats si violemment expulsés les conseillers de Périer, d'Agut et Flotte pour les ramener dans son sein. D'un autre coté, Bonpar et Anglesy allèrent à la rencontre des deux frères Châteauneuf et rentrèrent avec eux. Coriolis vint solennellement déposer sa plainte au gouvernement, et Fabry, capitaine du quartier de Bellegarde, fut aussitôt mandé au Palais de Justice avec sa compagnie, pour la garde de la cour et la liberté des délibérations. Cependant le baron de Bras ne s'endormait pas sur ses dangers. Il courut au corps-de-garde de la place des Prêcheurs, se fit suivre par tous les soldats de ce poste, fut rejoint par un de ses parens et par plusieurs de ses amis, et s'avança vers le Palais où le parlement était en séance. Comme il voulait en forcer l'entrée, Fabry l'arrêta tout court. Un des serviteurs du premier consul tira son mousquet sur le capitaine, le manqua, et du même coup blessa à mort l'avocat Orsel, volontaire dans la compagnie de Bellegarde. Le meurtrier fut mis en pièces sur le champ. Tandis que l'on se battait au

(1) Hon. Bouche, tom. II, liv. X.

Palais de Justice, le tocsin sonnait dans la ville; les conseillers Espagnet et Villeneuve couraient de boutique en boutique pour exciter les artisans contre le baron de Bras et les hommes au ruban bleu. Tous les quartiers prirent les armes. La bande du baron de Bras se dispersa; l'un des fuyards fut criblé de blessures près l'église S[t]-Barthélemy, et le baron, poursuivi vivement, entra dans le couvent des Prêcheurs et se sauva au clocher. La foule envahit le cloître par une brèche, poussant des cris de mort contre le premier consul. En vain le parlement voulut intervenir pour calmer la fureur de ces flots populaires. En vain les religieux firent des exhortations. Leur voix méconnue alla se perdre au milieu des plus affreuses clameurs. Ils crurent réussir en exposant le Saint-Sacrement sur l'autel; mais rien n'y fit. Alors un de ces moines, revêtu des habits sacerdotaux, prit le Saint-Sacrement à la main, et s'écria comme frappé d'une illumination soudaine : « Dieu tout-puissant, puisque le « respect de ce saint lieu et la majesté de votre « présence ne sont pas capables d'arrêter l'inso- « lence de ce peuple obstiné, souffrez que cette « même main et ce même ostensoire avec lesquels « vous l'avez si souvent béni, servent aujourd'hui « à lui donner votre malédiction (1). » A ce dernier mot, les plus forcenés se prosternent en

(1) Bouche, *ibid.*

demandant miséricorde, et tous sortent du cloître dans un silence religieux. Le baron de Bras, mis en la protection des moines, se retira quelques jours après dans son château d'Ansouis, avec la permission du parlement.

La confédération des *Cascaveous* bleus ne put pas se relever de la chute qu'elle venait de faire, et les blancs exercèrent sans trouble un pouvoir incontesté. Leurs ennemis ne cherchèrent qu'à leur nuire hors de la Provence. Le baron de Bras se rendit à Paris où se trouvaient déjà les premiers présidens d'Oppède et de Séguiran, le conseiller de Paule, Forbin-la-Barben, Chaix, Dumas, l'intendant d'Aubray; et tous ensemble, travaillés d'un même désir de vengeance, ils fatiguèrent la Cour de leurs plaintes, ils excitèrent par des récits passionnés le ressentiment du roi, et surtout celui de Richelieu. Le parlement d'Aix fut instruit de leurs intrigues. Toujours dominé par les *Cascaveous* blancs, il délibéra d'envoyer des députés à la Cour pour y balancer l'influence des chefs de la faction contraire. Le président de Gallifet, les conseillers de Collongue, d'Antelmy, et le procureur général Guérin furent chargés de cette mission délicate. D'Antelmi prit le devant avec son frère l'avocat, lequel avait reçu un mandat semblable du conseil municipal. Les deux d'Antelmi, arrivés à Paris, n'écoutèrent pas les conseils de la prudence. Ils écrivirent à leurs amis d'Aix pour les engager

à continuer les troubles afin d'intimider le gouvernement. Richelieu les fit aussitôt mettre à la Bastille, et donna ordre aux autres députés de se retirer en toute diligence. En même temps, pour en finir avec tous ces mouvemens de révolte, ou si l'on veut d'indépendance déréglée, le ministre se décida à envoyer en Provence Henri de Bourbon, prince de Condé, à la tête d'une armée de cinq mille hommes d'infanterie et de six cents chevaux.

A cette nouvelle, l'assemblée des communautés fut convoquée par mandement du duc de Guise, pour le 10 janvier 1631, à l'abbaye Saint-Victor de Marseille. Tout s'y passa dans un désordre extrême, et l'on n'y prit aucune résolution. Si les défenseurs des intérêts populaires avaient eu pour chef un de ces hommes puissans par la parole et par le génie, un de ces hommes privilégiés qui entraînent sous leur drapeau les masses obéissantes, l'insurrection provençale aurait pris sans nul doute un développement redoutable. Mais ce chef désiré ne se rencontra pas. Quelques-uns firent un moment reposer leur espoir sur le duc de Guise. Ils pensèrent que ce gouverneur pourrait se mettre lui-même à la tête des mécontens, pour se venger du cardinal de Richelieu, qui voulait le perdre parce qu'il n'avait pas voulu se démettre en sa faveur de la charge d'amiral des mers du Levant, jusqu'alors attachée au gouvernement de Provence.

Mais de Guise, ami du repos, comme le sont en général tous les hommes avancés en âge, ne fit rien qui pût compromettre sa fortune, son existence et son nom. Ce qui finit d'ailleurs d'ôter au mécontentement public son énergie primitive, c'est que l'on sut que le prince de Condé avait pouvoir de traiter pour la révocation des édits.

Condé s'avançait vers la Provence, accompagné du marquis de Nangis, commandant en second, des présidens d'Oppède et Séguiran, de l'intendant d'Aubray auquel on avait adjoint Charles de la Potherie, conseiller d'état. Les personnages les plus compromis se sauvèrent à l'approche des troupes françaises, et il n'y eut nulle part des projets de résistance. Les procureurs du pays nés et joints, assemblés à Aix le 23 janvier, résolurent d'envoyer une députation à la rencontre du prince de Condé, pour conjurer l'orage qui semblait menacer la capitale; car on disait qu'elle devait être livrée au pillage, et les habitans commençaient à cacher leurs effets les plus précieux. Les députés étaient Louis Duchaine, évèque de Senez, le grand-vicaire Mimata, l'assesseur Rolland, le vicomte de Pourrières, l'avocat Arnaud, premier consul de Riez, Villeneuve-Vauclause, Meyronet, Baudun, Valavoire et Volone. Ils rencontrèrent Condé au pont Saint-Esprit et lui promirent obéissance au nom de la Provence. Le prince les reçut avec bonté et continua sa marche sur la ville d'Aix. En même

temps il somma les deux cours souveraines, le bureau des trésoriers généraux et la sénéchaussée d'en sortir, conformément aux ordres du roi. Le parlement se retira à Brignolles, la cour des comptes à Saint-Maximin, le bureau des trésoriers à Pertuis, et la sénéchaussée à Lambesc. Condé logea d'abord ses troupes dans les villages voisins d'Aix. Mais le 19 mars 1631, le marquis de Nangis, à la tête de quatre régimens, entra dans la capitale et s'empara de tous les postes. Le lendemain le prince, entouré d'un imposant appareil de guerre, fit son entrée et refusa tous les honneurs que les consuls voulaient lui rendre.

Bientôt la consternation régna dans les familles, car d'Aubray et de la Potherie, chargés d'informer prévôtalement contre les plus coupables d'entre les mutins, se firent assister par quelques officiers du Languedoc et déployèrent toute la sévérité de cette justice exceptionnelle qui peut bien être indépendante, mais qui semble toujours asservie, qui peut bien obéir aux inspirations de l'équité, mais qui a toujours l'air de frapper avec passion. Trente malheureux furent condamnés, les uns au bannissement, les autres aux galères, et plusieurs à mort. Parmi ces derniers un se trouva qui fut saisi d'uue telle fureur à la lecture de l'arrêt fatal dans la chapelle de la Conciergerie, qu'il rompit avec les dents les menottes de fer dont il était garrotté, s'empara d'un couteau qu'il avait caché

sur l'aûtel, mit en fuite les assistans et tomba enfin percé de coups d'arquebuse (1). Le roi fit ajourner devant son conseil les présidens de Coriolis et de la Roque, les conseillers Flotte, d'Espagnet, de Perrier, et il interdit de leurs fonctions les conseillers d'Antelmi, de Villeneuve et l'avocat général de Cormis.

Le duc de Guise convoqua à Tarascon les états-généraux suivant les instructions que le prince de Condé avait reçues de la Cour de France. A l'ouverture de cette assemblée, le prince prononça un discours sur la puissance du monarque et sur les travaux de Richelieu dont il fit un pompeux éloge. La conduite des états fut noble et digne. Au lieu de se courber sous le joug de la servitude, ils défendirent pied à pied les priviléges du pays. L'évêque de Sisteron réfuta avec une chaleur généreuse les impostures de Charles de la Potherie. Mais celui qui porta tout le poids des affaires fût l'assesseur Rolland. Magistrat sans tache, patriote sans ostentation, il donnait à ses paroles l'autorité de ses vertus, et à ses argumens la profondeur de sa science. Dans les séances générales et dans les conférences particulières il attribua les derniers mouvemens *non à un esprit de révolte, mais à un juste et naturel sentiment de liberté.* La Cour demanda un subside de deux millions de

(1) Bouche et Pitton, ouv. cité.

livres. Les états, représentant l'impuissance du pays, offrirent un million. Les commissaires royaux déclarèrent que cette somme était insuffisante. La discussion s'échauffa et traîna en longueur, les uns demandant davantage, les autres ne voulant rien donner de plus. Enfin, de guerre las, les états consentirent à accorder quinze cent mille livres. Le gouvernement promit, de son côté, de rétablir à Aix les corps judiciaires, le bureau des trésoriers généraux, et de révoquer l'édit des élus, cause de tous les désordres.

Après la clôture de l'assemblée, le prince de Condé retourna à Paris, laissant au comte de Soycourt le commandement des troupes françaises. Le parlement, la cour des comptes et le bureau des trésoriers revinrent à Aix où la sénéchaussée siégeait déjà. Le président Coriolis obtint la permission de se retirer dans une de ses terres pour y finir tranquillement ses jours. Mais averti qu'il n'y était pas en sûreté, il résolut d'aller en Cour pour se réunir aux autres magistrats qui poursuivaient leur réintégration. Un peu plus tard, Gaston, duc d'Orléans et frère du roi, se révolta pour se venger de Richelieu, se jeta dans le Languedoc, et entraîna dans son parti le maréchal de Montmorenci, gouverneur de cette province. Coriolis, qui aurait dû n'aspirer qu'au repos et se tenir en garde contre de nouvelles intrigues politiques, embrassa fort imprudemment la cause du prince rebelle. Une es-

carmouche plutôt qu'un combat finit la guerre à la journée de Castelnaudari. Coriolis se réfugia à Barcelone où il donna des leçons de droit romain pour vivre. Richelieu assembla des commissaires qui le condamnèrent par contumace à la peine capitale. Sa maison d'Aix fut rasée, et ses biens confisqués au profit du roi. Cependant la fin des troubles et l'amnistie accordée au plus grand nombre des révoltés firent espérer à Coriolis qu'il pourrait sans danger quitter l'Espagne et se retirer à Avignon pour se rapprocher de sa famille. Mais enlevé sur la route, il fut conduit à la tour de Bouc et enfermé dans une mauvaise chambre, qui n'était pas même à l'abri des injures de l'air. Ce savant magistrat, digne d'un sort meilleur, supporta son adversité avec une constance admirable et termina sa vie dans le calme de la philosophie chrétienne.

Le duc de Guise, privé de protecteurs et dévoré d'inquiétude, se voyait sans crédit et presque sans pouvoir. Sa carrière politique était achevée. Appelé à la Cour par le cardinal de Richelieu, il craignit les embûches de cet ennemi puissant et s'exila en Italie. Au mois d'avril 1632, le roi donna au maréchal de Vitry le gouvernement de Provence.

Cependant les griefs du pays n'étaient pas redressés encore. On se lassait d'attendre la révocation de l'édit des élus, et le sort des affaires restait

incertain. L'indigne conduite du commandant Soycourt, son insolence proconsulaire, la licence de ses soldats aliénaient tous les esprits et les tenaient dans de continuelles alarmes. Le maréchal de Vitry avait, il est vrai, des qualités estimables, beaucoup d'honneur, une probité sévère. Mais il était aussi d'un esprit inconsidéré, d'un caractère hautain, dur et violent. En somme il ne semblait pas fait pour rétablir la confiance publique, pour travailler à une œuvre de réconciliation et d'harmonie. La Cour de France, corrompue par ses succès, se fesait un plaisir de braver la colère de la nation provençale, et Talon, conseiller d'état, fut envoyé à Aix pour mettre à exécution dans toute la province l'édit sur l'augmentation du prix du sel. Le maréchal de Vitry et Talon allèrent à Marseille, mais ils furent obligés d'en sortir à la hâte, pour se soustraire à la vengeance d'un peuple exaspéré. En même temps Louis XIII ordonna au maréchal de réunir les états-généraux pour en obtenir de nouveaux subsides. Le redressement de tous les griefs était mis à ce dernier prix. Le gouverneur convoqua l'assemblée à Brignolles, au mois de janvier 1633. Charles de la Potherie et le conseiller d'état Léon Brulart, commissaires du roi, demandèrent un million. On accorda cinq cent mille livres, sous la forme d'un don gratuit. L'impôt sur le sel fut supprimé aussitôt. Mais le roi ne révoqua l'édit des élus qu'au mois de juillet

suivant, par lettres-patentes données à Chantilly, et la Provence resta en possession de ses antiques priviléges.

Cependant elle eut encore besoin de toute son énergie pour se défendre contre les entreprises du pouvoir. La Cour n'avait cédé sur la question des édits, que parce qu'elle avait besoin d'argent. mais son système était toujours le même, et l'odieux caractère du maréchal de Vitry secondait les abus d'un gouvernement tracassier quand il n'était pas oppresseur. La Provence était chargée de troupes qui se croyaient en pays conquis et qu'il fallait nourrir sous peine de pillage. Vitry, orgueilleux contempteur de la toge parlementaire et du chaperon municipal, fesait montre, dans tous ses actes, d'une grossièreté soldatesque. Il s'arrogea le droit de nommer d'office les consuls de plusieurs villes, et voulut enlever au parlement les matières de police. Il considéra comme une atteinte à ses droits, un arrêt portant clôture des théâtres pendant le carême, les fètes et les dimanches. Cet arrêt reçut néanmoins son exécution. Mais le maréchal de Vitry ne tarda pas à casser de sa pleine autorité un autre arrêt de la même compagnie, par lequel elle ordonnait aux consuls de faire sonner la retraite à neuf heures du soir, et au viguier d'assister au guet, selon un ancien usage. Le gouverneur fit afficher à tous les coins de rues et publier devant le Palais de Justice, pendant que les

magistrats y siégeaient, l'ordonnance qui annulait leur décision. Recherchant toutes les occasions de les braver avec éclat, il affecta de placer sous son appui Raphélis-Saint-Martin, second consul d'Aix, décrété de prise de corps pour des excès auxquels il s'était livré envers son collègue Cabassol, troisième consul. Il le fit passer devant le Palais, décoré de son chaperon. Ensuite, pour pousser le parlement à bout par des humiliations réitérées, il voulut que Saint-Martin assistât à une procession solennelle avec les insignes de sa dignité, et pour le protéger contre les huissiers porteurs du mandat de prise de corps, il lui donna une escorte de quarante hommes de sa compagnie d'ordonnance. Un magistrat contemporain et bien digne de foi (1) assure dans ses mémoires que le maréchal ayant pris la route d'Apt au mois d'octobre 1633, et ne pouvant rester en voiture par la difficulté des chemins, fit demander des porteurs à Lourmarin, et que n'en trouvant pas, il força les consuls de cette petite ville de s'associer avec ses domestiques pour le transport de sa litière.

C'était mettre le comble à l'oppression la plus audacieuse. Le ressentiment populaire ne se contenait qu'avec peine, et le parlement d'Aix délibéra de s'adresser au garde des sceaux et au roi lui-même pour obtenir un terme à tant d'outrages. Le

(1) Le président Gaufridi.

souverain, accueillant les plaintes légitimes des magistrats qui rendaient la justice en son nom, déclara par arrêt du conseil, à la date du 30 novembre 1633, qu'à lui seul il appartenait de casser les arrêts des cours souveraines ; ôta au maréchal la connaissance du guet dans les villes qui n'étaient point places de guerre, lui laissa la juridiction des patrouilles dans tous les lieux où il y avait garnison, et le droit exclusif de permettre les assemblées des communautés, excepté lorsqu'il s'agirait d'affaires litigieuses. Alors c'était au parlement à permettre ces réunions, à la charge par lui d'en donner avis au gouverneur. Louis XIII enleva aussi au maréchal le pouvoir arbitraire qu'il s'était arrogé dans l'élection des consuls ; et comme sa présence pouvait causer de nouveaux malheurs, il lui ordonna de se rendre à la Cour. Le marquis de Saint-Chaumont fut envoyé en Provence avec la qualité de lieutenant du roi, et chargé du commandement provisoire.

Le maréchal ne se hâta guère d'obéir, et Saint-Chaumont arriva en Provence au mois d'octobre 1634. Partout sur son passage il y eut de bruyans transports de joie, qui n'étaient que l'explosion des sentimens de haine à l'adresse du gouverneur. Le commandant provisoire n'osa pas entrer à Aix où Vitry se tenait toujours. Il alla droit à Toulon et s'établit ensuite à Hyères. Il y resta comme assiégé, et le maréchal, dominé par une inconce-

vable frénésie, entreprit même de le faire enlever pendant la nuit. Mais les habitans d'Hyères s'armèrent pour défendre le commandant, et cette tentative coupable tourna à la honte de son auteur. Saint-Chaumont se plaignit au parlement et aux procureurs du pays. Le parlement rendit aussitôt un arrêt qui enjoignait aux gentilshommes et seigneurs feudataires de la Province, à tous les gouverneurs de places et châteaux, à tous les officiers, consuls et habitans des villes de prêter main-forte au lieutenant du roi *contre les entreprises des étrangers et perturbateurs du repos public*. On comprend aisément quel est celui que le parlement voulait désigner sous ces dénominations. Ensuite la compagnie envoya vers Saint-Chaumont le président de la Roque, deux conseillers et le procureur général, pour l'assurer de la protection des corps judiciaires. En même temps la province lui députa un des procureurs du pays et un greffier des états pour se tenir auprès de sa personne. De tout côté on lui offrit des secours. Le maréchal voyant bien, dans cette situation des esprits, qu'une plus longue résistance serait aussi dangereuse qu'inutile, prit enfin le parti de se rendre à la Cour.

Les remontrances du parlement d'Aix, les cris accusateurs de la nation provençale semblaient inévitablement attirer sur le maréchal de Vitry une disgrace complète. Mais ce gouverneur avait du

crédit, et l'inflexible Richelieu aurait cru faire une concession dangereuse en le sacrifiant à la colère publique. D'ailleurs, comme il l'avait lui-même pourvu de cette charge importante, il ne voulait point faire l'aveu pénible d'un mauvais choix et d'une erreur. Il en coûte à tous les hommes de détruire leur ouvrage, et lorsque les gouvernans sont engagés dans une voie mauvaise, ils n'en sortent qu'avec répugnance, dominés qu'ils sont par une fausse politique et par un misérable orgueil. Le maréchal de Vitry obtint son pardon et retourna triomphant en Provence, tandis que Saint-Chaumont reçut une destitution brutale.

Le cardinal de Richelieu, au milieu des cabales et des conspirations qui se formaient sans cesse contre lui, poursuivait avec une constance inébranlable le cours de ses grands projets politiques, parmi lesquels il plaçait en première ligne l'abaissement de la puissance autrichienne. Il souleva contre elle une partie de l'Europe et déclara la guerre à l'Espagne sous le plus frivole prétexte. En cette conjoncture, les Impériaux et les Espagnols s'unirent pour conjurer l'orage dont ils se voyaient menacés. Ces derniers envoyèrent dans la Méditerranée une armée navale, pleine de confiance et d'espoir parce que les Français n'avaient aucune force à leur opposer dans les ports de Marseille et de Toulon. Le 13 septembre 1635, les ennemis attaquèrent l'île Sainte-Marguerite et s'en rendirent

maîtres le lendemain. Ils emportèrent aussi l'île de Saint-Honorat, et fortifièrent ces deux îles que le gouvernement français avait laissées presque sans défense. Les Espagnols se tournèrent ensuite contre le village de Cannes et le fort de la Croizette. Mais ils en furent repoussés par les efforts réunis de Saint-Marc-Chasteuil, de son fils le baron de Châteauneuf, de Villeneuve-Mons et de Grasse-Roquebrune. Le maréchal de Vitry, qui se trouvait alors à la Tour-d'Aigues, vint fixer son quartier-général à Cannes, où il convoqua la noblesse et les milices du pays. Secondé par le zèle patriotique de d'Autric-Vintimille, de Julianis, de Mathuron-Salignac et de Balthazar Bouche, consuls-procureurs, il pourvut à la sûreté des côtes. C'est tout ce qu'il pouvait faire, car il fallait une escadre pour reprendre les îles d'Hyères.

De plus, la Cour de France avait besoin de fonds pour soutenir une guerre qui épuisait les finances, et l'on eut recours à l'expédient des édits bursaux. Ces édits créaient en Provence des offices de trésoriers, de greffiers, de receveurs des épices, un siége de judicature à Riez et des droits jusqu'alors inconnus sur les cabaretiers, L'exécution en fut confiée à l'abbé de Beauvau, évêque de Nantes. Ce prélat, nommé commissaire extraordinaire du roi, était aussi chargé de presser l'armement de plusieurs vaisseaux dans les ports de la Méditerranée. Au mois de février 1636 les états-généraux

de Provence se réunirent à Fréjus. L'abbé de Beauvau leur fit la demande d'un don gratuit pour les frais de la guerre et les besoins de l'état. L'assemblée accorda douze cent mille livres, à condition que les nouveaux édits seraient supprimés. Le roi accepta le don, révoqua les édits, et fesant même ce qui ne lui était pas demandé, il confirma toutes les franchises provençales par lettres-patentes du 18 avril de la même année.

Cependant une escadre, armée dans les ports de l'Océan, se préparait à mettre à la voile, sous les ordres du comte d'Harcourt. Elle était composée de cinquante-neuf vaisseaux, chargés de six mille sept cents combattans et d'une formidable artillerie. Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, s'y était embarqué en qualité de chef du conseil de la marine. Vers la fin de juillet cette flotte longea les côtes de Provence, et fut jointe par l'escadre sortie de Toulon sous le commandement du marquis de Pont-Courlay. On y comptait douze galères, un galion, quatorze vaisseaux, plusieurs brûlots et petits navires. Les Espagnols avaient dans les eaux de Provence vingt-deux galères et cinq vaisseaux qui ruinaient le commerce marseillais. Le duc de Fernandines en était l'amiral. A l'approche des Français l'armée navale d'Espagne s'enfuit vers Gênes. Les troupes du maréchal de Vitry, les vaisseaux du comte d'Harcourt et du marquis de Pont-Courlay se préparèrent à l'attaque

des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, défendues par deux mille Espagnols. Le 8 décembre, les généraux réunis en conseil de guerre au château de Cannes, délibéraient pour assurer le succès de cette entreprise. L'archevêque de Bordeaux y assistait. Une contestation s'éleva entre le maréchal de Vitry et le comte d'Harcourt, malheureusement divisés par cet esprit de jalousie et de rivalité, si funeste en tout lieu mais surtout dans les camps. L'archevêque de Bordeaux voulut prendre part à la querelle, et peut-être le fit-il avec une chaleur déplacée. Quoi qu'il en soit, Vitry, toujours irascible et brutal, traita le prélat de *cagot* (1), et le frappa d'un coup de canne. Le conseil se sépara aussitôt saisi d'étonnement et de douleur. La plupart des gentilshommes, voulant donner au gouverneur une marque éclatante de mécontentement, abandonnèrent les drapeaux. Les milices se débandèrent, et l'expédition, qui s'annonçait d'abord sous de brillans auspices, fut renvoyée à des temps plus heureux (2).

Elle intéressait trop le patriotisme provençal pour qu'on ne la reprît pas avec ardeur. Au retour du printemps, 1637, le pays tout entier s'y porta avec un dévoûment admirable. Le parlement donna vingt-quatre mille livres, la cour des comptes

(1) Pitton, *ibid.*
(2) Bouche, t. II.

quinze mille. Les diverses sénéchaussées contribuèrent suivant leurs facultés ; les corporations s'imposèrent des sacrifices proportionnés à leurs richesses. La ville d'Aix fournit six mille livres, de la poudre, des munitions, cent cinquante charges de blé et cent mousquetaires entretenus pour deux mois. Marseille donna trente mille livres et des munitions pour six mille; Arles, du blé pour la valeur de trente mille livres. Toulon, Hyères et Olioulles fournirent deux mille quatre cents hommes sur six vaisseaux frétés à leurs dépens. Draguignan en arma quatre cents avec leur subsistance. Le bourg de Biot, dans la viguerie de Grasse, en envoya trois cents, entretenus pour un mois. De plus, le parlement ordonna qu'on inscrirait à son greffe le nom des gentilshommes déjà employés à l'expédition, et en même temps il enjoignit à tous les autres nobles, capables de porter les armes, de joindre les drapeaux français sous peine de flétrissure. Tous répondirent à cet appel, et l'on vit le vieux seigneur de Romolles, âgé de 94 ans, se présenter pour combattre, malgré la présence et les supplications de ses trois fils.

Le 28 mars, les troupes de débarquement, protégées par la flotte, s'approchèrent, sur des bateaux légers, de l'île Sainte-Marguerite que défendaient cinq forts construits par les Espagnols avec des lignes de communication. Le régiment de Vaillac descendit le premier. Le plus petit des forts fut

emporté d'emblée, et les Français se retranchèrent dans l'île, se livrant aussitôt à des travaux de siége. Trois autres forts se rendirent tour à tour. Le cinquième fit une résistance opiniâtre. Les Espagnols y avaient rassemblé toutes leurs forces sous le commandement de don Miguel Peréz de Goua, et ils ne l'évacuèrent que le 12 mai, avec tous les honneurs de la guerre. Le lendemain, l'île Saint-Honorat fut investie par la flotte française, et le comte d'Harcourt y débarqua douze cents hommes. Il n'y avait qu'un seul fort, lequel capitula le 15. Plusieurs Provençaux de distinction, emportés par leur ardeur guerrière, perdirent la vie à l'attaque des deux îles, entr'autres Gaspard de Séguiran, le chevalier de St.-Tropez, Thorenc, Mazaugues, Lioux, Bonfils, de Puget, Bellon, d'Isnard, de Rousse. D'autres y reçurent des blessures plus ou moins graves, et parmi eux l'on cite de Villeneuve-Flayosc, Roquebrune, le baron de Forcalqueiret, de Valbelle, Saint-Antoine de Sisteron, Louis Félix de Marseille. D'Aiguières-Méjanes, premier consul d'Arles, combattit à la tête de la milice de cette ville, et quoique blessé, il se fit porter à la brèche.

Peu après, d'autres Provençaux payèrent aussi à la patrie une dette de sang. L'armée navale de France donna la chasse à une escadre espagnole de quinze galères et la joignit près de Gênes. L'acharnement fut égal de part et d'autre, le choc terri-

ble et sanglant. Les Français perdirent trois galères et les Espagnols six. Cosme de Valbelle, d'Arène, Monier, Montolieu, le baron de la Garde, Guiramond et Fortia-Fornille tombèrent de la mort des braves.

Après tant de dévoûment et de sacrifices, la Provence espérait être déchargée de l'entretien des garnisons françaises. Mais la subsistance de plusieurs régimens fut encore laissée à sa charge. Les consuls-procureurs s'y opposèrent de toutes leurs forces, parce que les états-généraux n'avaient pas voté cette dépense, qui dès-lors était illégale. La Cour, irritée d'une opposition consciencieuse, médita de nouvelles attaques contre la constitution provençale. Elle obtint du conseil d'état un arrêt qui séparait du consulat d'Aix la procure du pays, et en fit une commission royale qui ne fut attribuée qu'à des hommes servilement dévoués aux caprices ministériels. L'archevêque d'Aix, l'assesseur Jullianis, et de Piles, gouverneur du Château-d'If, furent investis de cette charge, jusque-là si honorable, et qu'on voulait dénaturer au point d'en faire un aveugle instrument d'arbitraire. En même temps les trésoriers généraux reçurent l'ordre d'asseoir sur la Provence l'imposition destinée à l'entretien des troupes, si mieux n'aimaient, les nouveaux procureurs du pays, la répartir eux-mêmes. Tous les cœurs provençaux sentirent cette injure. Et vraiment il y avait de quoi s'émouvoir,

de quoi s'indigner à titre légitime. Une chose était évidente : la Cour, dans la longue série de ses empiétemens déloyaux, tenait plus à tirer rançon du pays qu'à détruire ses priviléges. En fin de compte ses entreprises lui amenaient toujours des subsides. La ville d'Aix se hâta de députer au roi le consulaire Gaufredi. Louis XIII écouta ses plaintes. Mais il fallut encore se résoudre à des sacrifices. On convint que la province entretiendrait un certain nombre de régimens, et à cette condition le consulat d'Aix fut rétabli dans ses prérogatives.

L'on eut bientôt une satisfaction plus grande. L'outrage reçu en plein conseil de guerre par l'archevêque de Bordeaux avait trop fait de bruit et de scandale en France pour y rester couvert du voile de l'oubli et de l'impunité. Le moment approchait où Vitry, reconnu pour incorrigible, devait enfin porter la peine de ses emportemens et de ses excès. Son protecteur, le cardinal de Richelieu, fut le premier à provoquer sur lui la sévérité du monarque, et le maréchal fut rappelé pour rendre compte de sa conduite. Tandis qu'il allait à St.-Germain pour tâcher de se justifier auprès de Louis XIII, des gardes l'arrêtèrent sur la route le 27 octobre 1637, et le conduisirent à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après la mort du premier ministre.

Le cardinal de Lyon, l'archevêque de Bor-

deaux et le comte d'Harcourt sollicitèrent le gouvernement de Provence. Chacun d'eux fit valoir ses titres, mit en mouvement ses amis, usa de tous ses moyens d'influence pour obtenir cette place importante. Mais le roi la donna à un autre seigneur qui ne s'était pas mis sur les rangs et qui fut surpris de cette faveur inattendue. C'était Louis de Valois, comte d'Alais, fils du comte d'Auvergne, prince légitimé de France (1).

Ce nouveau gouverneur arriva en Provence au commencement de l'année 1638. Il n'était à Aix que depuis quelques jours, lorsque le prince Casimir, frère consanguin de Ladislas VII, roi de Pologne, fesant route sur une galère génoise vers le Portugal, où il allait exercer les fonctions de vice-roi, descendit à St.-Tropez, visita successivement Toulon et Marseille, se rembarqua, et fut bientôt forcé, par le mauvais temps, de relâcher à la Tour de Bouc. Le gouvernement français, reprochant sans doute à ce prince d'avoir examiné trop attentivement les fortifications de Toulon et de Marseille, ordonna au comte d'Alais de le constituer prisonnier. D'Alais chargea Chantereine, capitaine de ses gardes, d'exécuter cet ordre, et Casimir fut transféré dans la citadelle de Sisteron, puis conduit à Vincennes. Les ministres l'interrogèrent, et bien-

(1) Le comte d'Alais était petit-fils du roi Charles IX et de Marie Touchet de la ville d'Orléans.

tôt après on le rendit à la liberté, comblé de présens et d'honneurs.

La France, encore accablée du poids d'une longue guerre, avait usé ses dernières ressources financières. d'ailleurs Richelieu ne ménageait pas, comme Sully, les revenus de l'état, et l'économie ne convenait point à son faste. La Cour avait toujours plus obtenu des pays d'état que des provinces sans représentation politique; ce qui ne doit étonner personne, parce que l'expérience démontre que les gouvernemens absolus sont presque toujours à bon marché, et que la liberté se paye cher. Cependant tous les genres d'impôt avaient été déjà mis en usage, et Richelieu recourut derechef à un expédient qui n'était pas nouveau, mais qui avait au moins le mérite d'avoir toujours réussi en Provence. Il créa de nouveaux offices, persuadé que le pays, pour s'en délivrer, ferait offre d'un don gratuit, selon ses habitudes. L'édit du mois de mars 1638 créa trois corps judiciaires, l'un à Aix, l'autre à Forcalquier, le dernier à Draguignan. Ces tribunaux n'étaient propres qu'à réduire l'autorité du parlement d'Aix en diminuant sa juridiction. Chacun d'eux fut composé de deux présidens, de douze conseillers, d'un procureur et d'un avocat général. Le parlement refusa de vérifier l'édit; mais le roi en ordonna l'enregistrement au grand conseil, et chargea de Lauzun, conseiller d'état, de le faire exécuter. De Lauzun arriva à

Forcalquier au mois de mars 1639. Il y trouva le conseiller de Gautier et le procureur général de Gantez, députés du parlement, lesquels lui notifièrent l'opposition de cette compagnie. De Lauzun leur en concéda l'acte, mais en déclarant que c'était sans préjudice de sa commission à laquelle il allait incessamment procéder. En effet, il parvint en peu de temps à organiser les présidiaux de Forcalquier et de Draguignan; mais celui d'Aix présenta plus d'obstacle. Tous les officiers de la sénéchaussée firent signifier leur opposition, et le parlement chargea le premier président de Bernet et les conseillers de Perier et de Valbelle d'aller démander en Cour la révocation de l'édit. Ces magistrats traitèrent avec la Cour sans consulter l'opinion publique, et ils obtinrent, au mois de juillet 1639, la suppression des présidiaux, en proposant eux-mêmes l'établissement des experts jurés et des auditeurs des comptes tutélaires, en titre d'office, au nombre de cent quatre-vingt-neuf, sans compter trente greffiers. Le gouvernement accepta cette offre. C'était une transaction dérisoire, une moquerie révoltante. En effet, la création de la plupart de ces offices datait de sept ans, et les états assemblés à Brignolles l'avaient fait révoquer moyennant finance. Le parlement d'Aix, qui ne craignait rien tant que les présidiaux, n'écouta dans cette question que la voix de son intérêt et de son orgueil. Il enregistra l'édit,

malgré la faible opposition de quelques-uns de ses membres. Mais des murmures énergiques s'élevèrent dans la province; et la Cour, qui après tout tenait beaucoup plus à l'argent qu'à l'exécution de cet édit, le révoqua en recevant une somme considérable.

Au milieu de ces attaques continuelles, où l'esprit des libertés provinciales luttait avec désavantage contre le génie du despotisme ministériel, les états-généraux vinrent faire un triste naufrage. Ils avaient tenu leur dernière séance à Aix en février 1639, et s'étaient prononcés avec énergie contre la création des nouveaux offices. La Cour n'osa pas les supprimer entièrement, parce qu'il est vraisemblable que la Provence n'eût pas souffert cet attentat à sa constitution respectée. Mais on n'en conserva que l'image. On cessa de les convoquer, sans qu'aucun acte en prononçât l'abolition, et ils furent remplacés par les assemblées générales des communautés, qui exercèrent à peu près les mêmes pouvoirs, et devinrent à leur tour une représentation nationale statuant sur l'impôt. L'assemblée des communautés, moins nombreuse et moins imposante que les anciens états, était composée de l'archevêque d'Aix, président, des trois consuls et de l'assesseur de cette ville, procureurs du pays nés, de deux évêques, procureurs joints pour le clergé, de deux possédans-fiefs, procureurs joints pour la noblesse, de vingt-deux dépu-

tés des chefs-lieux de chaque viguerie, et de quinze autres députés des principales communes (1), fesant en tout quarante-six votans (2).

D'autres orages se préparaient. Vers la fin de la même année, le ministère créa deux sénéchaussées nouvelles, l'une à Sisteron et l'autre à Castelanne. Le ressort de ces tribunaux fut formé aux dépens des siéges de Forcalquier, de Draguignan et de Digne. En outre on institua vingt-neuf bureaux de commissaires-priseurs, établis en diverses villes de la province pour estimer les biens provenant des héritages acceptés sous bénéfice d'inventaire et tous autres biens vendus par autorité de justice. Peu après, le comte d'Alais, excité par sa femme qui venait de se brouiller avec la première présidente du parlement d'Aix, fut bien aise de contrarier l'époux de celle-ci, en obtenant l'érection d'une chambre des requêtes, destinée à faire partie de la cour souveraine et chargée de juger certaines causes en première instance. Le parlement de

(1) Tous ces députés étaient ordinairement consuls.

(2) Les Terres Adjacentes étaient réprésentées dans cette assemblée par les consuls d'Arles et de Marseille, jamais ensemble, mais à tour de rôle. Ces mandataires étaient sans voix délibérative dans les affaires générales, et on ne les consultait que par déférence. Mais leur suffrage comptait dans toutes les questions qui intéressaient une portion du territoire provençal comprise sous le nom de Terres Adjacentes. Tel avait toujours été leur droit aux états-généraux, et ce droit ne leur fut jamais disputé dans les assemblées générales des communautés.

Paris et celui de Rouen avaient, depuis quelques années, une chambre semblable. Celle d'Aix fut érigée par édit de janvier 1640. Le comte d'Alais, jaloux de consolider son ouvrage, associa quelques magistrats à sa vengeance, en leur persuadant que les offices des requêtes leur seraient avantageux, parce qu'au lieu de n'introduire leurs enfans dans la magistrature qu'en leur résignant leurs charges, ils pourraient leur donner un siége sans se dépouiller eux-mêmes. D'un autre côté, le premier président, ne négligeant rien pour paralyser les efforts de ses ennemis, fit comprendre à la plupart des membres de sa compagnie que la trop grande multiplicité des offices causerait un immense préjudice au tribunal suprême. Aussi les chambres réunies délibérèrent que des remontrances seraient rédigées et qu'un député de la cour irait les déposer au pied du trône. Mais l'édit était déjà scellé, et plusieurs des charges dont il portait création avaient été vendues, entr'autres celles du président, acquise par l'assesseur Gaufridy.

Le 4 février, Cazet de Vautorte, commissaire du roi avec le titre d'intendant de justice, entra dans le parlement, fit défense de s'assembler sans un ordre exprès du prince, et ajourna au grand conseil, auprès duquel il exerçait lui-même les fonctions d'avocat général, les conseillers de Laurens et d'Antelmi, ardens adversaires de la

nouvelle création. Le 8 mars, le gouverneur et l'intendant se rendirent au sein de la compagnie pour y promulguer l'édit. Les gens du roi conclurent à l'enregistrement, sans préjudice des remontrances que la cour se réservait d'adresser au roi. On passa ensuite aux opinions, et le président Duchaine venait d'accorder la parole au doyen, lorsque le comte d'Alais ordonna au greffier en chef d'enregistrer l'édit sur-le-champ. Celui-ci s'en étant excusé, le gouverneur fit remplir cette formalité par son secrétaire et leva la séance. Qnelques jours après, treize magistrats (1) furent ajournés au conseil pour y rendre compte de leur conduite, et interdits provisoirement de leurs fonctions. En même temps on décréta de prise de corps le greffier en chef et l'un de ses commis. De Bernet lui-même, premier président, ne tarda pas, à l'instigation du gouverneur, d'être la victime d'une politique violente. Une lettre de cachet vint l'arracher à l'inamovibilité de sa charge et lui assigna la ville de Bourges pour lieu d'exil. La chambre des requêtes fut installée. Mais les anciens magistrats du parlement, ne pouvant plus contester la juridiction des nouveaux officiers de

(1) Ce furent les conseillers d'Albert, Gourdon, Barrême, d'Oppède, Valbelle, d'André, Milan, d'Arbaud, Cauvet, Perier, Saint-Marc et les deux Thomassin. Les greffiers décrétés de prise de corps étaient Étienne et Bonnet.

cette chambre, voulurent les tenir à distance, et s'opposèrent avec une frivole taquinerie au libre exercice de leurs droits honorifiques. Les querelles se prolongèrent au palais entre tous les hommes de robe, mais sans retentissement au dehors, parce que l'intérêt public, l'honneur, la liberté, ces grands mobiles des passions nationales, n'étaient pas en cause. Au milieu de la misérable lutte de quelques puérilités vaniteuses, Richelieu expira, triomphant de ses ennemis, rassasié d'honneurs et de richesses, dépositaire inébranlable de l'autorité souveraine. Quelques mois après (1), Louis XIII, qui n'avait rien su faire sans lui, alla le rejoindre dans la tombe. C'était mourir bien à propos.

(1) Le 14 mai 1643.

CHAPITRE XXIX.

1643 - 1660.

Discorde dans la Magistrature Provençale. — Établissement du *Semestre*. — Assassinat de Philippe de Gueidon. — Nouveaux troubles. — Le Parlement d'Aix se met à la tête de l'insurrection — Le comte d'Alais, gouverneur de Provence, tombe au pouvoir des révoltés. — Paix imparfaite. — Reprise des hostilités. — Combat du Val entre les troupes du Parlement et celles du Gouverneur. — La Provence entière prête son appui au Parlement. — Les deux partis se livrent à des excès. — Ils posent enfin les armes. — Peste à Marseille. — Troubles dans cette ville. — La faction des Sabreurs et celle des Mazarinistes. — Leur lutte jette partout le désordre. — Les Sabreurs, réfugiés à Toulon, tiennent en échec les forces du Gouvernement. — Capitulation. — Christine de Suède en Provence. — Émeute à Aix contre le premier Président du Parlement. — Sédition à Draguignan.

Après deux ans d'exil, de Bernet parvint à faire admettre sa justification et à obtenir la première présidence du parlement de Bordeaux. Jean de Mesgrini, de Troyes, membre du grand conseil, fut appelé à le remplacer à Aix. La haute magistra-

ture de Provence continuait d'offrir la honteuse image des discordes intestines, et ne craignait pas de nuire à sa considération par le scandale qu'elle donnait au peuple. Les hommes les plus éminens tombent bien bas, les personnages les plus graves deviennent bien ridicules, quand ils attachent aux vains hochets de l'orgueil une importance fantastique. Un arrêt du grand conseil décida que la chambre des requêtes, incorporée au parlement d'Aix, jouirait de toutes les prérogatives et de tous les honneurs attribués à cette compagnie souveraine. Mais le parlement n'en persista pas moins à refuser ce droit aux nouveaux magistrats. En 1644, les membres des requêtes voulurent suivre leurs collègues du parlement à la procession de la Fête-Dieu. La cour, persévérant dans son opposition, la fonda sur ce que le chapitre d'Aix, ayant surpris un arrêt du conseil qui lui attribuait quelques stalles du chœur de la métropole, il ne convenait pas au parlement de se commettre avec lui ou d'approuver son entreprise, et qu'ainsi vingt-quatre de ses membres seulement, à commencer par les plus anciens, et deux des gens du roi, assisteraient à la cérémonie. Cette délibération excita les vives plaintes des officiers des requêtes qui se trouvaient ainsi écartés. Le parlement leur envoya deux de ses membres pour la leur notifier, et ils députèrent, à leur tour, deux d'entre eux au parlement, pour déclarer « qu'ayant l'honneur de faire partie

« du même corps, ils étaient loin de vouloir dés-
« obéir; mais que, dans l'intérêt de leurs charges,
« ils devaient faire leur protestation. »

Deux jours après, à l'occasion d'un *Te Deum*, le parlement employa le même moyen avec succès contre les magistrats qu'il refusait d'admettre dans son sein. Mais la cour des comptes, qui n'avait aucune raison d'éloigner de la cérémonie une partie de ses membres, se rendit en corps à l'église de Saint-Sauveur où se pressait un peuple immense. Les saints cantiques allaient commencer au milieu des solennités les plus pompeuses. Un parfum d'encens et de fleurs remplissait la basilique, belle d'ornemens divers, resplendissante de lumières. Tout inspirait le calme et le respect. Il y avait en abondance des pensées de recueillement religieux, des trésors de sainte harmonie. Parmi les stalles précédemment destinées à la cour des comptes, cette compagnie en trouva six occupées par des chanoines, qui refusèrent de les abandonner. Les magistrats, blessés de leur résistance, firent éclater une violente colère. Le regard enflammé, le geste menaçant, ils résolurent d'emporter la place de vive force, et les chanoines, de leur côté, se préparèrent à la bien défendre. D'abord il y eut un bruyant échange d'injures, de défis, de grossièretés de toute espèce; et puis l'on en vint aux coups. Les combattans animés d'une rage inouïe, se heurtaient, se mêlaient, se renver-

saient, se jetaient au visage tous les objets mobiles qui tombaient sous leur mains. Les ornemens du sacerdoce et les insignes de la magistrature étaient foulés aux pieds ou volaient en lambeaux. La confusion et l'épouvante régnaient dans le temple. La profanation fut complète, et jamais on ne vit un scandale plus grand. Comme la victoire se range d'ordinaire du côté des gros bataillons, les membres de la cour des comptes restèrent maîtres du champ de bataille, grace à l'avantage du nombre. Mais ils ne jouirent pas long-temps du fruit de leur triomphe, car l'archevêque, saisi de douleur, interdit aux uns et aux autres le chœur de l'église.

Les chanoines, meurtris dans la lutte, portèrent plainte au parlement de Provence, qui les autorisa à se pourvoir par requête et délégua deux de ses membres pour informer régulièrement. Mais le conseil d'état s'attribua la connaissance de cette affaire dont nous ne connaissons pas les suites.

Le conseil avait déjà rendu de nombreux arrêts contre les prétentions du parlement qui ne se lassait pas de témoigner à la chambre des requêtes une haine fertile en ressources, et la Cour de France, fatiguée de ces pitoyables débats, voulut enfin y mettre un terme. Louis XIV, encore enfant, commençait dans la faiblesse et dans les agitations d'une minorité exposée aux tempêtes un règne qui devait porter au plus haut degré la gloire na-

tionale et le pouvoir royal. Pour le moment, le cardinal Mazarin, successeur de Richelieu, gouvernait le royaume en maître, sans avoir le génie de cet homme d'état. Le nouveau ministre, suivant les anciens plans de politique intérieure, résolut de briser la puissance parlementaire. Comme cette puissance consistait dans l'unité et dans l'esprit de corps, Mazarin créa dans les parlemens une nouvelle section qui devait partager avec l'ancienne magistrature les travaux de la juridique, de telle sorte que chacune d'elles siégerait six mois seulement. Par là le rusé cardinal détruisait l'importance et la force des grandes corporations judiciaires, créait deux puissances rivales, et préparait, selon les conjonctures, des alliances successives du ministère avec l'un ou l'autre *semestre*. Tel fut le nom porté par chacune des deux sections alternativement en exercice. Un édit du mois d'octobre 1647 créa le semestre de Provence, composé de trois présidens à mortier, de trente conseillers, d'un procureur-général et de deux avocats généraux. Les membres de la chambre des requêtes y entrèrent moyennant le payement du surplus de la finance à laquelle les nouveaux offices devaient être taxés.

Le parlement d'Aix, menacé dans ce qu'il avait de plus cher, reconnut ses torts et chercha à les réparer en se rapprochant des magistrats qui avaient été si long-temps les objets de sa haine et

de ses dédains. Il les trouva généreusement disposés à tout oublier, et l'acte de conciliation fut signé à La Ciotat chez le président Grimaldi de Régusse. Mais cet accommodement tardif ne désarma point Mazarin. D'ailleurs le nouvel édit offrait trop d'avantages au cabinet français pour qu'il voulût y renoncer. Le grand conseil cassa le traité fait à La Ciotat. En même temps il commit le premier président Jean de Mesgrini, les trois intendans de Provence, du Languedoc, du Dauphiné, et tous les officiers des requêtes, pour procéder à l'établissement du semestre et en exercer la juridiction en attendant que les autres charges fussent remplies. L'intendant de Provence reçut en particulier l'ordre formel d'instruire contre tout ceux qui tenteraient de s'opposer à l'édit de création, et le gouverneur fut chargé d'y tenir la main.

Le 18 janvier 1648, Herbin et Musnier, huissiers du conseil, revêtus de leurs manteaux à grandes manches, et décorés d'une chaîne en or à laquelle une médaille était suspendue, entrèrent au palais, lurent au nom du roi, et la tête couverte, devant les chambres assemblées, un arrêt portant défense aux anciens magistrats de remplir aucune fonction, soit en public, soit en particulier, hors de l'exercice semestral, à l'exception du premier président (1), et se retirèrent sans don-

(1) Il devait également servir dans les deux semestres.

ner au parlement le temps de proférer une seule parole. La compagnie, audience tenante, chargea les conseillers de Boyer, d'Olivier et de Lombard, de porter aux commissaires du roi son acte d'opposition, motivé sur ce que l'arrêt d'interdiction lui avait été notifié avant qu'elle eût procédé à son enregistrement. Le lendemain, le comte d'Alais, précédé de ses gardes, des consuls-procureurs, des trois intendans, de la chambre des requêtes, et suivi d'un grand nombre de gentilshommes d'épée qui voyaient avec plaisir l'abaissement de la noblesse de robe, prit séance au palais, y installa le semestre en service, le fit ensuite siéger dans la salle d'audience où l'édit de création fut publié, malgré la protestation des procureurs du pays.

Le peuple d'Aix ne voyait cette nouveauté qu'avec une froide indifférence. Mais les avocats, les procureurs et les huissiers, placés sous l'influence de l'ancienne magistrature, refusèrent leurs services, et le cours de la justice fut momentanément suspendu. Il fallut les ordres les plus rigoureux du gouverneur et des commissaires du roi pour que chacun reprît ses fonctions. Trente des plus jeunes parlementaires, affligés du calme général, cherchèrent à le troubler. Le jeudi gras, ils parurent masqués sur les places publiques, pendant qu'une foule joyeuse y circulait, et tentèrent de la pousser à un mouvement séditieux; mais comme personne ne bougea, ils n'osèrent point quitter leurs dégui-

semens et rentrèrent chez eux sans avoir obtenu une seule marque de sympathie. Alors quelques hommes désespérés conçurent des projets affreux. Habiles à s'étourdir et à s'aveugler, ils n'eurent pas de peine à se faire une fausse conscience, et sans doute ils regardèrent comme un acte de patriotique vertu le plus lâche de tous les crimes. Dans la fureur de leurs passions, ils jurèrent d'immoler le premier qui viendrait occuper l'un des siéges vacans de la magistrature souveraine, pour frapper de terreur tous ceux qui avaient formé le dessein d'acheter les nouvelles charges, et pour paralyser ainsi la formation du semestre.

Philippe de Gueidon, avocat du roi au siége de Marseille, tomba victime de leur exécrable complot. Inaccessible à la crainte, et livré tout entier au désir de son avancement, il brava les menaces anonymes, repoussa les conseils de l'amitié alarmée, obtint des provisions pour une des charges parlementaires, se rendit aussitôt à Aix, et crut s'y trouver en sûreté en descendant à l'hôtel de la Mule-Noire, où logeaient le commandeur de Castellane-Montméyan, colonel du régiment de Provence, et plusieurs officiers du même corps. Quelques jours après, sur les sept heures du soir, pendant que de Gueidon était à table, entre le colonel Montméyan et un officier nommé Latour, les conjurés se réunirent au nombre de trente dans une maison voisine. Dix se masquèrent pour met-

tre à exécution le plus audacieux des attentats; les autres devaient se tenir dans la rue pour prêter main-forte en cas de besoin. Ils étaient tous armés de pistolets et de mousquetons. Au moment favorable, les dix hommes masqués se précipitent sur l'hôtel; trois se placent à la porte extérieure; deux se saisissent de la porte de la salle à manger, où se trouvaient une quarantaine de personnes; cinq autres y font irruption, et l'un deux, couchant en joue les convives, s'écrie d'une voix foudroyante: *Que personne ne bouge, on n'en veut qu'à un seul.* Au même instant, deux de ces assassins s'avançent vers Gueidon, lui donnent des coups de pistolet et de baïonnette, et le laissent presque mort sous la table. Tous les convives se lèvent en désordre, quelques-uns demandent leurs armes; les domestiques courent de tous côtés; le tumulte règne dans l'hôtel. Les masques prennent la fuite, hormis un qui gardait la porte de la salle, lequel, dans l'agitation de son ame, sent ses genoux fléchir, tombe sans connaissance. Ses complices, craignant, s'il était pris, d'être eux-mêmes découverts, se mirent en devoir de le jeter dans un puits tout proche. Comme on le secouait, il recouvra l'usage de ses sens et eut assez de force pour s'enfuir avec les autres. Des pistolets furent trouvés sur le théâtre du crime. On parvint à découvrir l'armurier qui avait vendu ou réparé ces armes, et il désigna comme propriétaire de l'une d'elles un

bourgeois d'Aix nommé Vaillac. Cet homme, transféré sous bonne escorte au château de Tarascon, fut bientôt relâché, parce qu'on ne put obtenir contre lui que le témoignage de l'armurier, témoignage insuffisant sous l'empire d'une législation absurde, qui, en matière criminelle, imposait des règles absolues à la conviction des juges. L'infortuné Gueidon raconta toutes les circonstances de son assassinat, mais il déclara n'avoir pu reconnaître ses bourreaux, et mourut en leur pardonnant.

Qui commanda le crime? Quels en furent les exécuteurs? Ceux-là, sans contredit, qui pouvaient y trouver leur intérêt. Aussi bien l'opinion publique, armée de ce principe de sagesse et d'expérience, accusa les membres du parlement avec d'autant plus de chaleur qu'ils montrèrent peu d'empressement dans la poursuite des coupables. Si les magistrats ne firent pas couler eux-mêmes le sang de Gueidon, s'ils n'armèrent pas la main de leurs adhérens et des membres de leurs familles, peuvent-ils échapper au reproche d'avoir contribué par leurs fureurs à l'exaltation des meurtriers?

Quoi qu'il en soit, ces misérables se trompèrent dans leurs calculs, car cinq gentilshommes, aussi intrépides que Gueidon, mais plus heureux que lui, ne tardèrent pas à acheter des offices au nouveau sénat. D'une autre côté le ministère,

plein d'une juste irritation, appesantit toute sa sévérité sur le parlement de Provence. Les conseillers de Thomassin, de Siguier et de Saint-Marc reçurent ordre de se rendre l'un à Sisteron, l'autre à Entrevaux et le troisième à Antibes. Mais les deux derniers se réfugièrent à l'Isle dans le Comtat Venaissin, d'où le comte d'Alais ne put parvenir à les arracher. Le vice-légat, sur la demande de ce gouverneur, menaça de les y saisir ; mais les habitans de l'Isle annoncèrent qu'ils s'y opposeraient de vive force, et le vice-légat recula devant leur attitude énergique. Peu après, de nouvelles lettres de cachet furent signifiées au président d'Oppède, aux conseillers de Villeneuve, d'Espagnet, d'Antelmy, du Canet, de Boyer, de Cornillon, et à l'avocat général de Cormis. Leidet de Calissane, président au semestre, fut lui-même l'objet d'une rigueur semblable, parce qu'il était devenu suspect à ses collègues, comme frère de l'un des anciens magistrats les plus zélés pour les intérêts de son corps. Tous ces parlementaires, au lieu de se rendre dans les diverses résidences qui leur étaient assignées par les lettres de cachet, allèrent à Carpentras pour se mettre sous la protection du cardinal Bischi, qui leur fit le meilleur accueil. Le ministère, allant trop loin, enjoignit aux nouveaux magistrats, qui étaient en service depuis le premier de janvier, de continuer leurs fonctions dans le semestre de juillet. Les anciens membres

du parlement dont la liberté avait été respectée et qui devaient entrer en exercice de leurs charges, ne purent supporter ce coup de despotisme. Ils se réunirent au château de la Barben pour adopter un plan de conduite, et leurs collègues exilés vinrent se joindre à eux. L'assemblée délibéra de députer à Paris les conseillers de Barrème et d'André, pour négocier un accommodement avec le ministère, et de lever dans les états du Pape deux mille hommes pour se défendre contre le comte d'Alais dont les dispositions leur semblaient menaçantes. Ils commencèrent à recruter à Avignon; mais le vice-légat ne voulut pas que les levées se fissent sous ses yeux au mépris de l'autorité royale, et les meneurs du parlement y renoncèrent.

Bientôt leur parti se renforça par les fautes et par les usurpations du pouvoir. Au mépris des priviléges provinciaux, la Cour nomma d'office de nouveaux consuls-procureurs, par lettres-patentes du mois de septembre 1648. Ce furent François de Villeneuve de Spinouze, Jacques Vianis, Balthazar Rostolan et Melchior de Bompar, hommes honorables qui n'eurent que le tort de servir d'instrumens à l'arbitraire ministériel. Les magistrats mécontens ne pouvaient pas être mieux servis. En effet, la violation du droit constitutionnel et des franchises municipales rattacha de nombreux adhérens à l'opposition parlementaire. Le peuple provençal, et celui d'Aix en particulier, prirent en

dégoût le nouveau sénat. En même temps, grace à la chaude protection du cardinal de Sainte-Cécile, les conseillers de Barrème et d'André obtenaient à Paris le rappel des magistrats exilés et concevaient même l'espoir d'une victoire complète. Ils croyaient parvenir, moyennant une indemnité de neuf cent mille livres, à faire prononcer la suppression du semestre. Mais la mort prématurée du cardinal de Sainte-Cécile empêcha cet arrangement; et Mazarin fit confirmer le semestre par un nouvel édit.

Cependant les magistrats chassés de leurs siéges revinrent de l'Isle et de Carpentras comme des triomphateurs couverts de gloire. L'abbé Féron, envoyé de Paris pour présider à leur réintégration, se rendit au bateau de Noves afin de les y recevoir. Ils y trouvèrent trois cents jeunes gens à cheval qui se mirent à leur tête. Leur cortége grossit sur la route, et six mille personnes les accompagnèrent à Aix, au milieu des cris populaires de *Vive le Roi! vive le Parlement! à bas le Semestre!* Le comte d'Alais, qui avait tout à craindre de cette manifestation hostile, se donna une nombreuse escorte; et la ville d'Aix, où fermentaient tant de matières inflammables, fut travaillée d'une fièvre ardente, triste symptôme de la guerre civile.

Sur ces entrefaites de grands événemens se passèrent à Paris. On se souleva contre Mazarin,

objet de la haine générale ; on fit des barricades, et Louis XIV s'enfuit à Saint-Germain. Ainsi commença cette Fronde qui devait s'éteindre dans le ridicule, parce qu'elle n'avait pour mobiles ni le fanatisme religieux, ni l'enthousiasme chevaleresque, ni l'amour de la liberté, ni aucune de ces passions fortes qui subjuguent long-temps les masses. Le parlement de Paris lança un arrêt foudroyant (1) contre Mazarin qui venait de donner des lois à l'Europe par le traité de Vestphalie. Il le déclara perturbateur du repos public, ennemi de l'état, et ordonna *de lui courre sus*. Quelques jours après, il admit à sa barre les députés du parlement de Provence; et le conseiller de Barrème, prenant la parole en qualité d'ancien, traça d'une manière touchante le tableau des longs malheurs qui pesaient sur sa compagnie. Il parla des lettres de cachet, des exils, des emprisonnemens dont les principaux membres avaient été victimes. Il ajouta que l'édit de la chambre des requêtes et celui du semestre n'avaient jamais été vérifiés; qu'on les avait fait exécuter de vive force, sans observer aucune des formalités voulues par les lois. L'orateur ajouta que le gouverneur et le lieutenant de Provence, soutenus par le ministère, trouvaient toujours le moyen d'étouffer les plaintes légitimes des magis-

(1) Le 6 janvier 1649.

trats courbés sous le poids de l'oppression, et que, dans ces conjonctures fâcheuses, il ne leur restait d'autre espoir que l'appui du premier parlement du royaume. Ce discours fut vivement applaudi; de Barrème reçut de nombreuses marques de bienveillance, et le parlement de Paris délibéra d'adresser au roi des remontrances sur l'établissement du semestre en Provence.

En même temps les parlementaires d'Aix, avertis que le comte d'Alais avait reçu des ordres secrets pour faire arrêter plusieurs d'entre eux et renvoyer les autres dans leur premier exil, s'abandonnaient aux angoisses de la terreur. Recourant à des mesures de défense, ils appelèrent des divers points de la province leurs parens et leurs amis, et le gouverneur, à son tour, redoutant l'arrivée de ces auxiliaires, enjoignit à tous les étrangers de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures. D'Alais, poussant plus loin les précautions, fit venir de Marseille le duc de Richelieu, général des galères, avec la plus grande partie de ses officiers de marine. Quelques-uns de ceux-ci avaient, à leur suite, des turcs de la chiourme, et la vue de ces hommes enflamma l'imagination de la multitude crédule. Le bruit se répandit qu'ils devaient être les bourreaux des anciens magistrats. C'en fut assez pour préparer les esprits aux fureurs d'un soulèvement.

Le 18 janvier 1649, au moment où le comte

d'Alais passait sur la place des Prêcheurs, accompagné des consuls d'Aix, d'un grand nombre de gentilshommes et d'officiers, de ses gardes, du prévôt Artaud et de ses archers, le laquais du conseiller de Saint-Marc affecta de rester assis sur un banc de pierre et de ne pas se découvrir. Pezenas, un des gardes du gouverneur, s'approcha du laquais et lui arracha violemment le chapeau. Celui-ci dit des injures, reçut des coups en échange, et se mit à fuir pour échapper à d'autres coups. Le garde, ne pouvant l'atteindre, déchargea sur lui sa carabine et lui cassa un bras. Dès-lors l'alarme devint générale, et de toute part on cria *Aux armes! aux armes! fermez les boutiques*! Le comte d'Alais mis sa cavalerie en ordre de bataille sur la place des Prêcheurs et rangea son infanterie devant son palais. Ensuite, suivi de tout son cortége, il parcourut les rues, et Castellane-Adhémar, archevêque d'Arles, qui se trouvait momentanément à Aix, se joignit à lui pour calmer les esprits. Efforts infructueux! l'insurrection, qui avait paru s'apaiser, revint bientôt avec plus de force. Plusieurs gentilshommes attachés au parti du parlement se réunirent dans l'hôtel du président d'Oppède, près de l'Université, et la mère de ce magistrat fut une des premières à sonner le tocsin. Les révoltés firent des barricades, se retranchèrent à la porte de Notre-Dame et dans la Cathédrale. Le conseiller Boyer, en robe rouge

une demi-pique à la main, amena trois cents hommes sur la place de l'Université. Le conseiller de Peynier, vêtu et armé de la même manière, en conduisit une quarantaine. Le chanoine Decormis, masqué et brandissant une pique, rangea cette troupe en bataille, et son frere, l'avocat général Decormis, ayant un nez postiche pour se déguiser aussi, la harangua en l'exhortant à combattre avec courage pour la patrie et le parlement. Les magistrats ajoutèrent à cette petite armée un grand nombre de paysans qu'ils décidèrent à prendre les armes. Les troupes du comte d'Alais attendaient avec impatience qu'on sonnât la charge. Mais ce gouverneur les modérait, parce qu'il n'avait aucune envie de répandre un sang précieux. On cite de lui une parole qui peint la magnanimité de ses sentimens et qui honore sa mémoire. Le chevalier de Vins, de la famille du célèbre ligueur, supplia le comte d'Alais de lui donner cent cavaliers, et promit, avec leur secours, d'*amener le parlement la corde au cou et de passer sur le ventre à tous ces fanfarons.* A quoi le comte répondit : *Oui, chevalier, mais vous ne dites pas que je mettrais toute la ville en deuil* (1).

Quelques personnages honorables, à la tête desquels se trouvaient l'archevêque d'Arles et Séguiran, premier président de la cour des comptes,

(1) Pitton, ouv. cité, liv. v.

secondèrent heureusement les intentions pacifiques du comte d'Alais et se portèrent pour médiateurs entre les deux partis. Après bien des démarches auprès du président d'Oppède, chef des insurgés, ils opérèrent une conciliation. On convint que d'Oppède congédierait sa troupe; que le gouverneur, de son côté, ferait sortir de la ville, dans les trois jours, tous les soldats qu'il y avait réunis, et que le rapport sur ces événemens serait assez adouci pour que le roi n'en fût pas irrité.

Malgré cet accommodement, Aix continua d'être en proie à l'agitation la plus violente. Bien que le président d'Oppède eût licencié ses bandes, le comte d'Alais ne s'en tint pas moins sur ses gardes. Il fit occuper militairement l'Hôtel de Ville où se trouvait la salle d'armes, et la tour de l'Horloge qui dominait toute la cité. Ces précautions, nécessitées par le mauvais esprit d'un peuple encore travaillé par des séditieux, ne furent vues qu'avec colère. On ne manqua pas de dire que le gouverneur, en signant un traité de paix avec les patriotes, avait voulu les endormir dans une sécurité funeste, et que le réveil serait terrible.

C'était le 20 janvier, deux jours après l'insurrection que je viens de décrire. Ce jour-là, les habitans d'Aix, d'après un vœu du roi René, étaient dans l'usage de célébrer avec pompe la fête de S[t] Sébastien et de faire autour des remparts une procession générale, pour supplier l'Être Suprême

de ne plus déchaîner les fureurs de la peste. Déjà les bannières flottaient au vent; le son des pieux cantiques remplissait l'air. Les corporations d'arts et métiers, les confréries religieuses, des personnes de tout sexe, de tout âge et de toute condition étendaient leurs longues files au milieu d'une foule immense. Cette multitude, inquiète et mobile, fermentait sous l'influence des événemens de la veille, sous l'empire de ses craintes, de ses intérêts et de ses passions. Le moindre accident imprévu, le souffle d'un seul homme pouvait l'enflammer subitement, de même qu'une étincelle jetée sur un amas de matières combustibles suffit pour produire un vaste incendie. Tandis que le clergé sortait de la métropole, et que les consuls se préparaient, selon l'ancienne coutume, à porter le dais sous lequel les reliques de Saint Sébastien étaient exposées à la vénération des fidèles, un paysan, intimidé sans doute par la vue des soldats qui gardaient l'Hôtel de Ville, s'enfuit vers la place des Prêcheurs en criant de toutes ses forces : *Aux armes ! aux armes ! nous sommes perdus* ! Aussitôt les consuls allèrent, saisis d'épouvante, se cacher dans la sacristie. Les rangs de la procession se rompirent. On sonna partout le tocsin, et tous les habitans prirent les armes. Hommes, femmes, vieillards, enfans, chacun se jeta tête baissée dans le mouvement insurrectionnel. Ce fut une levée en masse. Le baron de Saint-Marc et le conseiller

Rascas du Canet s'emparèrent de l'Hôtel de Ville ; la tour de l'Horloge et tous les autres postes tombèrent en un instant au pouvoir des révoltés. On fit des barricades dans toute la ville avec une rapidité étonnante sous le commandement du président de Gallifet, des conseillers Clapiers de Vauvenargues, Beaurecueil, Laurens, Venel, Saint-Marc, Cousin du Baron. Des personnages riches enrôlèrent des pauvres sous leurs drapeaux en leur distribuant de l'argent ou du pain. D'autres, armés d'énormes pierres, se tenaient aux fenêtres pour écraser les soldats du gouvernement s'ils s'engageaient dans les rues. Plusieurs criaient : *Vive la Liberté ! point d'impositions !* Un attroupement se disposait à briser les portes de la Cathédrale où les consuls s'étaient réfugiés et où ils allaient être mis en pièces, lorsque le cadet Duchaine leur sauva la vie par sa présence d'esprit. Ce jeune homme, de famille parlementaire, exerçait beaucoup d'influence sur la multitude. Comprenant qu'il fallait un aliment à la fureur populaire ; il prit les chaperons des consuls et les jeta au milieu de la foule. On se précipita sur ces insignes du pouvoir municipal, qui n'étaient plus que la livrée du despotisme ministériel, puisque les consuls tenaient illégalement leur charge de la Cour, au lieu de la tenir du libre choix de leurs compatriotes. On traîna dans la boue ces chaperons prostitués ; on les porta au bout d'une pique comme

un trophée ; on les exposa devant l'Hôtel de Ville où ils furent bientôt déchirés à coups de mousquet et de hallebarde. En même temps le peuple pilla l'hôtel de Gaufridi, président au semestre, et y massacra un prêtre qui voulait le défendre. La maison du consul Rostolan et celle de son cousin Benoist subirent aussi les horreurs du pillage.

L'hôtel du président d'Oppède était encore le quartier-général de l'insurrection. Tous les membres du parlement s'y étaient réunis et l'on délibérait sur un plan de conduite, lorsque le conseiller de Boyer qui était toujours un des plus ardens non-seulement pour le conseil, mais aussi pour l'action, se prit à dire : *que fesons-nous, Messieurs ? voulez-vous attendre qu'on nous amène le comte d'Alais garrotté ? Allons, courage, nous l'emporterons.* A ces mots, la plupart sortirent avec lui pour attiser le feu de la révolte. Quant à d'Alais, il se trouvait chez le cardinal Barberin, au couvent des Capucins, au moment où le soulèvement commença. Il fit diligence pour entrer en ville, rangea ses troupes en bataille sur la place des Prêcheurs, en donna le commandement au duc de Richelieu, confia la garde du Palais à Félix-la-Jaconière et au chevalier de Village, tous deux marseillais et capitaines de cavalerie. Mais les troupes, pressées par les barricades qui s'élevaient autour d'elles, abandonnèrent la victoire au peuple et rentrèrent dans leurs quartiers. Un officier de

mérite, nommé la Male-du-Bar, fut tué d'un coup de fusil à la rue Papassaudi. Cependant comme la lutte n'eut qu'une très-courte durée, on ne compta que sept ou huit morts dans les deux partis.

Le comte d'Alais était assiégé dans son hôtel par une populace ivre de son facile triomphe. Grace à l'archevêque d'Arles, aux présidens de Séguiran et de Rauville, à d'Assane et à Barbentane-Ramatuelle, cette foule en fureur se calma bientôt. « On n'a jamais vu, dit un auteur con-« temporain (1), témoin de ces événemens, on « n'a jamais vu une ardeur pareille à celle de ce « prélat et de ces magistrats. Comme ils se mê-« laient parmi les armes! comme ils franchissaient « les barricades pour faire les allées et les venues! » Le gouverneur signa un traité qui n'était que la preuve d'une humiliante défaite. On convint qu'il ferait sortir le jour même toutes les troupes qui étaient dans la ville; que, pour sa sûreté, le président d'Oppède et le conseiller de Venel demeureraient dans son hôtel auprès de lui, et que les anciens magistrats reprendraient leurs fonctions. D'Alais, mis de cette manière à la discrétion des rebelles, devint leur prisonnier et leur servit d'otage. On mura toutes les avenues de son appartement, on tendit des chaînes dans les environs de

(1) Pitton, *loco cit.*

son hôtel, et on ne lui laissa pas même la liberté de paraître à ses croisées.

Les événemens de la journée de Saint-Sébastien furent à Paris une source d'intarissable raillerie. On fit des chansons (1) contre le gouverneur de Provence, comme on en fesait alors sur tous les sujets politiques. Selon l'esprit du temps, les plus grandes affaires se traitaient en vaudevilles.

Les conditions imposées au comte d'Alais par la révolte triomphante furent exécutées avec promptitude. Quoique la nuit fût déjà fort avancée, les troupes évacuèrent la ville. Les anciens magistrats, revêtus de leurs robes rouges, partirent de l'Hôtel de Ville à la lueur des torches, au milieu des acclamations, et allèrent s'installer au Palais de Justice. L'affluence était telle dans toutes

(1) L'une de ces chansons était ainsi conçue :

Le jeudi, nous apprîmes tous
Que dans la Terre Provençale
La procession générale
Que le peuple d'Aix, bon chrétien,
Fait le jour de Saint Sébastien,
Fut interrompue en sa file
Par des soldats venus en ville
Sous l'ordre du comte d'Alais,
Gouverneur de la ville d'Aix ;
Sur quoi la populace fière,
Avec la croix et la bannière,
Le bénitier et l'aspergès,
Battit ces gens et prit Alais.

les rues où passa le cortége, qu'il lui fallut plus de deux heures pour faire cette route, bien que la distance fût peu considérable. Lorsque les magistrats furent réunis dans la grand'chambre, ils prêtèrent un nouveau serment de fidélité au Souverain, pour que chacun restât bien convaincu qu'on n'avait pris les armes que contre l'arbitraire ministériel. Ensuite le parlement délibéra que les magistrats présens ne s'éloigneraient pas de la ville, et que ceux qui en étaient absens seraient invités à rentrer sans délai.

Le lendemain, pressé de recueillir les fruits de sa victoire, il rendit solennellement trois arrêts. Par le premier il cassa le semestre; par le second il destitua les consuls nommés d'office, et mit à leur place les consuls de l'année précédente. Par le troisième, il enjoignit à tous les citoyens d'abattre les barricades et de déposer les armes. Quand l'agitation publique fût calmée, le parlement ordonna la levée de quatre compagnies bourgeoises, élut douze capitaines de quartiers, et les chargea du maintien du bon ordre.

Cette Cour souveraine, maîtresse paisible de l'administration et des affaires, voulut justifier sa conduite. Elle rédigea un mémoire qui contenait de chaudes protestations de fidélité à Louis XIV, et le conseiller de Bonfils fut chargé de le porter aux pieds du trône. Le roi, préférant les voies de la douceur à celles de la violence, invita le cardi-

nal Bichi, résidant à Carpentras, de ménager un accommodement définitif entre le parlement et le gouverneur de Provence. Bichi, acceptant cette mission honorable, engagea cette cour et le comte d'Alais dans des conférences, où l'on dressa des accords qui eurent pour base la ratification de tous les actes parlementaires. On convint que le roi serait supplié de supprimer le semestre (1), de licencier les troupes, de rendre aux villes la libre élection de leurs consuls et de leurs officiers municipaux suivant les anciens statuts. Un édit royal, donné à Saint-Germain-en-Laye au mois de mars 1649, approuva ces accords, et des lettres de grace furent accordées à tous ceux qui avaient pris part au soulèvement. Le parlement de Provence enregistra cet édit, et le même jour le comte d'Alais vit cesser sa captivité. Le temps était mauvais, la pluie tombait assez forte; mais le gouverneur ne se disposa pas moins à sortir de la ville d'Aix. Comme son valet de chambre le priait de remettre son départ au lendemain : *Non*, *répondit-il*, *le temps est toujours beau quand on sort de prison.* Il se rendit à Marseille où le chevalier de Vins, tout dévoué à ses intérêts, venait de lui former un parti avec l'assistance du Jean Boule, troisième consul. Accueilli d'abord avec les témoignages de

(1) La suppression totale du semestre n'eut lieu qu'au mois de mars 1658, et l'on remboursa aux titulaires le prix de leurs offices.

l'affection la plus flatteuse, il conçut le projet d'attaquer la ville d'Aix en se mettant à la tête des Marseillais ; mais ceux-ci se refroidirent quand ils virent les premiers préparatifs de guerre. Valbelle, lieutenant-général de l'amirauté, Glandevès et Curet, premier et second consuls, se déclarèrent pour le parlement. Alors le comte d'Alais, renonçant à son dessein, quitta Marseille et prit la route de Toulon, sous le prétexte de visiter les côtes.

Durant ce voyage, le peuple d'Aix se livrait à la plus basse vengeance, et le parlement ne l'empêcha pas, frappé qu'il était du même vertige. Le jour de la Fête-Dieu, on fit marcher à la procession, parmi les personnages qui y jouaient les mystères, un acteur tout aussi ridicule représentant le comte d'Alais dont il avait le costume, la démarche et la taille. Deux planches qu'on levait et baissait à volonté par le moyen d'un cordon, soulevaient de temps en temps son habit pour lui faire montrer le derrière. Près de lui marchait une femme habillée de telle manière qu'il était facile de reconnaître la comtesse son épouse. Les magistrats du semestre suivaient dans un piteux et grotesque équipage. A quelques pas de là quatre paysans, vêtus de robes jaunes et rouges aux couleurs de la ville, chantaient la *Farce*, œuvre indécente tirée de l'histoire du gouverneur, de sa femme et de ses partisans, suivant l'antique droit qui permettait aux derniers du peuple de fronder,

dans une satire annuelle, les vices privés et publics des grands du pays.

Le comte d'Alais, naturellement doux et modéré, sentait pourtant le besoin de se mettre en garde contre ces excès audacieux. Il fit venir du Dauphiné le régiment de cavalerie de Saint-André Montbrun, lequel entra en Provence par Sisteron et ravagea les terres de quelques magistrats. Le parlement, voulant aussi se mettre en défense, chargea le riche président de Galliffet de lever un régiment de gendarmes. Dans cette situation la Provence se divisa. Deux factions menaçantes sortirent de son sein, celle du parlement et celle du semestre. La première se distingua par des rubans blancs, la seconde par des rubans bleus. Les personnages influens des deux partis ne marchèrent plus qu'avec une escorte, et des combats particuliers furent souvent livrés dans les rues et dans les chemins. D'Alais avait pour lui Sisteron, Tarascon, Brignolles, Antibes, Toulon, la Tour de Bouc et la Citadelle de Saint-Tropez. Marseille flottait incertaine, chaque faction y trouvant des partisans dont les forces se balançaient. Les autres villes étaient pour le parlement, qui voyait aussi sous ses drapeaux presque toute la noblesse.

Cependant les semestres, encouragés par l'arrivée du régiment de Montbrun, prirent le dessus en divers endroits, et Louis de Flotte de Meaux, membre de la nouvelle magistrature, chercha à

s'emparer de Draguignan. Le parlement y envoya Rascas du Canet, et chargea Vaucroue, lieutenant à la sénéchaussée de cette ville, d'informer contre les habitans de quelques villages du voisinage qui s'étaient déclarés pour le comte d'Alais. Vaucroue fut lâchement assassiné sur un chemin avec un gentilhomme nommé Villehaute. Le parlement commit le président d'Oppède, les conseillers de Maligeai, d'Espagnet, et l'avocat général Decormis, pour aller sur les lieux informer contre les coupables. Ces commissaires partirent le 6 juin 1649, escortés par la maréchaussée et par soixante fantassins sous les ordres de Duranti Monplaisan, second consul-procureur. Leur petite troupe se grossit en chemin jusqu'au nombre de trois cents hommes, et ils arrivèrent sans obstacle à Draguignan. Le comte d'Alais, cherchant l'occasion de venger ses injures et d'user de représailles, ordonna au colonel du régiment de Montbrun de se loger du côté de Brignolles, et de s'emparer, si c'était possible, des commissaires à leur retour. A cette nouvelle, le parlement délibéra d'envoyer à leur rencontre un corps de troupes sous le commandement du lieutenant général comte de Carces. On fit aussitôt des levées. Le chapitre de Saint-Sauveur fournit six mille livres pour les frais de cette campagne. De Carces partit avec quelques escadrons, et fut suivi d'un régiment d'infanterie sous les ordres de Barthélemy, troisième consul. La

jonction des commissaires envoyés à Draguignan et des troupes du comte de Carces se fit à Barjols. Cette petite armée comptait quinze cents hommes; et c'était au Val, entre Barjols et Brignolles, que le régiment de Montbrun, fort de trois cents hommes seulement, avait pris ses positions. Le 14 juin au matin, les principaux officiers parlementaires tinrent un conseil de guerre. De Rispe, maréchal de camp, et Forbin-la-Barben ne furent pas d'avis de commencer l'attaque. Mais *les Cadets d'Aix à qui le sang bouillait dans les veines, et la démangeaison de faire le coup de pistolet, s'emportèrent. Même la division se méla parmi eux pour avoir la première pointe* (1). On résolut donc de combattre, et l'on fit de suite les dispositions nécessaires.

Le comte de Carces forma ses troupes en trois colonnes. Il mit à l'avant-garde les maréchaux de camp du Bourguet et de Rispe. Lui-même se plaça au centre avec les commissaires du parlement; et il donna le commandement de l'arrière-garde aux généraux Lachaud et de Gordon.

L'action ne fut pas longue. Les chevaux des parlementaires, presque tous de trait ou de louage, prirent l'épouvante. Les carabins du capitaine Pourcelli, peu accoutumés aux combats, plièrent les premiers; les autres cavaliers ne résistèrent pas davantage au feu des ennemis. La frayeur les pré-

(1) Pitton, *ibid.*

cipita les uns sur les autres; et l'infanterie, sur laquelle ils se jetèrent, se rompit en désordre, ne connut plus ni chefs ni drapeaux, et ne se rallia qu'à Barjols. Le régiment de Montbrun ne perdit que trois ou quatre hommes; mais la perte des parlementaires fut beaucoup plus considérable. Le consul Barthélemy, le bourgeois Vaillac, celui-là même qui avait été arrêté lors de l'assassinat de Gueidon, son frère Pierre, le jeune Duchaine, fils du conseiller de ce nom, Nadal-Beauvezet, Étienne Villemus, Montpezat, Gérente-Cabannes, Arbaud et de Busc se trouvèrent au nombre des morts. Parmi les blessés il y eut d'Ollières, Chateauneuf, d'Étienne du Bourguet, Honorat de Pourcioulx, Astier, Vitalis, Mingaud, Guerre le jeune et Rancurel. Les uns et les autres appartenaient à des familles honorables de la ville d'Aix.

La consternation fut au comble dans cette capitale quand on y apprit la défaite du Val et quand on vit arriver les vaincus, la honte sur le front et la douleur dans l'ame. Cependant les alarmes se dissipèrent et la confiance revint. Le mouvement, d'abord purement parlementaire, prit un caractère plus imposant, et devint tout-à-fait provincial. Tous les corps en possession des respects populaires, tous les représentans légitimes du pays, s'y laissèrent entraîner. Il y eut pour gouvernement provisoire, agissant au nom du roi, un comité-général composé du parlement, de la cour des

comptes, des consuls-procureurs nés, des procureurs-joints, de quelques ecclésiastiques et des délégués du bureau des trésoriers généraux. Le chapitre de Saint-Sauveur dépouilla l'autel de gros chandeliers d'argent et les envoya à la monnaie; l'université fournit quatre mille livres; le corps des marchands dix mille; les dames donnèrent leurs bagues et leurs joyaux; les officiers du parlement et les principaux citoyens, leur vaisselle. Les habitans de la ville d'Aix qui avaient abandonné leurs foyers furent condamnés à cinq cents francs d'amende. Parmi eux se trouvaient tous les magistrats du semestre, et l'on vendit les meubles des uns et des autres pour se payer de cette amende. Avec tout l'argent qu'on put se procurer, on leva plusieurs escadrons de cavalerie sous les ordres du conseiller de Glandevès, du baron de Saint-Marc, de Lamanon, le Vernègues, Vauvenargues, Valbelle, Pourcelli, Gaillard, Chasteuil-Tressemanes, Majastre d'Arles et du baron de Castellané. On leva aussi sept régimens d'infanterie dont les commandans étaient les présidens d'Oppède, Grimaldi-Régusse et de Gallifet, les conseillers Beaurecueil et Rascas du Canet, le baron d'Escalis de Bras et les consuls d'Aix. Les conseillers de Clumans et Segnier furent mis chacun à la tête d'une compagnie franche. Le comité nomma le comte de Carces général en chef de l'armée provinciale, et lui donna pour lieutenant François de Maugiron, gentilhomme du

Dauphiné. Les enseignes colonelles portaient cette devise : *Pro patriâ mori vivere est* (1). D'Escalis de Bras investit la ville de Berre qui s'était prononcée en faveur du comte d'Alais, et s'en rendit bientôt maître.

Les provinces voisines étaient tranquilles. Cependant les états du Languedoc, assemblés à Montpellier sous la présidence de l'archevêque de Narbonne, eurent des sujets d'inquiétude. Ils craignirent que l'embrasement de la Provence ne s'étendît jusque chez eux ; et, pour prévenir ce danger, ils offrirent d'être médiateurs entre le parlement d'Aix et le comte d'Alais. Mais les deux factions se sentaient animées d'une haine trop vive pour la sacrifier à l'intérêt général. D'Alais ne voulut se relâcher d'aucune de ses prétentions, et le parlement, de son côté, refusa de consentir à des conditions raisonnables. Le désir d'une vengeance implacable étouffa tout sentiment de conciliation, et l'on ne respira que pour la guerre.

Le comte d'Alais se rendit à Marseille où son parti s'était renforcé. Il y reçut une lettre du roi qui approuvait sa conduite depuis le traité fait par l'entremise du cardinal Bichi. Louis XIV lui disait ensuite : « Si, au préjudice de mes défenses, il se « trouve des gens qui assemblent des troupes dans

(1) Mourir pour la Patrie, c'est vivre. — Registre du parlement. — Pitton, *loco cit.*

« la province sans mes commissions et vos ordres,
« vous devez leur courir sus, comme criminels et
« perturbateurs du repos public; ne voulant point
« qu'on reconnaisse, dans l'étendue de votre char-
« ge autre autorité pour les armes que celle qu'elle
« vous donne.... Servez-vous de toutes les voies
« que vous aviserez pour empêcher qu'il ne se
« passe rien qui puisse troubler la province, et
« employer la force où elle sera nécessaire pour
« réprimer la licence et châtier la rebellion. Sûr
« que vous saurez bien mêler la rigueur à la pru-
« dence, et vous en servir selon le besoin en toutes
« rencontres, je me confie entièrement en vos
« soins et en votre fidélité. »

D'Alais, fort de l'approbation de son souverain, sortit de Marseille le 8 juillet à la tête d'un corps de cavalerie qu'il avait recruté dans les Cevennes et d'une petite colonne d'infanterie commandée par le chevalier de la Marcouze. Il se dirigea vers Aubagne où il avait mandé les régimens de Montbrun et de Saint-Aunai. Les troupes réunies sur ce point s'élevaient à trois mille cinq cents hommes. Le parlement d'Aix, se voyant menacé, rendit plusieurs arrêts par lesquels il ordonna que les troupes levées dans les contrées voisines sortiraient de Provence dans les trois jours; défendit à toutes les communautés de leur fournir des subsistances; enjoignit à tous ceux qui avaient pris les armes pour le gouverneur de les déposer incontinent, à

peine d'être poursuivis comme rebelles; le somma lui-même de licencier son armée, autrement déclara qu'il serait procédé contre lui suivant la rigueur des ordonnances.

D'Alais, bravant ces stériles arrêts et ces menaces impuissantes, prit le commandement des troupes campées à Aubagne, se présenta devant Trets qui lui ferma les portes, et vint s'établir à Gardanne d'où il envoya un héraut à Aix pour sommer les habitans de déposer les armes, de se saisir des officiers des troupes parlementaires et de tous les chefs de la révolte, comme aussi pour enjoindre aux consuls de se démettre de leurs fonctions et de se rendre auprès de lui. Il déclarait dans ce message que si on obéissait sans tarder davantage, il n'entreprendrait rien contre la ville et son territoire; que même il intercéderait auprès du roi pour que le peuple obtînt le pardon de ses fautes; mais que si cette capitale aveuglée prolongeait sa résistance coupable, il saurait bien la ramener à son devoir et la frapper d'un châtiment exemplaire. Le comité général renvoya sans réponse le héraut du gouverneur, fit élever à la hâte quelques fortifications, et réunit dans la ville cinq mille hommes pour la défendre. Comme quelques pièces de canon, qu'on attendait de La Ciotat, n'arrivaient point, un menuisier offrit d'en faire de bois cerclés en fer. On accepta son offre avec empressement; mais ces canons crevèrent à la pre-

mière épreuve, et *le menuisier ne remporta autre chose que la honte d'avoir mal pensé* (1).

Le baron de Rians, conseiller au parlement de Provence, se trouvait alors auprès de la Cour de France pour quelques affaires particulières. Il lui fit, au nom de sa compagnie et de tous ses compatriotes, de si chaudes protestations de fidélité, et lui traça un tableau si touchant des maux où la guerre civile allait plonger le pays, que ce monarque chargea d'Étampes de Valençai, conseiller d'état, de rétablir l'union entre le gouverneur et les parlementaires. Pendant que ce commissaire royal se rendait en Provence à petites journées, les troupes du comte d'Alais, dispersées aux environs de la ville d'Aix, portaient sur leurs pas le pillage, l'incendie et toutes les horreurs de la guerre civile. Le comte gémissait en secret de ces affreux malheurs; mais il cédait, malgré lui, aux passions implacables de quelques hommes ulcérés qui avaient à régler avec leurs ennemis un compte de vengeance et de sang; et ces hommes, presque tous magistrats au semestre, blessés dans leur orgueil, froissés dans leurs intérêts, dépossédés violemment de leurs charges, qu'ils avaient payées fort cher, poussaient à toutes les violences une soldatesque avide et brutale. La terre de Rognes fut dévastée. Le territoire de Pélissane et celui de

(1) Pitton, *ibid.*

plusieurs villages eurent le même sort. Meyrargues, seigneurie du conseiller de Valbelle, ne présenta plus que des ruines. Son château, attaqué par le marquis de Vignol, l'un des meilleurs officiers du comte d'Alais, se rendit à discrétion. Mais, contre la foi jurée, les vainqueurs le pillèrent et pendirent le commandant. Saint-Paul sur la Durance, qui avait pour seigneur le conseiller de Thomassin, fut d'abord livré au pillage et devint ensuite la proie des flammes.

Le peuple d'Aix se montrait tout aussi cruel. Un cadet nommé Beaumont, qui avait suivi le comte d'Alais, voulut rentrer dans la ville pour visiter ses parens ou pour servir d'espion. Reconnu à la porte des Frères Mineurs, il allait être mis en pièces par les soldats du poste, lorsque le capitaine, l'arrachant des mains de ces furieux, le fit conduire en prison sous l'escorte de quelques mousquetaires. A la rue de la Boucherie, Beaumont échappant à ses gardes se mit à fuir et se réfugia dans la maison d'une femme de sa connaissance. Aux cris des mousquetaires, les bouchers envahirent cette maison et poursuivirent jusque sur les toits le malheureux jeune homme. Deux d'entre eux l'égorgèrent avec leurs couteaux et le précipitèrent, respirant encore, dans la rue, où la populace le déchira.

Enfin toutes les troupes parlementaires, jalouses de porter à leurs ennemis des coups plus hono-

rables, allèrent à leur rencontre dans la plaine de la Touloubre. Bientôt les deux armées furent en présence. Mais quand il fallut se mettre en bataille pour aller à la charge, les escadrons de cavalerie du baron de Saint-Marc et du baron de Bras se disputèrent l'honneur du premier poste. Pendant cette contestation, les parlementaires qui n'étaient pas soumis à une discipline rigoureuse, perdirent leur première ardeur, et il fallut battre en retraite. Peu après, le régiment de Grimaldi-Régusse fit une sortie et passa la Durance à gué pour défendre la terre d'Ansouis, seigneurie du baron de Bras. Mais les habitans de Pertuis fermèrent les portes à ce corps de troupes, lui tirèrent des coups de fusil du haut des remparts, et il se vit obligé de retourner à Aix sans atteindre le but de son expédition.

Sur ces entrefaites, d'Étampes de Valençay se présenta au parlement et lui remit une lettre de Louis XIV qui ordonnait à la compagnie de s'entendre avec le comte d'Alais pour mettre un terme à tous les troubles. D'Étampes transmit aussi au gouverneur les intentions du roi; mais d'Alais consultant toujours moins son cœur que des influences étrangères, refusa de signer un armistice, demanda cinquante mille écus de dédommagement à prendre sur les biens des révoltés, un régiment pour servir sous ses ordres, et quelques autres articles qu'on refusa de lui accorder. Louis XIV, fatigué

de toutes ces lenteurs, envoya à Aix le général Saint-Aignan avec un traité de paix auquel il voulait que les deux partis se conformassent, sous peine de désobéissance. Il exigeait que les troupes fussent licenciées de part et d'autre; que le parlement, la cour des comptes, les autres compagnies et le conseil municipal d'Aix envoyassent des députés au comte d'Alais pour lui donner des témoignages d'estime et pour le prier de tout oublier. Les arrêts et les ordonnances, rendus à l'occasion des troubles, étaient annulés; le roi se réservait le droit d'expédier des lettres d'évocation (1) pour ceux qui avaient suivi le parti du gouverneur. Du reste, il confirmait les franchises municipales, il garantissait la liberté des élections consulaires, et proclamait une amnistie générale.

Le parlement, pénétré de joie et de reconnaissance, déclara qu'il était prêt à obéir, et il écrivit au roi pour l'assurer de ses dispositions pacifiques. De son côté, le comte d'Alais n'osa pas persévérer dans sa conduite hostile, et reçut bientôt avec bienveillance les députations des corps judiciaires et de la capitale. Le parlement licencia son armée,

(1) On appelait lettre d'évocation le droit que le monarque accordait à l'un des plaideurs de traduire son adversaire devant un autre tribunal que celui dont la compétence était déjà déterminée par le domicile du défendeur ou par la nature du litige.

Ce droit était ici accordé aux partisans du comte d'Alais pour cause de suspicion légitime contre le parlement de Provence.

et les troupes étrangères sortirent de la province; mais ce ne fut pas sans y faire beaucoup de ravages, et d'Alais, retiré à Toulon, rendit une ordonnance qui permettait aux Provençaux de traiter en criminels tous les soldats qu'ils prendraient en flagrant délit. Ainsi fut terminée la guerre du Semestre, au mois de septembre 1649.

Vers la fin de la même année la peste pénétra dans Marseille, comme si la Provence ne pouvait échapper à un fléau que pour être frappée d'un autre. Le parlement enjoignit par arrêt aux habitans de cette ville, de se renfermer dans leur territoire, et rompit toute communication avec eux. Malgré ces mesures, la maladie contagieuse parvint à Aix par des femmes de mauvaise vie. Les corps judiciaires, selon leur lâche habitude en pareille occurrence, abandonnèrent leur siége. Le parlement se retira à Salon, la cour des comptes à Pertuis, la sénéchaussée à Pélissane (1). Les procureurs du pays abandonnant aussi leur poste, suivirent à Pertuis la cour des comptes, à l'exception du second consul Pélicot-Saint-Paul, au zèle duquel la police de la capitale fut confiée.

A Marseille la peste empêcha les élections consulaires qui devaient se faire au mois de janvier 1650. Le comte d'Alais s'était rendu maître des délibérations du conseil municipal par la grande

(1) Ces corps ne rentrèrent à Aix qu'au mois d'octobre 1651.

influence qu'il y avait acquise. Ses créatures en majorité dans le conseil, se voyaient en minorité dans la ville, parce qu'il y a toujours plus de fictions que de vérités dans le mouvement des assemblées délibérantes, comme dans une foule d'institutions politiques. D'Alais, jaloux de conserver son pouvoir à Marseille, y envoya son gendre le duc de Joyeuse, fils du duc de Guise, ancien gouverneur de Provence. Les Marseillais reçurent ce jeune prince avec affection et respect; mais craignant que sa présence ne jetât le conseil municipal dans un asservissement plus grand encore, ils employèrent un singulier moyen pour l'éloigner. Ils apostèrent des hommes chargés d'exagérer à ses domestiques les ravages de la contagion, et firent passer devant son hôtel tous les malades que l'on conduisait à l'hôpital et tous les morts que l'on portait au cimetière, qu'ils eussent été frappés du fléau pestilentiel ou de tout autre maladie. Le duc de Joyeuse, effrayé par la vue de tant d'objets sinistres, alla rejoindre son beau-père à Aix. En même temps le roi, voyant qu'on ne procédait pas à l'élection des consuls et de l'assesseur pour l'année 1650, les nomma lui-même d'office. C'étaient François d'Arène, Charles de Mazenod, Antoine Grange et Pierre d'Ortigues. Le 14 mars, le peuple marseillais, indigné de la violation de ses droits politiques, prit les armes, s'empara de la Porte Royale, de l'abbaye de Saint-Victor, de la tour

Saint-Jean, et du fort de Notre-Dame-de-la-Garde; il investit l'Hôtel-de-Ville, en chassa les consuls et l'assesseur nommés par le roi, proclama dans toutes les rues la dissolution du conseil municipal et la destitution des capitaines de quartiers, fit enfin tout ce qu'il voulut, sans pourtant se déshonorer par des actes de vengeance et de barbarie.

Une nombreuse assemblée des notables, présidée par l'évêque, élut consuls Nicolas de Félix, seigneur de la Reynarde, Pierre Dupont et Jean-Baptiste Mazet, donna à Henri de Coutron le chaperon d'assesseur, choisit un autre conseil de ville et d'autres capitaines de quartiers. Les nouveaux consuls n'eurent rien de plus empressé que d'écrire au comte d'Alais pour lui faire agréer leur élection; en même temps ils députèrent auprès du roi un gentilhomme nommé Montolieu, pour le supplier de les maintenir dans l'exercice de leur magistrature, et ils envoyèrent à Aix deux autres gentilshommes de la maison Félix de la Reynarde, pour se mettre sous la protection du parlement. Cette cour souveraine et les procureurs du pays accueillirent favorablement la demande des consuls marseillais; mais le comte d'Alais se montra plus sévère. S'annonçant comme le vengeur de la royauté offensée, il marcha sur Marseille à la tête de six cents hommes et rencontra du côté de Roquevaire trois notables qui venaient le prier de ne rien entreprendre avant la réponse du roi au mes-

sage de Montolieu. D'Alais repoussa toutes ces représentations, continua sa route, et donna ordre à Mathan, capitaine de ses gardes, de le précéder à Marseille avec quelques cavaliers. Mathan s'étant présenté à la Porte Royale, y fut tué par une décharge de mousqueterie; ses cavaliers prirent la fuite, et le comte d'Alais comprenant alors qu'il ne pourrait pas réduire avec une poignée de soldats une ville populeuse et si bien préparée à se défendre, battit de suite en retraite. Sans doute il pouvait rassembler des forces plus considérables, mais la lutte pouvait aussi traîner en longueur, et l'attitude insurrectionnelle de Marseille pouvait rallumer dans la Provence entière les feux mal assoupis de la guerre civile. Le comte d'Alais, ne voulant pas tenter la fortune des armes, demanda sagement à la Cour de France une amnistie pour Marseille, et cette amnistie fut accordée par lettres-patentes du mois de mai.

Le gouverneur continua d'avoir un parti à Marseille, et les hommes de ce parti reconnaissant pour chef le marquis de Marignane, se donnèrent tout le mouvement que les minorités se donnent d'ordinaire, empressées qu'elles sont de suppléer au nombre qui leur manque par un redoublement d'audace et de clameurs. Caze, hardi capitaine du comte d'Alais, s'empara par surprise, avec quelques soldats, du fort de Notre-Dame-de-la-Garde. Les patriotes, pour exciter le peuple, firent aussi-

tôt courir le bruit que la comte voulait livrer Marseille aux Espagnols, et que son complot venait de recevoir un commencement d'exécution. Tous les habitans volèrent encore aux armes, assiégèrent le fort et le reprirent bientôt. Ensuite ils députèrent au roi Antoine de Félix pour lui exprimer leur sentimens de fidélité et leurs sujets de plainte contre le gouverneur. D'un autre côté, le parlement d'Aix irrité de ce que le comte donnait des certificats à tous ceux qui en demandaient pour obtenir des évocations, en abusant de l'un des articles du traité de paix imposé par Louis XIV, déposa ses griefs au pied du trône, et sollicita surtout une réparation publique au sujet des termes injurieux employés par le gouverneur dans la rédaction de ses certificats. Le cardinal Mazarin, qui n'aimait pas le comte d'Alais, fut bien aise d'avoir l'occasion d'accélérer sa chute, préparée de loin, en l'abandonnant à la faiblesse de son caractère et aux conseils de ses amis. Au mois de septembre 1650, le roi le fit venir à Paris sans encore lui ôter sa charge, et en même temps il manda auprès de sa personne le comte de Carces, l'ancien chef du parti parlementaire, pour tenir la balance égale avant toute décision définitive. Le marquis d'Aiguebonne reçut le commandement provisoire de la Provence.

La première guerre de la Fronde était terminée; Mazarin conservait sa place et le parlement de Paris

son pouvoir. Mais de nouveaux troubles éclatèrent dans le royaume. Mazarin, cédant à l'orage, fut obligé de quitter la France sans rien perdre de son crédit à la Cour. Le parlement de Paris mit sa tête à prix. Le parlement de Bordeaux s'unit à cette compagnie, qui jouait alors un rôle si actif sur la scène politique; et le parlement d'Aix, à qui celui de Paris avait envoyé son arrêt du 9 février 1651, rendit un arrêt semblable le 23 du même mois. Dans la chaleur de cette lutte, le comte d'Alais offrit ses services aux princes du sang. Ses ennemis craignirent qu'à la faveur de leur protection il ne fût rétabli dans son gouvernement de Provence. Le parlement d'Aix députa au roi le président de Gallifet, et la ville lui envoya le baron de Saint-Marc, premier consul-procureur, pour s'opposer à son retour. Les partisans du comte s'agitèrent de leur côté. Le marquis de Trans, le comte de Luc et plusieurs autres gentilshommes se réunirent pour adresser des remontrances au roi contre le parlement de Provence. Le comte d'Alais voulant braver ses adversaires et leur donner en même temps une preuve de son crédit, obtint, à la fin du mois d'août, une évocation générale au parlement de Dijon pour tous ceux qui avaient servi sous ses drapeaux dans la guerre du Semestre.

Le président de Gallifet et le baron de Saint-Marc, désespérant alors du succès de leur mission, retournèrent à Aix. Mécontens de la Cour et du

cardinal Mazarin, ils se rangèrent au parti des princes, et se virent appuyés par le plus grand nombre des jeunes gens de la capitale, de Marseille et de quelques autres villes. On appela sabreurs les hommes de cette faction, parce que le baron de Saint-Marc portait un grand sabre, et menaçait souvent ses adversaires en disant : *Je les sabrerai.* Ceux qui se prononcèrent pour la cour eurent le nom de *Canivets*, ou *Taille-plumes*, parce qu'ils étaient beaucoup plus paisibles. On les appela aussi *Mazarinistes*. Le parlement d'Aix ne put conserver son repos au milieu de ces nouveaux fermens de discorde, et l'ambition rivale de deux de ses chefs augmenta ses agitations. Le premier président de Mesgrini, dégoûté de ses fonctions pénibles en ces temps orageux, pensait à s'en démettre pour finir ses jours dans une douce retraite. D'Oppède et Grimaldi de Régusse, qui aspiraient à le remplacer, comprirent qu'ils ne pouvaient pas réussir par les mêmes voies, et chacun d'eux se jeta dans une faction opposée. D'Oppède s'attacha au parti des princes. De Régusse, embrassant la cause du roi et de Mazarin, agit avec tant d'adresse et d'habileté, qu'il parvint en peu de temps à ramener la compagnie à ses opinions intéressées, cette même compagnie qui venait de faire parade de sentimens contraires, en lançant contre le premier ministre un arrêt de proscription. Voulant donner une preuve non équivoque de son retour,

elle livra au roi des lettres que le duc d'Orléans et le prince de Condé lui avaient écrites pour la mettre dans leurs intérêts, et par cette démarche inattendue, par ce brusque revirement, elle courut même fortune que Mazarin.

Les principaux sabreurs s'étaient assemblés dans l'hôtel du président de La Roque, le 3 octobre 1651, à la suite d'une querelle particulière. Ils en sortirent pour aller à la place des Prêcheurs, où ils tirèrent en l'air quelques coups de pistolet qui mirent les passans en fuite. Mais le prieur Decormis, cannivet plein d'ardeur et de bravoure, s'arrêta tout court, jetant des regards de colère sur le baron de Saint-Marc, qui était à la tête du rassemblement. Les deux champions se menacèrent pendant quelque temps le pistolet à la main, sans qu'aucun des deux osât tirer. Les sabreurs passèrent sous le Palais de Justice, se dirigèrent ensuite vers l'Hôtel de Ville, et s'en rendirent facilement les maîtres. Durant ce tumulte, la plupart des membres du parlement se réunirent dans la maison de l'avocat du Perier. Ils en sortirent avec leurs insignes et s'avancèrent en corps jusqu'à l'église de Sainte-Claire. Là le conseiller de Tressemanes de Chasteuil, qui fesait partie de la minorité opposée au premier ministre, quitta sa robe, prit l'épée et le chapeau de son laquais, et parcourut les rues pour soulever le peuple. Quelques bourgeois le suivirent; mais les ouvriers dirent ne

vouloir sortir s'ils ne voyaient une robe rouge à leur tête. Il fallut les satisfaire, et Tressemanes, ayant repris sa toge, vit bientôt sous ses ordres une foule considérable qui le suivit à la place des Prêcheurs. Pendant qu'il y stationnait, on vit paraître la dame de Venel, que le peuple aimait avec passion, parce qu'elle avait consacré ses richesses au soulagement des pauvres et des malades pendant la dernière peste. L'épée d'une main, le pistolet de l'autre, elle criait : *Vivo lou Rey! Fouero lou sabré!* (1). Ce cri eut partout de l'écho, et des clameurs retentissantes s'élevèrent de la multitude comme une tempête furieuse. Les membres de la majorité du parlement s'animèrent à l'envi, reprirent tous du cœur, s'emparèrent à leur tour de l'Hôtel-de-Ville et des postes les plus avantageux. Les sabreurs, repoussés de tous côtés, se dispersèrent, et les principaux d'entre eux allèrent chercher un refuge à Marseille et à Toulon.

Cette faction affaiblie se réunit aux officiers du semestre, aux amis de ces magistrats, aux partisans du comte d'Alais, à tous les ennemis du parlement, et se flatta d'obtenir du succès avec le concours de ces divers auxiliaires. Le retour inopiné du comte de Carces, qui avait quitté Paris sans prendre congé du roi, ranima les esprits. Les nombreux amis qui l'entouraient firent ombrage au

(1) Vive le roi, hors d'ici les sabreurs.

marquis d'Aiguebonne, commandant provisoire, lequel quitta sur-le-champ la Tour d'Aigues, où il résidait, pour venir exercer à Aix les fonctions de sa charge. Le parlement, craignant que sa présence ne devînt le signal de nouveaux désordres, le fit prier d'ajourner son projet. Mais d'Aiguebonne fut inflexible. De Carces, plus docile aux vœux de la compagnie, congédia les amis qui l'environnaient, et ne conserva que quelques domestiques. D'Aiguebonne s'étant présenté à l'une des portes de la ville, y fut arrêté par un grand nombre de personnes considérables, qui le prièrent de ne pas en franchir le seuil. Mais comme il ne tenait aucun compte de leurs représentations, un coup de fusil parti du sein de la foule, étendit par terre un de ses gardes. Au milieu du tumulte, qui s'accroissait à chaque instant, la porte se ferma, et d'Aiguebonne prit la route de Roquevaire. Cette affaire n'eut aucune suite fâcheuse.

Les chefs du *sabre* et du *semestre*, espérant toujours que le comte d'Alais rentrerait dans son gouvernement de Provence, voulurent faire quelques efforts. Au mois de mars 1652 ils excitèrent à Draguignan une violente émeute, dans laquelle trois hommes perdirent la vie. Le comte de Carces parvint heureusement à calmer les troubles; mais les séditieux, sans se décourager, s'approchèrent de la ville d'Aix pour la surprendre. Ils comptaient s'y introduire par un aqueduc qui conduisait dans

l'hôtel du président d'Oppède, et qu'un maçon leur avait promis d'ouvrir. Cette entreprise ayant manqué, les procureurs du pays n'en sentirènt que mieux le besoin de prendre enfin des mesures pour rétablir la tranquillité publique. Le parlement et la cour des comptes eurent le même désir. On tínt une assemblée générale, et l'on y arrêta des remontrances au roi pour le supplier de nommer un gouverneur qui pût contenir les perturbateurs par la fermeté de son caractère.

Voici quel était alors l'état des affaires en France. La guerre civile déchirait encore plusieurs provinces. Mazarin, comblé des faveurs royales, était venu d'Allemagne à la tête d'une armée. Bravant ceux qui l'avaient proscrit, il s'avançait dans le royaume non pas comme un banni qui secoue le poussière de la terre d'exil, mais comme un conquérant entouré de splendeurs sur son char de triomphe. Paris penchait vers la révolte. La Cour était à Poitiers. Les deux premiers capitaines du siècle, Condé et Turenne, se trouvaient en présence les armes à la main. Condé s'était malheureusement ligué avec les Espagnols, et Turenne les avait abandonnés pour servir la Cour. Ces deux grands hommes mesurèrent leurs forces à Gien, où Turenne sauva le roi et sa famille, et ils allaient les mesurer encore sous les murs de Paris au combat de Saint-Antoine.

En ces circonstances difficiles, la Cour, bien aise d'assoupir en Provence les haines politiques, fit

acte de sagesse en rappelant le marquis d'Aiguebonne, en retenant auprès d'elle le comte d'Alais, sans lui ôter son gouvernement, et en nommant gouverneur par intérim Louis de Vendôme, duc de Mercœur, pair de France, lequel avait épousé la demoiselle Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Le nouveau gouverneur entra à Aix le 8 mai 1652. Il croyait que son autorité serait reconnue sans obstacle dans la province entière. Mais quel fut son étonnement, quand il vit que plusieurs places lui refusaient l'obéissance. Toulon, Saint-Maximin, Antibes, Tarascon, Sisteron, Saint-Tropez et la Tour de Bouc tenaient encore pour le comte d'Alais. L'assemblée générale des communautés, tenue à Aix au mois de juin, délibéra de fournir assistance au duc de Mercœur pour la réduction de ces places. Le duc, fort de l'appui d'une assemblée qui sur ce point représentait véritablement le pays, commença bientôt ses opérations militaires. La forteresse de Sisteron se rendit après une faible résistance. Le château de Tarascon, sous les ordres d'un capitaine nommé Lacan, se défendit avec plus de vigueur. Il capitula le 24 juin, après quatorze jours de siége, et quand il n'eut plus de munitions de guerre. Antibes, Saint-Maximin et la Tour de Bouc cédèrent à leur tour. Restaient Toulon et Saint-Tropez. Toulon, où les mécontens avaient rassemblé leurs forces, était défendu par le régiment d'Angoulême tout dévoué au comte d'Alais.

Pour en faire le siége, il fallait de grands sacrifices, beaucoup de temps, des ressources considérables.

L'assemblée générale des communautés tenait encore ses séances, et il y fut arrêté qu'on traiterait d'abord d'un accommodement. A cet effet, Nicolas de Mimata, grand vicaire du diocèse d'Aix, et cinq autres députés, se rendirent au village de La Valette, où les chefs des réfugiés se trouvaient aussi. Après plusieurs conférences, on convint de quelques articles, sauf l'approbation de l'assemblée générale, du parlement et du duc de Mercœur. Par ce projet, la ville de Toulon se déclarait prête à servir le roi sous les ordres du gouverneur de Provence. Elle devait députer à l'assemblée des communautés son premier consul, un capitaine du régiment d'Angoulême, un des membres de la minorité du parlement et un gentilhomme d'entre les sabreurs réfugiés, pour aller traiter des moyens de pacifier la province. Le régiment d'Angoulême devait sortir de la place, après avoir reçu du pays le paiement de tous arrérages de solde. Enfin, on déclarait surseoir aux décrets de prise de corps décernés contre les mécontens, jusqu'à ce que le roi y eût lui-même pourvu.

L'assemblée accepta ces articles, le duc de Mercœur les approuva; mais le parlement ne voulut accorder le sursis aux décrets de prise de corps que pour cinq personnes, sans toutefois les désigner. Un gentilhomme, nommé de Bendor, et les

consuls d'Antibes, de Pertuis et de Lambesc, allèrent à Toulon pour y notifier l'acceptation des articles, sauf le sursis général. Les réfugiés ne se pressèrent pas de terminer l'accommodement. Sur ces entrefaites, de Bendor s'étant livré à des voies de fait contre un garde-chiourme, les mariniers s'ameutèrent, et les députés de l'assemblée générale sortirent de la ville. Les réfugiés, avant de renouer les négociations, demandèrent des otages qui répondissent de leurs députés à l'assemblée.

On leur envoya cinq gentilshommes; mais ils élevèrent de nouvelles difficultés et traînèrent l'affaire en longueur, parce qu'ils espéraient toujours que le comte d'Alais reviendrait en Provence. Le comte, pressé par eux de hâter son retour, se mit en route, fut bientôt arrêté en Poitou et conduit à l'armée royale qui campait devant Montrond. Le bruit courut qu'il avait lui-même préparé son arrestation, en fesant avertir le roi de son départ, pour échapper aux importunités des mécontens de Provence. Ce qui accrédita cette opinion généralement répandue, c'est qu'il laissa à Orléans une escorte nombreuse que le prince de Condé lui avait donnée, et ne prit avec lui que vingt cavaliers.

Le duc de Mercœur, avant de tourner ses armes contre Toulon, jugea convenable de réduire le fort de Saint-Tropez, placé sous le commandement d'Ardenty, homme de cœur, tellement résolu à faire bon marché de sa vie, que lorsqu'on le somma de

se rendre, il répondit qu'il tiendrait ferme tant qu'une goutte de sang coulerait dans ses veines. Vivement attaqué par le régiment d'Entragues et par les milices du pays sous les ordres de Cogolin, de Saint-Tropez et de Ramatuelle, il se retrancha dans le donjon lorsque les brèches faites par l'artillerie des assiégeans ne lui permirent plus de rester ailleurs. Enfin, se trouvant au bout de sa résistance intrépide, il signa, le 7 août, une capitulation avantageuse et sortit avec les honneurs de la guerre.

Les réfugiés de Toulon, consternés de la prise de ce fort et de l'arrestation du comte d'Alais, pensèrent aux dangers d'une plus longue lutte. Le 12 septembre, ils firent, avec le duc de Mercœur, établi à Olioulles, une convention dont les articles portaient que la ville serait maintenue en ses priviléges municipaux; que le régiment d'Angoulême suivrait la route que lui indiquerait le duc pour le service du roi; que pour les arrérages de solde, on lui paierait soixante et dix mille livres avant sa sortie de Toulon, et trente mille quand il ne serait plus en Provence; que la ville leverait pour sa garde huit compagnies de quarante hommes chacune, sous les ordres d'officiers nommés par le conseil municipal, avec l'agrément du gouverneur; que l'entretien de cette troupe serait aux dépens du pays; que la demande faite par la ville, pour le rétablissement des magistrats du semestre et de la minorité du parlement, serait renvoyée au roi, et

qu'en attendant ils pourraient se retirer en tel lieu de la province qu'il leur plairait choisir, excepté aux villes d'Aix, d'Arles et de Marseille; que tous les autres réfugiés, ainsi que les citoyens de la ville, seraient dès maintenant rétablis dans leurs charges, offices et propriétés; qu'ils jouiraient des évocations par eux obtenues; enfin, qu'il serait accordé une amnistie pour tous les faits politiques commis depuis le 4 septembre 1651 jusqu'à ce jour.

L'assemblée des communautés, tenue à Aubagne au mois d'octobre, ratifia les accords passés entre le duc de Mercœur et les réfugiés de Toulon. Le roi les confirma ensuite dans leur intégrité, et il n'y eut d'exception que pour le président de Gallifet qui fut enfermé dans la citadelle de Sisteron (1). La Cour se montra plus sévère à son égard, parce qu'il avait entretenu des liaisons plus intimes avec les princes qui lui témoignaient une entière confiance.

Ainsi finit en Provence cette guerre civile qui n'avait jamais eu des proportions tant soit peu imposantes, parce qu'il n'y avait pas dans ses causes futiles de quoi remuer les esprits. Le calme revint aussi en France. Le roi, cédant aux nécessités politiques, de l'avis même de Mazarin, sacri-

(1) Il en sortit en 1654 par la protection du prince de Conti, lorsque celui-ci fit son accommodement avec le roi.

fia de nouveau ce ministre au bien public, à la paix désirée. La Fronde disparut et Paris se soumit. Au bout de quelques mois, Mazarin, qui s'était retiré à Sédan, retourna plus puissant que jamais. Aussi absolu que Richelieu, il vit tous ses ennemis à ses pieds. C'était l'œuvre de la souplesse, de la ruse et de la patience. Le génie n'aurait pas mieux fait.

Le comte d'Alais, qui était toujours gouverneur titulaire, se démit de sa charge, et le roi la donna definitivement au duc de Mercœur. Ce fut le marquis de Janson qui en porta les lettres à Aix le 17 mars 1653. Comme le duc de Mercœur s'était concilié l'affection populaire, il y eut des feux de joie, des illuminations et des fêtes. Trente jeunes gens des meilleures familles parcoururent les rues habillés en garçons de cabaret, une serviette sur le bras, une bouteille à la main, et donnant à boire à tous les passans, au bruit des tambours, au son des fanfares. Les principales dames, accompagnées chacune d'un cavalier, firent des farandoles, et tous les corps de métiers, excités par ces exemples, se livrèrent aussi à des jeux publics (1).

Jean de Mesgrini s'était rendu à Paris pour se démettre, entre les mains du roi, de la première présidence du parlement d'Aix, suivant le dessein qu'il avait formé depuis long-temps. Cette place

(1) Papon, tom. IV, liv. XIV.

éminente était promise au président Grimaldi de Régusse, qui avait des liaisons avec le premier ministre auquel il témoignait le plus chaud dévoûment. Son concurrent, Forbin d'Oppède, ardemment attaché à la faction des princes, fesait partie des réfugiés de Toulon qui venaient d'obtenir leur rappel. Tout semblait annoncer le triomphe de Régusse. D'Oppède pourtant l'emporta, mais par des moyens peu honorables. Il fit à Mazarin une cour assidue, quand il le vit raffermi au pouvoir. Il jouait tous les soirs avec sa nièce, la duchesse de Mercœur, et perdait, pour lui complaire, des sommes considérables (1). Il promit de plus cent mille écus au secrétaire (2) du ministre, s'il lui fesait avoir la charge qu'il sollicitait. Après deux ans d'intrigues et d'efforts, d'Oppède obtint en sa faveur, avec l'agrément du roi, la démission de Mesgrini, auquel il donna une indemnité de cent mille livres. Le 25 novembre 1655, il fut installé avec pompe à la tête du Parlement d'Aix. Certainement il n'y était pas déplacé. Issu d'une ancienne famille qui trouvait dans son sein tous les genres d'illustration, il se distinguait lui-même par l'intégrité de son caractère, par la pureté de ses mœurs, par l'étendue de son intelligence. N'eût-il pas été

(1) Hesmivy de Moissac. Hist. manusc. du parlement de Provence, t. II. — Cabasse, tom. II, chap. XXVI.

(2) C'était Ondedei, qui fut ensuite évêque de Fréjus.

plus flatteur pour lui de ne devoir qu'à la justice le premier poste de la magistrature provençale ?

Après ce pénible travail d'une ambition persévérante, on vit un mémorable contraste dans une région plus élevée. Christine, reine de Suède, préférant les douceurs de la vie privée à la pourpre du pouvoir suprême, voulut échapper aux soucis du trône pour s'appartenir à elle-même, pour cultiver les arts et les sciences qu'elle aimait passionnément, et pour se livrer sans contrainte aux pratiques de la religion catholique, dans le sein de laquelle elle venait de se jeter. Après avoir remis à son cousin le sceptre de Gustave-Adolphe, Christine fit un voyage à Rome, y prononça une abjuration solennelle, monta sur les galères du Pape, et vint, le 29 juillet 1656, débarquer à Marseille, pour visiter la France. On lui rendit les plus grands honneurs, selon les ordres du roi. Les consuls marseillais, revêtus de leurs toges de velours cramoisi, la reçurent *avec une profonde révérence, sans toutefois se mettre à genoux, ainsi qu'il avait esté résolu en une conférence sur sa réception, y ayant esté décidé qu'une telle posture en cette ville n'estait due qu'à Dieu et au Roi souverain seigneur* (1). On s'ingénia pour lui plaire ; il y eut des fêtes pour l'honorer, mais froides comme tout ce qui est d'étiquette et de commande. A Aix, quand elle y

(1) Hon. Bouche, tom. II, liv. X, § XI.

passa, encore des fêtes avec un redoublement de froideur. La princesse, qui avait fui le tumulte et l'éclat des grandeurs souveraines, ne put se soustraire à l'ennui de ces démonstrations officielles que personne ne prend au sérieux, de ces harangues adulatrices où il n'y a jamais rien de vrai, si ce n'est pourtant la bassesse servile de ceux qui les font. Du haut de ses idées religieuses et contemplatives, il lui fallut descendre, étourdie, fatiguée, sur toute cette boue pétrie par le mensonge. Et puis elle partit pour Paris, où elle trouva plus de dégoûts avec plus d'honneurs, plus de misères avec plus de magnificence.

Les agitations politiques laissent toujours de longues traces dans les esprits. Tout n'est par terminé lorsque les lois ont repris leur empire. L'ordre matériel existe, mais l'ordre moral ne règne pas encore, et dans cette situation que faut-il pour soulever les flots d'un peuple mutiné, pour raviver les haines qui semblaient endormies? Peu de chose, comme on va le voir. Deux jeunes gens des meilleures familles d'Aix, d'Estienne et de Barate, s'étaient voué une haine implacable à la suite d'une querelle particulière. Chacun des deux avait suivi un parti différent dans les derniers troubles, et le premier montrait autant d'attachement à Forbin d'Oppède, que le second lui témoignait d'animosité. Le 14 février 1659 ils se rencontrèrent sur le grand chemin de Marseille, en vinrent aux mains

aussitôt, et de Barate fut grièvement blessé. A cette nouvelle, ses amis croyant ou feignant de croire qu'on l'avait immolé aux passions de d'Oppède, coururent dans la ville l'épée à la main, parvinrent à ameuter les hommes des faubourgs qu'on nommait les Manteaux gris, et les poussèrent dans l'hôtel du du premier président. d'Oppède, sans se troubler, revêtit sa robe de pourpre, monta dans son carrosse pour se rendre au Palais de Justice et traversa la foule des séditieux, qu'il salua d'un air serein. Ceux-ci, saisis de respect, n'osèrent pas attenter à sa vie. Arrivé à son poste sans aucun accident, il convoqua la Cour. Pendant que les magistrats accouraient, la sédition croissait en violence, et deux mille forcenés demandaient à grands cris la tête de d'Oppède. Le parlement chargea le président d'Escalis, les conseillers Raphelis, de Leydet, d'Agut, et l'avocat général Galaup de Chasteuil, d'aller apaiser ce tumulte. On les choisit de préférence parce qu'on savait qu'ils étaient attachés aux chefs de l'émeute. Mais leurs efforts furent infructueux, et rien ne put calmer la fureur populaire. Les consuls André d'Aube de Roquemartine, Jean Peissonel, Alexandre de Michaëlis et Joseph de Redortier ne furent pas plus heureux. Comme les mutins exigeaient que l'un d'eux se mît à leur tête pour légitimer sans doute par sa présence le débordement de leurs excès, Roquemartine se dévoua, dans l'espoir d'arrêter de plus grands mal-

heurs. Chacun des factieux, voulant le faire agir à sa fantaisie, le pousse, le tire à soi, le quitte, le reprend, et dans ce combat, où l'on se le dispute avec une brutale vivacité, tout son corps est meurtri, sa robe est mise en pièces. Le conseiller d'Honorat fut rencontré par les mutins tandis qu'il se rendait à l'appel de son chef. Froissé, battu par eux, il était menacé d'un coup d'arquebuse, lorsque Roquemartine parvint à le sauver en détournant cette arme pointée sur sa poitrine. Le président d'Escalis se vit contraint à son tour de marcher au milieu de ces forcenés, qui se portèrent en masse à l'hôtel du premier président pour le mettre au pillage. Mais les domestiques de Forbin d'Oppède leur opposèrent une vive résistance, et des coups de fusil, tirés des fenêtres, tuèrent un artisan, en blessèrent d'autres, mirent en fuite la populace, toujours insolente quand on la craint, toujours lâche quand on la brave. Elle retourna brusquement au palais, espérant obtenir des succès plus faciles. Les révoltés s'animent les uns les autres, font un bélier en toute hâte, brisent la porte extérieure, enfoncent la porte de la grande salle, se présentent enfin devant celle de la chambre d'audience, où le parlement était réuni. Les huissiers et le prévôt des archers en défendent l'entrée avec peine. En ce moment terrible, on proposa à d'Oppède de s'enfuir par une issue dérobée. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je fasse cet affront

« à la magistrature. Si quelqu'un d'entre vous ne « se croit pas en sûreté, qu'il sorte. Mais pour « moi je reste à mon poste. Pour moi je ne dois « rien craindre dans un sanctuaire où résident la « justice et la majesté du souverain. » Ces nobles paroles électrisèrent les membres de la cour, et tous se sentirent fiers d'un chef si intrépide.

Cependant les séditieux redoublaient de rage, et la porte allait céder à leurs efforts, lorsque le cardinal de Grimaldi, archevêque d'Aix, accourut au secours du premier président. Il avait eu avec lui de récens démêlés; mais en digne pontife d'une religion qui impose silence à nos ressentimens et nous fait une loi du pardon des injures, il écoutait la voix de son cœur généreux et venait supplier d'Oppède d'accepter chez lui un asile. La foule se rangea respectueuse sur le passage du vénérable prélat, lequel prit par la main le premier président, le couvrit de son manteau, l'amena jusqu'à sa voiture. Le conseiller de Thomassin-Eiuac, qui avait épousé la cousine germaine de d'Oppède, ouvrait la marche, un pistolet de chaque main, un poignard à la ceinture, et prononçait à haute voix ces mots : *le premier qui branle est mort.* Le danger fut bien grand dans la cour de l'Archevêché où les factieux arrivèrent en foule. D'Oppède néanmoins put échapper à leur fureur, mais il resta captif au palais du cardinal de Grimaldi. L'insurrection s'était rendue maîtresse de la ville entière.

Elle avait placé des corps de garde aux portes, à la place des Prêcheurs, aux endroits les plus avantageux. Elle traînait des canons dans les rues après avoir forcé l'arsenal.

Le duc de Mercœur se trouvait à Toulon lorsqu'il apprit cette révolte. Il en partit aussitôt, et se fixa au château de Saint-Marc, près de Lambesc. Trente-cinq conseillers des plus affectionnés au premier président, des députés de la cour des comptes et du bureau des finances se rendirent auprès de lui. Les consuls-procureurs voulaient aussi le joindre, mais les mutins les retinrent au milieu d'eux. Le duc, persuadé par tous les renseignemens qui lui parvinrent, que ce soulèvement populaire ne rencontrait aucune sympathie dans la province, qu'il n'agitait même que la surface de la capitale, ne voulut pas confier à des troupes réglées le soin de l'étouffer, et crut que les milices du pays suffiraient à cette mission. Par ordonnance du 18 février il convoqua à Lambesc tous les gentilshommes provençaux, et il enjoignit aux communautés de fournir un homme par feu, armé du mousquet et de l'épée. Ces hommes devaient être rendus à Aiguilles le 27 du même mois. Le premier consul de Marseille, l'assesseur et plusieurs notables allèrent offrir leurs services au duc; la ville d'Arles lui envoya deux cents volontaires et deux canons.

A la vue de tous ces préparatifs de guerre qui

se déployaient menaçans, les révoltés perdirent leur audace et parlèrent de soumission. Le cardinal de Grimaldi et les consuls-procureurs, voyant leur repentir, prièrent Duchaine, évêque de Sénez, et Séguiran, président de la cour des comptes, d'aller désarmer la colère du duc de Mercœur. Le duc voulut avant tout que les séditieux missent bas les armes et rendissent la liberté à Forbin d'Oppède. Il leur fit espérer leur grace s'ils donnaient cette marque d'obéissance. Sur cette promesse, le premier président put sortir de l'Archevêché et rentra dans son hôtel, où il reçut les félicitations des citoyens notables. Le même jour d'Oppède se rendit à Lambesc auprès du gouverneur, et le 3 mars ils entrèrent tous les deux à Aix, suivis des trente-cinq conseillers. Le lendemain le duc les installa au parlement, et la compagnie fit aussitôt arrêt portant sursis de toutes affaires civiles pendant dix jours, pour s'occuper sans relâche des informations contre les principaux coupables. D'Oppède reçut de toutes parts des éloges flatteurs sur sa sagesse et son courage. Le cardinal Mazarin, joignant sa voix à ce concert unanime, écrivit au premier président, avant de connaître sa mise en liberté : « Je « n'ai pas été surpris de la fermeté extraordinaire « que vous avez fait paraître. On n'en devait pas « moins attendre de votre naissance et de votre « vertu. Je veux espérer qu'à présent vous serez « sorti de façon ou d'autre des mains de ces furieux;

« mais je n'aurai pas l'esprit en repos que je n'en « sois assuré, car je frémis à la seule pensée des pé« rils que vous avez courus dans cette perturbation. « Vous avez néanmoins cet avantage que la cause « en est trop connue pour ne vous être pas glo« rieuse. Sa Majesté en est si bien informée, qu'on « peut dire, sans vous flatter, que vous ne vous « signalerez pas moins par vos souffrances que par « vos services. Je continuerai de faire valoir auprès « d'Elle le mérite des uns et des autres; et s'il se « pouvait ajouter à l'amitié que j'ai pour vous, je « la redoublerais en cette occasion. Je prends as« surément plus de part à ce qui vous touche que « qui que ce soit de vos amis. »

Les chefs de l'émeute s'étaient réfugiés les uns dans le Comtat-Venaissin, les autres dans la principauté d'Orange, qui à Nice, qui à Gênes, et le plus grand nombre à Marseille. Le parlement de Provence, déployant toute sa sévérité, en condamna huit à être rompus vifs, dix à être pendus, cinq à avoir la tête tranchée. Tous eurent leurs biens confisqués. Un seul fut condamné contradictoirement à dix ans de galères. Peu de jours après ces cruels arrêts, le ministère fit peser ses rigueurs sur le parlement lui-même. Le duc de Mercœur se présenta devant la compagnie pour lui annoncer qu'il avait reçu du roi l'ordre de s'emparer des présidens Decormis et d'Escalis de Bras, des conseillers de Leydet, Sigoyer père et fils, de Barrème,

et de l'avocat général Galaup de Chasteuil, lesquels devaient être enfermés au château de Pierre-en-Cise à Lyon. Le gouverneur ajouta que le président Decormis était le seul que l'on avait pu arrêter, les autres ayant pris la fuite. Tous ces magistrats avaient, en plusieurs occasions, donné à Forbin d'Oppède des marques de malveillance. Le ministère n'était pas encore satisfait ; il voulait inspirer une terreur plus grande ; il lui fallait d'autres condamnations, et comme il craignait de ne les pas obtenir de la justice du parlement, il fit emploi d'une juridiction exceptionnelle. Il chargea Basin de Bezons, intendant du Languedoc, et Verthamon, maître des requêtes, d'informer de leur chef sur les derniers événemens, et de juger en dernier ressort. Le 20 avril, ces commissaires se présentèrent au parlement pour y faire enregistrer leurs pouvoirs. La mère du président de Bras et celle de l'avocat général de Galaup formèrent opposition à l'enregistrement dans l'intérêt de leurs fils, pour lesquels elles réclamèrent le privilége d'être jugés par leur compagnie. Le parlement les débouta de cette opposition ; mais il délibéra des remontrances au roi, pour obtenir qu'à l'avenir tous les magistrats poursuivis par la justice n'eussent d'autres juges que leurs pairs.

Les commissaires s'étant retirés à Villeneuve-lez-Avignon le 29 mai, s'y entourèrent de sept gradués du Languedoc et portèrent rapidement de sé-

vères sentences. Plusieurs habitans d'Aix furent condamnés, par contumace, à la peine de mort, d'autres aux galères à vie, et les magistrats que le gouverneur avait été chargé d'arrêter, au bannissement perpétuel et à la confiscation de leurs charges. L'extrait de ces jugemens fut gravé sur une pyramide à la place des Prêcheurs, devant le Palais de Justice. Le roi usa d'indulgence par l'active intercession du parlement. Les conseillers de Leydet, de Barrême, Sigoyer père et fils furent réintégrés dans leurs charges, et les présidens Decormis et de Bras obtinrent six semaines pour disposer des leurs. L'avocat général de Galaup fut le seul dont la charge demeura confisquée. Bien que la conduite des consuls d'Aix fût irréprochable, la commission les déclara déchus de leurs fonctions, les priva pour toujours des prérogatives attachées aux personnages consulaires, ordonna que leurs noms seraient rayés des registres de l'Hôtel de Ville, enjoignit enfin aux habitans de la capitale de pourvoir à leur remplacement dans le délai d'un mois (1). Ce dernier arrêt est à la date du 20 juillet. Monument d'iniquité monstrueuse, il sacrifiait l'innocence à ces considérations politiques qui ne sont que les mauvaises pensées du pouvoir et servent de prétexte à tous les actes de tyrannie.

(1) Mémoires du président de La Roque, cités par Papon, t. IV, liv. XIV.

La sédition, chassée d'Aix, alla secouer ses torches sur la ville de Draguignan. En l'année 1653, le parti des sabreurs et celui des canivets qui, dans cette ville, s'appelaient les hommes de l'industrie, s'étaient heurtés avec fureur. On se battit dans les rues pendant dix jours; plusieurs maisons furent ravagées, et il y eut des deux côtés un grand nombre de morts. Par ordre du duc de Mercœur, le comte de Carces rétablit la tranquillité publique avec le secours de quelques troupes. Mais les passions ne se calmèrent pas; les haines conservèrent toute leur violence, et le feu qui couvait sous la cendre, ralluma l'incendie au mois de juin 1659. Le premier consul et son fils, outragés par des forcenés qui en voulaient à leur vie, se réfugièrent dans le couvent de Saint-François. Plusieurs personnes de condition furent tuées. Le parlement envoya sur les lieux le président de La Roque, les conseillers de Valbelle, d'Albert, et l'avocat général de Gautier, accompagnés du prévôt de la maréchaussée et d'une colonne d'infanterie. Ces commissaires, après toutes les informations légales, emmenèrent à Aix sept prisonniers, dont l'un fut condamné à être pendu à Draguignan. L'arrêt condamna les autres aux galères. Il y eut aussi des condamnations aussi rigoureuses contre une centaine de contumaces. Le parlement ordonna de plus la démolition de la tour de l'Horloge et de la porte des Cordeliers, qui avaient servi de retraite aux

factieux ; et pour punir la ville entière il fit transférer à Lorgues le siége de la sénéchaussée. Ces actes de rigueur exaspérèrent la population. Dans la nuit du 20 septembre, quelques exilés escaladèrent les murailles, blessèrent le premier consul et tuèrent quelques-uns de ses partisans. Le régiment de Chambellay vint de suite occuper cette ville malheureuse qui fut tenue en état de siége. Enfin le gouvernement, voulant gagner par la clémence tant de cœurs ulcérés, accorda, au mois de décembre 1660, une amnistie générale et rétablit la sénéchaussée.

Marseille venait de lui donner des occupations plus sérieuses. Depuis long-temps on voyait dans cette ville une surabondance capricieuse de passions démocratiqnes, un vague besoin de liberté remuante. En vérité, il y avait trop de mouvement, trop de bruit, trop de feu. Je vais tracer le curieux tableau de ces agitations politiques.

CHAPITRE XXX.

1652 - 1660.

Situation politique de Marseille. — Esprit d'égalité et de turbulence. — Le Réglement du Sort. — Le Roi nomme d'office les Consuls. — Ceux-ci mécontentent les citoyens. — Nioselles, chef de parti. — Une première émeute est apaisée. — Bientôt une insurrection générale éclate et les mécontens triomphent. — Louis XIV se dispose à réduire Marseille, et plusieurs notables sont mandés à la Cour. — Le duc de Mercœur, gouverneur de Provence, fait son entrée à Marseille. — Nouveaux désordres. — Entrée de Louis XIV en Provence. — Un corps de troupes prend possession de Marseille. — Diverses punitions infligées à cette ville. — Le Roi y entre par la brèche. — Suppression du consulat. — Le Roi, en sortant de Provence, se rend à Orange, s'en empare et en fait démolir les fortifications.

MARSEILLE, grace à la constante bienveillance des rois de France, et à l'actif développement de ses franchises municipales, avait acquis, vers le milieu du dix-septième siècle, autant d'indépendance véritable qu'elle pouvait raisonnablement en attendre d'un gouvernement monarchique, et se trouvait sans contredit plus heureuse qu'elle ne l'eût

été sous un régime républicain. La liberté absolue sans la puissance est souvent un don bien funeste. Cette ville célèbre, livrée à elle-même, aurait présenté le spectacle de la faiblesse et de l'isolement. Qui eût garanti sa nationalité précaire? Qui eût donné des gages à son avenir incertain? Quel eût été le guide de ses destinées orageuses? Qui eût soutenu sur les mers l'honneur de son pavillon? Bien qu'elle eût conservé ses mœurs républicaines, elle avait dit un éternel adieu au génie de la république. Le monde avait changé de physionomie autour d'elle. Les intérêts nationaux n'étaient plus les mêmes. Il y avait en circulation d'autres idées, d'autres systèmes. On ne voyait ni les individualités des jours antiques, ni le morcellement provincial du moyen âge, et les petits peuples s'étaient fondus dans de grandes agglomérations sociales. Enfin tout était différent, par la raison qui veut que les choses anciennes tombent pour faire place à des choses nouvelles. A d'autres temps il fallait d'autres lois. Quelle figure Marseille eût-elle faite, quel rôle eût-elle joué, en concurrence avec les grandes puissances maritimes et à côté des vastes monarchies qui couvrent la vieille Europe? Mais, soumise au pouvoir dcs rois de France, elle plaçait sous leur sauvegarde sa marine marchande, ses intérêts commerciaux, ses ressources industrielles. Ainsi rien ne troublait sa brillante existence, rien n'arrêtait le cours de ses longues prospérités.

On avait toujours vu dans les cœurs marseillais un immense besoin d'égalité politique, et ce besoin vivait alors plus vif, plus puissant que jamais. Partout ailleurs, et notamment à Aix, les nobles se montraient pleins d'orgueil et de morgue. Ils se tenaient sans cesse à distance du peuple. A Marseille ils s'en approchaient. Il est vrai que quelques familles patriciennes y jouissaient d'une grande influence. Mais c'était l'inévitable et légitime influence des richesses, de l'instruction, des élégantes manières, et souvent de la bienfaisance. On n'eût pas souffert patiemment un autre genre de supériorité. Les richesses de la plupart de ces familles n'excitaient même aucune envie, parce qu'elles étaient le fruit du commerce et du travail, et parce que d'ailleurs rien ne gênait la libre concurrence. Dans une ville où les plus riches ont toujours été les plus nobles, il y avait des avantages de position comme il s'en trouve partout où les hommes se réunissent; mais il n'y avait point de priviléges de naissance, de ces priviléges odieux qui offensent la nature, révoltent la raison, soulèvent tous les cœurs bien faits.

Tous les hommes considérables de la cité plaçaient leurs jouissances dans la possession des charges municipales, et surtout du chaperon consulaire. Aussi, que de cabales dans les élections! que d'intrigues en mouvement! que de passions mises en jeu! que de rivalités en présence! Dans

les républiques anciennes, les comices n'étaient pas plus tumultueux, la lutte n'était pas plus ardente. En tout temps, en tout lieu, en toute circonstance, ainsi sont faits les hommes, quand l'ambition les pousse, quand la vanité les dirige; ils déploient autant d'énergie sur un théâtre obscur que sur une scène éclatante.

Depuis long-temps les bons esprits de Marseille manifestaient le désir d'arrêter le cours des désordres qui affligeaient la ville à l'époque des élections. Pour détruire le mal dans sa source, il fallait modifier le réglement électoral. Les hommes ne pouvant changer, il fallait changer l'instrument de leurs passions turbulentes. En 1652, les consuls d'Aiglun, de Gastines, Gonsolin, et l'assesseur Jean de Riquetti s'adjoignirent dix-sept notables pour combiner un nouveau système d'élection qui conciliât les droits d'une cité libre et le maintien du bon ordre. Après un mûr examen, cette commission proposa de créer un conseil-général et perpétuel de trois cents citoyens nommés, sur la présentation des consuls, par le conseil municipal alors en exercice. Pour remplacer les membres morts ou démissionnaires, on devait jeter dans une urne, devant l'assemblée entière, les noms de tous les conseillers présens. Un enfant de sept ans en tirait sept, et les sept membres ainsi choisis étaient proclamés *Surveillans du Sort*. Le même enfant désignait par le même moyen un *nomina-*

teur et cinq *approbateurs*. Séance tenante, le nominateur indiquait à haute voix un candidat, et les approbateurs votaient au scrutin secret sur son admission ou sur son rejet. Si le candidat était reçu, on inscrivait son nom sur un bulletin placé dans une urne. On admettait de la même manière trois autres candidats, en changeant chaque fois le nominateur et les approbateurs. Ces quatre noms étaient jetés au sort, et le premier que tirait l'enfant était celui du nouveau conseiller.

On fesait choix, dans les mêmes formes, des capitaines de quartier, des juges des marchands et de tous les fonctionnaires municipaux. Certains emplois inférieurs étaient donnés sans ballottage par un conseiller que le sort désignait lui-même sur vingt-cinq de ses collègues.

Pour nommer les consuls et l'assesseur il fallait sept approbateurs au lieu de cinq. Il fallait de plus quatre candidats pour chacune de ces élections.

Les consuls, après leur nomination, proposaient chacun trois gentilshommes possédant fief comme candidats à la dignité de Viguier. Les noms de ces neuf candidats, après avoir été ballottés par sept approbateurs, étaient placés dans l'urne. L'enfant en tirait trois, parmi lesquels le roi choisissait.

Cent membres du conseil-général, nommés chaque année par la voie du sort, formaient le conseil de ville et pouvaient être réélus.

Telles étaient les principales dispositions du système nouveau appelé *Règlement du Sort.* Comme ce n'était encore qu'un projet, les consuls convoquèrent tous les chefs de famille dans le réfectoire des Dominicains, en présence d'Honoré de Puget, évêque de Marseille. L'assemblée, composée de plus de huit cents personnes, approuva unanimement tous les articles, et le roi les déclara exécutoires par lettres patentes du mois d'octobre 1652.

Pendant quatre ans aucune réclamation ne s'éleva contre le règlement du sort; mais, au commencement de 1657, des murmures se firent entendre, des signes de mécontentement éclatèrent chez quelques hommes que travaillait l'amour des nouveautés, que tourmentait la vue du repos public. Au mois d'octobre, uu parti, à la tête duquel s'était tout-à-coup placé Louis de Vento, premier consul sortant de charge, envoya des députés à Aubagne, où siégeait l'assemblée des communautés, et où se trouvaient le duc de Mercœur, le premier président du parlement et la plupart des notabilités provinciales. Ces députés se plaignirent de l'injustice et de la bizarrerie du sort aux élections municipales, et puis, mauvais citoyens, indignes Marseillais, ils demandèrent que les consuls fussent désormais élus d'office par le roi. Le succès couronna leurs intrigues infatigables. Louis XIV nomma consuls par lettres patentes Lazare de Vento-Labaume, Boniface Pascal,

Joseph Fabre, et donna le chaperon d'assesseur à l'avocat Jean Descamps. Tout fit sentir à ces nouveaux magistrats qu'ils n'étaient que les élus de l'arbitraire, qu'ils n'avaient point l'honneur de représenter Marseille, que l'estime publique se retirait d'eux, serviles instrumens d'un pouvoir détesté. On les abreuva d'humiliations et de dégoûts. On prit plaisir à les méconnaître et à les braver. Ceux-ci en butte à tant de ressentimens déchaînés pensèrent à leur sûreté personnelle. Il leur fallait un prétexte pour introduire des soldats dans la ville, en violation des priviléges municipaux qui interdisaient l'entrée aux troupes royales. Ce prétexte ils l'eurent bientôt trouvé. Des corsaires avaient été vus sur les côtes, principalement du côté des bouches du Rhône, et l'on craignait pour les bâtimens qui remontaient ce fleuve pendant la foire de Beaucaire. Les consuls marseillais, d'après l'avis d'un comité composé de leurs créatures, firent venir la galère du chevalier de Vendôme, fils du duc de Mercœur, et décidèrent qu'elle serait armée aux frais du commerce, pour donner la chasse aux corsaires. En même temps quelques soldats envoyés par le gouverneur entrèrent dans Marseille.

On cria de suite à l'oppression, car la haine dans son aveuglement grossit tous les objets sur lesqnels elle veut s'abattre. Du sein des mécontens les plus fougueux surgit un gentilhomme avec

la tête haute et le cœur indigné. C'était Gaspard de Glandevès-Nioselles, puissant par les avantages de la naissance et de la fortune. Il avait alors trente-huit ans. Sa taille était imposante, et tous ses traits brillaient d'une beauté virile. Nourri dans les principes d'une indépendance sévère, inflexible dans son puritanisme politique, il ne voulait traiter qu'avec l'honneur, ne savait jamais composer avec l'arbitraire, et regardait comme une lâcheté la moindre concession aux temps, aux circonstances, aux hommes. Il avait une pétulance plus aveugle, un patriotisme plus aventureux que semblait ne le permettre la maturité de son âge. Il cédait sans prudence à son enthousiasme irréfléchi, à l'entraînement de ses convictions chevaleresques. En un mot, c'était un de ces hommes qui, tout en soutenant la cause de la liberté, avancent, sans le savoir, les affaires du despotisme. Cependant, comme ses défauts n'étaient que l'exagération de ses vertus, on ne pouvait s'empêcher de l'estimer.

Que de mouvement il se donne pour s'opposer à l'armement de la galère! il appelle tous ses amis, il excite leur zêle, il veut les animer de l'ardeur qui l'enflamme. A moi, Félix de la Reynarde, Riquetti de Mirabeau, Antoine de Candole. A moi d'Arène, Bionau-d'Airargues, Pierre de Paul, de Bausset, Serre, Gueydon. Et vous tous Marseillais généreux, venez à moi, venez défendre les précieuses franchises de votre ville natale, venez

en aide à la liberté menacée. Il dit, et de nombreux champions, disposés à tout entreprendre, se rangent sous ses ordres. Les consuls s'entourent aussi de leurs amis, à la tête desquels on remarque le chevalier de Foresta, le chevalier de Valbelle, de Cipières, d'Aiglun, Gratian, de Cabre-Roquevaire, les frères Beaumont, les frères Martin, portant tous à leur boutonnière des rubans jaunes et noirs en signe de ralliement.

Les regards étaient irrités, les fronts exprimaient la menace, et de sombres présages annonçaient la guerre civile. Il eût fallu, pour l'empêcher, beaucoup de ménagement et de sagesse. Il eût fallu des deux côtés des vues conciliatrices, et malheureusement il n'y avait que des haines accumulées, des sentimens d'exaspération et de vengeance. Des paroles trop vives, prononcées par le premier consul Labaume, causèrent un soulèvement populaire le 13 juillet 1658. Gueydon, l'épée à la main, voulut forcer l'Hôtel de Ville à la tête d'un rassemblément. Nioselles, armé d'un mousquet, vint se joindre à lui. Greffet, trésorier de la commune, le blessa au bras gauche d'un coup de pistolet, et fut aussitôt fait prisonnier. Pendant que l'on se battait à l'Hôtel de Ville, les consuls, suivis de leurs partisans, parcouraient les principales rues, y fesaient placer des canons, usaient enfin de tous les moyens de défense. D'un autre côté, Nioselles, malgré sa blessure, se disposait à

combattre encore. Ses amis s'assuraient de la Porte Royale et de celle du Marché.

Déjà quinze personnes avaient perdu la vie dans cette émeute, lorsque Paul de Fortia de Piles, gouverneur du Château-d'If, vint se jeter comme médiateur entre les deux partis. Ils écoutèrent sa voix aimée, abandonnèrent leurs positions respectives et déposèrent les armes. Les consuls promirent d'éloigner la galère, objet du mécontentement public; mais ils oublièrent bientôt leurs promesses et prièrent le duc de Mercœur de leur envoyer des renforts pour en imposer aux mutins. Dans la nuit du 18 au 19 du même mois, le duc fit entrer secrètement à Marseille des soldats qui se réunirent à ceux qu'il avait déjà introduits.

Le 19 au matin le calme régnait dans la ville, chacun vaquait à ses affaires, et les négocians étaient assemblés à la Bourse, selon leur coutume, lorsqu'une troupe de partisans des consuls, les uns armés de mousquets, les autres de hallebardes, vint tout-à-coup faire irruption. Les négocians se dispersèrent, l'alarme se répandit de proche en proche, toutes les boutiques furent fermées. En même temps le bruit courut que Nioselles et ses principaux amis allaient être arrêtés. Alors l'indignation publique ne connut plus de bornes. On sonna le tocsin dans toutes les églises, et l'insurrection devint générale. Les chefs ne lui manquèrent point. Nioselles n'était-il pas là ? Son énergie

patriotique pouvait-elle faire défaut? Son courage impatient ne cherchait-il pas l'occasion de se montrer avec éclat? L'un des premiers il parut dans les rues suivi de son frère, le commandeur de Cuges et de trois capitaines de vaisseau, tous armés de fusils. Lasalle fils, Félix de la Reynarde, de Bausset, le chevalier de Montfuron, plusieurs négocians recommandables, un grand nombre de capitaines marins, se retranchèrent à la place Neuve. Les consuls envoyèrent contre eux une compagnie de soldats, laquelle fut mise en fuite et chassée jusqu'au corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville, où elle essuya une décharge de mousqueterie. Des barricades faites avec des poutres, de grosses pierres et des balles de laine, étaient élevées dans plusieurs rues. Le peuple entier bouillonnait de fureur. Les femmes même avaient pris les armes. Bionau-d'Ayrargues occupait la place de Vivaux avec deux cents hommes déterminés; un autre détachement s'était fixé à la place du Palais. En vain de Piles, toujours animé d'un généreux esprit de conciliation, fait de nouveaux efforts pour rétablir la paix. La tâche est trop au-dessus de ses forces. Un de ses domestiques est tué à ses cotés, et lui-même n'échappe que par miracle aux coups de fusil qu'on lui tire. L'insurrection déployant sa fureur se rend maîtresse de la ville entière, sauf le quartier de Cavaillon, que défend le chevalier de Foresta, et les consuls sont investis dans l'Hôtel-de-Ville par les

flots irrités d'une multitude victorieuse. Labaume, déguisé en abbé, trouva le moyen de s'enfuir en passant par une fenêtre à l'ide d'une échelle. Ses deux collègues, Boniface Pascal et Joseph Fabre, désespérant d'être secourus, mirent une serviette au bout d'une pique en signe de capitulation. On exigea d'eux qu'ils licenciassent les soldats que le duc de Mercœur leur avait envoyés, et qu'ils ordonnassent au chevalier de Foresta d'évacuer le quartier de Cavaillon. On ne leur rendit la liberté que lorsqu'ils eurent exécuté leurs promesses, et la ville reprit son calme ordinaire. Mais le deuil régnait dans plusieurs familles, car le sang des victimes fumait encore, et la guerre civile avait partout laissé des marques déplorables. Cinquante personnes, au nombre desquelles se trouvait le jeune de Cabre, venaient de périr daus ce mouvement insurrectionnel.

On ne concevait rien à la conduite du duc de Mercœur qui se tenait alors tranquille à Tarascon, quand tout lui fesait un devoir de prendre des mesures vigoureuses. Quelques hommes ardens du parti populaire voulaient de suite procéder à l'élection de nouveaux consuls. Leur avis fut rejeté, et les consuls en charge reprirent leurs fonctions. Mais que peut un pouvoir convaincu de faiblesse, un pouvoir qu'on vient d'avilir? Nioselles exerça toute l'autorité. Ses partisans résolurent d'envoyer Félix de la Reynarde auprès de Mazarin, et de dé-

puter en même temps Gérente-Cabanes au duc de Mercœur, pour faire connaître à l'un et à l'autre les véritables causes de la sédition. La Reynarde quitta Marseille pour se rendre à la cour ; mais il ne put y paraître et fut jeté dans les cachots de Pierre-en-Cize. Le duc de Mercœur, après avoir reçu Gérente-Cabanes avec un visage sévère et des paroles rudes d'indignation, songea sérieusement à sortir de son repos. Il revint à Aix et mit toutes ses troupes en mouvement. Cette armée, divisée en trois corps, se composait de quatre régimens d'infanterie, de deux de grosse cavalerie, et d'une compagnie de chevau-légers. Le premier corps fut cantonné à Vitrolles, le second aux Pennes, le troisième à Aubagne. En même temps le chevalier Paul, chef d'escadre, sortit du port de Toulon avec six vaisseaux, et vint mouiller devant Marseille, de sorte que cette ville se trouva bloquée par terre et par mer.

Les chefs de la faction triomphante montrèrent alors des craintes et parlèrent d'accommodement. Les consuls de Toulon et d'Arles, ainsi que ceux de plusieurs autres communautés, se trouvaient à Aix pour y régler quelques affaires avec les procureurs du pays. Les uns et les autres exprimèrent le désir de travailler à la pacification des troubles, et le duc de Mercœur ne voulut pas les contrarier. Meyrargues et Saint-Symphorien, conseillers au parlement, se rendirent à Marseille pour y con-

duire à bonne fin ce projet honorable. Leur succès fut complet. Nioselles et ses adhérens s'engagèrent à déposer les armes et à ne pas entraver l'exercice légal de l'autorité consulaire. Le duc de Mercœur promit de son côté d'éloigner de Marseille les troupes et les vaisseaux, de passer le voile de l'oubli sur les derniers événemens, et de solliciter auprès du roi une amnistie générale. Ces articles furent exécutés de part et d'autre avec bonne foi. Le courrier que le duc de Mercœur avait envoyé à la Cour fit diligence et arriva à Marseille le 14 du mois d'août. Il apportait l'amnistie telle qu'elle avait été stipulée par l'intermédiaire de Meyrargues et de Saint-Symphorien.

Conformément au réglement du sort, les élections municipales devaient commencer à Marseille le 28 octobre. On attendait ce jour avec impatience, lorsqu'on apprit qu'un arrêt du conseil d'état renvoyait sans aucun motif raisonnable les élections au 28 décembre. Il paraît que cet arrêt n'était pas légalement obligatoire, parce qu'il ne fut pas signifié dans les formes ordinaires. D'ailleurs les Marseillais avaient pris la résolution de s'opposer par tous les moyens aux nouveaux empiétemens de la Cour. En conséquence, sans avoir égard à l'arrêt du conseil considéré comme non avenu, ils procédèrent aux élections. François de Bausset, Vacon et Lagrange furent nommés consuls, et l'avocat de Loulle eut le chaperon d'asses-

seur. Le peuple Marseillais, ivre de son triomphe et jaloux de braver le gouvernement d'une manière éclatante, se livra pendant trois jours à des fêtes animées, à de bruyans transports de joie.

Et quel était celui dont on méconnaissait ainsi l'autorité? C'était Louis XIV, c'était un prince qui portait haut le diadême et ne savait parler qu'en maître, c'était un monarque impérieux qui poussait loin les raffinemens du pouvoir absolu et ne laissait jamais une offense impunie. On l'avait vu en bottes et le fouet à la main entrer au parlement de Paris et lui dicter ses ordres despotiques. Jugez s'il y avait prudence à blesser un pareil roi; jugez si ce roi, entouré de séductions et d'hommages, n'était pas en mesure de venger l'honneur de son trône et d'infliger à Marseille désobéissante un châtiment exemplaire?

Aussi bien il est des choses dont on a de la peine à se rendre raison. A quel entraînement les Marseillais cédaient-ils, au lieu de se soumettre à la nécessité? Qui pouvait leur enfler le cœur? Qui leur inspirait tant d'audace? La Provence, étrangère à leurs mouvemens déréglés, les regardait avec indifférence. Ils n'espéraient point de secours, aucun appui n'était possible. Quel est le sens d'une révolte qui n'a point de chances favorables et dont le dénoûment est prévu?

Un arrêt du conseil fit défense aux nouveaux consuls d'exercer leurs fonctions. Louis XIV les

manda à Lyon où il se trouvait alors, et donna le même ordre à Nioselles, au commandeur de Cuges, à Lasalle et à d'Arène. Ils refusèrent tous d'obéir. Le bas peuple se livra de rechef à quelques désordres ; mais les citoyens éclairés comprimèrent ces tentatives insensées, et le conseil municipal, revenant aux sentimens de modération qu'il n'aurait jamais dû perdre, chargea Gérente-Venelles, d'Arène et l'avocat d'Artigues de se rendre à la Cour et de calmer la colère du Roi. Ces députés se tinrent cachés à Lyon durant plusieurs jours, employant auprès du cardinal Mazarin la protection du duc de Vendôme, père du duc de Mercœur. Ils purent enfin se montrer, et le cardinal leur promit que le roi oublierait la conduite coupable de Marseille, si les personnes qu'il avait mandées obéissaient en toute diligence. Toutes montrèrent sur ce point la meilleure volonté. Nioselles seul voulut résister parce qu'il était le plus compromis, et il ne consentit à partir avec les autres que lorsque Mazarin lui eut donné un sauf-conduit.

Les consuls et les gentilshommes de Marseille eurent à Lyon une audience du premier ministre, lequel se plaignit en termes fort vifs de ce besoin d'agitation désordonnée, de ce déplorable esprit de révolte qui ne cessait d'animer une ville insensible aux bienfaits du gouvernement le plus doux. Mazarin voulut ensuite avoir une audience particulière avec Nioselles, et celui-ci, qui aurait cru

faillir à son caractère et compromettre sa renommée en paraissant fléchir devant le pouvoir, se montra plus intraitable et plus fier que jamais.

Jusque-là Louis XIV avait refusé de voir Nioselles et ses compagnons; mais enfin il leur permit de lui présenter leurs hommages, et le jour d'audience fut fixé au 6 janvier 1659, dans le cabinet du roi. A cette époque les députés du clergé et de la noblesse avaient seuls le privilége de parler debout au monarque, et tous les autres devaient se mettre à genoux devant lui. L'audience allait commencer, et l'antichambre où les Marseillais se trouvaient était pleine de courtisans empressés, lorsque Nioselles et son frère le commandeur de Cuges dirent à Saintot, maître des cérémonies, qu'en leur qualité de gentilshommes ils se croyaient dispensés de prendre la posture des supplians. Saintot en fit de suite son rapport au roi qui rejeta la demande de Nioselles et du commandeur, parce qu'ils n'étaient point députés de la noblesse et qu'ils ne paraissaient à la Cour que pour se justifier. Peu après Louis XIV sortit de son cabinet et passa dans un salon voisin. Au même instant les Marseillais s'avançant vers lui se mirent à genoux, mais Nioselles et son frère restèrent debout, au grand étonnement des assistans et surtout du monarque, qui enfonça son chapeau sur la tête. Le comte de Brienne, placé à ses côtés, dit à haute voix : *Messieurs de Marseille, tous à genoux, le roi l'entend ainsi.*

Il répéta ce commandement; mais les deux Marseillais conservèrent leur attitude, et le roi fit semblant de n'y prendre pas garde, pour éviter tout sujet de scandale.

« Sire, dit alors l'assesseur, bien que Votre « Majesté connaisse notre fidélité et notre obéis- « sance, et qu'elle soit pleinement informée qu'il « ne s'est rien passé contre son service dans la « ville de Marseille, nous sommes néanmoins « prosternés à vos pieds pour vous en donner un « témoignage plus anthentique, et vous assurer « qu'il n'y a aucun de nous qui n'aimàt mieux « perdre la vie que de vous déplaire. Si nous étions « assez malheureux pour que Votre Majesté eût « pris contre nous des impressions peu favora- « bles, nous osons nous flatter qu'elle s'en dé- « pouillera en nous voyant dans la ferme résolu- « tion d'exécuter tout ce qu'il lui plaira de nous « ordonner. Car quelle que soit la loi que Votre « Majesté voudra nous imposer, nous l'exécute- « rons sans nous plaindre, pourvu qu'elle nous « fasse la grâce de croire que nous serons invio- « lablement ses très-humbles, très-obéissans, très- « fidèles sujets et serviteurs. »

Si l'on ne connaissait pas le mensonge des harangues officielles, celle-ci le ferait connaître. Le roi répondit à l'assesseur que les Marseillais ne lui avaient que trop donné des sujets de mécontentement; que néanmoins il était satisfait de leur obéissance, et qu'il verrait ce qu'il aurait à faire.

Le cardinal Mazarin qui avait usé jusqu'alors d'une modération infinie, voulut en combler la mesure en rendant la liberté à Félix de la Reynarde. Ce ministre, contre lequel tant de ressentimens et de préventions s'élevaient, mit tout en œuvre pour inspirer aux Marseillais des sentimens pacifiques, des pensées de concorde et d'ordre public. Persuadé que la clémence ne gâte jamais rien et qu'il est des momens où le pouvoir ne perd pas de sa force en fesant des concessions mesurées, il fit confirmer l'amnistie. Mais l'élection des quatre consuls nommés au mois d'octobre précédent fut de nouveau déclarée nulle, et le duc de Mercœur, qui se trouvait à Lyon, reçut l'ordre de se rendre à Marseille pour y faire procéder à une autre élection. De leur côté, Nioselles et ses amis retournèrent dans cette ville, qui les reçut avec toute la pompe d'un triomphe solennel, comme si elle avait eu à saluer les soutiens de sa liberté et les vengeurs de ses droits, comme si elle avait eu à célébrer la gloire de ses héros tutélaires. L'esprit d'opposition inspira seul cette démonstration éclatante. Telles sont toujours les passions politiques qui font emploi de tous les instrumens pour se satisfaire, sauf à les briser un moment après dans leur mobilité capricieuse.

Le 21 janvier, le duc de Mercœur entra à Marseille sans appareil militaire et même sans la moindre escorte. Il n'était suivi que de six notables

envoyés à sa rencontre par le conseil municipal. Quelques hommes de la dernière classe du peuple eurent la bassesse de l'outrager, et lui, dans sa grandeur d'ame, dédaigna de tirer vengeance de ces outrages ignobles. Il poussa même la complaisance bien loin en acceptant un arrangement qui donnait gain de cause à l'amour-propre des Marseillais, mais qui semblait contraire aux devoirs de sa charge et principalement au but de sa mission. On voulait avoir les mêmes consuls. En conséquence, l'élection ne devait se faire que pour la forme, et l'on avait décidé de ne mettre dans l'urne du scrutin que les noms des quatre magistrats dont la nomination venait d'être cassée. Le 26 du même mois, le duc se rendit à l'Hôtel-de-Ville. Tout s'y passa comme l'on était convenu. De Bausset, Vacon, Lagrange, et l'assesseur de Loulle parurent régulièrement nommés selon le réglement du sort, et le peuple donna un libre cours à sa joie. Mais comme il ne pouvait jamais garder une mesure raisonnable dans l'ardente expansion des sentimens qui l'agitaient, il fit repentir le gouverneur de son extrême condescendance en composant contre lui des chansons injurieuses.

Sur ces entrefaites la sédition violente que j'ai décrite au chapitre précédent éclata dans la ville d'Aix. Plusieurs coupables vinrent chercher un asile à Marseille, et Nioselles eut le tort de les accueillir avec une bienveillance affectée. Peu après, un bour-

geois nommé Perret, attaché à l'ancien parti consulaire, fut assassiné en plein jour sur le quai du port par des hommes de la faction opposée. Nioselies ne pouvait être accusé d'un crime aussi odieux qu'inutile. Son caractère bien connu le mettait au-dessus de tous les soupçons. Cependant le parlement d'Aix, sous l'influence de ses ennemis, le décréta d'ajournement personnel. Nioselles refusa de comparaître devant cette cour souveraine et ne marcha plus qu'environné d'une escorte nombreuse que ses partisans lui formèrent. Quelques jours après, le parlement lança contre lui un décret de prise de corps; mais comme la mise à exévution de ce décret paraissait dangereuse, on ne trouva aucun huissier qui voulût le signifier. Le cardinal Mazarin poussé à bout renonça à son systéme de ménagement. On ne lui représentait Nioselles que sous les couleurs les plus noires. On le lui peignait de tous côtés comme un brandon de discorde civile, comme le mortel ennemi du trône et des lois, comme un tribun séditieux dont il fallait courber la tête menaçante. Louis XIV, irrité contre lui par les rapports de son premier ministre, crut à son tour que son pouvoir serait désormais compromis s'il souffrait plus long-temps les hostilités insolentes du gentilhomme marseillais. Il le somma de se rendre de suite à la Cour, sous peine de désobéissance au premier chef; et Mazarin adressa cet ordre au duc de Mercœur, le-

quel en confia la signification à un lieutenant de ses gardes, appelé la Gouvernelle.

Cet officier entra dans Marseille le 16 octobre 1659, alla droit à l'Hôtel-de-Ville, y trouva les consuls en conférence avec Nioselles, et lut tout haut l'ordre du roi. Nioselles, répondit en s'inclinant, que l'on pouvait compter sur son obéissance, et pendant qu'un commis rédigeait le récépissé de l'ordre transmis par le lieutenant des gardes, Serres, l'un des plus chauds partisans de Nioselles, descendit sur la place de la Bourse, y rassembla une troupe de mutins, et se présenta bientôt à leur tête dans le cabinet des consuls. On se jeta sur La Gouvernelle, on l'accabla de coups et d'outrages, on lui arracha les moustaches et l'on déchira dans ses mains l'ordre de Louis XIV. Enfin l'envoyé du duc de Mercœur courait risque d'être jeté par la fenêtre, lorsque Nioselles, qui d'une seule parole mettait en mouvement ou en repos la foule qui l'idolâtrait, lui sauva généreusement la vie et le fit sortir de Marseille.

Conformément au réglement du sort, les élections se firent le 28 octobre. Les nouveaux consuls furent Antoine de Candole, Pierre Gueidon et Barthélemy Cousinery. L'avocat Claude Reynaud eut le chaperon d'assesseur.

Dès que ces magistrats furent installés, c'est-à-dire le 4 novembre, le duc de Mercœur adressa un nouvel ordre du roi, plus pressant que le premier,

et par lequel il leur était enjoint de faire partir pour la Cour Nioselles qui ne se pressait guère d'obéir, bien qu'il en eût donné la promesse. Le duc accompagna cet ordre d'une lettre conçue en ces termes :

« Ce serait commettre ouvertement l'autorité
« du roi que d'exposer une seconde fois ses or-
« dres dans une ville où le respect et la retenue
« viennent d'être étouffés par les mouvemens et
« les violences d'un tas de factieux.... Le roi veut
« que le sieur Nioselles obéisse, ou qu'il soit ar-
« rêté. C'est votre intérêt de faire valoir sa volonté,
« et c'est aussi la seule voie pour réparer ce que
« la mauvaise conduite de vos devanciers pré-
« pare de fâcheux. Je ne prétends pas vous
« exhorter à cette obéissance; vous savez ce que
« vous pouvez et devez faire en semblable conjonc-
« ture, et vous n'avez personne à consulter que
« vous-mêmes. Vous m'avez pourtant cette obli-
« gation que je juge par avance favorablement de
« vous, et que j'estime que vous ne serez pas fâ-
« chés de travailler au repos d'une ville assez en-
« gagée. Quoi qu'il en soit, vous pouvez prévenir
« bien des choses et adoucir par votre obéissance
« ce qu'on doit attendre d'un roi offensé. »

Le duc de Mercœur ne trouvant personne qui osât se charger de ses dépêches, parce que chacun craignait d'éprouver le sort du lieutenant La Gouvernelle, les fit secrètement passer à une demoi-

selle de Marseille dont le nom ne nous est point parvenu, et l'invita à les remettre au premier consul avec les précautions qu'elle jugerait convenable. Cette demoiselle choisit le jour où de Candole, au milieu d'une nombreuse et brillante assemblée, recevait des complimens sur son élection à la première magistrature municipale. Elle s'approcha de lui après s'être glissée dans la foule, mit les dépêches dans sa main et sortit aussitôt sans qu'on la remarquât. Lorsque de Candole fut libre, il lut la lettre du gouverneur de Provence et la montra ensuite à ses collègues qui furent d'avis de la communiquer à Nioselles et d'en faire un secret à tous les autres. Ils résolurent aussi d'envoyer un exprès au duc de Mercœur pour lui peindre les difficultés de leur position. Mais le duc, refusant de recevoir ce député, exigea que Nioselles obéît avant tout. En même temps le cardinal Mazarin écrivit aux consuls de Marseille une lettre qui les frappa de terreur.

« Je ne vous cacherai pas, leur disait-il, que « quand même j'aurais entrepris de justifier auprès « de S. M. l'insulte faite à La Gouvernelle, cela « n'aurait servi de rien, chacun trouvant l'action « scandaleuse et criminelle en toutes ses circons- « tances, et qui plus est, le roi en étant indigné « à un tel point qu'il n'y a personne qui ne juge « que son autorité, son service, le bien de la pro- « vince et le repos même de Marseille ne permet-

« tant pas qu'un tel attentat, qui est en suite de « beaucoup d'autres, puisse demeurer impuni. »

Louis XIV et sa cour, voyageant à petites journées dans les provinces méridionales, étaient alors à Toulouse, pendant que la France et l'Espagne finissaient, par les négociations du cardinal Mazarin et de don Louis de Haro, une guerre de vingt-cinq ans également funeste aux deux royaumes. La main de l'infante Marie-Thérèse fut accordée à Louis XIV; mais ce traité de mariage souffrit d'abord quelques difficultés, et en attendant que la princesse arrivât sur la frontière le roi continuait de se promener triomphalement dans le midi de ses états. Le 7 janvier 1660, le duc de Mercœur et le premier président baron d'Oppède partirent d'Aix et se rendirent à Montpellier pour présenter leurs hommages au souverain. Peu après, les députés du parlement et de la cour des comptes, le premier et le troisième consul de la capitale, deux procureurs joints pour chacun des trois ordres et le greffier de l'assemblée générale des communautés prirent le chemin d'Arles où toute la noblesse provençale s'était donné rendez-vous. Le 12 du même mois, Louis XIV passa le Rhône à Tarascon, et l'évêque de Digne, procureur joint pour le clergé, le complimenta au nom de la province. Le lendemain le roi entra dans Arles et y fut reçu avec magnificence. Après avoir confirmé les privilèges de la commune, il partit pour Salon, et fit son

entrée à Aix, le 17 janvier, par la porte des Augustins, sans beaucoup de bruit et de faste, selon son exprès commandement. Les compagnies des quartiers étaient allées à sa rencontre. On voyait à sa suite la reine-mère, le duc d'Anjou son frère, mademoiselle, fille aînée de Gaston duc d'Orléans, le cardinal Mazarin et quatre secrétaires-d'état, le prince de Conti, le comte de Soissons, la comtesse Palatine de Nevers, le nonce du Pape, l'ambassadeur extraordinaire de Venise, les évêques de Poitiers, de Rhodez, de Beziers, de Valence et de Fréjus, les maréchaux de Grammont, Duplessis, et de Villeroy, les ducs de Damville et de Noirmoutier, le comte de Brissac, le marquis de Villequier et plusieurs autres grands seigneurs et dignitaires. Le roi descendit à l'hôtel du président de Régusse auquel on joignit celui du baron de Château-Renard. La reine-mère et le duc d'Anjou logèrent à l'Archevêché; mademoiselle s'établit chez Maurel de Pontevès; Mazarin occupa la résidence du baron d'Oppède, et les seigneurs de la cour furent reçus dans divers hôtels (1).

Sur la prière des consuls, Louis XIV jura le maintien des franchises municipales d'Aix. Ces magistrats lui donnèrent, au nom de la ville, des boîtes de confitures, des flambeaux de cire blanche et deux pièces de vin du pays. Le roi se mon-

(1) Pitton, hist. d'Aix, liv. v.

tra souvent en public, et ce fut durant son séjour dans la capitale de Provence qu'on vit arriver le prince de Condé suivi du duc de Longueville. Des mécontentemens particuliers l'avaient fait passer au service de l'Espagne. Mais lorsque la paix fut signée il rentra en France; vint à Aix, et se jeta aux genoux du roi pour le prier d'oublier le passé. Louis XIV l'interrompit, et annonçant dès lors tout le tact de son caractère, toute la justesse de son esprit, « Mon cousin, lui dit-il, je n'ai garde « de me souvenir d'un mal qui n'a porté dom- « mage qu'à vous (1). »

A l'approche du roi, les Marseillais les plus compromis perdirent l'assurance et pensèrent à leur sûreté. La fuite était difficile, car des vaisseaux partis de Toulon bloquaient le port et des troupes occupaient les routes. Nioselles choisit d'abord pour retraite une maison particulière, mais craignant d'y être découvert, il s'ensevelit avec son valet de chambre, les deux frères Serre et Feautrier, habitant de Cuges, dans un souterrain que le confesseur des capucines lui avait préparé dans l'enclos du couvent de ces religieuses. Ses amis se cachèrent partout où ils purent.

Le conseil municipal de Marseille, fesant tous ses efforts pour détourner l'orage qui menaçait la ville, délibéra d'envoyer auprès du roi l'évêque

(1) Anquetil, Hist. de France, t. XI, p. 113.

Étienne de Puget. Ce fut en vain que ce prélat demanda la grâce des Marseillais. Louis XIV fut sourd à toutes les prières. Le 20 janvier, le duc de Mercœur partit d'Aix avec une armée de sept mille hommes. Le lendemain il établit son quartier-général tout près d'*Aren*, et envoya aux consuls l'ordre de lui porter les clefs de Marseille. Ceux-ci obéirent aussitôt, et le duc leur enjoignit d'aller l'attendre à l'Hôtel de Ville. Le même jour il fit son entrée à Marseille à la tête de toutes ses troupes. En lui tout annonçait le ministre de la vengeance royale. Il mit des corps-de-garde aux portes de la ville, aux Boulevarts, aux Tours, aux Moulins, au Port, à la Loge, et refusa de voir les officiers de la sénéchaussée ainsi que plusieurs notables qui se présentèrent pour le complimenter. Il fit dresser des potences en divers endroits pour contenir le peuple et même ses propres soldats auxquels il avait prescrit la plus sévère discipline, mais qui n'étaient que trop portés à se considérer comme les maîtres d'une ville ennemie. Puis, au milieu du silence universel et de la consternation générale, le gouverneur parut à l'Hôtel de Ville où siégeait le conseil municipal. Tous les membres se tenaient debout, et les consuls s'étaient confondus parmi eux.

« Messieurs, dit alors le duc, je vous crois plus « malheureux que coupables, mais vous êtes tom« bés dans la disgrâce du roi. S. M. ne veut plns

« que vous soyez consuls, ni qu'à l'avenir il y ait « à Marseille des magistrats de ce nom. Elle a « résolu de changer la forme du gouvernement de « la ville, m'ayant commandé de vous déposer et « de remettre votre autorité entre les mains de « M. de Piles, pour commander aux habitans et « aux gens de guerre qui y sont et y seront en « garnison, jusqu'à ce que Sa Majesté ait réglé la « forme du gouvernement politique. »

Ensuite le gouverneur ordonna aux consuls de quitter leurs chaperons qu'il envoya au cardinal Mazarin. Il déclara confirmer au nom du roi les autres charges municipales, même celles de capitaines de quartier qui conservèrent leur organisation ancienne; cependant il confia la police à l'un de ses officiers nommé commandant de place. Fortia de Piles fit publier à son de trompe dans tous les carrefours l'ordonnance du roi qui déclarait Nioselles et ses adhérens criminels de lèse-majesté. Défense était faite de les recevoir, sous peine de la vie, avec promesse de la somme de six mille livres pour ceux qui les livreraient. Tous les habitans furent désarmés; on les obligea de se retirer dans leurs maisons avant huit heures du soir, et on les soumit au logement des gens de guerre, contrairement aux privilèges de la commune. Le gouverneur frappa Marseille d'une contribution militaire de huit mille livres au profit de la ville d'Aix qui avait à sa charge la résidence de la Cour. De plus

il fit scier et transporter à Toulon, pour y être fondus, les canons de bronze qui étaient sur les remparts.

Le 27 du même mois, le parlement d'Aix envoya à Marseille une chambre de justice composée des présidens de Coriolis et de Forbin-la-Roque, des conseillers de Ballon, de Villeneuve, de Saint-Marc, Étienne, Tressemanes, Antelmi, Foresta, Laurens, Maurel, Duchafaut, et de l'avocat-général de Vergons. Cette chambre devait juger prévôtalement les auteurs des derniers troubles. Aussi elle ne traîna pas la procédure en longueur. Nioselles, les quatre complices qui l'avaient suivi dans sa retraite, le notaire Jaubert et neuf autres furent condamnés à mort par contumace, avec confiscation des biens. Un seul dont le nom nous est inconnu fut exécuté réellement. La Salle père et fils, de Félix l'aîné et son frère l'abbé, de Beausset père et fils, Charles de Mazenod et l'avocat Ambroise Cornier furent exilés. Le même arrêt ordonna que la maison de Nioselles serait rasée et que l'on y éleverait une pyramide infamante pour transmettre à la postérité son crime et son châtiment. Mais cette pyramide ne fut considérée par les Marseillais que comme un monument de patriotisme et d'honneur. Tant il est vrai que l'opinion publique se jouant toujours, sous le rapport moral, des vaines sentences de la justice humaine, est la seule puissance qui inflige souverainement des punitions ou qui décerne des récompenses.

Comme le duc de Mercœur, selon les instructions qu'il avait reçues de Louis XIV, tenait beaucoup à la prise de Nioselles, on fit par ses ordres les recherches les plus sévères, on se livra aux investigations les plus minutieuses. Mais tous les efforts de la police échouèrent, bien que l'asile de Nioselles fût connu par un grand nombre de personnes. A la gloire des Marseillais, aucune d'elles ne se laissa séduire par l'appât des six mille livres promises. Les cinq proscrits restèrent cachés dans le souterrain pendant plus de trois mois. Le 25 avril, un de leurs amis, nommé Audiffret, facilita leur embarquement, et ils se réfugièrent à Barcelone (1).

Marseille fut encore frappée d'une contribution de quatre-vingt-dix-mille livres qui servirent à la construction de la citadelle Saint-Nicolas, élevée pour tenir en bride les habitans de cette ville dont l'indépendance turbulente paraissait peu d'accord avec la subordination monarchique. Le 11 février on traça sur la première pierre cette inscription : *De peur que la fidèle Marseille, trop souvent en proie aux criminelles agitations*

(1) Quelques années après, Nioselles obtint la permission de se retirer dans l'une de ses terres. Il ne put rentrer à Marseille qu'en 1714, et il mourut la même année, âgé de 94 ans. La pyramide fut alors détruite.

Depuis long-temps les biens de Nioselles avaient été rendus à Françoise de Félix, sa mère.

de quelques-uns, ne causât du dommage à elle-même et au royaume, ou par la fougue des plus audacieux, ou par une trop grande passion de la liberté, Louis XIV, roi des Français, a pourvu, en construisant cette citadelle, à la sûreté des Grands et du peuple. Le roi l'a ordonné. Le cardinal Jules Mazarin, après la paix signée aux Pyrénées, l'a conseillé. Louis de Vendôme (1), *gouverneur de Provence, l'a exécuté* (2).

Pendant que la Cour de France déployait à Marseille tant de sévérité, on célébrait à Aix des fêtes solennelles. La paix avec l'Espagne excitait les transports de la joie populaire. Le parlement vérifia le traité en audience publique, ensuite le greffier annonça au peuple cette bonne nouvelle, dans un brillant appareil. Il était précédé de la maréchaussée et des huissiers, de trompettes et de hérauts d'armes. Les consuls et les officiers de la sénéchaussée marchaient derrière lui, tous en robe de soie avec les chaperons fourrés d'hermine, tous montés sur des chevaux à housse traînante. Quand les cérémonies furent terminées, le roi sortit de la ville d'Aix, prit la route de Saint-Maximin, et fit ses dévotions à la Sainte-Baume. Puis il visita successivement Soliers, Toulon, Hyères, Belgencier,

(1) Le titre de duc de Vendôme appartenait au duc de Mercœur depuis la mort de son père.

(2) Le fort Saint-Jean fut construit en 1664.

Brignolles, Carces, Notre-Dame-de-Grâce au territoire de Cotignac. Après quoi il se dirigea vers Marseille.

Le duc de Mercœur avait fait une large brèche aux remparts tout près de la Porte Royale. C'est par là que Louis XIV entra, comme si Marseille eût été une place ennemie prise de vive force. Il y entra le 2 mars 1660, à quatre heures après midi, suivi de la reine mère, du duc d'Anjou, du cardinal Mazarin et d'une partie de sa cour. De Piles, accompagné d'un grand cortége, lui présenta deux clés d'or sur un plat d'argent. Mais le prince les lui rendit après les avoir touchées. La stupeur était peinte sur tous les visages, l'indignation bouillait au fond des cœurs. On assure qu'un officier suisse, placé à la tête de deux compagnies, refusa de passer par la brèche en disant avec fierté: *les Suisses ne passent que par les brèches faites à coups de canon.*

Le roi choisit pour logement l'hôtel de Thomas Riquetti de Mirabeau. La reine mère descendit chez Léon de Valbelle; le duc d'Anjou, chez Charles de Mazenod, condamné à l'exil; Mazarin, chez Balthazard de Cypriani.

Le 7 mars, Louis XIV supprima le consulat de Marseille et le remplaça par deux échevins. Il maintint la charge d'assesseur et voulut qu'elle continuât d'être remplie par un avocat. Il pourvut d'office à ces trois places, en déclarant toutefois

que c'était sans préjudice du réglement du sort pour les nominations subséquentes. Le conseil municipal fut réduit à soixante-six membres, y compris les échevins et l'assesseur, et le tiers sortait chaque année. Les deux tiers restans admettaient ou rejetaient au scrutin secret les candidats proposés par les échevins et par l'assesseur. Fortia de Piles fut nommé viguier perpétuel; et deux ans après, le roi porta à quatre le nombre des échevins.

Louis XIV partit, le 8 mars, de Marseille où il laissa une garnison de 3,500 hommes. Il retourna à Aix, en sortit le 16 avec toute sa cour, et alla passer plusieurs jours à Avignon où il fit plusieurs actes de souveraineté. Il se rendit ensuite à Orange. Cette place et son territoire appartenaient depuis long-temps à l'illustre maison de Nassau. En 1620, le prince Maurice, zélé protestant, avait donné au château onze bastions liés par leurs courtines avec un fossé creusé dans le roc, et en avait fait une des plus fortes positions de l'Europe. La ville fut aussi fortifiée de plusieurs ouvrages sous la direction de l'ingénieur Servole. La place d'Orange, occupée par une forte garnison de soldats hollandais et suisses, devint le boulevart des protestans des provinces voisines, et ils le nommèrent le *Crève-cœur* des catholiques. Cette garnison, mal payée, infestait les lieux d'alentour et fesait même en Provence des exécutions militaires. Louis XIV, au sortir d'Avignon, voulut posséder la place de gré

ou de force. Ayant obtenu le consentement de la princesse douairière d'Orange, grand-mère du fameux Guillaume III de Nassau, alors en bas âge, il donna ses ordres pour en faire le siége. Le comte d'Hona, gouverneur, n'attendit pas l'assaut dont on le menaçait. Le 21 du mois de mars il parut à la porte de l'Ange pour y recevoir le maréchal Duplessis-Pralin qui venait, au nom de Louis XIV, prendre possession d'Orange et de ses dépendances, à la tête du régiment des gardes françaises. Le comte d'Hona sortit du Château avec toute la garnison par la porte de la Vignasse, après avoir signé une capitulation par laquelle il devait recevoir du roi la somme de deux cent mille livres. Louis XIV donna le gouvernement de la principauté au chevalier de Gault. Cela fait, il s'avança vers les Pyrénées, eut une entrevue avec Philippe IV, roi d'Espagne, épousa l'infante, et rentra dans la capitale, au milieu des acclamations et des fêtes. La même année, il fit démolir les fortifications d'Orange, ne voulant pas, dit le dernier historien de cette principauté (1), qu'une place aussi importante, enclavée dans la Provence, le Languedoc, le Dauphiné et le Comtat-Venaissin, devînt une autre Genève.

(1) Le père Bonaventure, p. 410 et suiv.

CHAPITRE XXXI.

1660-1714.

Par ordre du roi le parlement d'Aix réunit Avignon au Comté de Provence. — Peu après cette ville est restituée à la Cour de Rome. — Scènes de scandale données par la haute magistrature provençale. — Diverses opérations militaires des Français en Italie. — Leurs désastres dans cette contrée. — Les puissances coalisées décrètent l'invasion de la Provence. — Le duc de Savoie et le prince Eugène passent le Var et se dirigent sur Toulon. — Patriotisme des Provençaux. — Admirable conduite du comte de Grignan. — Les ennemis forment le siége de Toulon. — Belle défense de cette ville. — Les Français enlèvent aux coalisés la forte position de Sainte-Catherine. — Mort du prince de Saxe-Gotha. — Combats divers. — Le duc de Savoie, ayant épuisé toutes ses ressources, bat en retraite et repasse le Var en désordre. — Paix générale et traité d'Utrecht.

Alors tout fléchissait sous l'heureux pouvoir de Louis XIV. Le pape lui-même, Alexandre VII, fut contraint de s'humilier devant les volontés absolues du jeune monarque. Les gens du duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome, avaient

maltraité quelques soldats corses de la garde pontificale. Ces violences n'étaient que trop ordinaires aux Français dont la pétulance et l'audace bravaient toute discipline en pays étranger. Les Corses furieux assiégèrent l'hôtel de l'ambassadeur, et lui tuèrent quelques domestiques. A cette nouvelle, le roi demanda une réparation proportionnée à l'offense. La Cour de Rome, selon son usage, temporisa tant qu'elle put. Mais Louis XIV, impatient de venger l'honneur français, fit passer des troupes en Italie, et commanda au parlement de Provence de procéder à la saisie de la ville d'Avignon et du Comtat-Venaissin.

Gantés, procureur général, examina les droits que le roi de France avait sur ce pays. Il se convainquit par ses recherches que les titres des souverains pontifes pouvaient être facilement contestés. Sur les conclusions de ce magistrat, le parlement signifia au Pape, en la personne de Gaspard de Lascaris, son vice-légat à Avignon, d'exhiber des titres meilleurs, s'il en avait. De Lascaris ne répondit pas. Sur ces entrefaites, des puissances amies s'entremirent pour opérer un accommodement, et Louis XIV arrêta les poursuites qu'il avait commandées. Mais l'obstination de la cour de Rome à refuser toute satisfaction força de les reprendre. Par arrêt du 23 juillet 1663, le parlement d'Aix déclara « que la ville d'Avignon « et le Comtat-Venaissin n'avaient pu être aliénés

« de l'ancien domaine des comtes de Provence, et « en conséquence ordonna qu'ils y seraient réu« nis, et que S. M. en serait remise en possession « par des commissaires qui se transporteraient « sur les lieux, afin d'y recevoir le serment de « fidélité des habitans et y constituer des juges « pour administrer la justice en première instance, « sauf l'appel au parlement. »

La force des armes ne fut pas nécessaire pour la prise de possession. Les commissaires nommés furent le baron d'Oppède, premier président, son cousin Melchior de Forbin-la-Roque, président à mortier, les conseillers Gautier, Villeneuve, Trichaud, Lombard, Perrier, Thomassin-d'Eynac, Seguier et Saint-Marc. Ces magistrats entrèrent sans obstacle dans la ville d'Avignon. Le vice-légat fut contraint de s'éloigner, muni d'un sauf-conduit, pour qu'il pût traverser sans danger la Provence. Les commissaires prirent officiellement possession de la ville au nom de Louis XIV, et se rendirent ensuite à Carpentras, capitale du Comtat-Venaissin, pour y procéder à la même formalité. Le Pape ayant ensuite donné au roi les satisfactions les plus éclatantes, la cour de Rome rentra en possession de ses domaines au mois d'août 1664. Mais le parlement d'Aix n'enregistra l'édit de restitution que sous la clause qu'*il ne pourrait nuire à l'inaliénabilité des droits du roi et de la couronne.*

La même année, la peste se manifesta à Toulon, et se répandit à Olioulles et à Cuers. L'administration prit les mesures les plus efficaces pour que le mal contagieux n'étendît pas ses ravages. Grâce à ces mesures, le fléau ne franchit pas les limites que la vigilance lui avait assignées.

Le duc de Mercœur, gouverneur de Provence, obtint, en 1667, le chapeau de cardinal et s'empressa de se rendre à Paris, pour le recevoir des mains du roi. Par une bizarrerie qui choquerait tout le monde aujourd'hui, mais qui pour lors ne choquait personne, il réunit l'un des plus hauts commandemens politiques à la première dignité de l'Église. Il fut tout à la fois chef militaire et membre du sacré collége. En l'absence du gouverneur, l'administration de la province passait entre les mains du parlement. C'est ce qui était consacré par les habitudes les plus anciennes et par les exemples les plus multipliés. Cependant Louis XIV donna le gouvernement par intérim au premier président baron d'Oppède, et la compagnie perdit pour toujours cette antique prérogative, sans pousser aucun murmure, sans faire la moindre représentation. Le duc de Mercœur retourna bientôt en Provence; mais il ne jouit pas long-temps de ses nouveaux honneurs, car le pays eut le malheur de le perdre en 1669, et les larmes du peuple arrosèrent les fleurs que les grands répandirent sur son tombeau.

L'autorité royale porta un coup plus rude au parlement de Provence, de même qu'aux autres parlemens du royaume. Le cardinal Mazarin était mort; et Louis XIV, gouvernant par lui-même, s'accommodait mal de l'opposition, cherchait à contenir tous les corps de l'état dans les limites rigoureuses de l'obéissance passive. Pour faire de grandes et belles choses, il avait tout ce qu'il fallait, la volonté et la puissance. Il pensait à tout réformer, finance, marine, police, église, discipline militaire, procédure civile, instruction criminelle. Il ordonna, par un édit de 1673, que jamais les parlemens ne fissent des remontrances que dans la huitaine de l'enregistrement. Ce droit de représentation, exercé dans sa plénitude, n'avait produit aucun bien; et c'est lorsque le parlement de Paris en a été dépouillé qu'ont été portées les meilleures lois, selon la remarque du chancelier de Lamoignon. Quelle était la valeur politique d'un pouvoir contesté et mal défini? Quelle était l'utilité d'un corps tantôt frondeur et mutin, tantôt silencieux et servile? Le parlement de Provence, n'abandonnant pas de bonne grace l'un des priviléges qui lui étaient les plus chers, renvoya à des commissaires l'examen préalable de l'édit des *Francs-fiefs*, et en suspendit ainsi la vérification. Le roi, irrité de cette résistance, se hâta de prononcer l'interdiction du président de Régusse, qui avait présidé l'assemblée où la résolution fut prise,

et du conseiller de Gourdon, qui avait été rapporteur. Mais se laissant bientôt fléchir, il rendit ces deux magistrats à la liberté et à leurs fonctions.

De temps en temps la magistrature provençale, poussée par une vanité puérile, semblait prendre plaisir à donner au peuple des scènes scandaleuses qui portaient une grave atteinte à sa considération et réjouissaient ses ennemis. Aux fêtes de Noël 1677, le conseiller de Ballon se rendit à sa paroisse, et s'assit sur un banc que les trésoriers-généraux y possédaient. Quelques-uns de ces officiers arrivèrent en costume peu de temps après, et voulurent se placer au-dessus de lui. Cette prétention parut une insulte au conseiller, et il y résista avec hauteur. Mais les trésoriers insistèrent, le repoussèrent rudement et en vinrent jusqu'à lui donner un soufflet. De Ballon sortit tout ému, et se rendit chez le premier président, Arnoul-Marin, successeur du baron Forbin d'Oppède, mort le 13 septembre 1671. Marin, *qui pour n'être pas né en Provence n'en était pas moins vif* (1), courut à l'église suivi de quelques membres du parlement qui se trouvaient auprès de lui, interrompit le divin sacrifice, adressa aux trésoriers les apostrophes les plus violentes, leva sur eux un bâton dont il s'était armé, les força de prendre la fuite, et ordonna de mettre en pièces leur banc. Ensuite

(1) D'Hesmivy de Moissac, Hist. Manusc. du Parlement d'Aix.

il réunit à la hâte les membres de sa compagnie, fit décréter de prise de corps deux des trésoriers-généraux, et envoya sur-le-champ la maréchaussée pour les saisir jusque dans leur domicile. Des rapports contradictoires arrivèrent aux pieds du trône, et Louis XIV chargea son intendant en Provence de faire une enquête sur cet étrange événement. Les trésoriers ayant présenté des excuses, le parlement d'Aix n'exigea pas d'autre réparation et l'affaire n'alla pas plus loin.

Une affaire plus grave et plus tumultueuse vint affliger les amis de la paix et fournir pâture à la malignité publique. En 1684, le cardinal de Grimaldi, archevêque d'Aix, avait ordonné une procession générale pour la cessation de la sécheresse. Le parlement disputait à la cour des comptes le droit d'assister à cette procession. Néanmoins la cour des comptes se rendit à la métropole de Saint-Sauveur, au moment où le parlement venait d'être introduit dans le chœur, dont les grilles avaient ensuite été fermées et confiées à la garde des archers de la ville. A cette vue, les membres de la cour des comptes firent éclater leur fureur. L'église retentit de leurs cris menaçans. L'un d'eux, Croze de Saintes, s'élance sur la grille, parvient au faîte, appuye sur le Crucifix qui le couronne un mousqueton qu'il avait enlevé à un archer, et couche en joue le premier président Arnoul-Marin, lequel s'étend à plat ventre sous les accoudoirs

des stalles pour échapper au feu de son ennemi. L'archevêque, invité par les gens du roi à faire cesser le scandale, ne se livra qu'à d'inutiles efforts, et fut enfin réduit à ajourner la procession. Alors le parlement songea à se retirer; mais l'acharnement de ses adversaires devait embarrasser sa marche et prolonger les désordres. Comme les parlementaires étaient entrés dans leurs carrosses ou dans leurs chaises à porteurs, les membres de la cour des comptes, retournant à pied, ne craignirent point de les attaquer, de leur lancer des pierres, et d'assouvir leur rage sur les laquais et les chevaux. Ayant rencontré le premier président à la rue des Trois-Ormeaux, quelques-uns des plus furieux proposèrent de l'enlever. Marin, pour échapper au péril, saute à bas de sa chaise, et se met à courir jusqu'au Palais de Justice.

Le parlement s'y réunit aussitôt. Le parquet fut chargé de rédiger un rapport et de l'envoyer incessamment à Louis XIV. Ce prince, en son conseil, ordonna à la cour des comptes d'assister en corps à une grand'messe qui devait être chantée à l'église de Saint-Sauveur, et de s'y placer, à titre de punition, dans les stalles basses. Le conseiller Croze de Saintes fut personnellement condamné à rester à deux genoux sur les marches de l'autel, avec un flambeau à la main, pour faire amende honorable. Le roi déclara en outre que la cour des comptes n'assisterait plus aux processions générales.

Louis XIV triomphait de tous côtés, plus par ses généraux que par lui-même. Il reculait les frontières de son royaume, et sur mer comme sur terre il couvrait de gloire le nom français. Alger, foudroyé par l'une de ses flottes, lui demanda merci. Tunis et Tripoli subirent le même sort, et le commerce marseillais cessa d'être inquiété par la piraterie. Gênes, alors faible république, ayant mécontenté un monarque victorieux que les nations les plus puissantes ne bravaient pas impunément, sentit aussi le poids de sa vengeance. Le 12 mai 1684, une formidable escadre partit des îles d'Hyères, sous le commandement du marquis de Seignelai, fils de Colbert. La plus grande partie de Gênes *la Superbe* fut écrasée par les bombes, et il fallut que le doge apportât l'assurance de sa soumission, au milieu des magnificences de Versailles.

L'Allemagne, les Pays-Bas, les frontières d'Espagne et l'Italie furent tout à la fois le théâtre de la guerre. Le maréchal de Catinat, vrai philosophe et grand capitaine, gagna sur Victor-Amédée la bataille de Staffarde, en 1690. Cette victoire mit en son pouvoir la Savoie et la plupart des places du Piémont. Mais une guerre de chicane que le duc entendait fort bien dans un pays hérissé de montagnes, lui permit d'attendre les secours de l'Autriche. Le prince Eugène fit lever le siége de Coni, et l'armée française, battue en détail, fut contrainte de repasser les Alpes.

Cependant Catinat entreprit l'année suivante de forcer le château de Nice. Plusieurs corps de troupes françaises arrivèrent successivement en Provence et vinrent grossir l'armée du Var. Au commencement du mois de mars 1691, Catinat arriva à Aix et porta le 11 son quartier-général au village de Saint-Laurent. Son armée était forte de douze mille hommes d'élite. Il y avait un train considérable d'artillerie de siége avec deux compagnies de mineurs bombardiers. Une flotte de cinq vaisseaux de haut bord, de quatre frégates et de vingt galères, commandée par le vice-amiral comte d'Estrées, reçut l'ordre d'appuyer les opérations de l'armée de terre. Quatre mille cinq cents hommes défendaient Nice. Le 12 mars, à la pointe du jour, trois cents cavaliers français passèrent le Var et mirent en fuite quelques miliciens qui occupaient le bord opposé. Catinat suivit de près avec le gros de son armée; il parut en personne devant la forteresse de Villefranche dans la matinée du 17, et le lendemain les batteries de siége commencèrent à jouer. La canonnade continua sans interruption; et le 20, la brèche étant devenue praticable, les Français montèrent à l'assaut. Le gouverneur fut obligé de capituler, et la garnison évacua la place avec les honneurs de la guerre. Montalban et Saint-Hospice se rendirent bientôt après.

Maître de ces trois places, Catinat porta toutes ses forces contre la ville de Nice qui capitula le

26 mars. Le général français prit immédiatement ses mesures pour foudroyer le château. Les boulets èt les bombes pleuvaient de toutes parts. Le ciel était embrasé. Le canon du château ripostait vivement; mais le feu des Français fit sauter deux magasins à poudre qui ensevelirent sous leurs débris une partie de la garnison. Le comte de Frussasque, commandant de la place, assembla un conseil de guerre, à la suite duquel il consentit à céder la place aux Français, et Catinat lui accorda une capitulation avantageuse qui fut signée le 3 avril 1691. Catinat, poursuivant le cours de ses succès, alla cueillir de nouveaux lauriers à Marsailles.

Victor-Amédée, fatigué d'une guerre ruineuse, se détacha de la ligue formée contre Louis XIV, et conclut à Turin sa paix particulière le 29 août 1696. Il consentit à donner sa fille au duc de Bourgogne comme un gage de réconciliation. Par ce traité la France s'obligea à évacuer immédiatement toutes les places qu'elle occupait en Savoie et en Piémont. Les troupes françaises qui tenaient garnison à Nice repassèrent le Var et rentrèrent en Provence.

La paix générale régnait lorsqu'arriva la mort de Charles II. Cet événement qui plaçait la couronne d'Espagne au front du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, ébranla de nouveau l'Europe. Toutes les puissances s'émurent, et la guerre se ralluma plus vive que jamais. Victor-Amédée crut

que ses intérêts lui commandaient de rompre avec la France et de faire cause commune avec les rois ennemis. Une armée française s'organisa en Provence. Le 3 mars 1705, le duc de la Feuillade passa le Var, suivant le même ordre de marche adopté quelques années auparavant par le maréchal de Catinat. Une flotte sortie du port de Toulon, sous les ordres du marquis de Roye, parut devant Nice. Un corps de six mille hommes, commandé par le chevalier de Simiane, fut aussitôt détaché du gros de l'armée pour prendre position sur la route de Sospello, et tenir en échec les milices des vallées. Sospello tomba au pouvoir de cette colonne. En même temps le marquis d'Usson marcha sur Villefranche, et cette ville capitula le 10 mars. Les forts de Montalban et de Saint-Hospice imitèrent bientôt son exemple, et la flotte française, maîtresse du port de Villefranche, y débarqua librement les munitions et les vivres. Alors le duc de la Feuillade fit investir Nice de tous côtés. La forteresse de cette ville, réparée par les ordres de Victor Amédée, avait repris son rang parmi les places du premier ordre et se trouvait sous le commandement du marquis de Carail, qui s'était fait une réputation de bravoure. Les Français bombardèrent la ville, et le feu de leurs batteries vomit sur elle la destruction et la mort. Nice, n'en pouvant plus, capitula le 10 avril; mais le marquis de Carail, retranché dans le château, protesta

qu'il n'en quitterait les remparts qu'à la dernière extrémité. Le duc de la Feuillade, obligé de faire un mouvement en Piémont pour s'opposer à la marche des impériaux commandés par le prince Eugène, se mit en route par le col de Tende, ne laissant devant le château de Nice qu'un corps d'observation sous les ordres du marquis d'Usson. Celui-ci fit sauter les remparts de la ville, et se retira sur les hauteurs de Montalban pour y attendre les événemens. Ce fut alors que l'on convint de part et d'autre d'une suspension d'armes, valable seulement dans le comté de Nice, et dont on limita la durée à tout le mois de novembre suivant.

Sur ces entrefaites des troupes arrivaient en Provence. Seize bataillons, sous les ordres du duc de Berwick, passèrent le Var le 30 octobre, et vinrent se joindre au corps d'observation retranché à Montalban. Déjà le marquis d'Usson, ayant fait dénoncer la reprise des hostilités, était rentré dans la ville de Nice. Fidèle imitateur de Catinat, Berwick dressa ses batteries de siége sur les hauteurs de Saint-Charles. De Vauvré, intendant de la marine à Toulon, lui avait amené un parc considérable d'artillerie. Le feu des batteries recommença le 8 décembre, et pendant tout le mois on se canonna réciproquement avec une égale vivacité. Le 1er janvier 1706, une colonne de grenadiers, dirigée par le duc de Berwick en personne, s'empara d'un ouvrage qui couvrait le front de la

place du côté du Paglion. Quelques pièces de canon tournées à bout portant contre le bastion supérieur ouvrirent trois brèches que les assiégés essayèrent en vain de réparer. Dans la journée du trois, deux régimens français montèrent à l'assaut et furent repoussés. Malgré ce revers, le duc de Berwick ordonna pour le lendemain une attaque générale. La garnison se trouvait affaiblie et découragée, la place ruinée presque entièrement. Dans cette situation, le marquis de Carail, forcé par ses officiers de se rendre, capitula le 4 janvier. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre, et on la conduisit prisonnière en Provence. Le roi avait ordonné que l'on rasât la forteresse, et ses ordres furent rigoureusement exécutés.

Vendôme commandait alors l'armée d'Italie. Louis XIV le remplaça bientôt par son neveu le duc d'Orléans, lequel n'ayant pu arrêter le prince Eugène, dont le génie militaire était en aide au duc de Savoie, se joignit à La Feuillade, qui fesait le siége de Turin. Il proposa de marcher à l'ennemi plutôt que de se laisser attaquer dans ses lignes. Le conseil de guerre convint que c'était le parti le plus prudent comme le plus honorable. Malheureusement la Cour avait décidé le contraire, et le maréchal de Marsin vint en montrer l'ordre secret. Bientôt le prince Eugène et Victor-Amédée forcent les retranchemens. L'armée entière est mise

en pleine déroute. L'artillerie, les provisions, le bagage, la caisse militaire, tout reste au pouvoir de l'ennemi, qui devient maître du Milanais, du Piémont, du Mantouan et de Naples. C'était le 7 septembre 1706, et cette journée malheureuse couvrit la France de deuil.

Le royaume était vulnérable sur plusieurs points. Au mois de décembre, l'invasion de la Provence fut proposée et résolue à Londres. Anne, reine d'Angleterre, convoitait Toulon. Elle espérait, en s'y établissant, ruiner la marine et le commerce de la France dans la Méditerranée. La Hollande était aussi jalouse d'humilier l'orgueil de Louis XIV, et la coalition tenait beaucoup à la prise de la plus forte place de nos provinces méridionales. Au mois d'avril 1707, l'amiral Schowel commandant une flotte anglo-hollandaise, forte de trente vaisseaux de ligne et de vingt-sept frégates, vint croiser sur les côtes, avec le dessein apparent de se ravitailler dans les ports d'Italie. Cette flotte avait à bord toute sorte de munitions, de la grosse artillerie, des pièces de campagne, des équipages de siége. En même temps le duc de Savoie, s'appuyant toujours sur Eugène, portait son armée à plus de quarante mille hommes. Il avait sous ses ordres les princes de Wurtemberg, de Darmstadt, de Saxe-Gotha, de Hesse-Cassel, et d'autres princes des états d'Allemagne, du Palatinat et de la Prusse, avec leur contingent de troupes. Le plus grand

secret cachait le but de ses préparatifs menaçans, et la position de son armée ne l'indiquait en aucune manière, car elle était divisée en trois corps, l'un aux environs de Pignerol, l'autre près d'Ivrée, et le troisième sous Coni.

Tantôt le bruit courait que les ennemis allaient forcer le pays de Suze et pénétrer dans le Dauphiné. Tantôt on disait que leur dessein était d'envahir la Franche-Comté par le val d'Aoste et la Savoie. Une autre fois c'était la Bresse qui semblait exposée à l'invasion; et au milieu de ces rapports confus, de ces opinions contradictoires, la Provence n'était que rarement nommée. On ne fit rien pour la défendre.

Ne sachant sur quel point éclaterait l'orage, Louis XIV rassembla des troupes le long de la chaîne des Alpes, de manière à les réunir là où les alliés dirigeraient leur principale attaque. Il donna le commandement de cette armée au maréchal de Tessé, qui venait d'éprouver des revers en Espagne, et il attendit ainsi les événemens.

Le lieutenant-général Castellane-Adhémar, comte de Grignan, gendre de madame de Sévigné, commandait alors en Provence, en l'absence du duc de Vendôme, gouverneur titulaire. Il était âgé de soixante-quinze ans, mais la vieillesse n'enlevait rien à son étonnante activité, à son brûlant patriotisme. Il avait établi un service de correspondance secrète avec l'Italie, de sorte qu'il savait

ce qui se passait au quartier-général des alliés, et il envoyait à la cour de France courrier sur courrier pour lui donner l'éveil et pour demander des secours. Mais la Cour était sourde à ses avis pressans, à ses vives instances. Elle riait de ses terreurs, et l'imprévoyant Chamillart, ministre de la guerre, se moquait, avec quelques jeunes seigneurs, de *ce bon vieux Grignan* (1). Le gouverneur, toujours admirable de prévoyance et de sagesse, ne se rebutait point, parce qu'il connaissait le véritable état des choses. Un instant il fut écouté, et on allait prendre des mesures efficaces pour protéger la Provence, lorsque de fausses dépêches venues de la Savoie remirent tout en suspens. Ces dépêches apprenaient au ministère qu'une tête de colonne de l'armée des alliés s'était présentée au val d'Aoste et que des forces considérables se portaient sur le même point. Dès lors on envoya au maréchal de Tessé l'ordre de rester dans ses positions, afin de défendre la Franche-Comté.

Cependant tout étant préparé pour l'invasion de la Provence, l'armée impériale, précédée d'une avant-garde de dix mille hommes que conduisait le marquis de Senantes, s'ébranla sur la fin du mois de juin 1707, ne laissa dans le Piémont qu'un corps de réserve, s'avança vers le comté de Nice,

(1) Laindet de la Londe, Hist. du siége de Toulon, en 1707.

et vint camper sur les collines qui s'étendent du Paglion au Var. En même temps la flotte combinée parut devant Saint-Tropez. Le doute n'était plus permis. Toutes les incertitudes tombaient devant l'évidence. C'est bien sur la Provence que la ligue ennemie allait décharger sa colère. C'est à Toulon qu'elle en voulait surtout, à Toulon où brillait la puissance française. A l'aspect des périls, le comte de Grignan sentit redoubler son ardeur. Sous ses cheveux blanchis ses regards s'animèrent du feu de la jeunesse. Il accourt à Toulon, ordonne à la noblesse de se rendre auprès de lui, forme les bourgeois en garde civique, communique à ceux qui l'entourent son généreux enthousiasme, se crée des ressources inattendues, fait partout des miracles de patriotisme et d'énergie. Comme par enchantement, la ville se trouve transformée en un camp de travailleurs. Hommes, femmes, enfans, tout met la main à l'œuvre. Toulonnais, gens de la banlieue, ouvriers de l'arsenal, soldats de la marine, rivalisent de zèle, et la gaité provençale éclate au milieu d'eux en piquantes saillies, en patriotiques refrains. De Grignan les encourage tous de la voix, du geste et de l'exemple. Présent partout, il prend ses repas et donne ses audiences au milieu des fortifications. L'argent vint à manquer. La Cour n'en envoyait point, et les ressources de la municipalité de Toulon étaient épuisées. La province pouvait, il est vrai, fournir

quelques secours pécuniaires. Mais il était difficile de se procurer les premiers fonds d'urgence. Que fait alors le comte de Grignan? l'infatigable et noble vieillard se rend à Marseille, envoie à l'hôtel des monnaies toute sa vaisselle, et n'épargne pas même celle de sa femme. Toute l'argenterie aux armes des Grignan et des Sévigné, convertie en pièces d'argent, va circuler dans les mains des ouvriers. Lebret, intendant de la province, suit ce bel exemple. Le parlement d'Aix, le commerce de Marseille, la ville d'Arles, les habitans de la Provence entière envoient des offrandes en numéraire, en vêtemens, en denrées. L'élan est général et l'enthousiasme électrique. L'horreur de la domination étrangère soulève tous les cœurs. On cantonne dans les gorges d'Olioulles un bataillon de garde-côtes appuyé par un grand nombre de miliciens. Sous la direction de l'ingénieur Niquet, on fit un camp sur la hauteur de Sainte-Anne avec une double ligne de retranchemens, dont l'une commençait en avant de la demi-lune de la Porte Royale, et l'autre à la Courtine entre les bastions de la Fonderie et de Sainte-Ursule. Les deux lignes furent poussées, en s'élargissant, jusqu'à l'escarpement de la montagne de Faron.

La Cour désabusée autorisa le comte de Grignan à entreprendre tout ce qu'il jugerait convenable pour le salut de Toulon, et envoya le lieutenant-général marquis de Saint-Paters en qualité de com-

mandant supérieur de la place. Le maréchal de Tessé arriva sur ces entrefaites et témoigna son admiration en voyant tant d'activité dans les ouvrages de défense. Après avoir donné quelques ordres, il alla rejoindre son corps d'armée en Dauphiné. Toulon, hors d'état au commencement de juillet de soutenir un siége de trois jours, était déjà vers le quinze dans une situation imposante.

Mais il fallait une armée, et les ordres de la Cour retenaient les troupes du maréchal de Tessé dans leurs cantonnemens. Le camp de Ste.-Anne était vide, et pouvait être occupé par l'ennemi lui-même. Le temps pressait, car le duc de Savoie et le prince Eugène se disposaient à franchir le Var. Dans la nuit du 10 au 11 juillet, le comte de Breïner s'avança sur les bords du fleuve avec une division de grenadiers hongrois. Deux ponts-volans construits l'un en face du village St.-Laurent, l'autre entre Gattieras et Carros, facilitèrent le passage de l'artillerie de campagne. Un corps de cavalerie, commandé par le prince d'Anhalt, se porta sur le village de Cannes (1).

Le marquis de Sailly, général français, avait été chargé de défendre le passage du Var avec sept bataillons, deux régimens de cavalerie, un de dragons à pied, et les milices de Grasse et de St.-Paul sous les ordres de Grimaldy et Chrestien.

(1) Durante, hist. de Nice, t. III, chap. I.

Cette division se retira précipitamment sous le feu des colonnes ennemies et de la flotte combinée qui mouillait à l'embouchure du fleuve. Bientôt le gros de l'armée impériale se mit en marche en trois corps par les routes de Grasse, de Draguignan et de Fréjus.

Tout semblait perdu sans espoir. Mais Grignan, plein de calme, ne se découragea point. Il se rendit à Aubagne où venait d'arriver le marquis de Broglie, envoyé par le maréchal de Tessé, pour annoncer que l'armée du Dauphiné, fatiguée de ne point recevoir des ordres de la cour, se mettait en mouvement et que l'une de ses divisions, commandée par le général Goesbriand, se portait à marches forcées sur Riez pour de là arriver à Toulon par Barjols, Brignolles, Cuers et Solliés. Or l'ennemi pouvait être rencontré dans le voisinage de ces deux derniers villages. Le comte de Grignan en fit l'observation. Le marquis de Broglie la trouva juste, et proposa aussitôt d'envoyer à la division Goesbriand l'ordre de faire route par Saint-Maximin, Saint-Zacharie, le Beausset et Olioulles: ce nouvel itinéraire ne valait pas mieux que l'autre ; car il s'agissait avant tout de devancer les ennemis sous les murs de Toulon. De Grignan en fit encore la remarque à de Broglie, qui répliqua qu'il fallait pourtant suivre l'une ou l'autre route : « Non, Monsieur le Marquis, non, « répondit le vieux général, ni l'une ni l'autre.

« Le camp retranché sous Toulon est vide. La « victoire appartiendra aux premiers occupans, « et ce sera nous, j'en jure par mon épée. Il ne « sera pas dit que la prudence du comte de Gri- « gnan a échoué contre l'audace de monseigneur « le duc de Savoie.... Marquis de Broglie, voici « le relevé exact de tous les lieux de la Provence. « Portez-le de ma part au maréchal de Tessé, et « dites-lui que je le conjure, au nom de la patrie, « de ratifier l'ordre que je vais dicter. »

Et se tournant vers son officier d'ordonnance : « Chevalier Bernard, écrivez : Nous comte de Gri- « gnan, commandant la province en l'absence de « monseigneur le duc de Vendôme, gouverneur, « ordonnons à tous lieutenans-généraux, maré- « chaux-ès-camps et brigadiers de l'armée de « Dauphiné, présens ou arrivant à Riez, de porter « leurs troupes jusqu'à Tavernes, pour de là les « faire tirer droit sur Toulon, à travers les mon- « tagnes, passant par Roquebrussane et la Char- « treuse de Montrieux (1). »

A cela point d'objection. De Broglie et Bernard partirent en diligence, le premier pour le quartier-général du maréchal de Tessé, le second pour Riez, afin de joindre la division d'avant-garde et la diriger sur Tavernes. De Tessé approuva ce changement de route, et la marche de ses troupes s'exécuta avec une précision admirable.

(1) Laindet de la Londe. Ouvrage cité.

Le 22 juillet, à trois heures après midi, un bruit de fanfares et de tambours retentit sur la route de la Valette. C'était le général Goesbriand, à la tête de quatorze bataillons couverts de sueur et de poussière, marchant au pas de charge, enseignes déployées. Dans les murs, hors des murs, tout s'anime d'une vie nouvelle, tout palpite d'enthousiasme; on se félicite, on s'embrasse avec une ivresse entraînante. On vole à la rencontre des soldats libérateurs; on s'empresse autour d'eux, chacun leur tend une main fraternelle. Les cris de *Vive le Roi! vive la France!* se font entendre au loin, répétés par l'écho des montagnes voisines. Dans cette foule émue, dans ce pêle-mêle d'hommes de toute condition, de tout rang et de tout costume, au milieu de cet appareil de guerre, de ces drapeaux flottans et de ces armes étincelantes, apparaît à cheval le comte de Grignan, digne héros de cette belle fête. Salut à lui! Gloire à son nom! Il est là contemplant son œuvre et recevant d'unanimes hommages. La joie rayonne sur son front vénérable, la plus pure de toutes les joies, celle qui noblement enflamme un cœur d'homme et de citoyen.

Victor Amédée avait établi à Fréjus son quartier général. Ce prince y reçut avec bienveillance le baron de Chateauneuf, député de Grasse, et lui adressa cette question : « Y a-t-il dans le pays « beaucoup de gentilshommes de mon parti? » —

« Point, répondit Chateauneuf. » — « Comment, « répliqua Victor Amédée, je sais pourtant que « la noblesse n'est point contente, et je ne doute « pas qu'elle ne soit bien aise de me voir arriver « en Provence. Elle et le peuple sont surchargés « d'impôts, et cela seul doit leur faire souhaiter « le changement. » A quoi le baron de Chateauneuf répondit : « Prince, en Provence, dans la mau- « vaise circonstance où nous sommes, nous nous « souvenons encore de deux choses, fidélité au « roi, amour à la patrie. La cause des impôts et « l'usage qu'on en fait en ôtent toute l'amertume, « et s'il faut un jour donner tout notre bien, toute « notre existence, nous les donnerons sans mur- « mure. » Cela dit, le baron de Chateauneuf fut congédié (1).

Le duc de Savoie arriva à Pignans le 23 juillet, et y apprit qu'il avait été *primé* à Toulon. Comme il calculait la marche des troupes françaises sur les journées ordinaires, il ne pouvait croire à leur entrée au camp de Sainte-Anne. Il avait beau consulter les cartes, interroger les gens du pays, il ne comprenait rien à la marche précipitée de la division Goesbriand. Et quand il sut que le commandant de la Provence avait tracé cette route jusqu'alors inconnue, il dit au prince Eugène: *Ce vieux Grignan nous a gagné de vitesse.* En

(1) Relation publiée à Turin en 1708.

même temps il réunit en conseil de guerre tous les chefs de son armée. On y débattit longuement le parti qu'il convenait de prendre. Eugène opina pour la retraite. Les princes de Hesse et de Wurtemberg furent du même avis. Mais le duc de Saxe-Gotha émit une opinion contraire, et Victor-Amédée trancha la question, en disant qu'il était décidé à continuer l'entreprise, et qu'il prenait sur son compte tout ce qui pourrait en arriver.

L'escadre combinée, après s'être emparée des Iles d'Hyères, vint mouiller à une petite distance de Toulon, et y débarqua le matériel de siége. Un péril imprévu se présenta bientôt. La division Goesbriand ne suffisait pas pour défendre les lignes, et le maréchal de Tessé, au moment où il allait concentrer son armée sous la ville, reçut des ministres l'ordre de la diviser en trois corps, de diriger le premier sur Toulon, et c'est ce qui était déjà fait; d'établir le second sur la Durance près de Pertuis, et d'échelonner le troisième sur les bords du Rhône. Le maréchal, prêt à obéir, vint montrer cet ordre au comte de Grignan; mais celui-ci n'hésita pas à dire qu'il prenait sur lui-même la responsabilité d'une désobéissance qui seule pouvait assurer le salut de Toulon, l'un des boulevarts du royaume. Comme le maréchal hésitait, de Grignan déclara qu'il ne voulait pas devenir complice d'une trahison envers de braves habitans, et qu'il allait se retirer. Tant de fermeté

l'emporta, et l'ordre du ministère fut mis de côté. Le lendemain au soir, 25 juillet, une seconde division aux ordres du comte de Dillon arriva au camp de Sainte-Anne, et s'y plaça en seconde ligne. Restaient encore la division Médavi, campée sur les bords de la Durance, et quelques bataillons épars. Mais le maréchal de Tessé se chargea lui-même d'aller presser leur arrivée (1).

Dès lors Toulon n'eut plus rien à craindre. On avait joint les deux lignes du camp de Sainte-Anne par un retranchement en forme d'ouvrage couronné, afin de couvrir les batteries. La marine formait douze brigades de trois cents hommes chacune dont huit étaient chargées de l'artillerie, et quatre de la garnison intérieure de la place. Un vaisseau de quatre-vingts canons, le *Saint-Philippe*, mouillé du côté de Missiessy, battait la plaine entre les hauteurs de Malbosquet et la ville, et découvrait jusqu'à la gorge Saint-Antoine. Un autre de même rang, le *Tonnant*, échoué en avant de la *Ponche-Rimade*, battait la plaine de ce côté, depuis la hauteur de Sainte-Catherine jusqu'à celle de la Malgue. Sur la route de la Valette, on avait coupé les arbres des deux côtés de la chaussée pour découvrir au loin les mouvemens de l'ennemi. Dans l'intérieur de la ville on avait placé des barriques pleines d'eau devant chaque maison,

(1) Laindet de la Londe.

et des ouvriers s'étaient établis sur divers points pour porter secours en cas d'incendie. Des hommes âgés, munis de bayarts, s'étaient voués au transport des blessés, et des femmes préparaient des linges à pansement. L'argent ne manquait plus. Une assemblée générale des nobles et des bourgeois, tenue à l'Hôtel de Ville y avait pourvu par de généreuses offrandes. Bonnin de Chalucet, évêque de Toulon, déposa entre les mains des consuls la somme de quinze cents livres *pour subvenir*, dit le registre des délibérations, *aux besoins de la mauvaise circonstance causée par l'entrée en Provence de monseigneur le duc de Savoie, à qui Dieu pardonne*. Burgues de Missiessy, membre du conseil municipal, contribua pour cinq cents livres, et son exemple eut de nombreux imitateurs.

L'attitude de la Provence entière était des plus imposantes. A Aix, la noblesse et le parlement montaient la garde dans les rangs des compagnies bourgeoises. Arles avait formé quatre bataillons de milice de quatre cents hommes chacun, sous le commandement de Montfort, fils du premier consul. D'Aubagne à Toulon, les milices cantonnales sillonnaient les routes. Marseille offrait un aspect militaire. Cette ville opulente avait organisé un corps de neuf mille sept cents hommes d'infanterie, sans compter quatre compagnies de mousquetaires composées de jeunes gens des meil-

leures familles. On avait aussi levé un escadron de cent vingt cavaliers, dont la plupart avaient déjà servi. Il y avait en outre six mille paysans armés dans les environs de Marseille (1). En général ils étaient tous debout en Provence, et ils harcelaient l'ennemi avec une bravoure qui tenait de l'audace. Ceux du Val, petit village près de Brignolles, attaquèrent et défirent une colonne d'Allemands et de Piémontais (2). Cent cinquante hussards de Brandebourg étant venus à Méounes, cinq paysans seulement, qui s'y étaient retranchés, soutinrent leurs efforts, en tuèrent huit, et forcèrent les autres à se retirer. Mais les hussards revinreut en plus grand nombre, et n'ayant plus trouvé les cinq paysans, ils mirent le feu au village (3). Un gros parti piémontais s'étant avancé pour occuper Signes, où il n'y avait qu'une compagnie de grenadiers français, les habitans de ce village coururent aux armes, reçurent les alliés avec vigueur, les repoussèrent, blessèrent le major qui les commandait, et le firent prisonnier avec plusieurs de ses soldats. Les paysans d'Auribeau qui, en cotoyant les bois, avaient tué deux ou trois cents ennemis, furent acculés dans leur village par trois mille hommes. Leur vicaire en tête ils fermèrent les

(1) Devize, Relation du Siége de Toulon.

(2) Notes du chevalier Bernard.

(3) Devize. Ouvrage cité.

portes et soutinrent un siége de plusieurs heures. Les ennemis se retirèrent, de guerre lasse contre cette poignée de villageois intrépides (1). Au Cannet, à une demi-lieue de Cagnes, le vicaire Ardisson se mit à la tête de quelques paroissiens, s'élança sur les soldats ennemis qui commettaient d'horribles désordres, et parvint à les repousser. Mais ceux-ci revinrent plus nombreux à la charge, et le brave Ardisson les reçut avec une rare bravoure sur la place de l'Église. Mais accablé de toutes parts, il tomba criblé de blessures (2).

Tels étaient les sentimens patriotiques des Provençaux ; telles étaient leurs dispositions belliqueuses. Il était facile de voir que le duc de Savoie n'en aurait pas bon marché, et que son expédition tournerait mal.

Ce prince venait d'établir son camp sur deux lignes, la droite au village de la Valette, la gauche à la mer. Le 29 juillet, il ordonna au comte de Coningsek et au baron de Rebender d'attaquer le fort Sainte-Catherine, commandé par le général Villars, et par les brigadiers de Tessé (3) et Guerchois, pendant que le prince de Saxe-Gotha et le général Zinjungen, qui devaient arriver par la crête de Faron, seraient engagés avec le poste

(1) Notes du chevalier Bernard.

(2) Id.

(3) Fils du maréchal.

avancé d'Artigues, défendu par le marquis de Broglie. A huit heures du matin, le feu commença sur les deux points à la fois, et les ennemis furent obligés de se retirer après quelques heures de combat. Victor-Amédée fit appuyer ses premières colonnes par quatre mille grenadiers aux ordres du prince de Wurtemberg, et le feu recommença avec une nouvelle ardeur de part et d'autre. L'affaire dura toute la journée, et les ennemis battirent encore en retraite. Le lendemain ils renouvelèrent l'attaque avec trois mille hommes de plus. Ils se rendirent maîtres du poste d'Artigues, que le général Goesbriand avait ordonné d'abandonner; mais ils échouèrent une troisième fois devant la hauteur de Sainte-Catherine. En même temps la flotte anglo-hollandaise débarquait des troupes sur la côte. Les généraux français, voyant combien il serait difficile de défendre toutes les batteries, les désarmèrent toutes, à l'exception de celles de la plage et de l'oratoire Saint-Elme. Enfin le duc de Savoie, voulant à tout prix s'emparer de Ste-Catherine dont il sentait l'importance, prépara une quatrième attaque. Trois colonnes commandées par le prince de Hesse-Cassel, le comte de Larocque et le marquis de Salles, abordèrent ensemble, par trois points différens, le Plateau et la Chapelle. La garnison française se défendit avec courage. Mais forcée de céder au nombre, elle se retira en bon ordre. Ce premier succès coûta cher

aux alliés : car ils eurent beaucoup de morts, et le prince de Hesse-Cassel fut blessé grièvement.

Après une tentative infructueuse contre le camp retranché du côté de Saint-Antoine, le duc de Savoie et le prince Eugène tirèrent à trois cents toises de Toulon, depuis le fort Ste-Marguerite, jusqu'à La Malgue, une ligne de contre-vallation, le long de laquelle ils établirent quatre batteries, dont la dernière était dirigée contre le fort Saint-Louis. De leur côté les assiégés se livrèrent à de nouveaux travaux de défense. Sur ces entrefaites, le maréchal de Tessé, après avoir envoyé dans la plaine de Saint-Maximin le général Médavi, avec six bataillons et quarante-deux escadrons, et laissé trois régimens de dragons au Beausset, arriva lui-même à la tête de dix-huit bataillons qu'il campa en troisième ligne entre Missiessy et Saint-Antoine où il établit son quartier-général.

Sous le feu de la place, les assiégeans perfectionnèrent leur parallèle et poussèrent des boyaux derrière leurs batteries, dont ils augmentèrent le nombre sur une foule de points. Solidement établis à Sainte-Catherine, ils ne voulurent pas jouer dans une bataille le sort de l'expédition. Leur plan était de réduire la place en détruisant les maisons par le boulet et par la bombe. Pour échapper à ce péril, le maréchal de Tessé, le comte de Grignan et les autres chefs de l'armée française résolurent de prendre l'offensive, d'enlever à l'ennemi

sa forte position de Sainte-Catherine, de le chasser de tous ses retranchemens et de raser tous ses ouvrages. Le projet était hardi et l'exécution difficile. Mais rien ne pouvait effrayer nos soldats, qui demandaient une occasion pour signaler leur courage.

C'était dans la nuit du quatorze au quinze août, et voici comment le maréchal de Tessé disposa l'attaque. Quatorze mille hommes de toutes armes, auxquels s'étaient joints des bourgeois, des ouvriers et des paysans, se formèrent en quatre colonnes dans le camp de Sainte Anne. Celle que commandait le lieutenant-général Comte de Dillon sortit la première avec six canons portés à dos de mulet. Elle était composée des brigades du Lyonnais et de la Fare, et devait parvenir à la crète de la montagne de Faron, par un chemin qu'indiqua un bourgeois toulonnais nommé Léraud, lequel s'était engagé à servir de guide. D'un autre côté, le brigadier de Cadrieux s'embarqua à minuit avec six compagnies de grenadiers et six piquets de la garnison, pour s'emparer de la batterie que les ennemis avaient élevée à la Malgue. Pendant qu'ils portaient sur ce point leurs principales forces, Dillon, parvenu au sommet de Faron, dont il avait enlevé la redoute, l'annonça au maréchal de Tessé par trois fusées volantes. A ce signal convenu, les trois autres colonnes sortirent des retranchemens de Sainte-Anne. Le comte Caraccioli, maréchal de

camp, commandait la première; Goesbriand conduisait la seconde; le comte de Tessé, fils du maréchal, avait la troisième sous ses ordres, et le maréchal lui-même, qu'on voyait partout où sa présence était nécessaire, réglait par ses ordres le mouvement de ces troupes pleines d'ardeur, impatientes de vaincre.

Le général Goesbriand commença le mouvement, renversa tout ce qui se trouvait devant lui, arriva sur la hauteur de Sainte-Catherine au milieu d'une grêle de balles, et se rendit maître de la chapelle. Le comte de Tessé, coupant par les vignes et les oliviers entre ce poste et Faron, tomba à la tête de sa colonne sur quatre bataillons piémontais qu'il défit complétement. Caraccioli attaqua les ennemis dans leur parallèle défendue par des murailles, derrière lesquelles ils tinrent plus d'une heure. Mais les ayant pris avec un feu supérieur, il les mit en pleine déroute. La résistance fut plus vive à l'endroit que le prince de Saxe-Gotha défendait, entre la chapelle et le pont de l'Eygoutier. Ce jeune prince, d'un esprit orné, d'une figure agréable et d'une taille imposante, se défendit avec un courage digne d'une meilleure fortune. Les officiers et les soldats qui combattaient sous ses ordres furent tous tués, pris ou blessés. Enfin ne voyant plus autour de lui qu'une quarantaine d'hommes, il s'écria : *mes chers amis, mourons en gens d'honneur, et ne souffrons pas qu'on dise*

que le prince de Saxe-Gotha a été chassé de son poste. Un moment après il tomba mort sur la place, de deux coups de fusil qu'il reçut l'un à la tête au dessous de l'œil gauche, l'autre dans la poitrine au dessous de la mamelle droite. L'Empereur d'Allemagne, dont il était l'un des lieutenans-généraux, l'Angleterre et la Hollande qui connaissaient son mérite, payèrent à sa mémoire un juste tribut de regrets.

Le duc de Savoie avait envoyé au secours du prince de Saxe-Gotha quatre bataillons, qui arrivèrent trop tard pour lui sauver la vie. Toutefois l'action recommença de part et d'autre avec beaucoup de vivacité, et l'affaire devint générale. L'artillerie française venait de s'augmenter de six pièces envoyées sur des traineaux disposés en affûts par le commandant de la marine. De Court de Bruyères, capitaine de vaisseau, les fit servir avantageusement contre les ennemis qui se réfugièrent derrière leurs murailles. De Broglie et Caraccioli firent une brèche, y montèrent la baïonnette au bout du fusil, tombèrent sur les ennemis, en taillèrent en pièces le plus grand nombre, mirent en fuite les autres, rasèrent les retranchemens, détruisirent les plate-formes, brûlèrent les batteries, les gabions, les fascines et les madriers qui se trouvaient sur la montagne, puis ils rentrèrent dans le camp de Sainte-Anne. Les Toulonnais étaient animés d'une fureur si grande, qu'on vit des femmes,

une bouteille à la main, suivre nos soldats pour leur donner à boire. Des enfans suivaient aussi, achevant à coups de pierre les ennemis blessés. Le même jour le brigadier Barville et le colonel de Nisas attaquèrent avec sept bataillons le prince Eugène au château de Dardennes, le délogèrent de cette position, lui tuèrent cinq on six cents soldats et le chassèrent ensuite des hauteurs du Revest.

Douze cents hommes de l'armée française périrent dans cette journée mémorable, qui sauva Toulon et la Provence entière. Généraux, officiers, soldats, marins, miliciens, bourgeois de toute fortune, artisans de toute sorte, firent admirablement leur devoir; tous se couvrirent d'une gloire immortelle.

Le lendemain, l'armée des alliés demeura, sans faire un mouvement, à la Valette et au pont de l'Eygoutier, où elle avait conservé quelques batteries, de l'autre côté du canal. Le duc de Savoie et le prince Eugène, tout étourdis de leur défaite qui leur avait fait perdre le fruit de leurs travaux, mirent leur espoir dans la flotte. L'amiral Schowel était resté jusqu'alors dans l'inaction, parce que les forts Sainte-Marguerite et Saint-Louis le tenaient au large. Le 6 août, Victor-Amédée en ordonna le siége. Deux mille cinq cents hommes s'approchèrent de Sainte-Marguerite, ouvrirent la tranchée et établirent une forte batterie, laquelle battit en ruine les murs de ce château. De Grenonville, ca-

pitaine de frégate, qui en était le commandant, se défendit avec bravoure pendant dix jours, après lesquels, voyant tous ses canons démontés, manquant d'eau et de munitions, il se vit contraint de capituler. A la même époque, Daillon, capitaine au régiment du Vexin, et Cauvières de Saint-Philippe, lieutenant de frégate, abandonnèrent le fort Saint-Louis, entièrement ruiné par l'artillerie ennemie, et se retirèrent à la grosse Tour. Alors la flotte combinée, manœuvrant librement, débarqua ce qui lui restait des équipages de siége. Victor-Amédée et le prince Eugène, d'accord avec l'amiral Schowel, se préparèrent à bombarder Toulon par terre et par mer.

Des mortiers placés derrière l'Eygoutier jetèrent dans la ville une innombrable quantité de bombes. Le bombardement commença le 17 août et ne discontinua point jusques au 21. Ce jour-là, à onze heures du matin, six galiotes anglaises vinrent mouiller au pied du fort Saint-Louis et bombardèrent de leur côté le port et la ville. En même temps cinquante-deux vaisseaux formèrent une ligne d'embossage depuis Sepet jusques au fort de Sainte-Marguerite, et battirent à la fois toute l'entrée de la rade. Six cents maisons furent endommagées par ce feu continuel, par cette pluie horrible de boulets et de bombes (1), plusieurs furent

(1) Une bombe étant tombée à la rue des Arbres, creva à l'endroit même où se trouvait une pauvre femme, laquelle fut emportée

ruinées entièrement, et deux vaisseaux, le Tonnant et le Fortuné, devinrent la proie des flammes. Les habitans de Toulon, encouragés par l'exemple de leurs consuls Joseph Flamenq, Ferand, Marin, et de leurs autres magistrats, rivalisèrent de zèle, de dévoûment et de courage. L'évêque Bonnin de Chalucet travailla avec soin à mettre tous les pauvres en sûreté, se distingua par ses bonnes œuvres et brilla de toute la splendeur de ses vertus apostoliques. (1)

Les alliés avaient épuisé leurs ressources et fait leurs derniers efforts. Le duc de Savoie, mécontent et découragé, ne recevait pas des Anglais les subsides qu'ils lui avaient promis pour cette expédition. Son armée abattue par la chaleur, affaiblie par les maladies, démoralisée par la victoire des français et par la résistance de la place, manquait de vivres et ne pouvait continuer ses travaux. Elle avait déjà perdu quatorze mille hommes, tandis que

par un éclat sur le toit d'une maison de quatre étages. Cette femme qu'on trouva morte le lendemain avait le bas des cuisses meurtri et fracassé. Elle était aussi blessée au bas ventre, mais elle ne l'était point au-dessus de la ceinture. Une partie de son tablier resta accrochée à une branche d'arbre à travers laquelle l'éclat de la bombe l'avait emportée. (Journal du Siége de Toulon par Ferand, second consul de cette ville en 1707).

(1) Extrait d'une lettre de l'abbé Viany, prieur de Saint-Jean, d'Aix. Journal de Ferand.

des renforts arrivaient au maréchal de Tessé. Une batterie s'établissait à la Malgue, sous le commandement du brave capitaine de vaisseau de Court de Bruyères et inquiétait les galiotes à bombes. Victor-Amédée, désespérant du succès de son entreprise, assembla un conseil de guerre et proposa de lever le siége. L'avis ayant passé, le duc embarqua ses blessés et ses malades avec une partie de son matériel, fit sauter le fort Sainte-Marguerite et donna le signal de la retraite. Le 22 août, son armée se mit en marche sur cinq colonnes et prit la route qu'elle avait tenue en venant à Toulon. Le duc de Savoie formait l'arrière-garde avec soixante escadrons. Ces troupes, fuyant en désordre, brûlaient les fourrages, gâtaient les provisions qu'elles ne pouvaient emporter, corrompaient les eaux, mettaient en contribution les villes et les villages situés sur la route. Un détachement de six cents hommes ayant paru devant la ville de Grasse, une des portes lui fut livrée. Mais les habitans furieux se barricadèrent dans les rues; les femmes même voulurent avoir part à la défense commune, et cette résistance donna le temps au comte de Sailly et au prince de Robecq d'arriver avec un détachement de cavalerie et de chasser les ennemis. Les paysans provençaux, exaspérés des mauvais traitemens qu'on leur avait fait subir, tombèrent sur les fuyards et se livrèrent à des représailles cruelles: les galiotes anglaises levèrent l'ancre et ralliè-

rent la flotte, qui elle-même retourna aux îles d'Hyères. Le 27 du méme mois, Victor-Amédée repassa le Var. C'en était fait de cette invasion qui s'annonçait si fière et si terrible.

L'armée des alliés, ne s'arrêtant pas dans les montagnes du comté de Nice, franchit rapidement le col de Tende. En sortant de Provence, elle avait jeté trois compagnies dans la forteresse d'Antibes. Cette faible garnison capitula le 11 septembre. En même temps, le maréchal de Tessé s'avança par la vallée de Barcelonette avec trente-six bataillons, et couvrit les hauteurs des Alpes, traçant un arc de cercle dont le centre était à Briançon, la droite à la vallée d'Entraunes, la gauche aux montagnes de la Maurienne. Dans cette position il tint les ennemis en échec. Le 12 septembre, le marquis de Mont-Georges passa le Var à la tête des dragons d'Hautefort. Les consuls de Nice allèrent au-devant de lui, pour le conjurer d'épargner la ville. Il fallut payer dans les vingt-quatre heures une contribution de guerre de cent mille francs. Comme la caisse communale se trouvait épuisée, une commission fut chargée de répartir cette somme parmi les plus riches propriétaires. Ceux qui n'avaient point d'argent livrèrent des marchandises et des denrées que des négocians provençaux achetèrent à vil prix. Les Français se rendirent maîtres de tout le comté de Nice. Le gouvernement de Louis XIV se préparait à pousser ses avantages en

Italie. Déjà le maréchal de Villars s'était emparé du duché de Savoie. Déjà il avait forcé les passages de Fenestrelles, d'Eziles et de Suse. Mais la chute des neiges et l'excessive rigueur du froid pendant l'hiver de 1709, suspendirent les hostilités de part et d'autre. Cet hiver, l'un des plus désastreux dont l'histoire fasse mention, ruina en Provence tout espoir de récolte; les oliviers succombèrent, la vigne perdit sa sève, les champs se couvrirent de deuil, et dans les villes la misère fut grande.

Toutes les calamités de la guerre se déchaînèrent sur la France épuisée. Le comte de Thaun, général autrichien, pénétra dans la vallée de Barcelonnette et poussa nos troupes jusques sous les murs d'Embrun. Mais le duc de Berwick, étant accouru de ce côté, obligea l'ennemi à battre en retraite. En Flandre et sur les bords du Rhin, la fortune trahit la bravoure française, se plut à nous causer des déplaisirs mortels. Villars, vainqueur à Denain, eut la gloire de sauver l'état. Cependant Louis XIV, dans ses vieux jours, se voyait accablé de malheurs domestiques, et la fatale succession d'Espagne n'avait fait couler que trop de sang. Il y avait lassitude chez toutes les puissances belligérantes. Après tant de tempêtes, peuples et rois aspiraient au repos. La paix, si désirée et si nécessaire, fut enfin signée à Utrecht, le 11 avril 1713, entre la France, l'Espagne, la Savoie, le

Portugal, la Prusse, la Hollande et l'Angleterre. La cour de Vienne ne voulut point entrer dans cette négociation. Mais de nouvelles conférences s'étant ouvertes à Rastadt, toutes les difficultés furent aplanies; l'empereur Charles VI signa la paix à son tour le 6 mars 1714, et l'Europe respira librement.

Par un article du traité d'Utrecht, Barcelonnette et la vallée de son nom, qui s'étaient données à la maison de Savoie, en 1388, furent cédées à la France. Un arrêt du conseil d'état, à la date du 13 décembre 1714, les réunit au gouvernement général de Provence, et le roi y établit un commandant particulier. Cette vallée, réputée terre adjacente, n'eut rien de commun avec le corps de la Province, et n'envoya point de représentans aux assemblées générales des communautés (1).

(1) En 1702, Louis XIV avait réuni à sa couronne la principauté d'Orange et l'avait placée sous le gouvernement de Provence.

Par le traité d'Utrecht, cette principauté demeura définitivement à la France, et en 1714 le roi la donna à Louis Armand de Bourbon, prince de Conti, sous la réserve de la souveraineté et de l'hommage.

En 1731, la principauté d'Orange cessa d'être un état particulier et fut unie au Dauphiné.

CHAPITRE XXXII.

1720 - 1723.

Insuffisance des mesures sanitaires à Marseille. — Introduction de la peste dans cette ville. — Premiers décès. — Affreuse situation. — Lâche conduite des uns, dévouement et charité des autres. — Héroïsme de l'évêque Belsunce et des échevins. — Au moyen de la contrebande, le fléau envahit les villes d'Aix, de Toulon et d'Arles. — Faits divers dans ces trois villes. — Autres localités infectées par la peste. — Abus du despotisme militaire durant le règne de la maladie. — Plaintes à ce sujet. — La contagion, après s'être éteinte à Marseille et dans la Provence entière, se montre de nouveau à Marseille. — Elle en disparaît enfin sans retour.

Marseille, ouverte de tous côtés, recevant dans son port les navires de tous les peuples, entretenant avec l'Égypte des relations assidues, et fesant un commerce avantageux avec les échelles du Levant, avait été souvent ravagée par la peste. Ce fléau destructeur y trouvait un accès facile, parce que l'administration insouciante ne prenait contre lui que des précautions incomplètes. Les réglemens sanitaires avaient besoin d'une sage réforme,

d'un développement mieux approprié à l'intérêt commun et aux circonstances nouvelles. Les Marseillais en firent la cruelle expérience. Il leur fallait une leçon sévère pour les tirer de leur funeste apathie.

Un vaisseau, nommé le *Grand-Saint-Antoine*, et commandé par le capitaine Chataud, était parti de Seyde, le 31 janvier 1720, avec patente nette. Le capitaine se rendit à Tripoli de Syrie, tant pour y réparer les mâts de son navire, que pour charger de nouvelles marchandises. On le força même d'y embarquer quelques Turcs qui devaient descendre en Chypre. Un de ces Turcs tomba malade dès le lendemain du départ, et mourut le troisième jour de sa maladie. Deux matelots de l'équipage, commandés pour jeter le cadavre à la mer, furent malades à leur tour et périrent fort brusquement. Deux autres succombèrent aussi avec le chirurgien qui les avait traités. Pour lors le capitaine Chataud, effrayé de ces morts si promptes, se sépara du reste de l'équipage et se retira dans la poupe, d'où il donna ses ordres pendant toute la traversée. Trois autres matelots, atteints du même mal, moururent à Livourne où Chataud relâcha.

Ce capitaine, en arrivant à Marseille, le 25 mai 1720, communiqua aux intendans de la santé le certificat du médecin et du chirurgien des infirmeries de Livourne, qui portait que les trois derniers matelots étaient morts d'une fièvre maligne. Il leur

déclara en même temps les décès antérieurs. On savait à Marseille, depuis le commencement du mois de mai, que la peste régnait dans la plupart des échelles du Levant. La prudence la plus vulgaire imposait aux intendans le devoir de prendre des précautions rigoureuses. Malheureusement les négocians les plus considérables de la ville étaient intéressés dans la riche cargaison du *Grand-Saint-Antoine*, et comme la foire de Beaucaire approchait, ils se flattaient d'une vente prompte et lucrative. L'intérêt personnel leur fit fermer les yeux sur le danger commun. Équipage, passagers, ballots funestes, furent reçus dans les infirmeries avec une aveugle et coupable confiance.

On fit plus : trois navires venant aussi du Levant abordèrent à Marseille le 30 et le 31 mai avec patente brute. Un quatrième entra dans le port le 12 juin. La première faveur obtenue, contre toutes les règles, par le *Grand-Saint-Antoine*, entraîna celle qui fut accordée aux autres bâtimens suspects. Tous les passagers eurent même leur libre entrée. Cependant un garde de l'intendance sanitaire, placé sur le premier navire, un matelot et un mousse du même bord, deux portefaix employés à la purge des marchandises, moururent successivement dans le courant du mois de juin avec tous les signes distinctifs de la peste. Gayrard, premier chirurgien de la santé, soit qu'il fût aveuglé par son ignorance, soit qu'il eût été

gagné par des largesses, déclara qu'il n'avait découvert aucune trace du mal contagieux. Bientôt d'autres personnes succombèrent dans les infirmeries, et Gayrard fit le même rapport (1). Toutefois les intendans de la santé commencèrent à se défier de lui. Ils appelèrent des chirurgiens plus expérimentés ou moins complaisans, lesquels remarquèrent les signes manifestes du venin pestilentiel. On prit alors des mesures sévères. Mais il était trop tard. La maladie terrible, jusque là renfermée dans les Infirmeries, venait d'en franchir les barrières. La négligence des administrateurs était si grande, que les matelots des navires infectés avaient jeté par-dessus les murailles plusieurs objets de leurs pacotilles, ramassés par des personnes affidées qui se chargeaient de ce commerce criminel (2). Dans la nuit du 6 au 7 juin, un bateau de pêcheur aborda, par des ordres particuliers, le navire du capitaine Chataud, qui mouillait au large et en reçut plusieurs paquets qu'il transporta clandestinement dans la ville. Un marchand, demeurant à la Canebière, acheta un de ces pa-

(1) Ce chirurgien fut cruellement puni de son inconcevable conduite. Quelques mois après, la peste l'enleva avec presque toute sa famille.

(2) Plus tard, on prévint le danger du passage furtif de paquets de marchandises qui pouvaient receler des miasmes pestilentiels, en élevant une seconde muraille à une certaine distance de la première, pour empêcher toute communication.

quets, contenant douze pièces de bourre du Levant, dont il vendit, deux jours après, la plus grande partie. Il ne s'en réserva que deux pièces qu'il donna à l'une de ses nièces, laquelle s'empressa de la remettre à sa tailleuse (1).

Le 20 juin, la peste se déclara dans la rue de l'Echelle, au sein des vieux quartiers, sur une femme qui eut un charbon à la lèvre. Bientôt toute cette rue pleine de populace fut infectée, et la maladie étendit ailleurs ses ravages. Les médecins Sicard et Peyssonel fils, chargés par les échevins de visiter les malades, détruisirent tous les doutes, firent connaître l'horrible vérité, et les Marseillais passèrent de l'excès de la confiance à l'excès de l'abattement.

C'était à la fin de juillet, et la ville présentait déjà l'affreux spectacle de toutes les douleurs et de toutes les misères. Déjà la hideuse famine se joignait à la maladie dévorante. Partout des hurlemens, des cris de désespoir, des objets de pitié, des scènes lamentables.

(1) Le médecin Fournier, dans un ouvrage que je cite un peu plus bas, s'exprime ainsi : Cet homme fut surpris de la peste le 24 septembre, et succomba le 29, me renouvelant, avant sa mort, la vérité de ce qu'il m'avait confié sur l'entrée furtive du bateau chargé de marchandises infectées.

Sa nièce avait été attaquée de la même maladie le 18 juillet et avait péri dans l'espace de quatre jours. La tailleuse était déjà morte avec une de ses filles qui avait travaillé avec elle.

Le parlement d'Aix rendit un arrêt qui défendait, sous peine de mort, toute communication entre les Marseillais et les habitans de la province. Par ordre des échevins on alluma, pendant trois jours, des feux sur les places publiques, le long du cours et des remparts, au devant même de chaque maison. On brûla aussi une grande quantité de soufre, et chacun parfuma son logis pour purifier l'air. Mais toutes ces mesures furent inutiles, et plus on prenait de précautions, plus le mal redoutable élargissait le cercle de ses ravages.

Le Duc d'Orléans, régent du royaume sous la minorité de Louis XV, envoya à Marseille Chicoyneau et Verny, Médecins de Montpellier, et Michel, chirurgien en la même université, lesquels entrèrent dans la ville le 12 août. Peu après ils en sortirent frappés d'épouvante. Cependant, encouragés par l'exemple de plusieurs de leurs confrères qui accoururent de différentes provinces, ils retournèrent à Marseille, vers le milieu du mois de septembre, suivis de Deidier, autre médecin de Montpellier, de Soullier et de Faybesse, chirurgiens de la même ville, et du jeune Fournier, de Dijon, qui fut plus tard médecin des états de Bourgogne. En 1777, Fournier eut l'occasion de faire le tableau de cette peste épouvantable (1), et cinquan-

(1) Observations sur la nature et le traitement de la peste, avec les moyens d'en prévenir ou d'en arrêter le progrès. Dijon 1777.

te-sept ans d'intervalle ne purent affaiblir les fortes sensations qui l'avaient ébranlé.

« Ce souvenir, dit-il, glace encore mes sens de
« terreur. Nous entrâmes à Marseille à tra-
« vers plus de vingt mille morts, et neuf à dix
« mille malades ou mourans. Nous fumes si frap-
« pés de ce spectacle affreux, que nous refusâmes
« toute espèce de nourriture en arrivant au logis
« qui nous avait été destiné. Chacun fut occupé,
« dans le plus profond silence, de son triste sort,
« et quelques-uns d'entre nous pleuraient déjà leur
« famille, dont ils se croyaient séparés pour tou-
« jours. Après environ deux heures de ces cruelles
« réflexions, sans que personne prononçât un seul
« mot, je ne sais comment fut rompu ce morne
« silence. Je me souviens seulement que je me le-
« vai le premier pour aller dans la rue, et que
« cette sortie fut pour nous tous le signal d'un
« nouveau courage. Après tout, nous étions sur
« la brèche sans pouvoir reculer. Il fallait en es-
« suyer le feu ou y périr.

« Nous parcourûmes les principales rues de la
« ville, si jonchées de cadavres et de malades que
« nous ne pouvions, en bien des endroits trou-
« ver un espace à placer nos pieds. Nous encou-
« rageâmes ces pestiférés, tout surpris que nous
« osassions les approcher sans crainte. Leur éton-
« nement se changea bientôt en joie. Ils nous re-
« gardaient comme des hommes descendus du ciel

« pour les secourir, et commencèrent à prendre « un peu de confiance.

« Les morts étaient entassés en plusieurs en- « droits, et les autres étaient tirés de leurs mai- « sons par leurs plus proches parens ou leurs plus « fidèles amis. Les pères et les mères traînaient « impitoyablement leurs enfans dans les rues, et « les abandonnaient à leur destinée avec une « cruauté inouïe, ne leur donnant pour tout se- « cours qu'une cruche remplie d'eau. D'une autre « part, les enfans rendaient à leurs parens ce cruel « office. La voix du sang et de la tendresse était « étouffée. On a vu dans cette horrible calamité « la réunion de tous les excès de barbarie et de « toutes les actions de désespoir, dont on n'ima- « ginait pas que le cœur humain pût être capa- « ble.

« La mortalité était si rapide et si générale, que « les cadavres amoncelés devant le portail des égli- « ses, des maisons religieuses, dans les places pu- « bliques et presque dans toutes les rues, y pour- « rissaient depuis plusieurs jours. Leurs membres « épars, leurs chairs dissoutes coulaient en lam- « beaux et répandaient une infection affreuse.

« Tous ces cadavres étaient presque nus. Les « malades et les mourans enveloppés de draps « ou de vieux haillons. Plusieurs s'efforçaient « d'arriver à l'hôpital, et tombaient de défaillance « au millieu de leur pénible marche. Des femmes

« à demi-couvertes réclamaient, avec les gémis-
« semens les plus touchans, les secours les plus or-
« dinaires, l'eau qui se perd dans les rues, et ne
« pouvant l'obtenir de personne, se traînaient
« auprès du ruisseau où elles expiraient par ce
« dernier effort, avec leurs nourrissons pendans à
« leurs mamelles. Ce funeste mal laissait encore
« après le trépas, dans les victimes qu'il avait
« frappées, des marques de sa violence qui ren-
« daient tous les traits méconnaissables.

« D'autres pestiférés étaient plus malheureux.
« Couchés au milieu des cadavres, ils respiraient
« sans cesse un principe de mort avec les émana-
« tions corrompues qui s'en exhalaient. Le reste
« de leur misérable vie était pour eux un sup-
« plice bien plus cruel que la mort même, qu'ils
« appelaient aussi à grands cris et avec une es-
« pèce de fureur.

« La vapeur et la fumée continuelle des lits,
« des couvertures de laine, des matelas et de
« toutes les hardes des pestiférés qu'on brûlait
« sans cesse, pendant le jour et pendant la nuit,
« augmentaient la masse générale de la corrup-
« tion et de la puanteur. L'atmosphère était conti-
« nuellement surchargée de nuages fétides, d'é-
« manations mortelles.

« Cependant la violence du mal s'accroît d'un
« jour à l'autre. Le nombre des morts se multi-
« plie avec tant de rapidité, qu'on ne peut leur

« donner aucune apparence de sépulture. On est « forcé de les jeter par les fenêtres. La désolation « devient générale. On manque des choses les « plus nécessaires à la vie. Tout fuit dans le dé- « sordre et dans l'épouvante. Les habitans éperdus « courent sans aucun dessein et s'évitent les uns « les autres. Il en est qui se barricadent dans leur « maison sans prévoir les dangers qui les y at- « tendent. D'autres se retirent dans leurs bastides. « D'autres vont fixer leur demeure sur des navires « au bord de la mer. Ils cherchent tous avec un « trouble inexprimable quelque retraite qui puisse « les séparer de l'espèce humaine. Mais partout « où se retirent ces victimes infortunées, elles « ne peuvent échapper au venin mortel qui les « poursuit. Plusieurs, dans leur délire, se pré- « cipitent au milieu des eaux, à la vue de leur « famille expirante de contagion et de misère.... « Le terrible fléau n'épargne personne dans sa « route. Le riche comme l'indigent, le fort comme « le faible, le vieux comme le jeune, reçoivent « également ses cruelles atteintes. »

Plusieurs médecins de différentes provinces se dévouèrent au service des malades, par l'appât des récompenses. On leur donnait tout ce qu'ils demandaient, jusqu'à dix mille livres par mois, et une pension pour leur famille, en cas de mort dans l'exercice de leurs fonctions. Un grand nombre de garçons chirurgiens, attirés par l'espoir d'une

fortune immense, arrivèrent aussi à Marseille de toute part. Presque tous y périrent, et principalement tous ceux qui se flattaient, selon un préjugé populaire, de se soustraire à la fatale influence du mal contagieux, en prenant des cordiaux le matin, ou bien en remplissant leur estomac d'alimens et de boisson échauffante (1).

Aux jours de grande calamité, lorsque la mort suspend sa faulx sur toutes les têtes, les hommes se dépouillent, en général, de tout ce qu'ils ont de factice, de tout ce qui gêne leur allure et comprime leurs mouvemens, parce qu'ils sont abandonnés à eux-mêmes et qu'ils se voient libres des liens de famille, du joug social, du frein des lois. Ils déchirent le voile qui, dans l'état normal, couvre leur caractère, et ils paraissent dans une nudité morale qui tantôt fait plaisir et qui tantôt fait peur. On voit alors tous les contrastes, lâcheté, courage, égoïsme, dévoûment, passions abjectes, facultés généreuses, goûts dépravés, penchans honorables, calculs honteux du crime, nobles inspirations de la vertu. Tout ce que la nature, si bonne pour les uns et si ingrate pour les autres, plaça dans le cœur humain, en sort alors sans déguisement comme sans effort.

C'est ce que l'on vit à Marseille pendant que le fléau s'y appesantissait. Il y eut un débordement

(1) Fournier. Ouvrage cité.

audacieux de pensées malfesantes, et les magistrats firent placer des potences en plusieurs endroits pour intimider les vagabonds, pour contenir les misérables qui se livraient aux plus condamnables excès. Les galériens, employés à l'enlèvement des cadavres, s'acquittaient de cette périlleuse charge de manière à n'inspirer que le dégoût et l'horreur. La plupart d'entr'eux montraient une avidité révoltante, une cruauté moqueuse, une insouciance infernale. Ils tuèrent quelques malades pour voler avec plus de sûreté ; et pour aller plus vite en besogne, ils jetèrent dans les tombereaux, au milieu des corps en pourriture, des malheureux qui respiraient encore (1). Plusieurs employés à la commune, plusieurs fonctionnaires publics abandonnèrent lâchement leur poste. Des prêtres, frappés aussi d'une frayeur coupable, cherchèrent leur salut dans une fuite ignominieuse, eux indignes ministres d'une religion amie des douleurs humaines, d'une religion consolatrice qui leur imposait le devoir de paraître avec le front serein, le bras infatigable, le cœur plein de courage, partout où il y avait des larmes à sécher et des bienfaits à répandre. Dès le commencement de la peste, les moines de Saint-Victor s'étaient renfermés, avec des provisions de toute espèce, dans leur antique

(1) Manuscrit du père Giraud, déposé à la bibliothèque publique de Marseille.

abbaye qui ressemblait à une forteresse par ses murailles et par ses tours.

Grâce à Dieu, d'autres ne suivirent pas leur exemple. Il y eut de nobles ames qui surent s'élever bien haut et conquirent l'estime et la reconnaissance des peuples, à force de vertu et de philanthropie héroïque. Des prêtres, des confesseurs, des religieux de différens ordres vinrent des provinces les plus reculées du royaume (1), se réunirent à ceux des membres du clergé marseillais qui remplissaient dignement leurs devoirs, et tous ensemble ils se sacrifièrent avec une résignation sublime aux travaux dangereux de leur saint ministère.

On voyait à leur tête l'évêque de Marseille, ce Belsunce (2), dont le nom entouré d'une auréole de gloire impérissable, exprime ce qu'il y a de plus beau dans l'amour de l'humanité, et de plus pur dans les vertus chrétiennes. Rien n'abattait son courage étonnant, rien ne ralentissait son zèle apostolique, rien n'éteignait le feu de son immense et

(1) Fournier. Ouvrage cité.

(2) Henri-François-Xavier de Belsunce, de Castel-Moron, né le 4 décembre 1671, en Périgord, fut d'abord jésuite, puis évêque de Marseille en 1709. Il ne voulut point abandonner ce diocèse en 1723, pour l'évêché duché-pairie de Laon, auquel le Roi l'avait nommé. Le Pape l'honora du *Pallium*. Il mourut à Marseille en 1755, et eut pour successeur de Belloy, mort cardinal et archevêque de Paris, en 1808.

divine charité. Lui donner le poste le plus périlleux, c'était bien lui faire plaisir, c'était le mettre tout-à-fait à son aise. Si grande que fût l'infortune publique, plus grand encore était le caractère de l'incomparable Prélat. Et le jour et la nuit, il entrait dans les hôpitaux et dans la demeure des malades. Il s'approchait des moribonds couchés dans les rues, ne craignait point leur souffle empoisonné, implorait pour eux les bénédictions du ciel, et plus il s'exposait aux coups de la mort, plus il semblait invulnérable (1). Il ordonna des processions, fit des cérémonies expiatoires, marcha lui-même les pieds nus et la corde au cou, au milieu d'un peuple éperdu que ranimait sa voix chérie. Son argenterie et ses meubles devinrent le patrimoine des pauvres. Tel au seizième siècle, durant la peste de Milan, s'était montré l'évêque Saint-Charles Borromée.

Belsunce était assisté par le chef d'escadre Lange-

(1) Why drew Marseille's good bishop purer breath,
When nature Sicken'd, and each gale was death?

Pope., essai on man. epist. IV.

Pourquoi, près des mourans, qui lui tendaient les bras,
Le vertueux Belsunce, entouré du trépas,
Ne respira-t-il point la vapeur empestée
Que les vents secouaient sur Marseille infectée?

Traduction de Fontanes.

La poésie française a aussi payé un digne tribut d'hommage à l'héroïque prélat. Millevoie a chanté un si bel héroïsme dans son poème de *Belsunce ou la Peste de Marseille*.

ron qui avait reçu, le douze septembre, le commandement de Marseille avec des pouvoirs sans bornes. Cet officier, plein de lumières, de courage et de justice, était bien propre à cet emploi difficile. Il travailla avec une ardeur infatigable au soulagement des pestiférés, à la désinfection de la ville, au maintien de la police et des lois. Il était puissamment secondé par le viguier marquis de Piles, par les échevins Estelle, Moustiers, Dieudé et Audimar, par l'assesseur Pichatty de Croissainte, par le chevalier Rose, commissaire-général du quartier de Rive-Neuve (1), par Rigord, subdélégué de l'intendant de Provence. Capus, archiviste de la commune, le trésorier Bouis, Rolland et Roze l'aîné, membres de l'intendance sanitaire, les médecins Peyssonel, père et fils, les chanoines Boujarel, Estay et Guérin, les pères Milay et Lever, jésuites (2), méritèrent également bien du pays par leur zèle et

(1) Au commencement du mois de septembre 1720, deux mille morts se trouvaient exposés dans les rues. Mille cadavres en pourriture gisaient sur l'esplanade de la Tourette, et les échevins avaient perdu l'espérance de nettoyer ce lieu horrible à voir. Le chevalier Roze, à la tête de quelques forçats, se mit courageusement à l'œuvre ; et pour donner l'exemple à ces hommes glacés de terreur, il prit par une jambe le premier corps étendu sous ses pas. Il fit jeter ces cadavres dans deux anciens bastions et les fit couvrir de chaux vive. Tous les galériens employés à cette opération dangereuse périrent, à l'exception de deux ou trois. Roze ne fit qu'une courte maladie.

(2) Ils succombèrent tous les deux.

leur dévouement. Ces vertus valent mieux que la valeur guerrière. Tout exalte un soldat sur les champs de bataille. La gloire lui sourit, l'espoir de son avancement l'anime. La voix des chefs, le bruit des armes, la fumée, la vue même du sang, tout l'étourdit, et l'échauffe, et l'enivre. La mort est sans laideur pour lui. Mais sur la scène affreuse d'une contagion dévorante, l'homme qui se dévoue au salut de ses semblables a besoin d'une âme plus forte, d'un cœur plus résolu. Il lui faut un sang-froid plus difficile que l'exaltation, et son courage est un courage de tous les instans. Vous tous, dignes magistrats de Marseille, intrépides ministres de la religion consolée, héros de l'humanité reconnaissante, vous vivrez dans la mémoire des hommes. Vous y vivrez tant qu'ils conserveront le goût des actions généreuses, des choses admirables, et vos noms seront grands entre les grands noms.

En ces conjonctures calamiteuses, le Pape Clément XI montra sa sollicitude paternelle pour une ville chrétienne et vint généreusement en aide au peuple Marseillais. Il envoya de Civita-Vecchia deux navires chargés de grains, que Belsunce distribua aux pauvres. Deux riches négocians de Marseille, Constans et Remuzat, donnèrent vingt mille charges de blé. Taxil, agent de la compagnie des Indes, remit aux échevins six cents marcs de matières d'argent et vingt mille marcs de piastres. En voyant Marseille secourue par le souverain pontife

et par de simples particuliers, que faut-il penser du gouvernement français qui laissait dans l'abandon cette ville malheureuse ? Sans doute le régent ne vit pas avec indifférence une calamité si grande. Mais son administration était alors dans l'embarras, et l'on peut croire que le découragement et la pénurie où le mettait la chute du *Système* de Law, l'empêchèrent de prendre les mesures qu'il eût prises en temps ordinaire. Il ne sut point récompenser les hommes qui s'immortalisèrent en cette occasion et dont les noms étaient partout accueillis avec un concert de louanges. C'est là un de ces torts que rien ne peut excuser.

Comme on n'avait pas reconnu assez tôt l'existence de la peste dans Marseille, et comme on n'avait pas porté autour du territoire un assez grand nombre de troupes, le fléau étendit au loin ses ravages. La ville d'Aix en fut la première infectée. Au commencement du mois d'août 1720, la contagion s'y glissa dans des marchandises de contrebande., enleva d'abord plus de cinquante personnes , et devint beaucoup plus intense en octobre. L'épouvante régna dans toutes les familles. Les chanoines de Saint-Sauveur et la plupart des religieux de différens ordres prirent la fuite. Les marchands fermèrent leurs boutiques, les artisans suspendirent leurs travaux, le parlement lui-même se transporta à Saint-Remi, après avoir délégué le soin d'administrer la justice dans la capitale de

la Provence, aux hommes généreux que le barreau avait toujours fournis dans des conjonctures semblables. L'histoire doit recueillir les noms des avocats qui acceptèrent cette mission honorable et périlleuse. Ce furent Decormis, Tabaret, François de Séguiran, Bayon, Gérard, Pierre Blanc, Saurin, Pierre de Séguiran, Canceris, Sube, Melchior Blanc, Genesy, Benoît et l'assesseur Buisson. Le parlement ne tint pas long-temps ses séances à Saint-Remi. Il se dispersa dans les villages circonvoisins. La lâcheté de cette compagnie souveraine servit à donner plus d'éclat au courage de Vintimille-du-Luc, archevêque d'Aix, et du marquis de Clapiers de Vauvenargues, premier consul-procureur, revêtu de pouvoirs extraordinaires par ordonnance royale. Vintimille tint la conduite d'un bon et digne pasteur. Vauvenargues soutint presque seul le fardeau des affaires. Plein d'une activité patriotique, il veilla au maintien de l'ordre public, présida au transport des malades dans les hôpitaux, travailla à l'enlèvement des cadavres, assura les subsistances, montra enfin tous les genres de mérite et de vertu, en face de la mort qui frappait sans relâche ses concitoyens gémissans.

La contrebande qui avait introduit la peste dans Aix vint bientôt infecter Toulon. Quelques habitans de Bandol, petit port de mer à trois lieues de cette dernière ville, abordèrent la nuit dans l'île de Jarre, où des marchandises provenant du navire

marseillais *le Grand-Saint-Antoine* avaient été déposées. De retour à Bandol ces misérables partagèrent entre eux le butin, et tout le hameau fut atteint de la contagion mortelle. Un patron de barque de Toulon, nommé Cancelin, qui se trouvait le même jour à Bandol, prit le parti d'y laisser son bateau et de revenir par terre chez lui. Le 5 octobre 1720, il se présenta aux portes de Toulon, et comme il était porteur d'un billet de santé en bonne forme, il fut admis sans difficulté. Le lendemain on apprit que la peste était à Bandol. Le commandant du port fit aussitôt bloquer toutes les avenues de ce hameau, et les consuls toulonnais prirent en même temps toutes les précautions dictées par la prudence.

Cancelin mourut le 11 octobre, sa fille le 17, et cinq autres personnes de la même famille succombèrent en moins de 15 jours avec les symptômes de peste le plus caractérisés. Comme aucun autre cas ne fut signalé, la sécurité la plus profonde succéda aux plus vives alarmes.

Cependant le 3 décembre de la même année, une veuve infirme mourut de langueur, et sa chétive succession, consistant en quelques meubles de peu de valeur, fut partagée le lendemain entre trois héritiers qui ne s'attendaient pas à recueillir la peste dans cet héritage funeste. Deux d'entre eux et plusieurs membres de leurs familles périrent successivement. Après quoi la maladie sembla s'ar-

rêter dans son cours. Mais le commencement de l'année 1721 vint lui rendre son activité meurtrière. Le 10 janvier, le nommé Gros, voyant la ville dépourvue d'étoffes grossières dont les pauvres avaient besoin pendant l'hiver, trouva le moyen d'en faire venir d'Aix en trompant la surveillance des administrateurs et des gardes. En moins de deux jours il vendit ces étoffes, qui étaient infectées du venin pestilentiel. Dès lors le feu s'alluma partout et ne sembla s'éteindre d'un côté que pour s'enflammer davantage de l'autre.

Le Conseil Municipal donna aux consuls pouvoir d'agir comme ils le jugeraient convenable dans l'intérêt de la chose publique. Ceux-ci ordonnèrent la quarantaine générale des habitans. Des commissaires et des pourvoyeurs allaient dans toutes les maisons porter le pain et la viande (1). La communauté se chargea de nourrir les pauvres. Elle trouva dans l'arsenal maritime des ressources intarissables et en tira les bois et les ustensiles nécessaires. Au mois d'avril la mortalité était affreuse. On eût dit que la ville n'avait jamais été habitée. L'herbe croissait dans les rues. Les habitans, épargnés par la mort, enduraient les plus vives souffrances et se voyaient réduits aux extrémités les plus déplorables dans leurs maisons, où la prolongation d'une quarantaine cruelle les te-

(1) Tous ces employés périrent.

nait encore séquestrés. La peste, pénétrant même dans l'Hôtel de Ville, enleva successivement Gavoty et Marin, second et troisième consuls, l'aumônier de la commune, le médecin, le trésorier, le secrétaire, les fourriers, tous les officiers municipaux, tous les domestiques sans exception. Le premier consul d'Antrechaux, seul debout au milieu de tant de victimes, ne faillit pas un seul instant à son beau caractère et s'immortalisa par son patriotisme. On cite aussi avec éloge Latour-du-Pin de Montauban, évêque de Toulon, Jacques Portalis et André Tournier, consuls-adjoints, Garnier de Fonsblanche et Pierre de Creyssel, commissaires-généraux, de Beauvaix-Thomas et Dorves Martiny, officiers de Marine. La quarantaine générale fut levée le 10 mai 1721, bien que le feu de la contagion ne s'éteignît que vers le milieu du mois d'août (1).

Le viguier et les consuls d'Arles avaient pris des mesures pleines de sagesse pour garantir cette ville de la maladie contagieuse, lorsqu'un pourvoyeur de Tarascon arriva dans la Crau au commencement de novembre 1720, apportant de Marseille, par contrebande, diverses marchandises pestiférées. Le nommé Robert, chez lequel ces marchandises avaient été déposées, ne tarda pas à se sentir malade. Il profita de la nuit pour entrer dans

(1) Relation de la peste de Toulon par d'Antrechaux. Paris 1756.

la ville sans être aperçu par les gardes et se rendit dans sa maison, au milieu des Arènes, où il mourut avec sa femme, malgré les secours les plus prompts. Sa belle mère et plusieurs voisins qui avaient communiqué avec lui, succombèrent à la fin du mois de décembre. Les habitans prirent l'alarme. Cependant à la fin d'avril 1721, il n'était mort que quarante-six personnes. Le mois suivant la contagion devint plus meurtrière. Les mendians furent séquestrés au faubourg de Trinquetaille, et Jacques d'Arlatan de Beaumont, qui exerçait dans la ville le commandement militaire, la fit cerner par des troupes réglées, avec défense de passer la ligne prescrite sous peine de la vie. Le 4 juin, trois mille individus, pâles de faim et de misère, se joignirent aux pestiférés en quarantaine, se répandirent dans la ville, enlevèrent le pain destiné aux malades et forcèrent les barrières de Trinquetaille. L'archevêque Jacques de Forbin-Janson sortit de son palais avec le chanoine Lecamus, son grand vicaire, le commandant d'Arlatan, les consuls et plusieurs notables pour calmer les perturbateurs. Il y parvint par ses paroles touchantes, après avoir été repoussé par les plus audacieux, dont un osa lui jeter une pierre. En ce moment de tumulte et de désordre les *Corbeaux* (1) se livrèrent à des pil-

(1) On donnait ce nom aux hommes qui enlevaient les cadavres et les jetaient dans la fosse.

lages. Le lieutenant-général de Caylus, commandant en Provence, entra dans Arles pour y rétablir le bon ordre, et fit fusiller, au pont de Crau, trois chefs des révoltés. La peste déployait alors toutes ses fureurs. L'archevêque, d'une piété sans exemple, parcourait à pied toutes les rues pour exhorter les malades à se soumettre avec résignation aux volontés du ciel. Le commandant d'Arlatan, les consuls Jacques de Gleise, Fourchon, Jean Grossi, Honoré de Sabatier et Ignace de Graveson, le major de Bouchet, Jean Baudran, capitaine du guet, le trésorier Gaspard Brunet, les notables d'Icard, de Cays, d'Antonelle de Saint-Leger, de Nicolas, de Servane, de Bedarride et quelques autres citoyens généreux, payèrent de la vie leur noble dévouement à la chose publique. Le viguier François de Grille, les consuls Guillaume de Piquet et François Franconi, le commandant de Jossaud, le capitaine de Malijay, le marquis de Lagoy, le chevalier de Romieu, le chanoine de Pazéry, l'abbé Maurin, les avocats Guillaume Fassin, Pierre Brunet et Elzéar Vacher, le procureur Granier, le médecin Simon, le pharmacien Charles Honorat, les bourgeois Mathieu Richaud, Antoine Isnard et Michel se distinguèrent par leur zèle et par leur courage dans les occasions les plus difficiles. Les consuls de Beaucaire et de Nimes envoyèrent des secours, et de Mailli, cardinal-archevêque de Rheims, qui avait été le

père des pauvres pendant qu'il occupait le siége d'Arles, donna la somme de dix mille francs pour fournir aux besoins des plus nécessiteux.

La peste cessa ses ravages à Arles vers le milieu du mois de septembre 1721. Ceux qu'elle avait épargnés se mirent à chanter des hymnes, firent des processions et des cérémonies religieuses, si attendrissantes et si pures après une longue calamité. Chaque famille était en deuil. Tous avaient fait des pertes et tous prièrent du fond du cœur sur le tombeau des victimes (1).

Le mois suivant la peste ne laissa plus de traces à Marseille. On ouvrit les églises avec solennité, on porta dans une procession générale, au milieu des pompes les plus imposantes, les reliques de Saint-Roch, et l'on rédigea un acte déclaratif de l'état sanitaire de la ville pour rassurer la France et les nations étrangères.

Le fléau avait tour à tour frappé Tarascon, Aubagne, Auriol, Roquevaire, Salon, Saint-Remi, les Martigues, Orgon, Cassis, Berre et cinquante autres communes provençales (2). Environ cent

(1) Extrait des registres de l'Hôtel de Ville d'Arles.

(2) Allauch, Gemenos, Gardanne, Graveson, le Puget, la Garde, le Revest, la Seyne, Meyrargues, Olioulles, Maillane, la Roque-Brussane, Rognac, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, Simiane, Gignac, le Canet, Néoules, Noves, Six-Fours, Sainte-Tulle, Venelles, la Valette, Forcalqueiret, Vitrolles et quelques autres.

mille victimes tombèrent sous ses coups (1). Il ne paraît pas qu'il se soit beaucoup étendu dans ce qui forme aujourd'hui le département des Basses-Alpes. Cependant il pénétra dans le Bas-Languedoc et dans le Gévaudan. La Ciotat sembla préservée

(1) La contagion enleva à Marseille et dans son territoire environ cinquante mille habitans sur une population de quatre-vingt-dix mille.. 50,000

Le dénombrement des morts fait officiellement ne s'élève qu'à 39,107. Mais ce chiffre n'est pas considéré comme exact, et l'on adopte généralement celui qui est ci-dessus exprimé.

Aix perdit sept mille cinq cent trente-quatre habitans sur vingt-quatre mille..................................	7,534
Toulon, quinze mille sept cent quatre-vingt-trois sur vingt-six mille deux cent soixante-seize.................	15,783
Arles, dix mille deux cent dix sur vingt-trois mille cent soixante-dix-huit..................................	10,210
La contagion en enleva aux Martigues...............	2,150
A Aubagne..................................	2,114
A Auriol..................................	1,595
A Berre..................................	1,071
A Saint-Remi..................................	996
A Salon..................................	700
A Cassis..................................	214
A Tarascon..................................	210
A Orgon..................................	105
A Roquevaire..................................	46
	92,718
La peste enleva de plus sept mille cinq cents ames environ dans les autres communes infectées................	7,500
Ce qui présente un total de cent mille deux cent dix-huit	100,218

pour devenir le port auxiliaire de Marseille. On y prit des précautions si sages, que le mal essaya en vain de franchir les limites principalement posées par le courage et la prévoyance des femmes.

Un arrêt du conseil du 14 septembre 1720 avait enlevé au parlement de Provence les attributions de police durant le cours de la contagion, et les avait données aux commandans militaires. La plupart de ces officiers abusèrent de leur pouvoir, et le pays qui gémissait déjà sous le poids de deux fléaux, la peste et la disette, eut à subir un troisième fléau tout aussi redoutable, le despotisme des gens de guerre. Toulon fut le premier théâtre de leurs injustices brutales. Avant que la peste s'y fût déclarée on y avait arrêté un homme et une femme accusés de porter des marchandises de contrebande. Ils furent traduits devant un conseil de guerre qui condamna la femme à la peine de mort et mit l'homme hors de cause. Au mépris de ce jugement, le gouverneur les fit tous les deux fusiller. Les juges d'Hyères avaient condamné un homme à mort pour des crimes ordinaires. Ceux de Trets avaient prononcé la même peine contre un coupable. Ces deux malheureux appelèrent au parlement d'Aix. Mais malgré cet appel, l'officier qui commandait à Saint-Maximin, les fit passer par les armes sans les entendre, sans même avoir vu la procédure. A' Rians, à Tavernes, à Tourves, à Digne, à Castellane et dans d'autres communes, les gens

de guerre se livrèrent à des exactions infinies, et aux excès les plus odieux. Ils voulurent juger en leur propre cause, forcèrent des curés de monter en chaire et de faire des publications contre la défense de leur évêque, bannirent des prêtres, tuèrent des religieux à coups de fusil, sans aucune forme de procès. A Lambesc et à Salon ils décidèrent de la validité des testamens et obligèrent, par voie militaire, les héritiers au payement des legs. A Marseille, la sagesse de Langeron vint échouer contre l'écueil du pouvoir sans limites dont la Cour l'avait investi. Il porta si loin ses entreprises, qu'il se rendit l'arbitre souverain de tous les différends, connut de l'état des personnes, des crimes de rapt et de tous les délits ordinaires, jugea les procès civils, revit et annula les arrêts du parlement, obligea les parties à payer des sommes dont ces arrêts les avaient déchargées, exigea même que les paiemens fussent faits sans protestation. A l'aise dans sa dictature, il donna un taux arbitraire à la valeur des monnaies et empêcha l'enregistrement de la déclaration royale qui rétablissait le cours de la justice ordinaire.

L'assemblée particulière des procureurs du pays nés, réunie d'abord à Aix sous la présidence de l'archevêque, puis à St.-Remi, ensuite à Tarascon, avait délibéré de demander au régent du royaume : 1° L'abandon des dons gratuits pendant tout le temps de l'affreuse maladie. 2° La fer-

me du contrôle des actes des notaires. 3° Les arrérages de la capitation des années 1718 et 1719. 4° Le courant des billets de banque qui se trouvaient dans la caisse de la province. 5° L'ordre au directeur de la monnaie de changer ces billets en espèces. 6° Le payement de six cent mille livres dûs au pays pour l'abonnement du contrôle des actes. Le régent n'accorda que deux cent mille livres à compte des six cent mille dont je viens de parler, envoya cinq cent mille livres en billets de banque, et garda le silence sur les autres chefs de demande. L'assemblée, regardant ces secours comme insuffisans, délibéra en outre d'emprunter jusqu'à un million, au fur et à mesure des besoins publics.

Une assemblée générale des communautés, tenue à Lambesc le 22 avril 1722, imposa la somme de trois cents livres par feu sur la Provence entière pour subvenir aux charges courantes. Elle établit un autre impôt de cent livres par feu pour compenser les sommes dues aux communautés, à raison des avances par elles faites.

A Marseille les alarmes s'étaient dissipées, les travaux reprenaient leurs cours, la confiance et la joie rentraient dans tous les cœurs si long-temps serrés de détresse, lorsque le 4 mai 1722, un homme mourut subitement frappé du mal contagieux. Le lendemain deux jeunes personnes auxquelles on avait présenté quelques pièces de den-

telles eurent le même sort. Plusieurs autres personnes périrent avec tous les symptômes du venin pestilentiel. Aussitôt le peuple s'agite, s'échauffe, frémit. Chacun pense à sa sûreté, chacun travaille à son salut. Les religieux de St.-Victor, frappés encore d'épouvante, encore poursuivis par des fantômes menaçans, se retranchent dans leur inaccessible monastère, dont la peste n'avait pu franchir les murailles. Les échevins prirent aussitôt toutes les mesures préservatives. De Brancas, gouverneur de Provence, défendit aux Marseillais de sortir de leur territoire sous peine de mort, et enjoignit aux malades de se déclarer dans les vingt-quatre heures sous la même peine. En même temps, Louis XV, devenu majeur, appela de nouveau au commandement général de Marseille le chef d'escadre Langeron, dont la conduite honorable offrait de si puissantes garanties, et qui annonçait tout ce qu'il pouvait faire par ce qu'il avait déjà fait. Langeron, qui était sorti de Marseille le 29 novembre 1721, y rentra le 28 juin 1722, et la peste cessa bientôt, après avoir enlevé quelques centaines de malades. Le roi, par un édit daté de Versailles le 19 novembre suivant, rétablit la libre communication avec Marseille et ordonna la retraite des troupes qui formaient le cordon autour de cette ville. L'exportation des marchandises fut pourtant reculée jusques au 27 mai 1723.

CHAPITRE XXXIII.

1713-1735.

Le clergé provençal se trouve engagé dans les querelles théologiques qui troublent la France. — Le jésuite Girard et La Cadière. — Direction spirituelle et principes religieux de ce prêtre. — Ses liaisons avec sa pénitente. — Leur rupture. — Plainte de La Cadière contre Girard, poursuivi comme sorcier. — Information judiciaire à Toulon, ensuite à Aix. — Longs et célèbres débats de la grand' Chambre du Parlement de Provence. — L'arrêt ne satisfait personne. — Agitation publique. — Suite de cette affaire. — Conduite de l'évêque de Marseille. — Pacification.

A cette époque on s'occupait encore de ces querelles théologiques qui avaient troublé la vieillesse de Louis XIV et légué à son successeur des agitations déplorables. Un oratorien, le père Quesnel, avait publié un ouvrage contre lequel les Jésuites se déchaînèrent, sous prétexte qu'il renfermait des erreurs du même genre que celles de Jansénius, évêque d'Ypres, dans son commentaire de Saint-Augustin. La fameuse bulle *unigenitus*, du 8 sep-

tembre 1713, condamna cent une propositions du livre du père Quesnel, mais elle ne termina point la lutte des deux partis, toujours livrés à l'aveugle ardeur d'une polémique envenimée. Le parlement de Paris, presque tous ceux du royaume et en particulier celui d'Aix, ne procédèrent à l'enregistrement de la bulle qu'après beaucoup de difficultés et sous plusieurs modifications qui encouragèrent les dissidens.

La plupart des membres du clergé provençal se firent remarquer par la véhémence de leur langage, et les prélats publièrent des mandemens où la violence des passions haineuses étouffait la voix sainte de la charité évangélique. Dans ces circonstances, le parlement d'Aix se vit obligé d'accueillir les nombreux appels comme d'abus que son procureur-général forma contre plusieurs évêques du ressort de la cour, qui s'étaient abandonnés à des exagérations condamnables. L'évêque de Toulon fut le premier poursuivi. Dans l'excès de son zèle ultramontain, il avait fait imprimer une déclaration portant qu'à l'avenir il n'admettrait, dans les ordres sacrés, aucun de ceux qui auraient étudié dans un collége où la bulle *unigenitus* n'était pas reçue. Quelques mois après, un nouveau réquisitoire du procureur-général dénonça à la fois aux chambres assemblées la lettre pastorale de l'évêque d'Apt et le mandement de celui de Grasse, qui qualifiaient la Sorbonne de schismatique parce qu'elle

avait repoussé là bulle. L'arrêt, accueillant les plaintes du ministère public, prononça la suppression de tous ces écrits, et la saisie du temporel des prélats dans le cas où ils viendraient à récidiver. Le parlement d'Aix réprima avec la même vigilance les attaques anonymes qui se dirigeaient contre les libertés de l'église gallicane, et condamna divers pamphlets, sous peine d'une amende de mille livres contre ceux qui chercheraient à les répandre. Malgré ces défenses, l'évêque d'Apt publia un écrit que le parlement qualifia *d'appel séditieux, téméraire, tendant à la révolte, contraire à l'autorité du roi.* Il condamna cette production à être brûlée par la main du bourreau, et fit saisir en même temps tous les revenus du prélat.

Toutes les classes de la société s'associaient à ces disputes, et l'église de France se déchirait le sein avec fureur. Témoignage bien triste de la fragilité humaine! L'évêque de Marseille, le glorieux Belsunce, se mit à soutenir la bulle du Saint-Siége avec une violence que l'on n'attendait pas de son beau caractère ni de ses rares vertus. Élevé dans l'ordre des Jésuites, imbu de leurs doctrines, entraîné par l'esprit de corps, il se soulevait d'indignation au nom de Jansénisme, et cédant à la voix de sa conscience trompée, il poursuivit de ses implacables rigueurs les pères de l'oratoire, rebelles, d'après lui, envers l'autorité divine. Ces religieux avaient fait leur devoir durant la peste

de Marseille, et Belsunce poussa l'injustice jusqu'à les accuser de désertion et de lâcheté, lui qui avait été témoin de leur dévouement et de leur courage.

Il y avait long-temps que le sage et modeste Fleury, évêque de Fréjus, avait écrit contre le père Quesnel, dans le dessein de plaire à Louis XIV, qui lui reprochait des ménagemens politiques. Mais Fleury, médiocre écrivain et plus médiocre penseur, avait été vaincu par son adversaire qui maniait les armes de la théologie avec beaucoup de force et d'adresse. L'évêque de Fréjus, blessé dans son amour-propre d'auteur, c'est-à-dire, dans ce que l'homme a de plus sensible et de plus irritable, en conserva un dépit violent qu'il sut pourtant dissimuler. Nommé précepteur du jeune Louis XV, il s'était démis le plus tôt qu'il avait pu de son évêché de Fréjus, après l'avoir libéré de dettes par son économie et y avoir fait beaucoup de bien par son esprit de conciliation. Cet évêché, loin de la cour, dans un pays peu agréable, lui avait toujours déplu. S'il faut en croire Voltaire(1), il disait que dès qu'il avait vu sa femme il avait été dégoûté de son mariage, et il signa, dans une lettre de plaisanterie au cardinal Quirini : *Fleury, évêque de Fréjus par l'indignation divine.* Parvenu au comble de la fortune et de la puissance, il fit

(1) Siècle de Louis XV, t. I, ch. III.

éclater son dépit contre les Jansénistes, ce dépit qui couvait dans son cœur sous les glaces de la vieillesse. Il avait refusé, avec l'archevêché de Reims, le titre de premier pair du royaume, mais il n'avait pu résister au désir d'être cardinal, et une seule voie était ouverte à tous les prélats français qui briguaient cette dignité éminente; c'était de montrer leur zèle pour la défense de la bulle *unigenitus*. Fleury promit tout au Saint-Siége, et quand son ambition fut satisfaite il tint toutes ses promesses.

Sur ces entrefaites, Jean Soanen, évêque de Senez, fit, en 1726, une instruction pastorale dans laquelle on trouvait des propositions assez analogues à celles de l'ouvrage du père Quesnel, et même à celles de Pascal, de Nicole et d'Arnaud, ces illustres solitaires de Port Royal, ornemens d'un règne sous lequel ils n'avaient éprouvé que des disgraces. Le siége archiépiscopal d'Embrun était alors occupé par Guérin de Tencin, qui avait été l'agent des intrigues de Dubois à Rome pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal, de concert avec Laffiteau, évêque de Sisteron. Depuis lors de Tencin avait sollicité sans succès un de ces chapeaux pour lui-même. Il se flatta d'atteindre le but de ses ambitieux désirs en persécutant Soanen, l'un de ses suffragans; et Fleury, qui cherchait l'occasion de satisfaire ses vieux sentimens de vengeance par un coup d'autorité, ne rougit point de

sacrifier un saint évêque octogénaire, sans protection à la cour et concentré dans son diocèse, où il se livrait à la pratique des bonnes œuvres. Comme les Jansénistes n'avaient cessé d'appeler un concile, ce fut par un concile que Fleury voulut les accabler, et il arrangea toutes choses de manière que la décision de cette assemblée fût conforme à ses désirs. Le 16 août 1727, il fit convoquer à Embrun, sous la présidence de Guérin de Tencin, un concile composé des évêques de Gap, de Bellay, de Fréjus, de Vence, de Sisteron, de Glandevès, d'Autun, de Viviers, d'Apt, de Valence, de Grenoble, de Grasse et de Marseille. Le clergé de France comptait peu de *Constitutionnaires* (1) aussi décidés. Jean Soanen y fut cité, comparut, avoua l'ouvrage et répondit avec une fermeté qui étonna ses juges. Le concile le déclara suspendu de ses fonctions épiscopales, et nonobstant son appel de la sentence au futur concile général, une lettre de cachet l'arracha de son diocèse et l'exila dans les montagnes de l'Auvergne, où sa vie se prolongea jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Cette condamnation eut un retentissement immense. Jansénistes, Molinistes, *acceptans*, *refusans*, (2), s'émurent à la fois, crièrent tous en-

(1) On appelait constitutionnaires les partisans de la bulle *unigenitus*, appelée aussi constitution.

(2) Ceux qui acceptaient et ceux qui refusaient cette bulle.

semble. Le cardinal de Noailles était alors archevêque de Paris. Vieux champion des libertés de l'église gallicane, infatigable ennemi de la politique ultramontaine, il ne put voir sans indignation le pieux Soanen éprouver le sort qu'il avait longtemps craint pour lui-même. Appuyé par douze évêques, il déclara, en 1728, qu'il appelait du jugement du concile d'Embrun, d'abord au roi, ensuite à un futur concile. En même temps on vit partir de tous les coins de la France une multitude d'adhésions à la cause de l'évêque de Senez, considéré comme un martyr, *prisonnier de Jésus-Christ*, ainsi que ce vieillard se nommait lui-même. Cinquante avocats de Paris s'élevèrent contre le même jugement, qu'ils attaquèrent sur le fond et sur la forme. Des lettres de cachet, odieux argumens du pouvoir absolu, punirent d'exil quelques-uns de ceux qui s'étaient ainsi mis en révolte contre la majorité de l'épiscopat français, et cent docteurs en théologie furent exclus de la Sorbonne en 1729. Le cardinal de Noailles, démentant sa renommée d'inflexibilité, rétracta ses opinions, accepta la bulle, et mourut bientôt après. Il fut remplacé par Vintimille-du-Luc, archevêque d'Aix, d'une opinion tout opposée. Le 3 avril 1730, Louis XV fit tenir un lit de justice où la constitution *unigenitus* fut enregistrée sans aucune modification, ainsi que toutes les bulles des Papes contre le Jansénisme. Le parlement de Paris, protestant contre

cet enregistrement forcé, fit un arrêté qui tendait à mettre l'autorité civile à l'abri des atteintes du pouvoir pontifical, et qui différait très-peu des articles que Bossuet avait publiés comme maximes de l'église gallicane. La multitude fortement agitée prenait fait et cause pour les Jansénistes qui la remuaient avec le levier de la superstition. Elle témoignait ses croyances et ses sympathies par des exagérations et des extravagances, selon l'usage des masses populaires. D'imbécilles convulsionnaires, dans le délire de leur fanatisme, croyaient que des miracles s'opéraient chaque jour sur le tombeau du diacre Pâris, au cimetière Saint-Médard. La lutte continua entre les parlemens de France, qui repoussaient la bulle *unigenitus*, et le roi qui persistait à soutenir cette cause de tant de troubles et de folies. En 1732, les partisans de la bulle abusèrent de leur triomphe. L'archevêque d'Arles, dans un mandement publié à l'occasion d'un jubilé, outragea toutes les compagnies souveraines qu'il traita de séditieuses. Aucune instruction pastorale n'avait encore emprunté les accens de la poésie. Celle de l'archevêque d'Arles montra cette nouveauté singulière (1). Le parlement d'Aix

(1) Il finissait par ces vers :

Thémis, j'implore ta vengeance
Contre ce rebelle troupeau.
N'en connais-tu pas l'arrogance ?
Mais non, je ne vois plus dans tes mains la balance;
Pourquoi devant tes yeux gardes-tu ton bandeau ?

fit brûler ce mandement, et Fleury exila l'auteur.

Au milieu de ces débats ardens, qui portaient atteinte à la religion catholique déjà livrée aux regards dédaigneux d'une philosophie sceptique et moqueuse, un procès malheureusement bien célèbre vint fournir pâture à tous les amis du scandale.

Jean-Baptiste Girard, né à Dôle, en Franche-Comté, de parens honnêtes, qui ne négligèrent rien pour lui donner une éducation excellente, avait été admis dans la Société des Jésuites, et chargé, quelque temps, de régenter les basses classes dans différens colléges. Il professa ensuite les classes supérieures et la philosophie avec beaucoup de succès, et se consacra enfin à la prédication. Doué d'un organe sonore, d'un débit agréable, du talent de persuader les esprits et d'émouvoir les cœurs, il étendit sa renommée dans cette nouvelle carrière. Partout la foule se pressait pour l'entendre. Il avait déjà prêché à Marseille et dans les principales villes de Provence, lorsqu'il fut envoyé à Aix en 1718. Il y demeura dix années, et au bout de ce temps, il fut nommé recteur du séminaire royal de la marine, à Toulon.

Il y arriva le 8 avril 1728. Le père Alexis Maurin, carme déchaussé, voyait alors son confessionnal assiégé par une foule de dévotes, et la plupart d'entr'elles, l'abandonnant bientôt, voulurent avoir le père Girard pour directeur. Marie-

Catherine Cadière, âgée de dix-neuf ans, parut une des plus empressées. Elle était fille d'un marchand dont le commerce avait prospéré, et qui, à sa mort, laissa une veuve chargée de quatre enfans, mais avec une fortune assez honnête pour lui donner le moyen de les élever avec convenance. L'aîné voulut se faire chartreux, et ce ne fut qu'en cédant aux vives instances de sa mère, qu'il s'engagea dans le mariage. Le second prit l'habit de Saint-Dominique, vint à Paris étudier en théologie et reçut le grade de bachelier en Sorbonne. Le troisième entra dans l'ordre ecclésiastique. Marie-Catherine, la plus jeune de tous, était jolie. L'imprudente lecture des livres ascétiques, les plus remplis d'une fausse spiritualité, avait exalté son imagination déjà bien vive, déjà portée à toutes les exagérations religieuses. Elle passait dans son quartier pour avoir reçu d'abondantes graces du ciel. Dans l'ame encore si fraîche de cette jeune fille il y avait un fond inépuisable de vanité singulière. Elle voulait qu'on la crût une sainte, bien qu'elle ne se livrât à aucune œuvre de charité, bien qu'on ne remarquât dans sa vie aucun vestige de ces vertus morales qui distinguent le vrai chrétien. Pour se mettre d'abord en crédit avec son nouveau directeur et l'emporter sur les autres pénitentes, elle lui déclara que ce qui l'avait engagée à se confesser à lui, c'est qu'un jour qu'il sortait de l'église des Carmes, Dieu lui avait dit en termes

formels en le lui montrant : Voilà l'homme que je t'ai destiné , *Ecce Homo*. Telle était cette fille qui ne semblait faite que pour être confondue dans la foule, et qui pourtant remplit l'Europe du bruit de son nom.

Le père Girard, condamné comme elle à une triste immortalité, avait quarante-sept ans lorsqu'il s'établit à Toulon, et sa figure était fort laide. Bien qu'il eût déjà admis d'autres pénitentes à des faveurs particulières, il distingua La Cadière et lui donna des marques de préférence. Il parut même ajouter foi aux extravagantes visions qu'elle lui racontait, et l'encouragea par là à de nouvelles folies. Il fit usage, dans sa direction religieuse, des principes de quiétisme que Molinos, prêtre espagnol, avait mis en crédit, et qui égarèrent un instant notre illustre Fénélon. Ces dangereuses erreurs, condamnées par l'église, réduisaient la plus haute perfection de l'ame à une contemplation passive qui l'absorbait tellement, qu'elle ne prenait aucune part aux sensations corporelles. L'esprit pouvait conserver sa pureté au milieu de toutes les sensualités de la terre, parce qu'il n'y prenait aucune part. L'homme devait s'anéantir devant Dieu et demeurer dans un repos inaltérable. Ainsi la prière vocale devenait inutile ; l'exercice des vertus chrétiennes était un obstacle à l'opération divine. Au contraire, le mouvement physique ne troublait point la quiétude. La dé-

bauche n'était que l'ouvrage d'un corps qui n'agissait plus sous l'impression de la volonté. Les actions les plus sales, les voluptés les plus coupables, considérées comme choses indifférentes, ne devaient point éloigner de la fréquentation des sacremens une ame qu'aucune tache ne pouvait souiller.

Ces maximes corruptrices, prêchées dans le tribunal de la pénitence par un confesseur habile, que suivaient partout les applaudissemens du public, achevèrent de pervertir la malheureuse Cadière, qui recevait les paroles du père Girard comme des oracles descendus du ciel. Toutes ses facultés s'enflammèrent; tout son être fut électrisé. En cet état, elle éprouva une vision. Ce fut l'aspect d'une personne qui était en péché mortel, pour avoir commis un acte d'impureté. Une voix intérieure lui cria qu'il dépendait d'elle de délivrer cette ame malheureuse, en acceptant une obsession pendant une année; ce qui signifiait, en langage mystique, qu'il fallait consentir à ce que, pendant ce temps, le démon s'emparât d'elle. La Cadière s'empressa de faire part de cette apparition à son directeur, et celui-ci, d'après ce qu'elle déclara plus tard, la força de prononcer ce pacte : *qu'elle se livrerait à tout ce qu'il exigerait, pour faire, pour dire, pour agir et pour souffrir.* Le père Girard opposa une dénégation constante à la déclaration de la fille Cadière sur ce

point, qui n'a jamais été bien éclairci. Mais ce qui resta hors de doute, ce fut la soumission aveugle de cette illuminée aux volontés absolues du père Girard. Ce fut leur intimité mutuelle, leur fréquentation journalière. Le père Girard, s'abandonnant aux soins de sa pénitente privilégiée, ne craignit point de lui faire dans sa chambre des visites assidues et d'y rester enfermé pendant des heures entières.

Le lieu de la scène changea bientôt. Au mois de juin 1730, le P. Girard détermina La Cadière à se retirer au couvent des filles de Sainte-Claire d'Olioulles, bien qu'elle ne se sentît aucune vocation pour les austérités religieuses ni pour les règles claustrales. Quel était le but du jésuite? Voulait-il mettre sa pénitente à l'abri des visites des médecins? Craignait-il que quelque indiscret n'ouvrît enfin les yeux de la mère et des parens de cette fille? Avait-il jugé plus prudent de la voir avec moins d'éclat? Rien ne jette de la lumière sur ces questions incertaines. Quoiqu'il en soit, le P. Girard, placé à la tête d'une communauté considérable, chargé d'une direction nombreuse, prêchant souvent dans toutes les églises de Toulon, négligea ses affaires pour aller deux fois la semaine à Olioulles. Il continua de visiter au couvent des Clairistes sa dévote chérie et d'avoir avec elle les liaisons les plus familières. Celle-ci, jouant toujours le rôle d'inspirée, continua de vouloir passer

pour sainte. Elle eut encore des visions, des ravissemens, des extases, et prétendit faire des miracles. L'insensée osait dire qu'elle contemplait face à face la majesté du Dieu vivant. Les prodiges naissent sous ses pas, les anges lui sourient, la caressent avec des transports d'allégresse, l'abreuvent de délices ineffables, au milieu des concerts les plus mélodieux; le ciel jette sur elle des regards de complaisance et d'amour; la Sainte-Trinité la couronne; le Père Éternel l'unit à lui pour coopérer aux desseins de son fils et à l'augmentation de sa gloire. Aidée par le P. Girard, elle emploie tous les moyens, elle use de toutes les impostures pour soutenir et pour étendre sa renommée de sainteté. Pourtant elle résiste avec une fermeté inébranlable aux pressantes instances de son confesseur, qui veut l'attacher par des vœux solennels à la vie religieuse. Elle irrite le despotisme du jésuite, et sa résistance invincible fut l'origine de leur rupture. Toujours ardente dans ses sentimens, La Cadière fit succéder une haine implacable à sa confiance absolue, à son aveugle abandon.

Le P. Girard avait témoigné le désir de placer cette fille dans un autre couvent. L'Évêque de Toulon, voulant conserver dans son diocèse la *Sainte d'Olioulles*, car c'est ainsi qu'il l'appelait, l'envoya prendre dans sa voiture, le 17 septembre 1730, la fit ramener en ville par l'abbé Camerle, son aumônier, et lui donna pour nouveau direc-

teur le P. Nicolas, prieur des Carmes-Déchaussés, janséniste connu et grand ennemi des Jésuites. Ce religieux, après l'avoir entendue en confession, l'engagea à répéter devant des témoins ce qu'elle lui avait dit de ses rapports avec son ancien directeur, et l'infortunée se frappa elle-même en frappant le P. Girard. Elle déchira le voile qui couvrait ses débordemens, et ne craignit point de condamner son nom à un opprobre éternel. Elle osa, femme isolée, créature débile, elle osa se poser en face de l'opinion publique armée de tant de colère et de tant de sarcasmes contre les personnes de son sexe, coupables des mêmes faiblesses. L'éclat de cette affaire fit regarder, dans Toulon, le P. Girard comme sorcier et comme abusant de son commerce avec l'enfer, pour séduire la vertu de ses pénitentes. Le 18 novembre, l'official interrogea La Cadière, laquelle se mit sous la protection de son juge naturel, Martelli-Chautard, lieutenant-général en la sénéchaussée, et lui porta une plainte en forme contre son ancien confesseur. Le 24 du même mois, ce magistrat commença l'information conjointement avec l'Official, qui s'efforçait de donner à la cause une tournure favorable au P. Girard. L'Évêque de Toulon, chaudement dévoué aux Jésuites, ordonna à tous les prêtres de son diocèse de ne pas recevoir La Cadière au tribunal de la pénitence, qu'elle n'eût auparavant rétracté son accusation contre le P. Girard

et qu'elle ne lui eût fait une réparation d'honneur. Lebret, premier président du parlement d'Aix et intendant de Provence, céda aussi aux manœuvres et au crédit des Jésuites qui obtinrent de lui, contre La Cadière, un ordre de réclusion au couvent des Ursulines de Toulon. La mère de cette fille adressa de respectueuses doléances au cardinal de Fleury, devenu premier ministre, et au chancelier d'Aguesseau; mais elle n'en reçut aucune réponse, et la procédure continua de marcher avec une extrême lenteur. Les Jésuites et leurs amis cherchaient à séduire les témoins, travaillaient à tourmenter La Cadière, pour lui arracher un désaveu de sa plainte. Le ministère rompit enfin le silence, et des lettres patentes du 25 janvier 1731 attribuèrent la connaissance de ce procès à la grande-chambre du parlement d'Aix. Cette compagnie délégua les conseillers Bouchet de Faucon et Cadenet de Charleval pour continuer la procédure, et ces deux commissaires, suivis du procureur-général d'Argens, se transportèrent à Toulon. Les Jésuites, pour faire perdre de vue le véritable objet des poursuites, s'efforcèrent de persuader à ces magistrats, déjà trop portés à favoriser le P. Girard, que le P. Nicolas et la famille Cadière avaient formé un complot contre l'innocence de leur confrère. Girard, Nicolas, La Cadière et ses deux frères le dominicain et le prêtre, frappés des mêmes décrets par les Commissaires instructeurs, furent tous renvoyés à Aix.

L'avocat Pazéry de Thorame se dévoua avec un zèle plein de chaleur à la défense du P. Girard. La Cadière sollicita inutilement le secours de tous les avocats d'Aix. Sourds à ses prières, ils lui refusèrent leur appui, et l'un d'eux, nommé Chaudon, fut alors obligé de se charger des intérêts de cette fille, en sa qualité de syndic de l'ordre, suivant les réglemens du barreau provençal. Chaudon, avant de diriger ses coups contre Girard, fit proposer aux Jésuites, par l'intermédiaire de Monval, conseiller en la Cour des Comptes à Aix, d'éteindre par un arrangement la mémoire d'une affaire si odieuse. Ils refusèrent, disant que c'était moins la cause du P. Girard que celle de la société, et qu'ils voulaient un arrêt. Chaudon, au défaut de talent, avait beaucoup d'indépendance et d'énergie. Il répliqua qu'il allait employer toute la force de son ame et toute la liberté de son ministère à la défense d'une pauvre fille opprimée, et qu'il était bien décidé à remplir ce saint devoir, même, s'il le fallait, aux dépens de sa vie. Il tint noblement parole. Son dévouement sans bornes, son courage, guidé par la modération, ne se démentirent pas un seul instant. Mais il fit malheureusement ce que font tous les hommes de sa classe qui ont une provision d'argumens au service de toutes les causes. Sa position était digne et belle. Il la gâta, et se rendit ridicule en soutenant, probablement contre sa conviction, les deux premiers chefs de plainte

formés par La Cadière contre le P. Girard, c'est-à-dire, l'enchantement et la sorcellerie. Comment soutenir pareille chose au dix-huitième siècle, au siècle de Montesquieu, de Voltaire et de Rousseau, au milieu des lumières de la civilisation française? Fallait-il donc être sorcier (1) pour séduire une jeune fille? Suivant Chaudon, les accidens d'obsession de La Cadière venaient de la force magique de Girard. Cet avocat, pour prouver qu'il existe des enchanteurs et des sorciers, invoquait l'ancien testament, l'évangile, les actes des apôtres, les histoires ecclésiastiques, le droit romain et le droit canon, les conciles, les ordonnances des rois de France qui ont fixé la qualité et les peines des sortiléges, les arrêts de tous les parlemens du royaume qui ont condamné à mort les coupables de ce crime. Chaudon ne manqua pas de s'appuyer sur le fameux arrêt rendu contre le curé Gaufridy, en 1611, par le parlement d'Aix. Il ajouta, à la puissance de cet arrêt, l'autorité des théologiens et des docteurs, celle de Dumoulin sur la coutume

(1) Tout est humain, Girard, en votre fait.
Mais, mon ami, je ne m'attendais guère
De voir entrer le diable en cette affaire.
Girard, Girard; tous vos accusateurs,
Jacobin, Carme, et feseur d'écriture,
Juges, temoins, ennemis, protecteurs,
Aucun de vous n'est sorcier, je vous jure..

Voltaire. *La Pucelle*, Chant III.

de Paris. Enfin il cita le témoignage de plusieurs auteurs jésuites qui ont fait des efforts pour prouver l'existence de la magie, des enchanteurs et des sortiléges.

Girard était encore accusé de quiétisme, d'inceste spirituel et d'avortement; l'accusation de quiétisme semblait sortir du domaine de la justice séculière. Quant à l'inceste spirituel, c'est-à-dire, aux actes de corruption et de libertinage, la procédure en fournissait des preuves accablantes. L'impudique Girard, profanateur des choses les plus saintes, ministre sacrilége du Dieu de pureté, dont il invoquait à toute heure la puissance et le nom, s'était livré avec sa pénitente à ces turpitudes capricieuses de débauche raffinée, qu'on ne pardonnerait pas à un jeune homme dans la fougue de ses orageuses passions, et dans l'ébranlement de ses sens pleins de flammes. Si la preuve juridique n'était pas complète touchant le crime d'avortement, les indices étaient nombreux et les soupçons étaient bien graves.

Les Jésuites et leurs nombreux adhérens mettaient en œuvre tout leur crédit, épuisaient toutes leurs ressources pour sauver la vie et l'honneur du P. Girard, qu'ils représentaient comme victime d'un noir complot formé par les ennemis de la religion, et ils avaient partout des protecteurs actifs, à la cour, dans la magistrature, au barreau, dans l'église. Cette compagnie de Jésus,

si forte par ses principes d'union et de solidarité, n'abandonnait aucun de ses membres dans les épreuves les plus difficiles, dans les situations les plus périlleuses : elle tendait une main secourable aux plus compromis et se dressait toujours comme un seul homme pour les défendre. Ses ennemis, ne restant pas en défaut, vinrent au secours de La Cadière, de sorte qu'il y eut entre les uns et les autres une lutte ardente d'intrigues et de libelles diffamatoires. Il ne fut plus question du P. Girard ni de sa pénitente, mais de deux factions menaçantes et prêtes à se dévorer. La ville d'Aix ne fut pas le seul foyer de la discorde; la Provence entière était en feu, et le royaume même prenait part à l'agitation. Chaque parti comptait à sa tête des dames de première qualité, qui employaient réciproquement leurs efforts pour écraser leurs adversaires. Des groupes d'enfants parcouraient les rues et quêtaient, en agitant une clochette, des fagots pour brûler le P. Girard. A ceux-là en succédaient d'autres qui portaient une chaise (1) en guise de bannière, et qui demandaient aussi des fagots pour brûler La Cadière. Lorsque ces deux troupes se rencontraient elles en venaient aux mains avec une fureur inouïe. Le fils de l'avocat Chaudon, étant allé dans une maison de campagne à deux lieues

(1) La chaise s'appelle *cadiéro* en langue provençale, ce qui offrait un jeu de mot allégorique.

de Marseille, fut attiré par l'ardeur de la chasse jusqu'aux portes de la ville et y entra pour se reposer quelque temps. Un écolier qui l'avait vu à Aix, le reconnut et le nomma. Le fils du défenseur de La Cadière, escorté par la foule qui grossissait sans cesse, fut porté en triomphe dans les principales rues, et chacun se disputa l'honneur de lui donner l'hospitalité.

L'esprit de parti bouleversait toutes les têtes et déchirait le sein du parlement lui-même. La fureur des passions venait s'y déchaîner. D'Argens, procureur-général, fut accusé d'avoir inspiré des réponses au P. Girard, pour préparer son acquittement. D'un autre côté, on reprocha à quelques membres des enquêtes d'avoir raffermi La Cadière dans les siennes. D'autres membres se flétrirent par des reproches de partialité et de faveur, se donnèrent des démentis, s'insultèrent les uns les autres, et réparèrent ces affronts par d'humiliantes excuses.

Cependant le jour du jugement approchait, et tous les esprits étaient dans l'attente, comme s'il se fut agi de l'événement le plus grave. Les conclusions avaient été délibérées en assemblée de parquet composé de cinq membres; prises à la majorité de trois voix contre deux, elles furent lues à l'audience, le 11 septembre 1731, par Gaufridy, premier avocat général, qui était d'un avis contraire, mais qui fut obligé de subir la loi du

plus grand nombre. Ces conclusions tendaient à ce que le P. Girard fût mis hors de procès; à ce que La Cadière, convaincue d'accusation fausse et calomnieuse, d'avoir abusé de la religion et profané ses mystères, d'avoir contrefait la sainte et la possédée, « fût livrée aux mains de l'exécuteur « de la haute justice, pour faire amende honora-« ble devant la porte de l'église métropolitaine, « et de là menée sur la potence de la place des « Prêcheurs pour y être pendue et étranglée, et « préalablement appliquée à la question ordinaire « et extraordinaire, pour tirer plus ample vérité « sur les complices de ses crimes; pour ensuite « faire droit à l'égard de ses deux frères et du « P. Nicolas. »

Ces conclusions augmentèrent l'agitation populaire. Une foule innombrable entoura le couvent où La Cadière était enfermée, et lui cria de bannir de son ame le trouble et l'épouvante. Dieu, lui disait-on, a suscité, pour défendre votre innocence, autant d'honnêtes gens qu'il y a de méchans vendus aux Jésuites. Enfin, après des incidens sans nombre, la délibération commença dans la grande chambre. Jamais, de mémoire d'homme, cour de justice ne s'était livrée à des débats plus longs, plus animés et plus tumultueux. De Villeneuve d'Ansouis, commissaire rapporteur, et, en cette qualité, premier opinant, fut d'avis de mettre le P. Girard hors de cour purement et simplement.

De Suffren, doyen des conseillers, vota pour le bannissement perpétuel, mais il revint ensuite à l'avis du rapporteur. Morel Villeneuve de Mons, Gautier de Valabres, Bouchet de Faucon, d'Estienne et Meyronnet Châteauneuf opinèrent aussi en faveur du jésuite. De Revest de Montvert, motivant longuement son opinion, déclara qu'il ne s'arrêtait pas à l'accusation de sortilége et de quiétisme; mais je vois, ajouta-t-il, que l'inceste et l'avortement sont bien prouvés. Il conclut en confessant qu'il croirait ne pas faire usage de sa raison, s'il ne condamnait à mort un homme convaincu de crimes aussi odieux. Dès que cet avis fut ouvert, l'abbé Cadenet de Charleval, conseiller-clerc, se retira, suivant la maxime de l'église qui lui imposait l'obligation de s'abstenir dans toutes les affaires qui pouvaient entraîner la peine capitale. Martini de Saint Jean observa que les conclusions des gens du roi demandaient justement une victime, mais qu'il ne fallait pas prendre le change. Il prouva les crimes du P. Girard et fut d'avis de le condamner au feu. De Laurens de Peyroles et Arnaud de Nibles dirent que telle était aussi leur opinion. De l'Estang de parades déclama beaucoup contre La Cadière et parla long-temps sur l'innocence du P. Girard. De Montvallon, après s'être étendu sur l'extrême simplicité du pauvre confesseur et sur la fourberie de la jeune pénitente, mit le bon père hors d'instance. D'Hesmivy de

Moissac épuisa, pour ainsi dire, la matière contre l'accusé. « Pourquoi perdre tant de temps, dit « Montvallon, à demi-voix; l'arrêt est fait, et per« sonne de nous ne reviendra à d'autres senti« mens. — Cela servira au moins au jugement de « Dieu, reprit vivement de Moissac. Il n'y a que « trop de loups dans la bergerie, et si je laissais « encore celui-là, je me croirais déshonoré devant « le ciel et devant les hommes. Oui, je me croi« rais souillé d'une tache éternelle, si j'hésitais un « seul instant à condamner à mort un si grand « scélérat. Je ne puis faire moins pour venger la « religion outragée, la morale méconnue, les plus « saintes lois foulées aux pieds. Je ne puis faire « moins pour le repos et la sûreté des familles. » De Ricard se rangea à cet avis. Une violente attaque de goutte avait failli priver La Cadière de son suffrage; mais sachant que l'arrêt pouvait dépendre d'une seule voix, il se fit porter au palais. De Trimond déclara qu'il n'avait jamais vu de procédure si noire, ni de crimes si bien prouvés. Il était malade, comme de Ricard, et sa famille alarmée voulait qu'il restât dans son lit. Mais sourd à toutes les prières, inaccessible à toutes les séductions, il protesta qu'il irait au palais fût-il à l'agonie, et qu'il brûlerait sa maison si on s'opiniâtrait à le persécuter. De Galice dit que la culpabilité du P. Girard lui paraissait aussi claire que la lumière du jour. Les présidens de Coriolis d'Espi-

nouse et de Piolenc pensèrent que ce jésuite avait été la dupe de La Cadière, qui l'avait fait tomber dans un piége, et que cette fille était la seule coupable. « Jamais, dit De la Boulie, jamais je n'ai « cru que le P. Girard fût enchanteur ou sorcier. « C'est un homme comme les autres, mais un « homme incestueux et infanticide. » Ce qu'il prouva au long, et conclut à ce que le criminel fût condamné à la peine du feu. Leblanc Leveaune émit le même avis, auquel se rangèrent les présidens de Maliverny et de Regusse. Vingt-quatre membres de la cour avaient déjà voté, et il y avait partage de douze voix contre douze. Mais comme le conseiller Bouchet de Faucon était neveu du doyen de Suffren, leurs deux voix favorables au P. Girard ne comptèrent que pour une seule, de sorte que la majorité légale était pour sa condamnation. Restait le vote décisif du premier président Lebret. Ce vote fut pour l'acquittement et rétablit ainsi le partage. C'était tout juste ce qu'il fallait pour sauver du supplice du feu le P. Girard, lequel *sortit de là scène, moitié sain, moitié brûlé*, selon l'expression d'un magistrat (1). Par arrêt du 10 octobre 1731, le parlement le déchargea de l'accusation portée contre lui et le renvoya devant l'officialité de Toulon, pour le *délit*

(1) Richer, Causes Célèbres, t. II, p. 481.

commun (1). Les débats furent aussi pleins d'ardeur au sujet de La Cadière et des autres accusés. L'arrêt rendu à la majorité de quatorze voix contre onze, les acquitta tous et néanmoins condamna La Cadière aux dépens de la procédure faite à Toulon.

Dès que cet arrêt fut connu, le peuple, tumultueusement assemblé sur la place du palais, frappa les airs de ses clameurs confuses, et lorsque les juges sortirent, il poursuivit de ses huées ceux qui avaient opiné pour l'acquittement du P. Girard, tandis qu'il accueillit les autres avec des applaudissemens frénétiques. Le rang, le crédit et l'autorité du premier président Lebret, l'estime dont il jouissait dans la province, ne purent le garantir des insultes. Son carrosse fut assailli de coups de pierres, et le président de Maliverny eut tous les honneurs du triomphe. La Cadière, mise en liberté, se retira chez son procureur où elle reçut de nombreuses visites. De temps en temps elle était obligée de paraître à la fenêtre pour se montrer à la foule qui la demandait à grands cris. Le lendemain elle alla remercier les membres de la cour qui s'étaient prononcés pour elle, et dix mille personnes formèrent son cortége. L'enthousiasme la fit rechercher par les premières maisons d'Aix. Toutes

(1) On appelait *délit commun* un délit commis par un ecclésiastique, mais qui n'entraînait aucune peine afflictive ou infamante, car dans ce dernier cas le délit était *privilégié.* — Voy. Rousseaud de la Combe, Traité des Matières Criminelles, 2e part., ch VI, sect. 1.

l'invitèrent à leur table, et l'on prit des arrangemens pour qu'elle pût aller successivement chez les unes et chez les autres. Parmi les personnes qui lui donnèrent publiquement les plus vives marques de sympathie, on compta une dame de haute distinction. C'était madame de Simiane, fille du lieutenant-général comte de Grignan, et petite-fille de madame de Sévigné. Lebret fit entrer dans la ville le régiment de Flandre, pour comprimer ces démonstrations inconvenantes et rétablir la tranquillité publique. En même temps il intima à La Cadière l'ordre de sortir d'Aix. Elle s'empressa d'obéir, et le lieu qu'elle choisit pour asile est toujours resté inconnu.

Quant au P. Girard, il sortit de prison le lendemain de son jugement, dans une chaise à porteurs, dont les rideaux bien tirés ne l'empêchèrent pas d'être découvert. Le peuple se rua sur lui, et l'appela sorcier, scélérat, sacrilége. Les porteurs ne parvinrent qu'avec peine à le jeter sur la porte de l'église des Jésuites que l'on barricada promptement. Il se mit à genoux et peu de temps après il monta à l'autel pour célébrer la messe. Ses meilleurs amis s'en affligèrent, et de Brancas, archevêque d'Aix, adressa des reproches aux supérieurs du couvent des Jésuites qui avaient toléré un pareil scandale.

A Marseille, on livra publiquement aux flammes des mannequins de paille habillés en jésuite, et il y eut à Toulon de plus grands excès populaires.

On avait cru, sur l'assertion de l'évêque, que La Cadière serait au moins condamnée au fouet, et la consternation devint universelle. Mais lorsqu'on apprit le jugement, on alluma des feux de joie dans tous les quartiers. Le cercle des bourgeois fut illuminé, et l'on y éleva sur un trône une *chaise* ornée de rubans. Un attroupement considérable assiégeait la maison des Jésuites, et cherchait à l'incendier avec des fagots de sarments, lorsque le père Grignet, l'un de ces religieux, eut assez de courage pour aller, par une porte dérobée, demander du secours. Le commandant de la place accourut à la tête d'un corps de troupes et dispersa les mutins. Pendant trois jours on promena, dans toute la ville, une soutane placée au bout d'une perche avec une tête de bois surmontée d'un trépied triangulaire renversé, dont chaque pied était garni d'une corne repliée, à peu près comme celles que les peintres donnent au démon. On s'arrêtait devant la porte de toutes les dévotes que l'on nommait *Girardines*. Là, un homme de la troupe fesait subir un interrogatoire à l'effigie. Les réponses étaient fournies par celui qui la portait, et on la condamnait au feu. Cette comique sentence fut exécutée au champ de bataille.

L'arrêt rendu par le parlement d'Aix n'avait satisfait personne, et paraissait absurde à tout le monde. Les partisans du père Girard voulaient que La Cadière fût condamnée comme calomniatrice,

et les amis de cette fille se récriaient contre l'acquittement du jésuite. Le chancelier d'Aguesseau, ne comprenant pas un arrêt qui lui semblait si contradictoire, écrivit au président de Maliverny, le 14 novembre 1731 : « Le jugement du procès « du P. Girard a fait et fait encore un si grand « bruit, que je ne puis me dispenser, pour l'hon« neur de la justice, d'entrer dans l'examen des « motifs qui ont paru produire une si grande « contrariété d'opinions entre les juges. » D'Aguesseau se livrait ensuite à des considérations élevées, et finissait par demander au président de Maliverny tous les éclaircissemens nécessaires. Il adressa la même demande au premier président Lebret. On ignore si Lebret satisfit aux désirs de d'Aguesseau, mais on sait que de Maliverny, après avoir réuni les membres de la grand'chambre qui avaient voté comme lui, s'empressa d'envoyer à l'illustre chancelier un long mémoire, où il avait renfermé tous les élémens de leur conviction commune.

Pendant que le chef de la magistrature française recherchait les lumières dont il avait besoin pour connaître le véritable sens du fameux arrêt du parlement d'Aix, la vengeance des Jésuites poursuivait sans relâche les principaux amis de La Cadière, et Belsunce, évêque de Marseille, se montrait à la tête des persécuteurs les plus ardens. Ce prélat écrivit une lettre curieuse au cardinal de Fleury, pour pousser le gouvernement à des actes

de violence. « Monseigneur, lui disait-il, vous « avez mieux senti que personne l'indignité et le « ridicule d'un arrêt qui a mis hors de cour et les « accusateurs et les accusés. Si les juges eussent « fait brûler le P. Girard, que je regarde comme « un véritable saint, ils auraient fait une injustice, « mais ils ne se seraient pas déshonorés devant « les hommes, comme ils viennent de le faire, en « fournissant à toutes les nations un fondement « bien solide de parler désavantageusement de la « manière dont la justice est exercée en France. « Mais si on sait tout ce qui s'est passé, que « n'aura-t-on pas lieu de dire? Une cabale muti-« née contre l'église, et qui n'est pas plus sou-« mise au roi, a mené toute l'affaire........ Le « complot était fait, et plusieurs jours avant « l'arrêt il était public que dix juges condamne-« raient le P. Girard au feu. Ils l'ont fait effecti-« vement, et ont, à la honte de l'humanité, « prononcé cette condamnation en riant. Ce se-« rait encore peu de chose, Monseigneur, si on « n'avait trouvé le moyen d'exciter les peuples par « les écrits infames de l'avocat Chaudon et par « les bruits calomnieux qui ont été répandus. Ja-« mais on ne vit dans les peuples une disposition « si prochaine à la révolte...... J'ose vous assurer « que si le roi ne se sert de son pouvoir pour re-« médier incessamment aux maux dont nous « sommes menacés, on n'écoutera plus bientôt

« ni pasteur, ni commandant, et on n'aura plus
« de justice à espérer dans un parlement dont les
« membres ne songeront plus qu'à mériter les
« folles acclamations d'une populace effrénée, ou
« qu'à éviter les avanies qui les intimident. Les
« Jansénistes, qui ne sont pas faibles dans cette
« Province, porteront aisément les esprits à la sé-
« dition ouverte. V. E. aime l'église, elle aime
« l'état, elle aime la Provence en particulier ;
« qu'elle soit donc touchée des malheurs qui les
« menacent..... J'oserais supplier V. E. pour le bien
« de la religion, attaquée manifestement dans la
« personne du P. Girard, et pour l'intérêt public,
« d'engager le roi à ordonner la révision de l'af-
« faire..... Rendez justice à tant d'innocens calom-
« niés, à des prélats insultés, à une société qui
« est chère à l'église, et qui n'aurait pas tant
« d'ennemis, si elle l'était moins. On diffame
« cette société d'une manière mille fois plus hor-
« rible que dans les lettres provinciales. Enfin,
« vengez les saints dont on a eu l'impiété de
« noircir la réputation..... »

Les rigueurs du pouvoir, sollicitées avec tant d'instance par l'évêque de Marseille, s'appesantirent d'abord sur Gastaud, avocat distingué du parlement d'Aix, dénoncé comme l'un des plus chauds partisans de La Cadière. Il fut exilé à Viviers et y mourut au bout de deux ans. On lui refusa la sépulture ecclésiastique, et son corps fut enterré

dans un champ proche un grand chemin. Quatre négocians de Marseille furent arrêtés pour quelques paroles indiscrètes. L'abbé de Caveyrac, qui se trouvait pour lors dans cette ville, et que l'on soupçonnait d'avoir fait sur le procès quelques vers satyriques, fut jeté dans les fers et transféré ensuite au château de son père, pour y rester prisonnier. La dame Mansel de Volonne, dont l'époux et le fils étaient conseillers au parlement, fut, par lettre de cachet, reléguée dans sa terre. Les Jésuites, armés du crédit le plus redoutable, obtinrent aussi des lettres de cachet contre dix habitans de Toulon.

Le 20 février 1732, l'Official de cette ville, statuant sur le délit commun, prononça une sentence d'absolution contre le P. Girard. François de Villeneuve, évêque de Viviers, se fit gloire d'appeler auprès de lui ce jésuite fameux, qu'il accabla de bontés. « Mon révérend père, lui écrivait-il, vous « n'avez pas oublié mes anciens sentimens d'es- « time, de respect et de vénération pour vous. « Vos tribulations n'ont servi qu'à les augmenter, « et en respectant les desseins de Dieu dans la « conduite qu'il a tenue à votre égard, votre état « m'a encore paru plus digne d'envie que de com- « passion, parce que j'ai compris qu'une si grande « croix était en même temps la marque et l'occa- « sion de la plus haute vertu. Je ne doute pas, « mon révérend père, que vous n'ayez répondu

« aux vues de Dieu, toujours salutaires, quoique « dures en apparence, et je pense bien moins à « m'affliger avec vous de tout ce que l'injustice « des hommes vous a fait souffrir, qu'à vous fé- « liciter des profits que la foi et la grace vous ont « fait tirer de vos souffrances.» Le P. Girard, reçu dans le palais épiscopal de Viviers, y fut caressé par ce prélat et honoré de toute sa confiance. Il ne quitta cette douce retraite qu'après le départ de l'évêque pour les états du Dauphiné, et se rendit à Lyon, où son provincial le rappela. Bientôt il reçut ordre de se retirer à Dôle, sa ville natale, où il termina sa carrière, le 4 juillet 1733, *en odeur de sainteté*, suivant la relation publiée à ce sujet par le préfet du collége des Jésuites.

Au commencement de 1735, la mort du premier président Lebret mit fin à toutes les persécutions qui pesaient sur les Jansénistes et sur ceux qui s'étaient déclarés contre le P. Girard. De la Tour, nouveau chef du parlement de Provence, était animé d'un esprit honorable de modération et de sagesse. Il se mit en mouvement pour effacer les tristes souvenirs d'une affaire trop célèbre, et ne voulut entrer en charge que sous les auspices d'une réconciliation désirée. Ses nobles vœux furent satisfaits. Le cardinal de Fleury, enfin sensible aux douceurs de la clémence et bien inspiré cette fois, lui accorda le rappel des exilés et la délivrance des prisonniers.

CHAPITRE XXXIV.

1735 - 1763.

L'Europe entière est troublée par la guerre. — Désastre de la France. — Combat naval de Toulon. — Les Français, après avoir obtenu quelques succès en Italie, repassent le Var. — Invasion des Autrichiens en Provence. — Leurs opérations militaires. — Ils se rendent maître d'une grande partie de la Province. — Belle conduite de l'Évêque de Vence. — Arrivée du Maréchal de Belle-Isle, commandant l'armée française. — Cette armée reprend l'offensive. — Triste position des Autrichiens. — Ils évacuent la Provence. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Rupture entre l'Angleterre et la France. — Glorieuse expédition de Minorque. — Paix générale.

La paix régnait en Europe, lorsque l'empereur Charles VI, dernier prince de la maison d'Autriche, mourut au mois d'octobre 1740. Ce monarque, à défaut d'enfans mâles, avait institué pour son héritière universelle l'archiduchesse Marie-Thérèse, sa fille aînée, épouse de François de Lorraine, grand duc de Toscane, et il descendit au tombeau avec la ferme confiance que l'exécution de ses dernières volontés ne rencontrerait aucun

obstacle. Marie-Thérèse se fondait sur le droit naturel qui l'appelait à l'héritage de son père, sur une pragmatique-sanction qui confirmait ce droit, et sur la garantie de presque toutes les puissances de l'Europe. Mais dès que Charles VI eut rendu le dernier soupir, plusieurs prétendans se montrèrent. Charles-Albert, électeur de Bavière, Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, le roi d'Espagne Philippe V, réclamèrent la succession en tout ou en partie. Un prince dont on parlait peu, mais dont le nom devait bientôt voler de bouche en bouche sous l'immortelle consécration du génie et de la gloire, Frédéric II, roi de Prusse, porta les premiers coups en s'emparant de la Silésie. Le feu de la guerre se ralluma, et l'Europe ébranlée retentit du bruit des armes.

L'électeur de Bavière n'attendait, pour éclater, qu'un signal de la France. Mais le cardinal de Fleury ne voulait point dépouiller à main armée une héritière légitime que le gouvernement français avait déjà reconnue par un pacte solennel. La violation des traités troublait sa conscience et désolait sa vieillesse. Il reculait devant une entreprise qui lui semblait aussi hasardeuse qu'injuste. Le comte de Belle-Isle et son frère le chevalier, parvinrent à vaincre les scrupules du sage ministre. Fleury refusa toutefois de faire une guerre ouverte. De Belle-Isle fut envoyé à Francfort, au camp du roi de Prusse et à Dresde, pour négocier

en faveur de Charles-Albert de Bavière, qu'on voulait élever à l'empire, et enrichir des dépouilles d'une maison si long-temps rivale de la France. Il s'entendit avec Frédéric et la cour de Saxe. Charles-Albert reçut bientôt le titre de lieutenant-général des armées de Louis XV, et il entra facilement en Autriche, tandis que l'impératrice Marie-Thérèse résistait à peine au roi de Prusse. Ce prince, à la tête de l'armée française et de vingt mille saxons, marcha ensuite vers Prague, s'en empara, s'y fit couronner roi de Bohême, et alla recevoir à Francfort la couronne impériale sous le nom de Charles VII. Avec moins d'énergie et de vertu, Marie-Thérèse n'eût pas pu résister à tant d'ennemis ligués contre elle. Mais c'était une femme forte et digne de porter le sceptre des Césars. Quand tout semble l'abandonner, la Hongrie devient son refuge. Elle reçoit dans cette contrée belliqueuse des marques de dévouement admirable. L'enthousiasme public lui crée partout des défenseurs, ranime son espoir, relève ses affaires. L'Angleterre et la Hollande lui envoient des secours d'argent. Ses ennemis n'agissent point de concert et se plaignent les uns des autres. L'empereur Charles VII éprouve à son tour des revers. Les armées françaises en Bavière et en Bohême s'affaiblissent de jour en jour, sans qu'il se donne une grande bataille. Les Autrichiens viennent assiéger Prague, au mois de décembre 1742. Le comte de Belle-Isle, nommé ma-

réchal de France, sauve le reste de l'armée française assiégée dans cette ville, et ramène treize mille hommes à Égra par une route détournée, au milieu des glaces. Enfin la guerre est reportée du fond de l'Autriche au Rhin.

Les Français semblaient brouillés avec la victoire; l'année suivante ils perdirent la bataille de Dettingen contre Georges II, roi d'Angleterre, par trop de précipitation et trop peu de discipline, c'est-à-dire, par une faute du genre de celles qu'ils commirent aux journées funestes de Poitiers et d'Azincourt. Marie-Thérèse fit la paix avec le roi de Prusse au prix de la Silésie. L'empereur Charles VII n'avait plus d'états. Ses ressources étaient détruites. La France, si malheureusement engagée dans une querelle étrangère, gémissait sous le poids des humiliations et des disgraces, tandis que les Anglais, menaçant ses colonies, promenaient sur toutes les mers leur pavillon dominateur.

Le cardinal de Fleury termina sa carrière au milieu de ces malheurs qu'il avait prévus, et Louis XV resta pendant toute l'année 1743 dans une insensibilité léthargique. Ce monarque sentit enfin l'aiguillon de l'honneur, et le commencement de 1744 fut employé à de grands préparatifs militaires.

Le roi de Sardaigne s'était uni avec Marie-Thérèse. Mais il restait un allié précieux au cabinet de Versailles, c'était le roi d'Espagne. L'infant don

Carlos était maître du royaume des Deux-Siciles, et l'on destinait le Milanais et le Parmesan à don Philippe, son frère puiné. Ce dernier s'empara du duché de Savoie. En même temps la France déploya ses forces maritimes.

Il y avait à Toulon une flotte de seize vaisseaux espagnols, qui avaient transporté des troupes et des munitions à don Philippe en Italie. Les canonniers, peu experts dans leur art, furent exercés pendant quatre mois. On les fit tirer au blanc en excitant leur émulation par des prix proposés. Quatorze vaisseaux français, quatre frégates et trois brûlots se trouvaient aussi à Toulon, par les soins du comte de Maurepas, ministre de la marine. L'escadre espagnole était commandée par don Joseph Navarro, et l'escadre française avait pour amiral le chevalier de Court. Bien que cet officier fût âgé de quatre-vingts ans, la vieillesse n'enlevait rien à sa vigueur de corps et d'esprit. L'amiral anglais Matthews s'était établi en croisière devant Toulon avec quarante-cinq vaisseaux de ligne, cinq frégates et quatre brûlots. Le 22 février 1744, les escadres combinées d'Espagne et de France sortirent du port, et s'avancèrent à l'aide d'une forte brise à la rencontre des ennemis, malgré leur infériorité. Matthews crut devoir engager l'action avant d'avoir rallié toutes ses forces, et l'une de ses divisions resta en arrière. Il tira au large pour se rendre maître du vent, et manœuvra avec tant

d'habileté qu'il parvînt à rompre la ligne espagnole et à la séparer des vaisseaux français. Un combat furieux s'engagea entre cinq vaisseaux anglais et l'amiral espagnol *Le Royal Philippe* de cent dix canons. Ce vaisseau souffrit beaucoup, mais il continua son héroïque résistance. Matthews voulut lancer un brûlot sur lui. Les vaisseaux qui devaient masquer l'approche de ce petit bâtiment manœuvrèrent fort mal, et le brûlot, mis à découvert devant *Le Royal Philippe*, fut aussitôt foudroyé et se vit près de couler-bas. Le capitaine de ce brûlot, furieux d'avoir manqué son coup, se fit sauteravec son équipage. Le chevalier de Court, s'étant enfin dégagé, arriva au secours des Espagnols, reprit un de leurs vaisseaux, et la nuit finit le combat. Matthews alla se réparer à Minorque, et les deux flottes combinées gagnèrent Carthagène. L'amiral anglais, malgré les preuves de bravoure qu'il avait données, fut puni de n'avoir pas vaincu. Une cour martiale le jugea incapable de servir. De Court, accusé par les Espagnols de ne leur avoir apporté qu'un secours trop tardif, fut relégué dans une de ses terres, et don Joseph Navarro s'attribua tout l'honneur de la bataille de Toulon. Au reste, la France et l'Espagne recueillirent les fruits de cette bataille navale. La Méditerranée fut libre pendant quelque temps, et les provisions dont avait besoin don Philippe purent aisément lui arriver des côtes de Provence.

D'après le plan de campagne adopté par le cabinet de Versailles, le prince de Conti devait commander les Français dans les Alpes, et y seconder don Philippe et les Espagnols ; le maréchal de Coigny, demeurer sur la défensive en Alsace, et les hostilités principales être portées dans les Pays-Bas. Le maréchal de Noailles devait s'attacher au siége des places fortes, et le comte de Saxe en couvrir les opérations. Don Philippe et le prince de Conti se rendirent en Provence, où vingt mille espagnols et vingt-mille français s'étaient réunis. Cette armée arriva sur les bords du Var le 26 du mois de mars, et le passa dans la journée du 1er avril. Deux ponts volans, construits le 3, l'un en face du village de Saint-Laurent, l'autre vis-à-vis d'Aspremont, favorisèrent le transport des bagages et de l'artillerie. Nice se rendit sans combat, mais on fut obligé de perdre un temps précieux en attaquant les châteaux de Villefranche et de Montalban. Vers la fin de juillet on avait forcé tous les remparts du Piémont. Les retranchemens de Château-Dauphin furent emportés à leur tour. Enfin les Français et les Espagnols gagnèrent la bataille de Coni, sans pouvoir prendre la ville de ce nom qu'ils assiégeaient.

En même temps nos armes obtenaient dans la Flandre des succès admirables. Le 11 mai 1745, la bataille de Fontenoy vint exalter notre orgueil national, et chez nous tout brilla d'espérance et de joie.

En Italie on combattait encore avec acharnement. Le prince de Conti n'y commandait plus les troupes françaises. Il était à la tête d'une armée qui couvrait l'Alsace et menaçait l'Allemagne. Le maréchal de Maillebois, son successeur à l'armée d'Italie, descendit dans le Montferrat. Alexandrie, Tortone, Parme et Plaisance deviennent sa conquête, avec l'aide des Espagnols. Milan lui ouvre aussi ses portes. Mais la bataille de Plaisance, perdue le 15 juin 1746, ruina les affaires des Français et renversa leur pouvoir. L'infant don Philippe, le maréchal de Maillebois, le marquis de Las Minas, général espagnol, firent tous leur retraite de Lombardie sur Gênes. Le maréchal de Maillebois avait à peine onze mille hommes, et le marquis de Las Minas n'en ramenait pas neuf mille. Les Autrichiens, poursuivant ces faibles restes d'une armée naguère si florissante, arrivèrent par la Polsévéra jusque devant Gênes, et s'établirent à San-Pier-d'Arena, tandis que la flotte anglaise de Matthews, qui parut dans le golfe en même temps qu'eux, menaçait la ville du côté de la mer. Les Français et les Espagnols, ne se croyant point en état de la défendre, l'évacuèrent en désordre, et les Autrichiens y entrèrent le 6 septembre, pendant que le roi de Sardaigne recouvrait son comté de Nice. Le marquis de Las Minas se sépara alors des Français et tourna vers la Savoie par le Dauphiné, car les Espagnols étaient toujours maîtres de ce duché, et

ils voulaient le conserver en abandonnant le reste de leurs possessions. Le 28 octobre, les Français parurent sur le Var et se retirèrent en Provence, manquant de tout, la moitié des officiers à pied, point d'approvisionnemens, point d'outils pour rompre les ponts, peu de vivres; leur situation était déplorable. Don Philippe tomba dangereusement malade à Arles, et le maréchal de Maillebois courut à Versailles accuser le marquis de Las Minas des malheurs de cette retraite.

La puissance autrichienne, accablée en Flandre, mais victorieuse dans les Alpes, résolut la conquête de la Provence. Dix-huit bataillons des meilleures troupes piémontaises se réunirent aux Autrichiens, et cette armée, forte de quarante mille hommes, fut placée sous les ordres du comte de Brown. Le 30 novembre 1746, elle passa le Var en six colonnes, sous la protection de la flotte anglaise, et alla camper à Cagnes, à deux lieues d'Antibes, la droite appuyée au bois de Villeneuve, la gauche à la rivière du Loup. Elle demeura dans cette position jusqu'au six du mois de décembre, et se rapprocha ensuite d'Antibes, en appuyant la droite au village de Biot, et la gauche au bois de Vaugrenier. Le même jour, le comte de Brown poussa un corps de troupes à la portée du Fort-Carré. Mais le commandant de ce fort fit un feu si vif, que les ennemis en abandonnèrent l'attaque. Le 12 décembre, ils prirent la route de Grasse, dont ils

s'emparèrent sans coup férir et qu'ils mirent au pillage. Leur droite s'y appuyait, et leur gauche se trouvait à Cannes, où fut établi le quartier-général du comte de Brown, à deux grandes lieues d'Antibes et à une petite lieue de l'île Sainte-Marguerite.

Le 14, à une heure après midi, les Anglais commencèrent à bombarder le fort de cette île, et dans la nuit du 14 au 15, ils firent une descente, au nombre de deux mille hommes. Comme la garnison ne consistait qu'en un petit nombre d'invalides, le commandant se rendit par capitulation avec les prisonniers d'état qu'il avait sous sa garde, et qui s'étaient en vain flattés de leur délivrance. Cet officier, la garnison et les prisonniers furent transportés à Marseille sur un vaisseau anglais.

Les habitans de Vence voulaient abandonner leurs foyers; mais Surian, leur digne évêque, les rassura, se mit à leur tête, attendit les généraux ennemis aux portes de la ville, et leur tint ce langage : « Vous ne venez point faire la guerre au « citoyen, mais au soldat. Le Dieu des armées dé« cidera qui doit être vainqueur. Mais l'humanité « des princes que vous servez ne vous permet pas « de maltraiter des hommes désarmés. » Le vénérable prélat conduisit dans son palais les généraux autrichiens et acheva de les subjuguer par ses nobles manières. Un aide-de-camp ayant eu l'indiscrétion de lui demander combien il faudrait de

temps à l'armée autrichienne pour aller jusqu'à Lyon, Surian lui répondit aussitôt: « Je sais bien, « Monsieur, le temps qu'il me faut pour me ren- « dre dans cette ville; mais je ne saurais estimer « celui qu'il faudrait à une armée qui aurait à « combattre les troupes du roi mon maître. »

Le 19 du même mois de décembre, les ennemis commencèrent à bombarder Antibes, et ouvrirent en même temps la tranchée. Le gouverneur de cette place fit bonne contenance et se défendit avec vigueur. C'était le brigadier d'infanterie Joseph-David comte de Sade, seigneur d'Ayguières. Quelle joie pour les ennemis, s'ils se rendaient maîtres d'Antibes! Quel triomphe pour eux, et surtout pour la marine anglaise, s'ils pouvaient s'emparer de Marseille et de Toulon!

Louis XV jeta les yeux sur le maréchal de Belle-Isle, pour sauver cette belle partie de son royaume, et ce maréchal fut envoyé en Provence, mais sans argent et sans soldats. En arrivant à Aix, il ne vit que du découragement et de la désolation; des miliciens effrayés; des débris de régimens sans discipline, qui s'arrachaient le foin et la paille; les chevaux mouraient faute de nourriture. Les ennemis avaient tout rançonné, tout dévoré, du Var à la rivière d'Argens et à la Durance.

Chose digne de remarque! Bien que les combats se multipliassent alors, il ne se formait point de ces talens militaires que l'heureux Louis XIV avait

vus se produire en foule sous son règne. Le maréchal de Belle-Isle n'était pas un grand capitaine, mais il avait un esprit d'ordre et beaucoup d'activité. Il entendait assez bien la guerre de surprises et de chicane. Ses soins paternels rendirent le courage à des troupes accablées de honte, de misère et de lassitude. Les ressources manquaient; les dangers devenaient tous les jours plus pressans. Le maréchal eut beaucoup de peine à emprunter en son nom cinquante mille écus, pour subvenir aux plus urgents besoins. Il fut obligé de remplir lui-même les fonctions d'intendant et de munitionnaire. Sur ces entrefaites, le gouvernement lui envoya quelques bataillons, et le marquis de Las Minas vint le joindre avec un renfort d'Espagnols, par ordre du nouveau roi d'Espagne, Ferdinand VI, qui venait de succéder à Philippe V, son père. De Belle-Isle empêcha l'ennemi de se rendre maître de Castellane, de Draguignan et de Brignoles. Ensuite il se renferma dans un camp retranché aux environs du Puget, pour couvrir les approches de Toulon. Le 1er décembre, le quartier général des Impériaux était à Fréjus. Une bataille paraissait imminente, lorsque le soulèvement des Génois changea subitement la face des affaires.

Les Autrichiens usaient avec rigueur du droit de la victoire. Le 5 décembre de la même année 1746, ils conduisaient au travers des rues de Gênes un des mortiers qu'ils avaient tirés de l'arsenal de

cette ville, pour s'en servir dans leur expédition de Provence. La voûte d'un souterrain qui se trouvait au-dessous d'une rue creva sous le poids, et le mortier resta engagé au milieu des ruines. Les Autrichiens, le bâton en main, voulurent forcer le peuple à l'en retirer avec des cordes. Un de leurs capitaines ayant frappé un jeune homme qui ne s'empressait pas assez, celui-ci releva une pierre et la lança contre les soldats. Ce fut le signal d'une explosion générale. Le peuple Génois, dont la patience était poussée à bout, s'assembla, s'émut, s'arma de tout ce qu'il put trouver, se leva en masse contre ses tyrans. Les Autrichiens, partout écrasés par une pluie de pierres qui tombait sur eux des toits et des fenêtres, se laissèrent repousser jusque hors de la ville, et quelques jours après ils évacuèrent en désordre les états de Gênes. Le tocsin sonnait dans tous les villages des vallées, et les paysans se ruaient partout sur les fuyards.

Cette révolution mémorable priva le comte de Brown d'un secours nécessaire, car son armée, maîtresse d'une partie de la Provence, avait jusque là tiré de Gênes toutes ses provisions. L'hiver déployait ses rigueurs. Les pluies et les neiges dégradaient les chemins. Les Autrichiens, harcelés sans relâche par des détachemens français et par des bandes de paysans provençaux, éprouvaient des difficultés sans nombre pour communiquer d'une position à l'autre. Bien que les Anglais domi-

nassent toujours sur la mer, les vents orageux s'opposaient à l'arrivée des convois. Les chevaux manquaient de nourriture. La cavalerie se trouva presque entièrement démontée, et une épidémie cruelle vint bientôt exercer les plus affreux ravages dans l'armée des Impériaux. Les soldats tombaient malades par centaines. On les transportait en delà du Var, et les hôpitaux militaires se trouvaient tellement encombrés, qu'il fallut recourir à l'hospitalité des habitans du comté de Nice.

Au commencement de janvier 1747, tout était préparé en Provence pour punir l'ennemi de sa téméraire invasion. Le maréchal de Belle-Isle, ayant complété son organisation militaire, se trouvait à la tête de soixante bataillons pleins d'ardeur et de vingt-deux escadrons bien équippés. Il fit lever le siége d'Antibes que l'on bombardait depuis vingt-neuf jours, et l'île Sainte-Marguerite fut reprise. Le comte de Brown, jugeant que sa position était dangereuse, prit le parti prudent de se retirer, laissant une forte arrière-garde sous les ordres du général de Nehaus. Tandis qu'une des colonnes françaises poursuivait les Impériaux sur la route de l'Estérel, le maréchal de Belle-Isle se jeta sur leur arrière-garde avec la majeure partie de ses forces. Le combat de Castellane, quoique vivement disputé par les Impériaux, se termina pour eux par une déroute complète. Le général de Nehaus, grièvement blessé en chargeant à la tête

de ses grenadiers, remit le commandement au marquis d'Ormea. Cet officier parvint à rallier les fuyards et soutint une retraite difficile en face des Français vainqueurs. L'armée autrichienne repassa entièrement le Var le 12 avril 1747.

Les Autrichiens, aidés des Piémontais, menaçaient Gênes en sortant de Provence. Cette république était aux abois, nul secours n'y pouvait arriver que par mer, et la flotte anglaise croisait encore sur les côtes. Louis XV fit d'abord tenir au sénat un million par un petit navire qui échappa aux croisières ennemies. Les galères de Toulon et de Marseille partirent chargées d'environ six mille hommes. Elles relâchèrent en Corse et à Monaco, à cause d'une tempête et surtout de la flotte anglaise. Cette flotte prit six bâtimens qui portaient mille soldats. Le reste entra dans Gênes et y fit renaître l'espérance. La ville cependant était serrée de près par les Piémontais, maîtres des environs, par les Anglais qui bloquaient son port, par les Autrichiens qui arrivaient en foule pour fondre sur elle. Il fallait, pour la sauver, que le maréchal de Belle-Isle descendit en Italie. Ce maréchal, reprenant l'offensive, passa le Var dans la nuit du 4 au 5 juin 1747; envahit le comté de Nice, emporta le fort de Montalban; puis, se portant dans le Dauphiné, il crut pouvoir franchir le col de Fenestrelles et d'Exiles. Cette entreprise était hasardeuse. Vingt-un bataillons piémontais atten-

daient les Français derrière des retranchemens de pierres et de bois, garnis d'une artillerie formidable. Le 19 juillet, les Français attaquèrent ces palissades sous un feu meurtrier, et en furent repoussés après un carnage horrible. Des régimens entiers perdirent tous leurs officiers, et la retraite se fit sur Briançon.

Au milieu de ces vicissitudes, l'empereur Charles VII mourut, et l'illustre Marie-Thérèse, après avoir été sur le point de perdre tous ses états héréditaires, eut la gloire de fonder la maison impériale d'Autriche Lorraine. Louis XV, en remportant des victoires dans les Pays-Bas, avait offert généreusement la paix et on l'avait opiniâtrément refusée. Mais on la demanda en voyant Maestricht vivement pressé par ses armes et la Hollande menacée d'une invasion. Le 18 octobre 1748, la paix fut enfin conclue à Aix-la-Chapelle. Le roi de France ne voulut garder aucune de ses conquêtes. Il se contenta d'assurer Parme, Plaisance et Guastalla à l'infant don Philippe son gendre, et le royaume des Deux-Siciles à don Carlos, de rétablir le duc de Modène son allié et la république de Gênes dans tous leurs droits. Frédéric II conserva la Silésie. Le roi de Sardaigne obtint de nouveaux domaines dans le Milanais. Toutes les puissances reconnurent Marie-Thérèse. La France garantit l'ordre de succession réglé en faveur de la maison de Hanovre, et s'obligea de ne point souffrir sur

ses terres les princes de la maison de Stuart. « Jamais l'Europe, dit Voltaire (1), ne vit luire de « plus beaux jours que depuis la paix d'Aix-la-« Chapelle jusques vers l'an 1755. Le commerce « florissait ; les beaux-arts étaient partout en « honneur. On voyait entre toutes les nations une « correspondance mutuelle. L'Europe ressemblait « à une grande famille réunie après ses diffé-« rends. »

Ce repos fut troublé par l'ambition de la remuante Angleterre, qui voulut s'étendre sur le Canada appartenant à la France. La cour de Versailles se plaignit, et la négociation traîna en longueur. En 1755, l'Angleterre fit attaquer les vaisseaux français sans déclaration de guerre, et Louis XV fut obligé de prendre les armes.

On vit alors un changement complet dans le système politique de l'Europe. Le roi de Prusse, auparavant allié de la France, se ligue avec les Anglais; l'Autriche se rapproche de la France dont elle était l'ennemie depuis deux siècles; la Suède se trouve alliée de l'Autriche qu'elle avait combattue depuis Gustave; l'Espagne, la Sardaigne, la Hollande gardent une neutralité parfaite.

Les commencemens de la guerre furent glorieux pour la France. Tandis que les Anglais, battus vers le Canada, craignaient une invasion chez eux,

(1) Ouv. cité, chap. XXXI.

ils ne songeaient pas à l'île de Minorque qui leur avait été si utile pendant la guerre de la succession d'Espagne. La possession de cette conquête leur était plus importante que Gibraltar qui n'est point un port, et leur donnait l'empire de la Méditerranée. Louis XV résolut d'y envoyer le maréchal de Richelieu avec trente mille hommes, escortés par une escadre placée sous les ordres du marquis de la Galissonnière le meilleur marin français de l'époque. Ces troupes se réunirent en Provence. Les ports de Marseille et de Toulon s'animèrent d'une vie nouvelle. Tout y était en mouvement. Le génie de la guerre, y respirant à l'aise, déployait une activité bruyante et féconde. Les négocians marseillais rivalisèrent de patriotisme et s'imposèrent des sacrifices pour mieux assurer le succès d'une expédition qui devait leur procurer tant d'avantages.

La flotte française sortit des îles d'Hyères le 10 avril 1756. Elle était composée de douze vaisseaux de ligne, de cinq frégates et de cent cinquante bâtimens de transport. Une violente tempête la dispersa dès le premier jour, mais les vaisseaux parvinrent à se rallier à la vue de Minorque. L'armée y débarqua sans obstacle le 17, et s'empara de la ville de Ciutadella, ainsi que de celle de Mahon, que les Anglais abandonnèrent pour aller s'enfermer dans le fort Saint-Philippe. Le 20 mai, le marquis de la Galissonnière battit une

flotte anglaise de quatorze vaisseaux de ligne et parvint à lui fermer l'entrée du port de Mahon. Le 28 du mois suivant, le maréchal de Richelieu emporta d'assaut la citadelle. Le port de Mahon et l'île entière se trouvèrent au pouvoir des Français, et la garnison Anglaise fut transportée à Gibraltar.

La marine française était devenue formidable, et les Anglais humiliés cessèrent d'insulter les côtes de Provence. Mais des jours de grandeur se levèrent encore pour eux et le sceptre des mers retomba dans leurs mains. La France, prodiguant son sang et ses trésors dans cette guerre dite de sept ans, fit des prodiges de vaillance, et malgré ses malheurs ne fut entamée nulle part. Il n'en fut pas ainsi de ses possessions coloniales. Elle perdit tour-à-tour dans les Indes, en Afrique et en Amérique ces établissemens commerciaux dont on a trop vanté les avantages.

Cependant le cabinet de Versailles avait formé le hardi projet d'attaquer l'Angleterre au sein de son empire. Deux armées, l'une en Bretagne, sous le duc d'Aiguillon, l'autre à Dunkerque sous Chevert, la menaçaient d'une descente. L'amiral de la Clue, commandant l'escadre de Toulon, forte de douze vaisseaux de ligne et de trois frégates, devait joindre à Brest le maréchal de Conflans, qui avait vingt-un vaisseaux sous ses ordres. Mais bientôt le commodore Boys et l'amiral Hawke déconcertèrent cette entreprise en blo-

quant Dunkerque et Brest, tandis que Boscawen, autre amiral Anglais, vint bloquer le port de Toulon. Boscawen se retira peut-être à dessein, et de La Clue sortit avec sa flotte. Comme il serrait la cote de Barbarie et avait déjà dépassé les rivages de Ceuta, cinq de ses vaisseaux et ses trois frégates se séparèrent du reste de l'escadre, et le lendemain, 17 août 1759, Boscawen s'offrit en bataille avec quatorze vaisseaux, près de Lagos et du cap Saint-Vincent. Ce combat était trop inégal pour que le succès pût être un moment douteux. Dans cette journée fatale, trois vaisseaux français furent pris, deux brûlés sur la côte et les deux autres se sauvèrent à Lisbonne. Un nouveau désastre accabla la marine française. Le 20 novembre de la même année, l'escadre du maréchal de Conflans fut battue par celle de l'amiral Hawke. Les finances étaient dans la plus déplorable détresse. Le commerce se trouvait ruiné. La querelle des princes n'en fut pas moins opiniâtre, et il y eut encore en Allemagne une multitude innombrable de combats qui ne firent qu'ajouter aux malheurs des peuples accablés de fatigue, de souffrances et d'épuisement. Enfin, au mois de février 1763, la paix fut signée entre toutes les puissances belligérantes. Cette paix était bien honteuse pour la France; mais elle en avait un si pressant besoin, qu'elle regarda ceux qui la conclurent comme des bienfaiteurs dignes de tout son amour.

CHAPITRE XXXV.

1755-1773.

Continuation de la lutte entre le pouvoir séculier et l'autorité ecclésiastique. — Clameurs générales contre les Jésuites. — Banqueroute du P. Lavalette. — La plupart des parlemens du royaume entament des poursuites contre l'institut de Loyola. — Portrait de Ripert de Monclar, procureur-général au parlement d'Aix. — Poursuites dirigées par ce parlement contre les Jésuites du ressort. — Incidens divers. — Intrigues de la minorité du parlement. — Réquisitoire du procureur général. — Un arrêt prononce la suppression définitive des Jésuites. — Malheureux acharnement des corps judiciaires contre les proscrits. — Louis XV met un terme à ces persécutions. — La discorde déchire le sein du parlement de Provence. — Arrêt contre plusieurs de ses membres. — Le roi casse cet arrêt. — La cour de France s'empare de la ville d'Avignon et du Comtat-Venaissin. — Peu après elle les restitue au pape.

Avant la guerre de sept ans, de même que pendant le cours de cette guerre funeste, les querelles religieuses agitèrent l'intérieur de la France, condamnée à subir le joug de toutes les humiliations et de toutes les sottises humaines. La lutte continuait

entre le clergé et les parlemens du royaume, entre la discipline ecclésiastique et la juridiction séculière, parce que ces deux puissances rivales n'avaient jamais eu des bornes bien marquées. Chose affligeante! le christianisme, qui s'était annoncé au monde comme une loi suprême d'harmonie et de bonheur, s'était vu, depuis sa naissance, déchiré par la discorde, et plus souvent pour des sujets futiles que pour des causes importantes; tant il est vrai que les meilleures choses se défigurent et se corrompent toujours au contact de nos misérables fragilités, au souffle empoisonné de nos passions mauvaises! Machault, contrôleur-général des finances, cédant à l'esprit philosophique qui envahissait le gouvernement lui-même, avait jeté l'effroi dans le clergé, en lui demandant un état détaillé de tous ses biens, afin que le roi pût voir ce que cet ordre devait à l'état et l'on crut à la prochaine suppression des plus riches monastères. Le cabinet de Versailles, effrayé sans doute par les murmures d'un corps si puissant, abandonna son entreprise. Belsunce occupait encore le siége épiscopal de Marseille. Affaibli par l'âge, et d'ailleurs dirigé par un jésuite nommé Lemaire, ce n'était plus ce pasteur héroïque, brûlant des saintes flammes de la charité chrétienne. C'était un homme de parti, c'était un vieillard altier, opiniâtre, vindicatif, un prêtre qui troublait par ses emportemens la paix du sanctuaire. Il osa écrire au contrôleur-général :

« Ne nous mettez pas dans la nécessité de désobéir « à Dieu ou au roi. Vous savez lequel des deux « aurait la préférence. » Cette lettre dénoncée au parlement de Paris, fut brûlée par la main du bourreau.

L'orage se déclarait contre les Jésuites avec une violence inouïe, et leur puissance touchait à son terme. Des cris accusateurs, des haines implacables ne cessaient de les poursuivre. Ils voyaient réunis contre eux des jansénistes jaloux, des philosophes ardens, une jeunesse enthousiaste, incrédule et frivole, toute une génération qu'ils avaient eux-mêmes élevée. Malheureusement pour eux, leur nom se trouvait attaché à des crimes atroces, parce que la compagnie avait toujours compté de véritables fanatiques parmi un grand nombre d'hommes éclairés. On leur reprochait aussi des maximes horribles contenues dans quelques-uns de leurs livres; mais il est juste de dire que ces livres peu connus avaient été publiés par des jésuites étrangers, et que la grande majorité des jésuites français ne les avouait point. Au fait les Jésuites, comme le commun des hommes, n'avaient pu se garantir de ce funeste esprit de vertige et d'orgueil qu'enfantent la jouissance d'une longue prospérité et l'habitude d'une domination adroite. C'était là leur principal tort, et c'est celui qu'on pardonne le moins.

Lorsque tout se réunissait pour avertir les Jé-

suites des périls qui les menaçaient, lorsque tout leur imposait la loi de la prévoyance, de la modération et de la sagesse, ils fournirent à leurs ennemis l'occasion et les moyens de les perdre. Un membre de leur ordre, le P. Lavalette, visiteur-général et préfet apostolique des missions établies à la Martinique, y fesait un vaste commerce et répandait dans l'Europe entière son papier, qui avait un grand crédit. En 1755, les Anglais s'emparèrent de plusieurs de ses navires adressés aux frères Lioncy et Gouffre, qui tenaient à Marseille une maison considérable de banque. Dans l'attente de deux millions de marchandises, ils avaient accepté pour quinze cent mille francs de lettres de change. Ils déposèrent leur bilan le 19 février 1756, et Lavalette lui-même, après avoir demandé en vain des secours au général de son ordre et aux jésuites négocians qui correspondaient avec lui, déclara une faillite de plus de trois millions. Les banquiers marseillais ne purent croire que les Jésuites se refuseraient à des sacrifices pour sauver l'honneur de leur compagnie et pour éviter des poursuites judiciaires; mais ces religieux n'offrirent qu'une satisfaction dérisoire. Il parut une multitude de créanciers qui firent retentir les tribunaux de leurs plaintes. Les Jésuites obtinrent des lettres-patentes qui renvoyèrent par devant la grand'chambre du parlement de Paris toutes les contestations sur ce point. Comme ils ne voulaient point se reconnaî-

tre solidaires des engagemens du P. Lavalette, ils prétendaient que celui-ci avait violé les règles de leur institut en se livrant au commerce. « Eh bien! « montrez-nous donc ces règles, répondirent les « magistrats. Qu'ils paraissent enfin au grand jour « ces statuts mystérieux, si bien cachés depuis deux « siècles aux regards des rois et des peuples; » et le 17 avril 1761 il intervint un arrêt qui ordonnait que les constitutions de la compagnie de Jésus seraient déposées au greffe, pour y subir un examen. Le 8 mai suivant la grand'chambre rendit un autre arrêt qui condamnait le général des Jésuites, et en sa personne la société, au paiement des quinze cent mille francs des lettres de change et des intérêts de droit, aux dépens et à cinquante mille francs de dommages intérêts en faveur de la maison de Marseille. Enfin le 6 août 1762, le parlement de Paris rendit l'arrêt qui condamnait l'institut des jésuites, les sécularisait et prononçait la vente de leurs biens.

La plupart des parlemens du royaume entamèrent des poursuites contre les jésuites de leur ressort. Le 6 mars 1762, les gens du roi du parlement d'Aix se présentèrent aux chambres assemblées. De Castillon, avocat-général requit la communication et le dépôt des statuts du fameux ordre de Loyola. Audience tenante, le parlement, malgré la vive opposition de quelques-uns de ses membres, fit droit à ce réquisitoire soutenu avec autant de modération que de logique.

Les jésuites établis à Aix apportèrent aussitôt leurs constitutions au greffe de la cour ; mais quelques jours après, ils obtinrent de Louis XV un édit qui suspendait les poursuites commencées, et paraissait même conserver à la société une existence légale.

Le procureur-général était ce Ripert de Monclar, qui a laissé si belle renommée dans les fastes de la magistrature provençale. De Monclar avait un sens droit et fin, une intelligence élevée, une mémoire excellente, et, à ces heureux dons de la nature, il joignait l'amour du travail et des études fortes. Infatigable dans la recherche des textes, il puisait la science aux bonnes sources, et il amassait des trésors d'érudition consciencieuse (1). Nul ne sut mieux régler l'emploi du temps, ce temps qui nous emporte dans sa course rapide. Nul ne sut mieux tirer profit de tout ce qui orne l'ame, forme le jugement, agrandit les facultés de notre être. La justice était pour lui un véritable sacerdoce, et il savait qu'il lui faut le calme, la méditation, le silence. Il savait que, pour former ses oracles, elle a besoin de s'élèver, indépendante et pure, au-dessus de cette atmosphère grossière

(1) De Monclar est l'auteur d'un ouvrage sur l'*inaliénabilité du Comtat Venaissin*. Cet ouvrage, écrit avec une rare sagacité, est le fruit d'excellentes recherches historiques. On le trouve à la bibliothèque d'Aix et à celle de Marseille.

dans laquelle s'agitent tant de passions désordonnées, tant d'intérêts rivaux, tant de faiblesses et de vices. De Monclar, noble dans son langage, sévère dans ses mœurs, avait l'ambition de bien dire et de bien faire. La gravité de son caractère n'ôtait rien à la simplicité de ses manières affables, et toujours il conserva cette élégance, ce bon ton, ce goût parfait, cette politesse exquise qui fesaient le charme et l'éclat de la haute société française au 18[e] siècle. Les hommes en place sont naturellement portés à exagérer l'importance de leur position officielle. Surtout les magistrats chargés de la vindicte publique ne se laissent que trop souvent entraîner par la chaleur de leur zèle et par leurs habitudes de sévérité. De Monclar paya-t-il ce tribut déplorable? Ne s'égara-t-il jamais dans ses voies? C'est ce que l'on ne saurait assurer. Mais il n'est permis à personne de révoquer en doute la pureté de ses intentions, son dévoûment au prince et au pays; mais l'on peut dire en toute confiance qu'il fut toujours fidèle au culte de l'honneur. De Monclar cédait à l'empire des sentimens religieux, et il aimait le christianisme, bien que la direction de ses études ne lui eût pas permis d'en approfondir les dogmes. C'était, chez lui, la seule chose où l'instinct d'une foi sincère remplaçait le raisonnement philosophique, et il croyait pouvoir honorer sans honte une religion qui avait reçu les hommages de New-

ton, de Leibnitz, de Bossuet et de Pascal. Du reste il était étranger à tout esprit de coterie, de corporation et de secte. Tel était le magistrat qui se levait plein d'ardeur pour combattre les Jésuites; tel était le redoutable organe du ministère public qui allait les presser de sa dialectique et de son éloquence.

De Monclar ne s'opposa pas à l'enregistrement de l'édit qui suspendait les poursuites, mais il n'en persévéra pas moins à demander que les constitutions des Jésuites fussent examinées avant que le parlement prît aucune détermination définitive.

La cour accueillit ce réquisitoire et aux audiences du 28 mai, du 3 et du 4 juin 1762, le procureur-général se livra lui-même, avec des développemens étendus, à l'examen des statuts de Loyola. L'arrêt du parlement, en date du 5 juin et conforme aux conclusions du chef du parquet, ordonna que l'appel comme d'abus interjeté par le ministère public serait notifié au provincial des Jésuites, pour y défendre, si bon lui semblait, et à cet effet on renvoya le jugement après la Saint-Remy. Cet arrêt enjoignit ensuite au provincial et aux supérieurs des diverses maisons du ressort de communiquer tous les livres et documens relatifs au régime de l'ordre. Il leur fit provisoirement défense de recevoir de nouveaux sujets, suspendit tous les exercices religieux et scolastiques, or-

donna la dispersion des élèves et plaça tous les membres de l'institut *sous la juridiction de l'ordinaire*, c'est-à-dire, sous le pouvoir direct des prélats diocésains. Enfin, l'arrêt prononça la séquestration de tous les biens meubles et immeubles des Jésuites, et nomma les conseillers de Boades et de Boutassy fils pour en assurer l'exécution en présence du procureur-général.

L'arrêt provisoire du 5 juin, qui semblait préjuger l'arrêt définitif, ne fut rendu qu'à la suite d'une vive discussion, et à la simple majorité de vingt-quatre voix contre vingt-deux. Cette minorité imposante à la tête de laquelle on remarquait les présidens Boyer-d'Éguilles, de Coriolis, d'Espinouse, de Gueidan et d'Entrecasteaux fit tous ses efforts pour détourner les coups qui se dirigeaient contre les Jésuites, et se plaignit avec amertume de la violation des formes protectrices. Dix-neuf membres de cette minorité adressèrent collectivement leurs réclamations au chancelier, et la mésintelligence devint plus prononcée à mesure que l'on avança dans le cours de la procédure.

Il ne paraissait pas que les jésuites fussent disposés à se défendre. Cependant Me Mottet, leur procureur, se présenta à l'audience du 4 octobre 1762, non pas, il est vrai, pour fournir des justifications, mais seulement pour demander un délai de huitaine. La cour remit la cause à trois

jours, et ce délai étant expiré, Me Mottet se présenta encore pour obtenir une nouvelle remise, en motivant sa demande sur l'impossibilité où étaient les Jésuites de trouver des défenseurs. Un autre arrêt porta ajournement de la cause au 12 novembre pour dernier délai. Le procureur-général voulut constater si les avocats avaient, en effet, refusé leur ministère aux Jésuites. Sur sa demande l'ordre s'assembla, et bientôt l'on eut la preuve que ces religieux ne s'étaient adressés que depuis peu de jours à Gueyroard, lequel les avait priés de l'en excuser, parce qu'il se tenait éloigné du barreau; à Julien qui avait fait la même réponse; à Siméon père et à Leclerc qui donnaient pour motif de leur refus le nombre de leurs affaires. Il fut prouvé que les Jésuites étaient loin d'avoir épuisé la liste des défenseurs que le barreau d'Aix pouvait convenablement leur offrir. Néanmoins, Ripert de Monclar engagea Siméon père à se charger de la défense des accusés, et Siméon céda à ses instances.

Sur ces entrefaites, la minorité du parlement obtint une victoire qui la combla de joie, mais qui ne lui procura pas de grands avantages. A sa prière, le roi signa, le 22 octobre 1762, des lettres-patentes qui ordonnaient la suspension indéfinie de l'affaire des Jésuites, et en même temps exigeaient la communication des motifs de l'arrêt du 5 juin, et de plusieurs arrêts postérieurs rendus

sur des incidens divers. Conformément aux conclusions du procureur-général, la cour enregistra ces lettres-patentes. Toutefois voulant concilier son obéissance au souverain, avec le sentiment de sa propre dignité, elle nomma le premier président de la Tour, le président de Saint-Vincens, les conseillers de Gallifet, de Ballon, de Lubières et de Lauris pour aller dévoiler à Louis XV les intrigues de la minorité, et surtout celles du président Boyer-d'Éguilles, qui en était le membre le plus actif. Le Roi dispensa cette députation de se rendre à Paris et déclara qu'il lui suffisait de connaître les motifs des décisions rendues par le parlement. De Monclar fit un mémoire sur ce point et le conseiller de Gallifet fut chargé de le porter aux pieds du trône.

L'illustre procureur-général ne négligea rien pour justifier la majorité parlementaire, et puis il traça d'une main vigoureuse le tableau véridique des cabales ennemies.

« Il fallut, disait-il au roi, il fallut suppléer par « des intrigues à la faiblesse du parti. C'est le « point capital de la morale pratique de la société « des Jésuites, d'employer toute sorte de moyens « pour son accroissement, et à plus forte raison « pour la conservation de son existence.

« Sire, il est nécessaire que Votre Majesté sache « d'où naît cette force invisible qui rend la société « redoutable.

« La direction dévoile aux Jésuites l'intérieur « de toutes les familles. Si quelqu'une leur refuse « sa confiance, elle ne leur échappe pas. Des do« mestiques affidés se font un devoir de trahir « leurs maîtres. Rien n'est caché pour la société. « Ses regards pénètrent partout. Elle connaît les « divers intérêts, les espérances, les craintes, les « caractères, les passions, les liaisons, les inimitiés; « et soit qu'elle veuille nuire ou servir, sa politique « s'arrange sur toutes ces connaissances.

« On captive des esprits faibles sous le joug « d'une superstition commode qui calme les ter« reurs, sans combattre les penchans. On allume « des imaginations vives par le fanatisme qui croit « avoir le mérite de toutes les vertus, sans autre « effort que le soin ardent de persécuter ceux « dont la société veut faire des victimes.

« Ces ressorts ainsi préparés peuvent faire mou« voir les plus grandes machines. Un fils est me« nacé par son père de l'exhédération. Un mariage « est fait ou rompu au gré de la société. Elle « dicte ou révoque les testamens dans un pays où « la faculté de disposer est illimitée. Elle met la « paix ou le trouble dans les familles. Plusieurs « aspirans sont tenus en échec par l'attente de la « succession d'un collatéral. Une épouse soumise « à un directeur indulgent, impérieuse au sein « de ses foyers domestiques, séduit ou tourmente « un époux. Un créancier devient facile ou impi-

« toyable. La société distribue les biens et les
« maux. Les menaces et les promesses sont encore
« aujourd'hui employées. Elle est redoutable
« dans le sein même du malheur. Elle se dit im-
« mortelle. Sa reconnaissance et sa vengeance
« peuvent opérer à chaque instant, ou attendre
« la postérité.....

« Avant que le jour de l'audience soit arrivé,
« six mois se seront écoulés depuis l'assignation,
« et plus d'un an et demi depuis la naissance de
« cette affaire. Ce n'est point dans l'intérieur du
« tribunal, c'est à la face de l'univers, que la
« cause sera agitée. Rien ne sera précipité. Les
« plaidoyers respectifs seront un corps complet
« pour l'attaque et pour la défense. J'ose assurer
« à V. M. que la vérité sera mise dans tout son
« jour. Ma fidélité lui en répond, et mon honneur
« à la nation entière.

« Rome, votre clergé, vos peuples, toute l'Eu-
« rope auront les yeux sur nous. Sire, Votre
« Majesté tiendra la balance au-dessus de nos têtes
« pour juger nos justices. Mais je crois pouvoir
« présager que ces courriers infatigables, qui
« veulent être à la fois juges dans le tribunal et
« agens des Jésuites à la Cour, n'auront plus la
« même audace (1)..... »

Ce dernier trait tombait de tout son poids sur

(1) Recueil des pièces du procès, p. 8, 9, 10, 94.

les magistrats dissidens qui avaient obtenu, par leurs voyages multipliés et par leurs démarches actives, les lettres-patentes du 5 juin, lesquelles, comme on va le voir, furent bien stériles pour eux. Le conseiller de Gallifet n'avait pas perdu un instant pour s'acquitter de la mission dont le parlement l'avait chargé, et le roi ne s'opposait plus à ce que l'affaire des Jésuites suivît son cours. Le jour de l'audience allait enfin se lever. C'était, comme je l'ai dit, le 3 janvier 1763. Ce jour là Me Mottet, comparaissant à la barre, annonça que bien que ses cliens eussent pris la résolution de se défendre, ils se trouvaient forcés de s'en abstenir, parce que le provincial résidant à Dôle n'avait point envoyé les pièces nécessaires à l'avocat Siméon, et s'était renfermé dans un silence absolu, au lieu de répondre aux prières des Jésuites d'Aix. La cause fut définitivement remise au lendemain. A cette audience solennelle, le premier président donna la parole au procureur-général, après avoir fait constater que les accusés n'étaient pas présens, malgré tous les efforts qu'avait fait la justice pour leur donner des moyens de défense.

« Messieurs, dit Ripert de Monclar, j'accuse « les lois et la morale d'un ordre célèbre, qui a « étendu son crédit et sa puissance dans les quatre « parties du monde, qui a gouverné les rois et « les peuples, qui a su s'attirer des éloges de la « part des papes et gagner la confiance d'une in-

« finité d'évêques, qui a défendu l'église par de
« savans écrits, qui a produit des martyrs et des
« saints.

« Serait-ce que, par une de ces révolutions qui
« sont inévitables dans le cours des choses humai-
« nes, cet ordre tombant en décadence aurait
« corrompu ses voies? Non, Messieurs, le régime
« que j'attaque fut toujours à peu près le même;
« les lois que je crois devoir référer à votre cen-
« sure sont presque aussi anciennes que la fon-
« dation; la morale dont je me plains se découvre
« dans les premiers écrivains de la société; tous
« les abus qui excitent mon ministère sont nés
« avec elle. Les accusations datent d'aussi loin.
« Chaque année de ses annales nous fait voir des
« flétrissures humiliantes et des monumens glo-
« rieux, des suffrages honorables et des censures
« accablantes.

« Quel étrange phénomène! Après plus de deux
« siècles d'expérience, c'est encore un problème
« de savoir si cette société est née pour l'édifica-
« tion ou pour la destruction. La Sorbonne avait
« décidé cette question contre elle en 1556, c'est-
« à-dire, dès sa naissance. Il n'y a presque point
« d'avis mitoyen. Les uns voient les Jésuites au-
« teurs de tout bien, les autres de tous maux. Ils
« ont des adorateurs et un plus grand nombre
« d'ennemis. En général la haine a toujours pour-
« suivi cette congrégation vouée à tous les actes

« de charité qui peuvent attirer l'amour et la vé-
« nération des peuples.

« Comment se peut-il que, dans le sein du chris-
« tianisme, une société d'hommes justes et bien-
« faisans, consacrés au salut des ames, au secours
« du prochain, à l'exercice de toutes les vertus,
« soit constamment diffamée depuis deux siècles?
« C'est, dit-on, l'ouvrage de l'enfer qui la redoute
« et qui se venge. Il y aurait du fanatisme à se
« contenter d'une pareille solution. D'autre part,
« comment supposer qu'un corps religieux ait
« conspiré pour détruire l'évangile et la morale ?
« Ce sont des tableaux opposés qu'on nous pré-
« sente.

« Sans se déclarer entre ces deux systèmes, on
« peut dire qu'un ordre religieux n'a point rem-
« pli l'objet de son institution, lorsque sa répu-
« tation est équivoque. Il y a plus de scandale
« dans les soupçons qu'il ne peut y avoir d'édifi-
« cation dans les œuvres. Il n'est nullement
« nécessaire qu'une congrégation quelconque
« existe dans l'église. Il est nécessaire, si elle
« existe, qu'elle répande la bonne odeur de Jésus-
« Christ, et qu'elle ne soit suspecte ni dans sa
« foi ni dans sa morale.

« Vainement répondrait-on que les Jésuites
« ne doivent point être responsables de l'injustice
« des hommes. La réputation permanente n'est
« point l'effet du hasard : la vertu la fixe. La

« calomnie échoue contre une conduite qui n'est « jamais démentie. Chaque particulier est tenu de « n'être point suspect à ses concitoyens. Un ordre « religieux l'est encore plus.

« Les témoignages qui sont en leur faveur ne « détruisent point l'objection, ils donnent lieu « d'en faire une seconde sur les inconvéniens de « l'opposition extrême que la société entretient « dans les esprits. Ce partage est un mal dans l'or- « dre politique. Il a produit de tous les temps « des divisions intestines. Le bien que les Jésui- « tes peuvent faire, et qui est au moins douteux, « ne balance pas l'inconvénient certain de la fer- « mentation qu'ils occasionent. Si les jugemens « sinistres sur leur compte étaient universelle- « ment adoptés, la société serait moins dange- « reuse ; elle tomberait dans l'impuissance et le « mépris. La diversité d'opinions lui fournit des « motifs et des moyens de vengeance.

« La dernière ressource est de publier que ses « adversaires ont toujours été des jaloux, des en- « vieux, des libertins, des novateurs, des fauteurs « de l'hérésie et de l'irréligion. La vertu, la piété « n'ont point garanti de ces imputations les hom- « mes les plus illustres. C'est une espèce de néces- « sité pour les Jésuites de noircir ceux qui décrivent « leur morale. On prétend qu'elle les y autorise, « et leur conduite justifie ce reproche. Ceux-ci « supportant avec peine d'être dépeints comme

« jaloux, novateurs ou athées, il est impossible « de conserver la paix et les Jésuites ; il faut choi- « sir.

« Il me semble que sur cet exposé seul et avant « toute discussion des faits, la raison porte à « croire qu'il doit y avoir dans cette société le plus « étrange alliage du bien et du mal. C'est le sort « de l'humanité que ce mélange se trouve dans les « actions et les motifs des particuliers. Il ne doit « point se glisser dans les lois, et surtout dans « celles d'un corps régulier qui rapporte tout à « Dieu. Les plus saintes lois n'empêchent pas « toujours le mal, mais si la législation est elle- « même vicieuse, les passions qu'elle favorise « n'auront plus de frein.

« L'orgueil, l'esprit d'indépendance, l'ambi- « tion, la soif de s'accroître, sont des fléaux dans « un ordre religieux, plus redoutables encore « que la volupté et la mollesse. Leurs ravages « sont plus étendus et plus nuisibles à la tranquil- « lité publique.

« Ces ressorts dangereux sont mis en usage par « l'institut de la société, dans l'objet de procurer « plus efficacement le bien universel. On a remué « des sources bourbeuses pour faire jaillir des « fontaines d'eau vive.

« Les Jésuites ne sont ni des anges, ni des dé- « mons. Ce sont des hommes que le zèle et l'en- « thousiasme ont réunis dans un faux système de

« religion. Or, comme toutes les institutions dé-
« clinent avec le temps, il n'est rien de pire dans
« la nature que la corruption d'un faux système
« de religion. Le fanatisme fait aisément alliance
« avec l'ambition qu'il confond avec le zèle. La
« bonne foi diminue insensiblement, l'ambition
« augmente, et l'orgueil est plus criminel.

« Un ordre austère et contemplatif, qui se cor-
« rompt dans le relâchement de la discipline, de-
« vient un poids inutile, mais peu inquiétant pour
« l'état. Un ordre, qui a pris pour objet de diri-
« ger toutes les ames et de dominer partout pour
« la gloire de Dieu, se corrompt dans les vices
« de l'esprit; il en devient plus formidable. Le
« premier tombe dans la mollesse et la léthargie,
« le second dans une convulsion d'intrigues et de
« projets ambitieux: telle est l'histoire de la so-
« ciété.

« Je prouverai que ses lois constitutives sont
« essentiellement répugnantes aux maximes de l'é-
« glise gallicane, directement opposées au vérita-
« ble esprit de la religion, inadmissibles dans toute
« société civile, et qu'elles ont été la source de cette
« morale qui a scandalisé et effrayé l'univers(1). »

De Monclar employa plusieurs audiences au dé-
veloppement de son réquisitoire, beau monument
d'érudition, d'éloquence et de dignité. Par arrêt

(1) Recueil des pièces du procès.

du 28 janvier de la même année, rendu à une forte majorité, le parlement d'Aix prononça la suppression définitive des Jésuites, comme l'avaient déjà fait celui de Paris et plusieurs autres du royaume. La compagnie de Jésus fut ensuite chassée d'Espagne, des Deux-Siciles, de Parme, de Malte, de presque tous les pays qu'elle avait fatigués du poids de sa puissance. On attendait de cette compagnie une résistance plus énergique, mais elle ne montra dans sa chute que de l'irrésolution et de la faiblesse, et fut loin de soutenir sa vieille réputation d'habileté.

Les grands corps judiciaires firent un malheureux abus de la victoire. En s'acharnant sur les proscrits, ils donnèrent à penser que la passion et non pas la justice avait dicté leurs sentences. On n'épargna aucune persécution à des hommes qui s'étaient consacrés avec quelque succès à la carrière de l'enseignement public, à des vieillards respectables par leurs travaux littéraires ou scientifiques. On leur défendit de vivre en commun et l'on se réserva d'accorder à chacun d'eux de faibles secours alimentaires, en leur imposant la tyrannique obligation de déclarer, sous la foi du serment, qu'ils abjuraient comme abominable un institut qu'ils avaient embrassé comme saint. Louis XV mit sagement un terme à ces tortures de la conscience. Son édit (1) confirma la dissolution de la

(1) Du 26 novembre 1764.

société de Jésus en France, et permit néanmoins à ceux qui la composaient d'y vivre en particuliers sous l'autorité des lois.

Durant le procès des Jésuites, plusieurs membres du parlement de Provence, livrés à l'emportement d'une opposition ardente, avaient excité l'indignation de la majorité de leurs collègues par la publication de plusieurs mémoires que cette majorité regarda comme injurieux. La compagnie avait réservé contre eux des poursuites criminelles, et, sur la plainte de l'avocat-général de Castillon, ces poursuites furent suivies avec rigueur dès que l'arrêt définitif du 28 janvier eut été rendu. Les accusés étaient le président Boyer-d'Éguilles, le conseiller-clerc de Montvallon, les conseillers de Montvallon père, de Montvallon fils aîné, de Coriolis, de Beaurecueil, de Mirabeau, de Jouques, de la Canorgue et de Charleval. Trois seulement, de Montvallon père et fils, et de la Canorgue, se présentèrent devant les chambres assemblées pour s'y défendre, et le procès fut instruit par contumace contre tous les autres. Le 17 mai 1763, le parlement condamna le président d'Éguilles à être banni du royaume à perpétuité, et l'abbé de Montvallon à être exilé de la province pendant vingt années; déclara les conseillers de Coriolis, de Beaurecueil, de Mirabeau, de Jouques, de Montvallon père et de Montvallon fils incapables d'exercer aucune fonction de magistrature, et or-

donna qu'ils seraient rayés de la liste des officiers de la Cour. Quant aux conseillers de la Canorgue et de Charleval, ils furent interdits de leurs charges pendant le terme de quinze ans. Ces décisions bien rigoureuses avaient un air de ressemblance avec les inspirations de la vengeance et de la haine, et comme elles étaient rendues par une majorité qui se constituait juge dans sa propre cause, elles fesaient mal à voir. Aussi le roi en son conseil cassa l'arrêt du parlement d'Aix, adoucit la peine prononcée contre le président d'Éguilles, et réhabilita sans restriction les autres magistrats. Le pape Clément XIII, opiniâtre défenseur des Jésuites, s'était mis en état d'hostilité contre tous les états qui avaient aboli l'institut de ces religieux, et il voulut faire le premier essai de ses foudres sur un petit souverain, don Ferdinand de Bourbon, duc de Parme, lequel avait restreint les droits exercés par le Saint-Siége sur les bénéfices et les affaires ecclésiastiques de ses trois duchés. Clément XIII revendiqua en outre Parme et Plaisance comme un domaine de l'église. Le duc de Choiseul engagea Louis XV à venger l'outrage que recevait sa maison, et lui représenta la nécessité de réprimer l'arrogance pontificale. L'ordre fut aussitôt donné de se saisir d'Avignon et du Comtat-Venaissin. L'aliénation d'un domaine de la couronne avait toujours été considérée par tous les parlemens comme contraire aux lois fondamentales du royaume, et lors-

que les rois de France reprenaient les terres papales c'était en vertu d'un arrêt du parlement de Provence. Le cabinet de Versailles jugea qu'il fallait faire valoir le dernier arrêt de ce parlement qui réunit en 1688 Avignon et le Comtat à la couronne. Cet arrêt n'avait point été spécialement révoqué, et il fut mis à exécution comme subsistant dans toute sa force.

Le 9 juin 1768, le parlement d'Aix nomma pour commissaires le premier président de la Tour, les conseillers de Boutassy, de Ballon, de St.-Julien, de Meyronnet Saint-Marc, Leblanc-Ventabren, de Lubières, de Lauris, du Bourguet, de Raousset, et le procureur-général de Monclar. Le 11 du même mois, le comte de Rochechouart, commandant de la province, se fit suivre de ces commissaires et de quelques troupes, se présenta, de la part du roi, devant la ville d'Avignon, alla droit au vice-légat qui gouvernait au nom du pape, et lui dit selon l'ancien protocole usité sous Louis XIV : « Monsieur, le roi m'or- « donne de remettre Avignon en sa main, et vous « êtes prié de vous retirer. » Les commissaires du parlement de Provence firent publier l'arrêt de réunion, en même temps toutes les cloches sonnèrent, le peuple fit des feux de joie. On commença dès ce jour à insérer dans tous les actes publics : « Régnant souverain prince Louis, par « la grace de Dieu, XV du nom, roi de France et

« de Navarre, comte de Provence, de la ville « d'Avignon et du Comtat-Venaissin. »

Mais le roi, indécis et faible, s'effrayait de ce qu'il avait osé, et semblait chercher l'occasion de satisfaire le Saint-Siége, sans nuire à sa politique, sans compromettre son honneur et sans blesser son amour-propre. Cette occasion ne se fit pas attendre. L'inflexible Clément XIII mourut bientôt, et son successeur Ganganelli, qui prit le nom de Clément XIV, eut à cœur de suivre des maximes plus conciliantes. Le ministère français lui offrit la restitution d'Avignon et du Comtat-Venaissin pour prix d'un bref qui supprimerait l'institut des Jésuites. Clément XIV rendit ce bref le 10 juillet 1773, et la cour de Versailles tint fidèlement sa promesse. Les philosophes se rejouirent de voir le siége pontifical sacrifier un ordre religieux qui l'avait si bien soutenu par ses principes ultramontains et par ses dogmes d'obéissance passive.

CHAPITRE XXXVI.

1771 - 1787.

Révolution dans la magistrature. — Exil des membres de l'ancien parlement d'Aix. — Le nouveau parlement invoque en vain la clémence royale en faveur des exilés. — Mort de Louis XV. — Louis XVI, son successeur, rétablit les parlemens et le peuple d'Aix se livre à des transports de joie. — Coup d'œil sur la situation du pays. — Langue provençale. — Académies d'Arles et de Marseille. — Provençaux distingués dans la carrière des lettres, des sciences et des arts. — Impositions publiques. — Commerce des grains. — Mouvement commercial et industriel. — Diverses améliorations sociales. — Dispositions morales et caractère de l'époque. — Signes précurseurs de la révolution.

Le parlement de Paris, par son esprit d'opposition perpétuelle, avait fatigué la patience du souverain, et le peuple ne pouvait rien gagner dans la lutte inégale d'une pédante aristocratie de robe contre un gouvernement qui, en recourant à la force, croyait faire usage d'un droit. Le parlement perdit le plus ferme de ses appuis par la disgrace du duc de Choiseul, et le chancelier de Maupeou con-

çut le projet de changer toute l'administration de la justice dans le royaume, projet utile et hardi qu'il sut mener à bonne fin, grace aux lumières du siècle. Maupeou, réalisant les espérances des vrais amis du progrès social, abolit l'opprobre de la vénalité des charges de judicature et le scandale des épices. En 1771, le parlement de Paris et la plupart des parlemens de province furent supprimés. On les remplaça par de nouvelles compagnies sous le titre de *Conseils Supérieurs*, et les nombreux adversaires du chancelier crurent faire une excellente plaisanterie en donnant à ces compagnies le nom de *Parlemens Maupeou*, comme si la magistrature qui venait de tuer Calas, le chevalier de la Barre et le comte de Lalli eût dû laisser quelques regrets.

Le comte de Rochechouart, commandant en Provence, et Lenoir, maître des requêtes, avaient été commis à l'exécution de l'édit royal qui remplaçait le parlement d'Aix par la cour des comptes de la même ville. Le 1er octobre 1771, ces deux commissaires se rendirent au palais de justice et y furent reçus sans aucune cérémonie. Après s'être placés au-dessus du doyen dans les chambres assemblées, ils firent enregistrer l'édit de suppression, *par très-exprès commandement du roi*. A l'issue de cette séance, tous les magistrats, sans exception, reçurent une lettre de cachet qui les exilait dans leurs terres, et ne leur laissait que qua-

rante-huit heures pour quitter la ville (1). Le même jour, les commissaires du roi installèrent la compagnie nouvelle que présidait le marquis d'Albertas. Trois membres de la cour des comptes refusèrent d'entrer dans ce parlement et de recueillir les dépouilles des vaincus. Tous les autres virent avec joie leur changement de position.

Le nouveau sénat provençal, signalant son début par une démarche bien généreuse, invoqua la clémence royale en faveur des parlementaires exilés dont il occupait le siége. Trois jours après son installation, il écrivit à Louis XV : « Sire, votre « parlement, en joignant à l'hommage de son « respect les témoignages des peuples dont il est « en ce moment l'interprète, ne peut justifier le « choix de votre majesté qu'en remplissant les « devoirs qu'il lui impose. Tant que les officiers « qui composent aujourd'hui votre cour ont vu « les principes de notre législation suprême atta- « qués par de nouveaux systèmes, ils ont cru dé- « fendre les lois fondamentales qui, pour assurer « la liberté des peuples, ont assuré au roi la toute « puissance. Aujourd'hui, Sire, que l'étendue de « votre pouvoir doit vous effrayer vous-même, vo- « tre parlement, en reconnaissant qu'il n'est dé-

(1) Ce fut pendant l'exil du parlement, et au commencement de 1773, que le procureur-général de Monclar mourut dans sa terre, à Saint-Saturnin, du diocèse d'Apt.

« positaire que de votre balance et non de votre « sceptre, en annonçant à vos peuples que leur vo- « lonté ne peut jamais arrêter la vôtre, consacre- « ra ses veilles à vous faire sans cesse apercevoir « les véritables bornes par lesquelles Dieu même « a circonscrit l'autorité la plus absolue qu'il ait « donnée à un homme sur ses semblables. Les sys- « tèmes s'écroulent, les prétentions s'oublient, « chaque siècle a ses chimères ; il reste entre les « rois et les peuples une loi sacrée, éternelle, « inaltérable ; et cette loi est la justice. Ce que « Dieu a défendu à l'homme ne sera jamais per- « mis aux souverains. Tout est réglé par la nature ; « nous tenons nos droits de notre destination, et « il n'est point d'ordre humain qui puisse l'inter- « vertir.

« Les rois nous doivent ce que Dieu leur or- « donne. C'est, Sire, dans ce code immuable, c'est « dans votre conscience, c'est dans la nôtre, c'est « dans celle de l'univers que nous trouverons les « lois fondamentales de toutes les sociétés, les « règles sur lesquelles les hommes n'ont disputé « que lorsqu'ils les ont méconnues, et qu'ils eus- « sent dû chercher, non dans les archives de « l'histoire qui n'atteste que le règne des passions, « mais dans la raison, dans l'humanité, dans la « justice. Nous sommes, Sire, vos officiers et vos « magistrats ; vous êtes le magistrat et le repré- « sentant de Dieu même.

« Ce double titre fait remonter vos devoirs et
« les nôtres à une source commune. C'est en ne
« la perdant point de vue que nous seconderons
« les plans de votre sagesse. Et quelle foule d'o-
« bligations ils présentent dans ce moment à nos
« regards étonnés ! Vous voulez, Sire, que nous
« devenions les interprètes des vœux de votre
« peuple. Il en est un que nous nous hâtons de
« porter aux pieds de votre trône. La Provence,
« en applaudissant à vos bienfaits, n'oublie point
« qu'elle perd des citoyens utiles. Elle a mainte-
« nant les yeux sur nous, et semble nous dire :
« *Ministres de la justice du meilleur des Rois,*
« *soyez-le encore du plus tendre des pères.*
« Vous avez parlé, Sire, et vos volontés n'ont es-
« suyé aucune contradiction. Pourquoi faut-il que
« des ordres rigoureux aient été à côté d'une lé-
« gislation bienfaisante et utile ? Votre justice n'a
« point voulu punir; et la paix, la tranquillité,
« l'harmonie qui accompagnent nos premiers pas
« dans la nouvelle carrière qui nous est ouverte,
« annoncent que votre prudence même n'avait pas
« d'obstacles à écarter. Votre bonté nous entend,
« car tout ce qui intéresse votre cœur n'a pas be-
« soin d'être développé pour faire sur lui l'impres-
« sion la plus vive. Quant à votre parlement, Sire,
« il est obligé de faire taire en ce moment l'en-
« thousiasme de la reconnaissance pour ne s'oc-
« cuper que de la sévérité de ses devoirs, et c'est

« par sa constance à les suivre qu'il doit répondre « à vos bontés et s'en rendre encore plus digne. »

Ce langage, inspiré par une grande noblesse de sentimens, sanctionnait le despotisme des rois, en lui donnant une source divine; mais, après tout, il ne fesait que rappeler les principes qui servaient de base à la monarchie française essentiellement absolue, puisqu'aucune institution nationale ne servait de contrepoids à la puissance royale libre dans tous ses caprices. Les prières des membres de la cour souveraine ne furent pas accueillies, et l'exil des anciens magistrats dura autant que l'existence des nouveaux.

Mais cet exil eut bientôt une fin. Louis XV mourut le 10 mai 1774, et Louis XVI son successeur, dirigé par le comte de Maurepas, rétablit les parlemens vers la fin de la même année. Les membres de l'ancien parlement de Provence rentrèrent dans la ville d'Aix, aux acclamations du peuple, car le peuple s'était pris de haine pour le *parlement Maupeou* dont il méconnaissait les avantages, tant l'aveuglait l'esprit d'opposition à un ministre décrié. Le roi de la Bazoche, entouré de ses officiers, suivit les magistrats lorsqu'ils se rendirent au palais pour y reprendre leurs fonctions. Le commandant de Rochechouart et le conseiller-d'état de Marville furent chargés par le roi de faire solennellement l'ouverture de cette séance, dans laquelle les députés des diverses juridictions et

des principales communautés de la province vinrent offrir à la compagnie les témoignages de la satisfaction publique. Au milieu des réjouissances, un filou s'étant glissé dans la foule fut pris en flagrant délit. On allait le conduire en prison, lorsque le peuple demanda sa liberté pour ne pas troubler la joie d'un si beau jour par les larmes d'un malheureux. Cette prière désarma la justice.

Avant de raconter les événemens qui vont suivre, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil rapide sur la situation du pays.

Bien que trois siècles se fussent écoulés depuis la réunion de la Provence à la monarchie française, cette province se regardait encore comme indépendante et distincte du reste de la France. Elle continuait d'avoir l'allure d'un pays libre. L'idiome français était, il est vrai, le seul officiel, le seul que l'on pût employer dans les tribunaux, dans les administrations publiques, dans les actes notariés, dans tous les documens civils. Mais hors de là il n'avait qu'une existence insignifiante, et il était à peu près inconnu dans les bourgs et dans les campagnes. La langue provençale, par une longue prise de possession, dominait sans partage aux foyers domestiques et se trouvait sans concurrence dans toutes les affaires de la vie sociale. La plupart du temps les hommes le plus haut placés ne fesaient pas emploi d'un autre langage dans leurs rapports avec leurs égaux et leurs subordon-

nés. Tant il est vrai que le langage d'un peuple long-temps indépendant est l'œuvre la plus vivace entre toutes les œuvres humaines. Quand ce peuple a perdu sa physionomie, son caractère et ses mœurs, quand il ne reste rien de ses institutions anciennes, sa langue se montre seule au milieu des ruines éparses. Elle vit, elle règne encore comme pour saluer une dernière fois la nationalité évanouie.

Les académies de province ne pouvaient pas rendre de grands services à la littérature, aux arts, et aux sciences ; mais elles pouvaient contribuer à répandre le goût et l'usage de la langue française. Considérées sous ce point de vue, elles avaient une utilité incontestable. En 1668, quelques gentilshommes arlésiens formèrent une société de beaux esprits érigée en académie royale par lettres-patentes de Louis XIV. Cette compagnie eut vingt membres originaires et habitans de la ville d'Arles. Le roi lui donna des priviléges étendus et voulut en outre qu'elle eût toujours pour protecteur un des membres de l'Académie Française. Le nombre des académiciens d'Arles fut un peu plus tard porté à trente, puis à quarante, mais il fallait toujours qu'ils fussent nobles. Ces littérateurs de mauvais aloi ne savaient pas apparemment que dans la république des lettres les rangs sont distribués selon le mérite et jamais selon la naissance. L'académie d'Arles fut la seule société de ce genre qui admit des femmes dans son sein, et madame Deshouliè-

res fut une de ses correspondantes. Vers la fin du règne de Louis XIV, la guerre éloigna des occupations littéraires une grande partie de la noblesse arlésienne. Les assemblées académiques devinrent insensiblement moins nombreuses, et enfin elles cessèrent entièrement.

L'académie d'Arles avait terminé sa courte carrière sans bruit et sans éclat, lorsque quelques habitans de Marseille, amis des lettres, voulurent à leur tour former une académie. Durant la peste de 1720, ils se réunissaient dans la maison de campagne de l'abbé de Porrade, l'un d'eux; mais cette compagnie ne parut sur la scène publique et n'eut une existence légale qu'en 1726. Le nombre des membres résidans fut alors porté à vingt, et il y eut un pareil nombre d'associés (1). Un gentilhomme de Tarascon, établi à Marseille depuis sa jeunesse et nommé Chalamond de la Visclède, était l'ame de tous ses travaux. Il avait publié plusieurs ouvrages médiocres qui sont oubliés aujourd'hui, bien qu'ils aient été couronnés par l'académie française et par diverses académies du royaume.

Mais d'autres provençaux, plus favorisés de la nature, brillèrent d'un éclat plus vif, et il en est parmi eux dont le nom ne peut pas périr. Provence

(1) Le nombre des académiciens de Marseille fut augmenté plus tard.

ingénieuse, sois toujours fière de tes enfans. Je ne sache pas qu'une autre province de France puisse mettre au grand jour plus de richesses intellectuelles !

Moréri consacra sa vie à la composition de son dictionnaire, qui servit de guide à Bayle pour faire le sien. Expilly fut proclamé de son vivant le plus laborieux, le plus exact et le plus utile de tous les hommes de lettres qui ont écrit sur la géographie. Pagi fit des progrès remarquables dans l'étude de l'histoire ; il releva les erreurs chronologiques des annales de Baronius, et nul ne marcha d'un pas plus ferme dans le dédale obscur où des savans recommandables s'étaient égarés. Tournefort se rendit célèbre dans l'étude de la botanique, science également cultivée avec autant d'ardeur que de succès par Plumier, et par les médecins Garidel et Darluc (1). Le P. Feuillée (2) alla dans le Levant avec Jacques Cassini, déterminer la position de plusieurs villes et d'un grand nombre de ports. Le succès de ce voyage lui inspira le désir de faire des observations du même genre en Amérique. Rien de ce qui touche à l'astronomie, à la physique, à l'histoire naturelle et à la géographie n'échappa à ses infatigables recherches, et l'on peut dire en

(1) Moréri naquit à Bargemont, Expilly à Saint-Remy, Pagi à Rognes, Tournefort à Aix, Garidel dans la même ville, Plumier à Marseille, et Darluc à Grimaud.

(2) De Mane, près de Forcalquier.

toute vérité que c'est un des voyageurs qui ont le plus contribué à l'avancement de ces sciences dont il avait l'enthousiasme.

Le nom de d'Hozier rappelle l'étude du blason et de la généalogie, étude qui avait alors beaucoup d'importance, mais qui fort heureusement n'est plus comprise aujourd'hui. Ménard se livra à de longs travaux sur les antiquités de Nismes, et Dominique de Colonia fit aussi d'utiles recherches sur la ville de Lyon (1).

Un autre provençal s'était trouvé qui avait su se faire un rang et une gloire à part, homme étonnant et comme on en voyait peu même dans son siècle, qui était celui de Grotius et de Scaliger. Ce prodige de travail, de constance, de mémoire et d'érudition s'appelait Peyresc. Sa maison, ouverte à tous les savans, était le dépôt de toutes les curiosités ; et toutes les branches des connaissances humaines, histoire, archéologie, botanique, astronomie, droit public, législation civile et criminelle, se classaient admirablement dans sa tête encyclopédique (2).

(1) D'Hozier vit le jour à Marseille, Ménard à Tarascon, et Dominique de Colonia à Aix.

(2) Ce savant célèbre, né à Belgencier, mourut à Aix le 24 juin 1737, à l'âge de 56 ans. On célébra son nom et son mérite dans tous les pays civilisés et en toute sorte de langues.

On n'a de Peyresc qu'une dissertation curieuse sur un trépied antique découvert à Fréjus en 1629, mais il a laissé des manuscrits

Gassendi, ami de Peyresc et chanoine de Digne, avait à son tour paru sur la scène du monde savant, au moment même où Descartes affranchissait l'esprit humain du joug de la vieille école, changeait la face de la philosophie et lui ouvrait une nouvelle carrière. Gassendi entra aussi dans cette carrière difficile avec toute l'ardeur de son organisation puissante. En attaquant la théorie de Descartes, il ne forma pas un système nouveau, il ne fit que renouveler les idées de quelques philosophes anciens (1).

Félix Carry, profond antiquaire, jeta une vive lumière sur la fondation de Marseille (2). L'histoire générale de Provence et celle de quelques-unes de ses villes en particulier fut traitée avec plus ou moins de succès par César Nostradamus, Gaufridy, Honoré Bouche, Clapiers, Guesnay, Saxi, Papon, Ruffi, de Haitze, Pitton, Anibert, Raymond Soliers, Columby. Déjà Masse et Mourgues avaient com-

immenses dont une partie se trouve dans la bibliothèque du roi, et l'autre dans celle de Carpentras. Le président de Mazaugues possédait plus de dix mille lettres de lui, qui auraient rendu un grand service aux sciences et à la littérature s'il les avait publiées. Parmi ses médailles, il s'en trouvait un millier de grecques qu'il était seul, de son temps, capable d'expliquer.

(1) Gassendi, né à Champtersier, près de Digne, le 22 janvier 1592, mourut à Paris le 25 octobre 1656.

(2) Il est auteur de quelques autres ouvrages d'érudition historique. Né à Marseille, le 24 décembre 1699, il y est mort le 15 du même mois 1754.

menté les statuts provençaux, mais ces traités inintelligibles étaient à peu près tombés dans l'oubli, lorsque Jullien, avocat au parlement d'Aix et professeur en l'université de cette ville, publia son savant commentaire, aux frais de la province. Decormis, Émérigon, Gensollen, Scipion Dupérier et Montvallon se distinguèrent aussi par leurs ouvrages de jurisprudence et de droit. Gensollen eut un mérite de plus; c'est le premier avocat d'Aix qui ait plaidé sur de simples notes (1). L'abbé de Coriolis acquit des titres à l'estime publique par son traité sur l'administration du comté de Provence.

Dumarsais se fit un impérissable renom par ses travaux si utiles sur la grammaire générale et par son livre des tropes. L'abbé Féraud, se livrant aussi à des recherches grammaticales, réunit dans un ordre alphabétique tous les principes de la syntaxe française, rassembla les observations déjà faites par les grammairiens les plus instruits, et enrichit de ses propres remarques cette analyse raisonnée.

(1) Un extérieur noble et gracieux, une voix sonore, une déclamation imposante, servirent à merveille Gensollen dans cette innovation qui ne date que de 1720. Jusques alors les avocats avaient lu leurs mémoires devant le parlement.

Gensollen est l'auteur d'un traité du *Franc-Aleu.* Decormis a publié un recueil d'excellentes consultations, Émérigon s'est illustré par son traité des assurances, Scipion Dupérier par ses questions de droit, Montvallon par son livre des successions.

Les nombreux ouvrages du marquis d'Argens, fruit d'une philosophie audacieuse, ont joui assez long-temps d'une sorte de vogue qui a fait place à l'oubli. Une philosophie plus douce et plus consolante inspira Vauvenargues, jeune ami de Voltaire, qui versa des fleurs sur son tombeau. L'auteur du voyage du Jeune Anacharsis, l'illustre Barthélemy, prit un des premiers rangs parmi les érudits et les grands écrivains dont la France s'honore.

Maure, Gaillard et Mascaron parurent avec éclat dans la chaire évangélique. Là brilla surtout Massillon, si beau d'élégance, de pureté, de noblesse et d'énergie; admirable orateur qui, en parlant aux grands du monde, ne mit son éloquence qu'au service de la vérité inflexible et de la morale éternelle.

Bardon, Françoise Duparc, les trois Parrocel et Vanloo se distinguèrent dans les beaux-arts. Mais un autre en saisit la glorieuse palme. C'est le Michel-Ange de la France, c'est Puget. Dire son nom c'est faire son meilleur éloge.

Les richesses du royaume s'étaient accrues d'une manière étonnante, et tout ce qui marche avec elles, c'est-à-dire le luxe, les jouissances, ou si l'on veut les besoins factices, avaient suivi cet accroissement rapide. Cependant quelques provinces n'étaient pas heureuses, parce qu'une grande partie des impôts portait sur plusieurs objets de néces-

sité première, qu'ils étaient levés avec des frais énormes, qu'il n'y avait aucune base d'équité dans leur répartition, et que les dîmes du clergé et les droits seigneuriaux ajoutaient beaucoup à ces charges. La Provence, ainsi que les autres pays d'états, se trouvait dans une situation plus florissante. Quelles étaient les principales sources de la richesse publique? Les entreprises du commerce et de l'industrie. A l'aide de ces moyens féconds, les classes intermédiaires, qui font toujours la force d'un état bien organisé, s'étaient élevées à peu près au niveau des classes aristocratiques.

La doctrine des économistes avait en 1764 fait prévaloir une liberté absolue dans la circulation des grains au dedans comme au dehors. Mais cet encouragement que l'on croyait avoir donné à l'agriculture nationale disparut avec les honteux calculs de la cupidité et les coupables manœuvres de l'agiotage. Au milieu du conflit des systèmes divers et des théories rivales qui se croisaient de toutes parts, Louis XV demanda l'avis des parlemens sur la question du commerce des grains. Le parlement d'Aix, après s'être expliqué sur cette question, crut devoir proposer ses vues sur d'autres objets d'administration publique.

« Il est certain, sire, écrivait-il au roi, le 21 no-
« vembre 1768, que l'admirable police que vous
« avez établie sur les subsistances exige diverses
« autres mesures pour être complète. La finance a

« une infinité de perceptions qui gênent l'industrie « et retardent les progrès de l'agriculture. Les che- « mins de communication sont presque partout « impraticables. La partie montueuse de Provence « ne peut fournir ses blés à la Basse, qu'il n'en « coûte pour la voiture au-delà du tiers de la va- « leur.... Plusieurs canaux navigables ou flottables « peuvent être dérivés des rivières. Plusieurs ri- « vières peuvent devenir navigables, et les trou- « pes étant employées à ces ouvrages, les ren- « draient peu dispendieux.

« Les fêtes sont trop multipliées et trop sévère- « ment observées, continuait le parlement. Sup- « primer un nombre de fêtes, c'est donner du « pain aux journaliers et ôter à plusieurs des « occasions de dissipation et de dépense. La cor- « ruption des mœurs qui augmente de jour en « jour et qui gagne tous les états, mérite l'atten- « tion et la vigilance du gouvernement. Sans les « mœurs, il n'y a point de bonnes lois. »

L'abbé Terray fit révoquer l'exportation des grains par l'édit de juillet 1770, mais cette révocation désirée n'eut pas des effets aussi prompts qu'on l'avait cru. Les rigueurs prohibitives s'étendaient jusqu'à soumettre à différentes gênes la circulation intérieure des grains du royaume, et il s'établit sur ce sujet une espèce de guerre de province à province.

Le commerce du blé acquit beaucoup d'exten-

sion à Marseille. On en voyait journellement arriver des chargemens d'Ancône, de Trieste et de divers ports de l'Adriatique, du royaume des Deux-Siciles, des États du Pape, de la Toscane, de la Bourgogne par la descente du Rhône, de la Hollande, de Hambourg et de la mer Baltique. On évaluait le commerce général de Marseille à 358 millions, et la branche du Levant était la plus considérable. Celle du commerce d'Amérique occupait un capital de quinze à dix-huit millions pour l'exportation de Marseille, et vingt à vingt-deux millions pour l'importation des denrées coloniales. Le commerce des Indes ne formait qu'un objet de trois millions en la valeur de cargaisons assorties pour l'île Bourbon et l'île de France, la côte de Coromandel, le Bengale et la mer Rouge. L'industrie manufacturière de Marseille avait sans contredit moins d'importance que son commerce maritime; cependant elle était active et prospère. Les tanneries, les fabriques de savon, les manufactures de coton et de chapeaux, la fabrication des salaisons et des cierges, les raffineries de sucre et de soufre, les parfumeries, les tapisseries peintes à l'huile et les verreries procuraient de grands bénéfices. Les fabriques de faïence, de tuiles, de chandelles, d'amidon et de cartes à jouer obtenaient aussi des succès.

La plupart des villes, celles surtout qui savaient mettre en œuvre les ressources de l'industrie et du

commerce, avaient pris un meilleur aspect, une physionomie plus élégante et plus animée. Leur enceinte s'agrandissait, parce qu'elles pouvaient détruire leurs remparts désormais inutiles, grace à l'heureuse fin des discordes civiles, au changement de l'art militaire, à la bonne police, à la sûreté générale. A côté des anciennes rues sales, étroites et tortueuses, se montraient de beaux percemens, des édifices réguliers, des constructions salubres et commodes. On voyait partout des embellissemens nombreux et des améliorations de toute sorte. La vieille rouille des temps féodaux était tout-à-fait couverte par le vernis brillant où la civilisation nouvelle peignait tous ses reflets de lumière et de couleur. Alors Marseille, comme une reine énorgueillie, se fit voir belle entre toutes les cités de la France. En 1781 le conseil municipal de cette ville acquit du gouvernement, au prix de dix millions, l'arsenal qui était devenu inutile au service de la marine royale, et sur son emplacement on construisit une partie de ces nouveaux quartiers qui font l'admiration des étrangers. Les galères partirent pour Toulon, où s'élevaient tant de monumens de puissance et de grandeur (1).

L'aspect matériel de la société répond toujours à sa situation morale. Un grand changement s'é-

(1) L'ingénieur Grognard s'immortalisa par le bassin de construction dans lequel on fait entrer les plus gros vaisseaux.

tait opéré dans les mœurs, dans les goûts et dans les besoins. La disposition des esprits annonçait l'inévitable et prochaine arrivée d'un nouvel ordre de choses, ordre vague, indéfinissable et comme couvert de nuages, parce qu'on ne pouvait s'entendre pour le formuler, au milieu de tant d'opinions irréfléchies qui sacrifiaient à la mode et cédaient à l'enthousiasme. Mais quand il s'agissait de l'extinction d'une foule de préjugés et d'abus, tout le monde se trouvait d'accord. Le désir des réformes utiles, le sentiment de l'égalité politique et de la dignité humaine, un esprit général de bienveillance sociale, une sensibilité inépuisable qu'alimentait le tableau de toutes les passions séductrices, tels étaient les principaux traits du caractère de cette époque. Tout y était en fermentation et en travail. C'était un bruit confus, étrange, inouï, fait pour troubler la tête et causer des vertiges. Grande était la diminution du respect pour les avantages de la naissance, pour les priviléges conventionnels. L'unité de croyances s'était brisée, et le génie du siècle, dans sa mobilité, analysait, décomposait et jugeait froidement tout ce que le vulgaire avait adoré jusque là. On avait foi dans la perfectibilité absolue de l'homme; on n'assignait aucune borne aux progrès des sciences fières de leurs conquêtes; on caressait avec ivresse tous les rêves de liberté, de bonheur public, et l'on croyait que la philosophie allait s'asseoir triomphante sur

les ruines des temples de l'erreur, sur des idoles trop long-temps encensées par des peuples crédules. Il y avait peu d'hypocrites, parce que les aventureuses pensées, les douces illusions conservaient toute la fraîcheur de la jeunesse confiante. La presque généralité des avocats, des médecins, des négocians, des bourgeois, et la minorité de la noblesse et du clergé, témoignaient les mêmes sympathies, marchaient ensemble vers un avenir inconnu qu'embellissaient les prestiges de l'espérance. Les avocats surtout, unis entre eux par une discipline presque républicaine, se nourrissaient depuis long-temps de principes d'indépendance. Le barreau d'Aix citait avec orgueil les noms de Pazéry, Gassier, Pascalis, Dubreuil, Siméon, Portalis, Barlet, Alpheran, les uns jurisconsultes pleins de prudence et de savoir, les autres, orateurs brillans et féconds, tous également dignes de l'estime publique par leur dévoûment et leurs services. A Marseille, Lavabre, Lejourdan, Villecroze, Rigordy, avaient aussi acquis beaucoup de renommée.

Une nouvelle puissance régnait en souveraine, la puissance de l'opinion, et devant elle tout s'agenouillait. Le mouvement des intelligences s'annonçait ennemi des choses religieuses, et cependant ces hommes qui affichaient l'indifférence ou le scepticisme, ces esprits forts qui déversaient la raillerie sur le christianisme comme sur une vieille institution passée de mode, avaient reçu dans leur

enfance une éducation toute chrétienne. Mais leurs premières impressions n'avaient pu résister à l'empire de ces idées qui devaient remuer le monde et lui donner une autre face. A la providence, on substituait la nature; à tous les cultes, la raison. On se pressait au sein des loges maçonniques, symboles de travail et de fraternité. Là, sous des formes bizarres, éclatait un hardi langage, étourdissant pathos de philanthropie triviale. Là venaient s'exercer aux luttes de la parole ces déclamateurs passionnés, ces démagogues ardens qui devaient figurer plus tard à la tribune de nos assemblées politiques et prendre part à nos sanglans débats. Mais alors on ne manifestait que des projets honorables, on ne formait que des vœux légitimes. On parlait de confier à la royauté protectrice la garde des droits populaires, et l'on cherchait à résoudre le plus difficile des problèmes, l'accord du pouvoir et de la liberté. On voulait tout ce qui semblait noble et beau. On le voulait.... Mais que deviennent les volontés honnêtes sur la pente qui les précipite? Ah! surtout que deviennent-elles lorsqu'une aveugle résistance déchaîne tout-à-coup les passions anarchiques?

CHAPITRE XXXVII.

1787 - 1789.

Assemblées des notables. — Rétablissement des anciens états du pays. — Difficultés préliminaires. — L'assesseur Pascalis défend avec chaleur les droits du tiers-état. — Les députés des communes font de vives mais inutiles réclamations. — Édits de réformation du pouvoir judiciaire. — Résistance du parlement d'Aix et de tous les corps de la province. — Attitude du pays. — Le gouvernement cède et le parlement d'Aix reprend ses fonctions. — Seconde session des états de Provence. — Mêmes débats au sujet de la constitution organique de l'assemblée et du paiement des charges communes. — Scission entre le tiers-état et les seigneurs de fiefs. — Mirabeau dans l'assemblée. — Il y défend les droits populaires et tonne contre les nobles. — Suspension des états. — Effervescence publique. — Commencement de désordres. — Admirable discours de Mirabeau à la nation provençale. — Nomination des députés aux états-généraux. — Double élection de Mirabeau. — Son triomphe à Marseille et à Aix. — Excès populaires dans ces deux villes, à Toulon et dans plusieurs autres communes provençales. — Conduite du parlement.

Le besoin des réformes et surtout l'embarras des finances mettaient le gouvernement de Louis XVI dans une position difficile. Il n'y avait qu'un moyen

de pourvoir à la détresse du trésor public, c'était d'étendre l'impôt sur le clergé et la noblesse. Ces projets, tentés par Turgot et par Necker, furent repris par Calonne, qui se flatta de les faires adopter par l'assemblée des notables. De Cussé de Boisgelin, archevêque d'Aix, Dulau, archevêque d'Arles, Desgallois de la Tour, premier président du parlement, de Castillon, procureur-général, et d'Isnard, maire de Marseille (1), représentèrent la Provence à cette assemblée, laquelle finit par consentir à un impôt sur le timbre, à l'établissement d'une subvention générale sur les trois ordres, à la suppression des corvées et à la création d'assemblées provinciales, qui rapprochaient les pays d'élection de la condition des pays d'états.

Ce fut alors que la cour s'occupa du rétablissement des états de Provence, suspendus, comme je l'ai dit, depuis 1639, et remplacés par les assemblées des communautés (2). Ces états furent convoqués dans leur ancienne forme. De là naquirent des discussions importantes et de graves événemens. Pour que la cause en soit bien comprise, j'ai besoin de faire ici quelques observations rapides.

(1) Le marquis de Gaillard, successeur d'Isnard à la mairie de Marseille, assista à la seconde assemblée des notables.

(2) Voyez sur la suppression des états et sur la composition des assemblées générales des communautés le tom. III de cette histoire, pag. 19 et 28, et le tom. IV, pag. 79.

Tous les gentilshommes provençaux avaient d'abord eu leur entrée dans l'assemblée des états, mais plus tard les nobles possédant fief eurent seuls droit de séance. Les terres féodales, soumises à un régime exceptionnel, n'étaient grevées d'aucune charge publique, et j'ai indiqué ailleurs la cause de cette exemption (1) qui était réelle et non personnelle, c'est-à-dire, qu'elle s'attachait au fond et jamais à la personne, de manière que le roturier possesseur d'un fief jouissait, pour ce fief, de l'affranchissement des tributs, et le noble, possesseur de biens roturiers, n'avait aucune prérogative pour le paiement de l'impôt.

Les biens du clergé et les bénéfices ecclésiastiques étaient aussi affranchis des tailles, mais ce privilége avait des limites, car il ne pouvait être réclamé que par le clergé considéré comme corps possédant. Les immeubles patrimoniaux des ecclésiastiques étaient rangés parmi les fonds contribuables, et quand les biens de l'église passaient dans des mains étrangères, il y avait retour au droit commun.

Une chose blessait toutes les idées de justice, c'est que le clergé et les seigneurs de fiefs votaient dans l'assemblée des états, concurremment avec le troisième ordre, tous les impôts et toutes les

(1) Voyez au tom. III. pag. 15 et pages 24 jusqu'à 30 inclusivement.

dépenses d'utilité commune que ce troisième ordre payait seul.

Telle était la base de l'ancienne constitution provençale que rien n'avait modifiée en 1787, au moment où Louis XVI rétablit les états du pays.

Tout annonça bientôt une lutte violente, car dans des conférences préliminaires les nobles et les communes ne purent s'entendre sur la constitution organique de l'assemblée. Les nobles ne consentaient à discuter d'autre question que celle de la formation même, c'est-à-dire, la question de la représentation proportionnelle de leur ordre et de celui du tiers. L'avocat Pascalis, assesseur, élevait une question préjudicielle; c'était celle de savoir si les possesseurs de fiefs ne devaient point, avant tout, renoncer à leurs exemptions pécuniaires, l'impôt ne pouvant être voté par ceux qui ne le payaient pas, et le droit d'administration étant le prix de la contribution aux charges. Une assemblée des procureurs du pays nés et joints, tenue au mois d'août 1787, n'eut pas un meilleur résultat. Pascalis y soutint les mêmes principes. On dressa un procès verbal d'opinions, et l'on s'accorda à demander la convocation des états-généraux du royaume.

Le 30 décembre de la même année 1787, les états de provence s'assemblèrent à Aix, selon l'ancienne forme, dans l'église du collége de Bourbon, sous la présidence de l'archevêque, premier procu-

reur né du pays. Le clergé y avait pour mandataires les évêques, les abbés et les commandeurs de Malte : la noblesse était représentée par cent vingt-huit seigneurs possédant fief, et ces deux ordres, unis par l'intérêt, avaient une grande supériorité numérique sur le tiers-état, qui ne disposait que de cinquante-six voix. Au milieu des formalités préliminaires, le marquis de Trans demanda de siéger dans l'ordre de la noblesse, suivant son titre de premier marquis de France; mais l'assemblée décida qu'il ne devait prendre rang que d'après son âge, sauf à lui de faire valoir ses prétentions devant le roi. Après la vérification des pouvoirs, les députés de Marseille réclamèrent sur le rang occupé par les députés d'Arles, et se retirèrent en protestant. Les membres du clergé prêtèrent ensuite serment la main placée sur le cœur; les seigneurs et les représentans du tiers-état le prêtèrent la main levée au ciel.

Après quoi, le président fit un discours sur les avantages qui résulteraient du concours unanime des trois ordres, sans dire un seul mot qui eût rapport aux contributions communes ou qui pût indiquer que le clergé et la noblesse étaient disposés à faire quelques sacrifices. Pascalis, prenant la parole au nom du tiers-état, répondit que son ordre voulait rester uni aux deux autres, mais à condition 1° que les états seraient légalement assemblés; 2° qu'on y opinerait par tête et non

par ordre; 3° que les trois ordres concourraient ensemble au paiement de toutes les charges publiques et communes, d'une manière égale, c'est-à-dire, proportionnée à leurs facultés individuelles et à leurs possessions territoriales.

Les deux ordres privilégiés accueillirent ce discours par des rumeurs prolongées, et Elléon de Castellane, évêque de Toulon, injuria Pascalis personnellement (1). Le tiers-état et son courageux défenseur n'opposèrent que la modération à ces violences, et le calme ayant succédé à l'orage, les procureurs du pays pour la noblesse observèrent que l'assemblée ne pouvait délibérer valablement sur les contributions, qu'après avoir consulté les cahiers des anciens états ; que les trois ordres parviendraient facilement à s'entendre; qu'à tout événement, ils pourraient convenir d'arbitres, et que si, contre toute espérance, les arbitres n'opéraient pas la conciliation, le gouvernement du roi en déciderait.

Ces fins dilatoires avaient l'inconvénient de ne satisfaire sur aucun point l'impatience publique, et de laisser intactes toutes les questions irritantes. Les anciens états de Provence avaient-ils toujours été légalement assemblés? Devait-on opiner par ordre ou par tête? Les arbitres devaient-ils suivre les principes du droit commun ou ceux du droit

(1) Après la séance, l'évêque revenu à lui-même sentit ses torts; il se rendit chez Pascalis et lui témoigna ses regrets.

féodal ? Comment concilier l'intérêt des uns et des autres ?

La défiance et l'inquiétude tenaient les esprits en suspens, et tout restait dans une indécision désolante. Dans la séance du 8 janvier 1788, on vit luire l'espoir d'un rapprochement désiré. L'assemblée déclara, à la majorité des suffrages, que les voix de l'ordre du tiers seraient égales aux voix des deux premiers ordres réunis. Cette bonne harmonie ne dura pas long-temps. Lorsqu'il s'agit d'organiser l'administration intermédiaire des états, les communautés ayant demandé l'égalité des voix, la noblesse s'en tint aux anciennes règles. Le tiers, voyant que les deux premiers ordres persistaient dans le refus de payer les impositions du pays, leur demanda de contribuer au moins à l'entretien des chemins et des bâtards. Cette demande était de toute justice, car on négligeait souvent les grandes routes pour entretenir des chemins détournés, qui conduisaient aux terres seigneuriales du clergé et de la noblesse. Quand aux bâtards, l'ordre du tiers n'était pas sans doute le seul qui concourût à leur multiplication. Après de vifs débats, la noblesse seule offrit la modique somme de 4000 livres, non en forme de contribution obligatoire, mais seulement comme un don gratuit, sans tirer à conséquence pour l'avenir. Il y eut encore des incidens sans nombre, des actes d'opposition et de protestation de part et d'autre touchant les ques-

tions du jour, c'est-à-dire, touchant la constitution organique de l'assemblée, le paiement des impositions communes, le nombre de voix revendiqué par le tiers, la délibération par tête et non par ordre, mais aucune de ces questions fondamentales ne fut définitivement résolue.

Le 10 janvier, le lieutenant-général comte de Caraman, commandant en Provence, et Desgallois de la Tour, premier président du parlement et intendant du pays, tous les deux commissaires du roi, demandèrent un don gratuit de 700,000 liv. Après avoir entendu l'assesseur Pascalis, les états votèrent ce don par acclamation, et un courrier extraordinaire en porta la nouvelle à Louis XVI. Dans les séances subséquentes on s'occupa de la belle bibliothèque léguée à la province par le marquis de Méjanes, gentilhomme d'Arles. L'archevêque d'Aix proposa à l'assemblée de faire bâtir un édifice pour y placer cette collection, la plus nombreuse et la plus riche peut-être que jamais un simple particulier ait formée à lui seul, et dans des vues aussi patriotiques. Les opinions se partagèrent. Les uns voulaient restituer la bibliothêque aux héritiers du marquis de Méjanes ; les autres étaient d'avis de la garder. Cette dernière opinion prévalut, mais on renvoya à des temps plus favorables toute dépense sur ce point. Les états de Provence terminèrent leurs séances le 1er février, après avoir discuté divers objets d'intérêt local et d'administration générale.

Pascalis venait de publier un mémoire consacré à la défense des intérêts du tiers-état, dont il était l'infatigable défenseur. La force de ses raisonnemens, fondés sur l'histoire du pays, sur les principes d'équité et sur les droits de tous les peuples, détruisait de fond en comble les prétentions du clergé et de la noblesse. Ce mémoire, que la passion n'inspirait point, mais qu'avouaient une saine logique et une haute intelligence, fit la plus grande sensation dans la province. Gassier, avocat de la noblesse, y répondit par un autre mémoire. Ses argumens avaient pour base tout ce que l'on contestait si légitimement, c'est-à-dire, les usurpations des deux ordres privilégiés, le droit féodal et les abus de ce régime.

La lutte continuait entre la cour et le parlement de Paris, lequel proclamait le principe qu'aux seuls états-généraux du royaume appartenait le droit de voter l'impôt. Dans ces circonstances, l'archevêque de Toulouse, successeur de Calonne et principal ministre, concerta avec le garde-des-sceaux Lamoignon un plan de réformation qui devait affaiblir le pouvoir judiciaire des parlemens et dépouiller ces grands corps de leur pouvoir politique. Ce plan, conçu dans l'intérêt du despotisme, avait pourtant l'avantage de diminuer les degrés de juridiction, de mettre les justiciables plus à portée de leurs juges, en restreignant les ressorts et en augmentant le nombre des tribu-

naux. Le parlement de Paris, avant d'être suspendu, fit une protestation énergique, qui eut beaucoup de retentissement populaire.

Le 5 mai 1788, le parlement d'Aix fit aussi une protestation par laquelle il déclara tenir d'avance pour nuls et illégaux tous les actes d'enregistrement qui lui seraient imposés par la force. Ses craintes étaient fondées, car le 8 dû même mois le marquis de Miran et le conseiller d'état Pajot de Marcheval se rendirent au palais pour y faire enregistrer, malgré le renouvellement de la protestation précédente, les divers édits que le roi venait de rendre. Le premier établissait des balliages et des présidiaux (1); le second supprimait tous les tribunaux d'exception, tels que les bureaux des finances, les juridictions des greniers à sel et maitrises des eaux et forêts; le troisième abolissait l'usage de la sellette et de la question préalable, ordonnnait que les crimes seraient définis par les jugemens de condamnation, et que ces décisions, comme celles d'acquittement, recevraient la publicité par la voie de l'affiche; le quatrième créait à Paris une *Cour Plénière* pour l'enregistrement des lois et le jugement des magistrats; le cinquième rédui-

(1) Par cet édit, le ressort du Parlement de Provence fut divisé en deux bailliages, l'un à Aix, l'autre à Digne, pour juger en dernier ressort jusqu'à la somme de 4000 francs. Les sénéchaussées furent converties en présidiaux pour juger jusqu'à la somme de 2000 francs, pareillement en dernier ressort.

sait à quarante les offices de conseillers au parlement; enfin le sixième mettait indéfiniment cette compagnie en vacances, sans chambre de vacation, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné après l'exécution du nouveau système d'administration judiciaire.

L'avocat général de Calissane, prenant la parole, applaudit aux édits relatifs à l'amélioration de la justice criminelle, et s'éleva avec une grande énergie contre ceux qui dépouillaient les parlemens au profit de la cour plénière. Il s'attacha à prouver que cette mesure était la violation du traité d'union de la Provence à la France, et il ajouta « Nous « déclarons formellement empêcher, pour le roi, « pour son intérêt, pour le dû de notre charge et « l'hommage que nous devons à la patrie, l'enre- « gistrement de la déclaration dont il s'agit. Nous « requérons que notre opposition soit couchée « sur le registre et dans le procès verbal, et nous « prenons à témoin ce sénat auguste de notre ré- « sistance de fidélité. »

L'enregistrement des édits fut forcé, mais les gens du roi refusèrent d'en faire l'envoi aux sénéchaussées du ressort. Les conseils municipaux, l'université, les diverses classes de citoyens et tous les corps de la province s'associèrent à cette résistance. L'ordre des avocats surtout montra un attachement inviolable aux lois constitutionnelles du pays, et la protestation contre les édits nouveaux

devint unanime. Le 4 mai, il y eut à Lambesc une assemblée générale des communautés. Pascalis y fit un discours sur toutes les affaires traitées par les états dans leur dernière session, et s'attacha derechef à prouver que les deux premiers ordres devaient contribuer à toutes les charges communes. Le roi avait invité l'intendant Desgallois de la Tour à déployer de la fermeté et de la sagesse pour maintenir la tranquillité dans l'assemblée. Tous les membres témoignèrent la peine que leur causaient ces expressions et protestèrent de leur dévoûment au monarque. En même temps on rédigea des doléances sur l'atteinte portée à la constitution par les derniers édits, on réclama la protection de Monsieur, Comte de Provence, et on vota des éloges au parlement, à la cour des comptes, à l'assesseur Pascalis, au marquis de Mandols de la Palud, premier procureur du pays, qui avaient tous soutenu courageusement la cause des lois nationales.

Les états avaient décidé qu'une assemblée renforcée des procureurs du pays nés et joints se tiendrait trois fois par an. La première fut convoquée à Aix le 2 juin 1788, sous la présidence de M. de Bausset, évêque de Fréjus. Là Pascalis fit encore briller son généreux patriotisme. Cet illustre avocat, après avoir combattu un système qui enlevait au comté de Provence son caractère d'état fédéré, en détruisant le parlement, dépositaire et

gardien de ses lois, exhorta les opinans à prendre des mesures de salut public et à conserver une attitude digne de la gravité des circonstances. L'assemblée, électrisée par ces nobles paroles, considéra que la nation provençale ne pouvait pas être subalternée à la France, et devait conserver le droit de s'imposer elle-même; que le tribunal vérificateur des actes du roi pour la Provence devait siéger en Provence. En conséquence, elle déclara qu'il serait fait opposition à la transcription et à la publication des édits, notamment de l'édit de la cour plénière; enjoignit aux consuls d'Aix, aussitôt après le rétablissement du parlement, de se rendre à la grand'chambre pour y demander acte de cette opposition, et arrêta de considérer les édits comme nuls et non avenus jusqu'à leur enregistrement libre. L'assemblée délibéra en même temps de demander au roi les états-généraux. Elle se sépara le 14 juin, après avoir entendu divers rapports sur les chemins, sur quelques digues à construire, sur les ouvrages entrepris à Fréjus, sur la continuation du canal de Boisgelin et sur d'autres travaux publics précédemment ordonnés.

Déjà au cri poussé par la province entière, le gouvernement s'était ému et semblait céder. Le 10 juin, au moment où le comte de Caraman, chargé de proposer des modifications aux édits, allait entrer dans la ville d'Aix, le peuple se porta devant son hôtel et chassa un artificier qui préparait

des salves de boîtes. Le commandant fut reçu avec un morne silence, et des tambours s'étant présentés à sa porte pour lui donner *l'aubade* se virent contraints de s'enfuir au milieu des huées. La résolution en était prise; tous les corps de la province, dominés par la pensée que l'antique constitution provençale ne devait subir aucune modification imposée par la force, avaient délibéré un refus formel à tout accommodement. L'ordre de la noblesse, le parlement, la cour des comptes, le bureau des finances, le chapitre métropolitain, les consuls d'Aix à la tête de six cents citoyens, n'allèrent saluer le commissaire du roi que pour lui demander la conservation intégrale des immunités du pays. Le marquis de Suffren-Saint-Tropez, orateur de la noblesse, déclara que jamais la cour plénière n'étendrait son autorité sur la nation provençale, et que ce vœu était irrévocable. De la Tour, premier président du parlement, et d'Albertas, premier président de la cour des comptes, parlèrent à peu près dans le même sens, mais avec beaucoup moins d'énergie. Les procureurs nés et joints réclamèrent l'exécution des traités passés avec les rois de France. La foule salua tous ces magistrats par de nombreux applaudissemens, et le comte de Caraman répondit en protestant de son attachement à la Provence, du désir qu'il avait de lui être utile et du regret qu'il éprouvait de ne pouvoir concilier avec l'exécution des intentions

du roi l'opposition générale qui venait de lui être manifestée.

Cette opposition fut condamnée par un arrêt du conseil-d'état, rendu le 20 juin, en présence du prince.

Cependant l'esprit de résistance et d'innovation franchissait toutes les limites, et la cour affaiblie par des échecs multipliés ne pouvait pas lutter contre la force entraînante de l'opinion publique. Louis XVI déclara, dans trois arrêts du conseil, que les parlemens étaient autorisés à reprendre leurs fonctions; qu'il renonçait à l'établissement de la cour plénière, et que les états-généraux seraient convoqués le 5 mai 1789. Peu après, le roi, sur l'avis de Necker qui venait de remplacer au ministère l'archevêque de Toulouse, décida que les députés du tiers-état seraient égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis.

L'assessorat de Pascalis touchait à sa fin, et les communes provençales sentaient vivement la perte qu'elles allaient faire. On lui cherchait partout un homme digne d'occuper sa place. Le conseil municipal d'Aix s'assembla le jour fixé pour procéder à la nomination du nouvel assesseur et des nouveaux procureurs du pays. Jamais élection n'avait été plus difficile et plus importante. Pascalis fixa enfin l'incertitude du conseil; il assura que l'avocat Roman-Tributiis méritait les suffrages à tous égards et qu'il serait toujours fidèle à la cause du peuple.

L'assemblée le nomma à l'unanimité, et le peuple sanctionna ce choix par des cris d'enthousiasme.

On attendait avec impatience l'installation des nouveaux procureurs du pays. L'idée avantageuse qu'on s'était formée du nouvel assesseur et l'espérance de voir renaître un meilleur ordre de choses augmentaient cette impatience. Le jour désiré arriva et la joie se répandit dans la ville d'Aix. Les habitans des lieux circonvoisins s'y rendirent en foule. La cérémonie de l'installation se fit avec ordre et décence, au milieu des acclamations les plus flatteuses.

La seconde session des états de Provence approchait, et les communes s'empressaient d'envoyer des députés à leurs vigueries respectives pour y nommer les représentans du tiers. Le 25 janvier 1789, les états se réunirent à l'hôtel de ville d'Aix, dans les formes accoutumées. L'archevêque de cette capitale fit encore l'ouverture de l'assemblée et la présida. On lut la lettre close du roi, on prononça les discours d'usage, et avant toute discussion les députés des communautés et vigueries protestèrent contre l'énonciation *gens des trois états*, *trois ordres*, et annoncèrent qu'ils agiraient ainsi à chaque séance, parce qu'ils contestaient la légalité de l'assemblée, tant par rapport à la supériorité des voix de la noblesse, que par rapport aux vices d'une représentation nationale où les ecclésiastiques du second ordre et les nobles non possédant fief n'a-

vaient pas de députés; à quoi les autres membres répondirent en soutenant la validité de leurs droits constitutionnels. Le tiers-état ne se tint pas pour vaincu, et s'il fit tous ses efforts pour assurer le triomphe des principes du droit commun, les deux premiers ordres à leur tour ne négligèrent rien pour se maintenir dans la jouissance de leurs anciens priviléges. Les lettres-patentes de convocation portaient que *le clergé, la noblesse, le tiers-état s'assembleraient pour former de concert les états de Provence.* Or, disaient les communes, que l'on nous montre maintenant les trois ordres légalement assemblés en corps d'état. Le haut clergé, les possédant fief, quelques villes privilégiées dont la population est infiniment moins considérable que beaucoup d'autres, doivent-ils, peuvent-ils représenter individuellement les trois ordres? Quelle est la nature de leur mandat? Le tiers-état soutenait encore qu'il n'était pas juste d'opiner par ordre et qu'il fallait recueillir les voix par appel nominal; que les trois ordres devaient contribuer aux charges communes du pays; qu'enfin il était temps que le tiers cessât de payer seul les contributions délibérées néanmoins par les deux premiers ordres.

Ce fut au milieu de ces débats ardens que d'Albertas de Jouques fit signifier à l'assemblée une protestation en forme contre tout ce qui pourrait s'y voter de contraire aux prérogatives de la no-

blesse provençale, et de la Fare, premier consul de la ville d'Aix, parla dans le même sens sur le ton d'un énergumène. Roman-Tributiis ne defendit que faiblement les droits des communes.

Dans la séance du 29 janvier, le tiers renouvela toutes les protestations précédentes, et les signifia au président par acte notarié. On lut deux fois les instructions du roi à ses commissaires, et l'on nomma une députation pour aller dénoncer au comte de Caraman et à Desgallois de la Tour l'acte signifié au nom des communes. Les deux commissaires du roi déclarèrent cet acte *irrégulier*, *illégal*, *téméraire*, *attentatoire à l'autorité souveraine*.

Les haines politiques s'accumulaient sans cesse dans les cœurs frémissans, lorsqu'on vit apparaître au sein de l'assemblée un orateur audacieux qui devait faire la gloire de la tribune nationale et remuer la monarchie française sur ses vieux fondemens, en fauchant les abus comme des herbes mortes. C'était le comte de Mirabeau, lequel, ainsi que tous les grands hommes qui marquent dans des temps de trouble, est encore un dieu pour les uns et un génie malfaisant pour les autres. Déjà il s'était fait connaître par les désordres de sa jeunesse, par la fougue de son caractère de feu, par ses nombreux écrits, par son immense instruction politique, enfin par ses plaidoiries en revendication de sa femme devant le parlement d'Aix, où

l'illustre Portalis eut l'honneur de le vaincre. Repoussé par les nobles au sein desquels il était né, froissé de bonne heure par le ressentiment de son père, par le despotisme du gouvernement et par les décisions des tribunaux, il joignait, à ses sentimens de vengeance contre le pouvoir arbitraire, l'instinct des cœurs justes et des intelligences bien faites, qui lui disait qu'il fallait à la France un régime meilleur, à la royauté une autre base, au peuple la sanction solennelle de ses droits éternels. Ce géant de l'art oratoire présentait le contraste des passions les plus généreuses et des goûts les plus effrénés. Tantot bizarre et outré, tantot naturel et profond, on voyait souvent en lui les brusques emportemens d'un tribun dominateur, et quelquefois la dignité calme d'un homme d'état. Son éloquence privée de bon goût, mais pénétrante, mais enflammée, allait chercher ses inspirations et ses élans dans la région des orages; ce mauvais goût donnait même à ses idées plus d'originalité, de force et de verve. Sa pensée, s'échappant large de son cerveau, jaillissait en images pleines de lumières, et sa parole, quand des contradicteurs l'excitaient, vibrait au loin imposante, terrible. La nature, en formant son âme vigoureuse, lui donna en partage la toute puissance de l'entraînement, et malgré ses nombreux écarts il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a rendu au peuple d'immenses services.

Le 30 janvier, Mirabeau vint prêter son appui aux communes. Il se demanda, dans son discours, si la nation provençale était représentée. Or, le clergé n'avait point de représentant, les prêtres des paroisses n'ayant pas de député; la noblesse n'était pas représentée, les nobles non possédant fief n'ayant point nommé de mandataires; le tiers-état n'était pas représenté, y ayant dans l'assemblée des officiers municipaux et non des élus spéciaux, et les agrégations territoriales y figurant sans aucun rapport avec leur importance relative. Mirabeau s'étendit ensuite sur la disproportion énorme entre les voix des deux premiers ordres et celles du troisième. Cherchant un remède à ces maux, il ne le trouvait que dans une assemblée proportionnelle des trois ordres et dans une nouvelle constitution. Mais cette constitution ne devait pas être donnée par le roi, c'était à la nation provençale à se la choisir librement : « Qu'on ne cite plus, disait-« il, ce testament (1) qui léguait des hommes « comme un héritage. Je ne vois le titre de notre « union à la couronne de France que dans l'élec-« tion libre faite par un peuple qui use de ses « droits. » Il conclut en invitant l'élite des gentilshommes provençaux à provoquer dans sa magnanimité une convocation générale des trois ordres du pays, pour atteindre le but désiré.

(1) Le testament de Charles du Maine, neveu de René, par lequel le Comté de Provence fut légué à Louis XI, roi de France.

Les députés du tiers-état accueillirent avec enthousiasme le discours de Mirabeau, et la séance fut levée au milieu du tumulte. Le lendemain, 31 janvier, les mêmes députés insistèrent pour la convocation d'une assemblée générale des trois ordres, chargée de réformer la constitution provençale. Les consuls d'Aix, procureurs du pays, opinèrent dans le même sens. La discussion s'échauffa; il y eut des interpellations violentes dans toutes les parties de la salle; l'irritation et le désordre furent à leur comble. De Suffren, évêque de Sisteron, remit au président une protestation signée par tous les membres du clergé contre l'opinion de Mirabeau tendante, disait-elle, à désunir les trois ordres, lorsque des voies de conciliation semblaient ouvertes. La noblesse, par l'organe de Gaillard de Pourrières, fit la même déclaration, et désavoua Mirabeau qu'elle accusa de professer un désir effréné des innovations les plus dangereuses. De la Fare le somma de déposer sur le bureau les titres en vertu desquels il possédait un fief et avait par conséquent le droit d'assister aux états, toutes les terres seigneuriales de la famille appartenant au père qui vivait encore. Mirabeau déclara se réserver tous ses droits contre le dire du clergé et de la noblesse, et s'inscrivit en faux contre l'accusation de s'opposer aux voies de conciliation. Les députés des communes persistèrent dans toutes leurs protestations précédentes. Parmi ceux qui se distin-

guèrent le plus par leur haine contre les deux ordres privilégiés et par l'explosion de leurs sentimens populaires, on cita les deux représentans de la ville de Saint-Remy, Pélissier père, médecin, et Durand de Maillane, avocat.

Les états se trouvèrent suspendus à dater de cette séance. Le président de l'assemblée et les commissaires du roi voulurent instruire la cour de tout ce qui se passait et attendre ses ordres, que la gravité des circonstances rendait toujours plus nécessaires. D'un autre côté, les états-généraux du royaume étaient convoqués à Versailles pour le 5 mai, et il fallait procéder à l'élection des députés.

Le peuple d'Aix était dans l'effervescence. Il poursuivait de ses huées et de ses imprécations les membres des deux premiers ordres, et de la Fare, au pouvoir d'un attroupement, fut heureusement délivré par quelques députés du tiers qui volèrent à son secours. La multitude assaillit à coups de pierres le carrosse de l'archevêque, les vitres furent cassées et quelques domestiques blessés. En vain le parlement fit défense au peuple de s'assembler, à peine contre les contrevenans d'être poursuivis suivant la rigueur des ordonnances; le peuple brava cet arrêt. Au conseil municipal, l'ex-assesseur Pascalis fit une motion tendante à ce que l'assemblée approuvât l'opinion du tiers touchant un meilleur mode de représentation dans les états. Il opina de nommer quatre commissaires chargés

de féliciter les députés des communes du zèle, de la sagesse et du courage qu'ils avaient déployés pour la défense de la chose publique. Cette motion fut adoptée, et l'on choisit Pascalis, Miolis, Grégoire et Bertalier.

Des excès étaient commis en plusieurs lieux de la province. L'évêque de Sisteron, passant par Manosque, faillit y être assassiné par une populace furieuse. On l'accusait calomnieusement de s'être associé avec un nommé Nicolas, négociant à Sisteron, et d'accaparer des grains pour affamer le pays. Heureusement pour l'évêque, deux jeunes gens percèrent la foule, le couvrirent de leurs corps et protégèrent sa fuite. Isautier et Nicolas, consuls de la ville, se présentèrent aussi décorés de leurs chaperons, et l'évêque arriva à son château de Lurs, blessé à la tête et au bras. Dès qu'on apprit à Aix ce triste événement, la Fare se rendit à Manosque pour y recueillir tous les renseignemens nécessaires. A peine fut-il de retour à Aix qu'une commission du parlement, escortée par un détachement de quatre cents hommes des régimens de Lyonnais et de Vexin, alla y instruire la procédure. Elle entendit un assez grand nombre de témoins et lança des décrets contre plusieurs accusés (1).

A Aups, le marquis de Montferrat ne savait pas

(1) Les événemens politiques qui survinrent s'opposèrent à ce que cette affaire eût une suite.

supporter patiemment les outrages dont on abreuvait les ordres privilégiés. Le peuple de cette petite ville, instruit de ses propos imprudens et de ses folles menaces, se porta en foule à sa maison. Montferrat s'y barricada le mieux qu'il put, bien résolu de se défendre. Comme les assaillans s'efforçaient de briser la porte, le marquis, armé d'un fusil, se présenta soudain à l'une des fenêtres, fit feu et blessa deux ou trois personnes. Alors le peuple en fureur se disposa à forcer la maison et Montferrat voulut s'échapper par une porte de derrière. Mais on l'aperçut, on courut sur lui, on l'atteignit, on le massacra, on remplit sa bouche de boue que l'on bourra avec un bâton, et l'on traîna son corps dans les rues. Le parlement ordonna de suite de saisir les coupables et de les conduire sous bonne escorte dans les prisons d'Aix. Deux des principaux assassins y furent amenés et les autres prirent la fuite (1).

Mirabeau, qui avait trouvé un refuge auprès du tiers-état, en était devenu l'idole, et quand les magistrats déconcertés baissaient la tête sous l'orage, lui seul, sans caractère officiel et sans fonctions politiques, réussissait à calmer le courroux des flots populaires, jouant ainsi entre les auto-

(1) Les circonstances forcèrent aussi le parlement à différer le jugement, et les assassins furent du nombre des prisonniers que les Marseillais allèrent délivrer trois ans après.

rités et la multitude ce rôle de modérateur qui accroissait son influence et servait si bien ses desseins. Il s'empressa de répondre aux attaques des privilégiés dans les dernières séances des états. Voici un fragment remarquable d'un discours qu'il adressa à la nation provençale :

« Généreux amis de la paix, j'interpelle ici vo-
« tre honneur, et je vous somme de déclarer
« quelles expressions de mon discours ont attenté
« au respect dû à l'autorité royale ou aux droits
« de la nation.... Nobles Provençaux, l'Europe
« est attentive : pesez votre réponse. Hommes de
« Dieu, prenez garde ; Dieu vous écoute. »

« Que si vous gardez le silence, si vous vous
« renfermez dans les vagues déclamations que vous
« avez lancées contre moi, souffrez que j'ajoute
« un mot.

« Dans tous les pays, dans tous les âges, les
« aristocrates ont implacablement poursuivi les
« amis du peuple; et si, par je ne sais quelle com-
« binaison de la fortune, il s'en est élevé quel-
« qu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils
« ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la
« terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le
« dernier des Gracques par la main des patriciens;
« mais, atteint du coup mortel, il lança de la pous-
« sière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs,
« et de cette poussière naquit Marius : Marius,
« moins grand pour avoir exterminé les Cimbres

« que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie
« de la noblesse.

« Mais vous, communes, écoutez celui qui « porte vos applaudissemens dans son cœur sans « en être séduit. L'homme n'est fort que par l'u- « nion; il n'est heureux que par la paix. Soyez « fermes, et non pas opiniâtres; courageuses, et « non pas tumultueuses; libres, mais non pas in- « indisciplinées; sensibles, mais non pas enthou- « siastes. Ne vous arrêtez qu'aux difficultés im- « portantes, et soyez alors inflexibles: mais dé- « daignez les contentions de l'amour-propre, et « ne mettez jamais en balance l'homme et la « patrie.

« Pour moi qui, dans ma carrière publique, « n'ai jamais craint que d'avoir des torts, mais « qui, enveloppé de ma conscience et armé de « mes principes, braverais l'univers; soit que mes « travaux et ma voix vous soutiennent dans l'as- « semblée nationale, soit que mes vœux seuls « vous y accompagnent; de vaines clameurs, des « protestations injurieuses, des menaces ardentes, « toutes les convulsions en un mot des préjugés « expirans, ne m'en imposeront pas. Eh! com- « ment s'arrêterait-il aujourd'hui dans sa course « civique celui qui le premier d'entre les français « a professé hautement ses opinions sur les af- « faires nationales, dans un temps où les circons- « tances étaient bien moins urgentes et la tâche

« bien plus périlleuse ? Non, les outrages ne « lasseront pas ma constance. J'ai été, je suis, je « serai jusqu'au tombeau l'homme de la consti- « tution. Malheur aux ordres privilégiés, si c'est « là plutôt être l'homme du peuple, car les pri- « viléges finiront, mais le peuple est éternel. »

Cette harangue merveilleuse, la plus passionnée et la plus saisissante qu'il soit donné à la langue humaine de produire, fut lue et admirée dans la France entière. L'enthousiasme pour le grand orateur n'eut plus de bornes. Et cependant l'ombre menaçante du sanguinaire Marius, évoquée contre de nouveaux patriciens, n'annonçait-elle pas d'horribles jours de vengeance et de proscription? N'aurait-elle pas dû inspirer de pénibles pensées à tous ces démocrates qui se livraient encore aux rêves de la bienveillance?

Bientôt toute la France fut en mouvement. Il s'agissait de procéder à l'élection des députés aux états-généraux. La plupart des écrits publiés à cette époque portaient le cachet de l'indépendance, de la vigueur et de l'audace. On en remarqua deux qui servirent de ralliement aux défenseurs de la cause populaire. L'un était *l'essai sur les priviléges*, et l'autre avait pour titre : *qu'est ce que le tiers-état* ? un provençal, le célèbre abbé Sieyes (1), en était l'auteur.

(1) L'abbé Sieyes était né à Fréjus, le 3 mai 1748.

Mirabeau venait de partir pour Paris, mais son séjour n'y fut pas long. Ses agens lui écrivirent de se rendre le plus tôt possible en Provence, où sa présence était nécessaire, et il céda facilement à leurs vœux. Le conseil municipal de Lambesc, suivi des habitans notables, alla le recevoir et le complimenter à l'entrée de la ville, au bruit des boîtes et au son des cloches. « Je vois, dit alors « Mirabeau, comment les citoyens sont devenus « esclaves. La tyrannie s'est entée sur la recon- « naissance. » Le peuple voulait dételer sa voiture et la traîner; mais Mirabeau s'y opposa, disant que les hommes n'étaient pas faits pour porter un de leurs semblables. Arrivé à Saint-Cannat, il y trouva la même affluence et les mêmes transports. La ville d'Aix lui fit une réception solennelle, et jamais on ne vit une allégresse plus vive, un enthousiasme plus éclatant. Sa présence au théâtre fut saluée par des applaudissemens prolongés. De retour chez lui, on brûla un feu de joie devant sa porte, et la moitié de la ville fut illuminée.

Ce fut dans ces circonstances que les trois ordres s'assemblèrent séparément pour la nomination des députés aux états-généraux, le tiers-état par communes, le clergé par diocèses et dans les cités épiscopales, la noblesse dans les villes principales des sénéchaussées. Ces assemblées primaires, d'après le plan de Necker et des notables, nommèrent respectivement des électeurs, lesquels

se rendirent aux villes respectives de leurs sénéchaussées et y formèrent les assemblées électorales qui se tinrent à Aix, Toulon, Draguignan, Forcalquier, Arles et Marseille.

L'assemblée électorale de la sénéchaussée d'Aix nomma l'archevêque de Cussé de Boisgelin, et Cousin, curé de Cucuron, pour le clergé; d'André, conseiller au parlement, et de Clapiers, pour la noblesse. Ce dernier ne fut élu qu'après le refus de d'Albertas, premier président de la cour des comptes. Pour le tiers-état, le comte de Mirabeau, Audier-Massillon, lieutenant-général en la sénéchaussée, les avocats Bouche et Pochet. Dans la soirée du même jour, une foule immense parcourut la ville avec des torches en l'honneur de Mirabeau, et le proclama député au milieu des applaudissemens et des cris de joie.

La sénéchaussée de Toulon nomma Rigouard, curé de Solliés-Farlède, et Montjallard, curé de Barjols, pour le clergé; le marquis de Lapoype-Vertrieux, chef d'escadre, et de Vialis, maréchal-de-camp, pour la noblesse; Meiffren, consul de Toulon; Feraud, consul de Brignoles; Jaume, propriétaire à Hyères, et l'avocat Ricard de Séalt, pour le tiers-état.

La sénéchaussée de Draguignan élut Mougins de Roquefort, curé de Grasse, pour le clergé; le comte de Lassigny de Juigné, et le vicomte Broves de Rafilis, pour la noblesse; Lombard de Ta-

radeau, Mougins de Roquefort, maire de Grasse, et l'avocat Verdolin, pour le tiers-état.

La sénéchaussée de Forcalquier choisit Gassendi, curé de Barras, et Rolland, curé du Caire, pour le clergé; de Burle, lieutenant-général en la sénéchaussée de Sisteron, et d'Aymard, pour la noblesse; Latil, maire de Sisteron, les avocats Bouche, Mévolhon et Solliers de Saignan.

La sénéchaussée d'Arles nomma Dulau, archevêque de cette ville, et le conseiller d'état Royer, abbé de la Noe, dans le diocèse d'Evreux, pour le clergé; le marquis de Guilhelm de Clermont-Lodève et le marquis de Fonchateau, pour la noblesse; Boulouvard, négociant; Durand de Maillane, avocat, et Pélissier père, médecin, pour le tiers-état.

Les électeurs de la sénéchaussée de Marseille avaient principalement jeté les yeux sur le comte de Mirabeau, désigné à leurs suffrages par toutes les classes d'une population ardente, ennemie des distinctions nobiliaires, amoureuse des nouveautés politiques, passionnée pour l'égalité, pleine des souvenirs de son indépendance républicaine. Parmi ceux qui s'agitèrent le plus en faveur de cette illustre candidature on cita Martin fils d'André, Lieutaud, Thulis, Chompré, Savournin, l'avocat Brémond-Julien, et l'abbé de Bausset, chanoine de Saint-Victor. Les électeurs voulaient aussi donner leurs voix à l'abbé Raynal, très-connu à

Marseille où il avait vécu paisible après avoir été proscrit par le parlement de Paris, qui avait condamné son histoire philosophique du commerce des Européens dans les deux Indes. On répandit dans le public un écrit à la louange de cet écrivain. Mais Raynal, sentant le besoin du repos que la vieillesse commande, et croyant d'ailleurs n'avoir plus rien à faire pour sa renommée, refusa l'honneur de représenter Marseille aux états-généraux. Les députés nommés furent de Villeneuve-Bargemont, comte de Saint-Victor, et Davin, chanoine de Saint-Martin, pour le clergé; de Cipières et de Sinéty, chevaliers de Saint-Louis, pour la noblesse; Mirabeau, Lejean, Roussier, Liquier et Labbat, pour le tiers-état. Ces quatre derniers étaient négocians.

Pendant que les trois ordres procédaient à ces élections dans toutes les sénéchaussées de la Provence, la noblesse possédant fief, se séparant des nobles sans terre seigneuriale, tint à Aix une assemblée qui nomma députés aux états-généraux le duc de Bourbon, de Sabran, de Sade d'Eyguières, de Mazenod, de Forbin-Janson, d'Arlatan de Lauris, d'Arbaud de Jouques, de Grimaldy, de Cagnes. Ces seigneurs étaient élus conformément au mode adopté en Provence pour la nomination des députés aux anciens états-généraux, mais ils l'étaient contrairement au dernier édit de convocation, d'après lequel les élections devaient se faire

par sénéchaussées, sans distinction de nobles possédant fief et de nobles n'en possédant pas. Aussi les choix faits directement par l'assemblée dont je viens de parler furent considérés comme nuls.

Les électeurs avaient présenté à leur collége au nom de leur ville, bourg ou village, leurs plaintes ou leurs demandes aux états-généraux. Ces cahiers de doléance, rédigés par des commissaires nommés dans le sein de chaque assemblée électorale, furent remis aux députés. Le tiers-état avait partout délibéré que ses représentans aux états-généraux opineraient par tête et non par ordre; que toutes les charges publiques et communes du pays seraient supportées d'une manière égale et proportionnée aux facultés de chacun. Le bas clergé, non possesseur de bénéfices, exprima la même opinion, mais le haut clergé fut d'un avis contraire. Les nobles non seigneurs proclamèrent la maxime de l'égalité de l'impôt. Quant aux possesseurs de fiefs, un seul, d'Albertas-Jouques, marquis de Gréoulx, déclara qu'il avait l'intention de contribuer aux charges publiques sur ses biens nobles.

Mirabeau, nommé deux fois, avait à faire une option. Pressé par les commissaires de l'assemblée électorale du tiers-état de Marseille de donner la préférence à cette ville, il leur écrivit une lettre pour leur dire que des raisons politiques le forçaient à opter pour Aix.

Bientôt il voulut se montrer aux Marseillais, et l'accueil qu'il en reçut fut un triomphe plein d'enchantement. Non, jamais aucun autre mortel ne reçut des hommages plus vrais, plus purs et plus magnifiques. Non, jamais fête nationale n'excita dans les cœurs des sympathies plus nobles, ne brilla de plus de prestiges. Non, jamais les sentimens d'amour, de reconnaissance et d'admiration qui peuvent déborder du cœur humain ne firent une explosion plus vive et plus retentissante. Tout dans la ville palpite d'émotion. Des applaudissemens, des cris de joie, des hymnes patriotiques frappent les airs, et Mirabeau s'avance au milieu d'un peuple idolâtre qui le salue comme son héros, le bénit comme son défenseur, le vénère comme le génie de l'éloquence et comme l'apôtre de la liberté. Les compagnies de quartier lui rendent les honneurs militaires; des rameaux de laurier, des couronnes de fleurs pleuvent sur son carrosse, et les femmes, dans l'ivresse de l'enthousiasme et de la sensibilité, lui présentent leurs enfans, ces enfans qui, grace à ses efforts, sont aujourd'hui des citoyens ennoblis par l'indépendance. Mirabeau passa plusieurs jours à Marseille. Les fêtes succédèrent aux fêtes; on brûla des feux de joie devant sa porte et l'on y établit des danses qui ne cessaient pas. On ne pouvait se rassasier de le voir. Deux fois on le couronna au théâtre, puis on l'accompagna chez lui à l'éclat de quatre-vingts

flambeaux et au son des fanfares. Un homme qui reçoit de pareils honneurs semble n'avoir plus rien à demander ici-bas. Le cœur s'affaisse sous le poids de tant d'émotions; la source des jouissances est épuisée, et il ne reste plus qu'à mourir.

Cinq cents jeunes gens des plus distingués de Marseille, tous à cheval, précédèrent Mirabeau à sa sortie de cette ville, et un grand nombre de voitures le suivirent. Le cortége prit la route d'Aix. Des jeunes hommes de cette capitale, aussi à cheval, vinrent jusqu'à mi-chemin à la rencontre des Marseillais; et tous ensemble fraternisèrent. Ils entrèrent le soir à Aix, au bruit des boîtes et de la musique; chacun d'eux portait une torche enflammée. Mirabeau, du haut de son balcon, harangua la foule ivre de joie. Toute la nuit se passa dans des réjouissances, et des sérénades furent données aux partisans de la cause populaire. Le lendemain au matin la jeunesse d'Aix offrit un repas à celle de Marseille, qui retourna chez elle après des félicitations réciproques.

Les doctrines démocratiques fesaient des progrès rapides, la fermentation croissait sans cesse, et la haute influence de Mirabeau lui-même allait se trouver trop faible pour arrêter le déchaînement de tant de passions enflammées. Le 23 mars 1789, une violente émeute éclata à Marseille. Des jeunes gens et des ouvriers, demandant une diminution sur le prix du pain, de la viande et sur les

droits d'entrée, vinrent présenter leurs griefs aux échevins, et la multitude appuya les pétitionnaires en cassant les vitres de l'Hôtel de Ville. Comme les échevins hésitaient à accorder cette diminution, la populace en fureur pilla la maison d'un nommé Rebufel qui avait, dit-on, fait fortune dans la ferme des boucheries. Deux capitaines de quartier, s'étant mis à la tête d'une troupe de jeunes gens spontanément armés pour le maintien du bon ordre, dispersèrent les perturbateurs. D'autres jeunes gens, animés de sentimens aussi honorables, se joignirent à cette troupe pour l'aider à contenir des malfaiteurs étrangers qui menaçaient du pillage les magasins du quartier de Rive-Neuve, et tous ces jeunes gens, improvisés en garde citoyenne, parvinrent pour le moment à assurer la tranquillité de la ville.

Le même jour, 23 mars, Toulon fut le théâtre d'une émeute plus redoutable. Quelques agitateurs appartenant à la classe aisée, dirigèrent le mouvement populaire contre plusieurs magistrats. Lantier de Villeblanche, premier consul, et Baudin, archiviste-orateur de la ville et procureur du roi près le tribunal de police, furent les premiers en butte aux fureurs d'une populace ameutée qui demandait leur tête. On brisa les portes de l'Hôtel de Ville. Lantier et Baudin, découverts et saisis dans un arrière-cabinet, souffrirent les plus cruels outrages. Ils ne durent leur salut qu'à quelques

citoyens qui exposèrent leurs jours pour les sauver et réussirent à les faire évader par les toits. La populace alla se ruer sur les maisons de ces deux fonctionnaires et sur celle de Mourchou, prédécesseur de Baudin, dans les fonctions d'archiviste. La maison de Baudin située sur la place du champ de bataille, souffrit le plus, car on la dévasta de fond en comble. Madame Baudin, qui se trouvait chez elle au moment de cet assaut, s'enfuit portant dans ses bras le plus jeune de ses enfans et suivie des six autres. Des scélérats l'assaillirent à coups de pierre et de bâton; ils n'épargnèrent pas ses enfans, et celui qu'elle portait mourut des ses blessures.

Les factieux se dirigèrent ensuite sur l'évêché, et n'ayant pu parvenir jusqu'au prélat, ils s'emparèrent de sa voiture et la précipitèrent dans la mer. Le lendemain, ils se portèrent aux barrières, et le droit communal dit *du piquet* fut aboli de vive force. La garnison, composée de deux régimens et commandée par le général de Coincy, était sous les armes; mais elle resta tranquille spectatrice de ces excès.

Le mouvement s'étendit à Aix. Le 25 du même mois de mars, de la Fare, premier consul, fut aperçu sur la porte de l'Hôtel de Ville par une troupe de femmes et de crocheteurs, qui s'approchèrent de lui en le huant. Ensuite on lui demanda à grands cris la diminution du prix du pain et de la

viande, ainsi que la suppression du piquet. Plusieurs citoyens, voyant le danger qu'il courait, le prièrent de rentrer dans l'Hôtel de Ville, et le consul Collongue, son collègue, lui fit les mêmes instances. Mais de la Fare crut qu'il ne devait pas fléchir. Une femme lui ayant réitéré la demande de la diminution de la viande et du pain, de la Fare répondit, dit-on, qu'elle n'était faite que pour manger la fiente de ses chevaux. A ces propos, les clameurs redoublèrent, une grêle de pierres fondit sur de la Fare et les soldats du poste qui étaient venus former un rempart devant lui. De la Fare se vit alors obligé de rentrer dans l'Hôtel de Ville, dont on ferma la grand'porte, et un soldat du régiment de Lyonnais fut grièvement blessé au front.

La populace rugissante demandait la tête du premier consul, qui voulait se décorer de son chaperon pour se présenter à elle et lui parler; mais on l'en empêcha sagement, parce que sa présence n'aurait fait qu'augmenter la rage des séditieux.

Le procureur Gabriel, bravant tous les dangers, parut à l'une des fenêtres de l'Hôtel de Ville et harangua cette populace, mais il ne gagna rien; alors de la Fare, de l'avis de Perrin et de quelques autres citoyens enfermés avec lui, rédigea une ordonnance qui diminuait le prix du pain et de la viande. Gabriel, Perrin, Faure et Dubourg, s'étant chargés de l'annoncer au peuple, montè-

rent au haut de l'horloge, au moment où la troupe de ligne arrivait pour défendre l'Hôtel de Ville. On lança des pierres sur le premier rang; la troupe fit bonne contenance, et à son premier mouvement la populace se dispersa. Le bruit ayant couru que le comte de Caraman avait donné à la troupe de ligne l'ordre de ne jamais faire feu sur le peuple, quoiqu'il arrivât, la foule se rallia et revint sur la place.

Gabriel, Perrin, Faure et Dubourg lui jetèrent dans un mouchoir l'ordonnance du premier consul; mais au lieu de se calmer, elle leur lança des pierres qui les obligèrent de se retirer.

De la Fare s'évada furtivement par une fenêtre donnant sur le derrière de l'Hôtel de Ville. La populace libre de tout frein, fondit sur les greniers publics et mit les grains au pillage. On voulut aussi piller les magasins de deux négocians, Lion et Turcas. Les voisins s'opposèrent à cet acte de violence, et Turcas fut blessé à la cuisse d'un coup de couteau.

Des désordres affligèrent aussi Brignoles, Hyères, le Puget, le Luc, Nans, Saint-Nazaire et quelques autres communes.

Le parlement d'Aix nomma des commissaires pour instruire les procédures relatives à tous ces troubles. En même temps, il délibéra d'adresser une députation nombreuse au roi pour lui exposer les malheurs du pays, et le supplier de prendre des mesures qui pussent en arrêter le cours. Les dé-

putés nommés furent le premier président Desgallois de la Tour, les conseillers de Ballon, de Lubières, d'Esparron, et l'avocat-général de Calissane, auxquels devaient se réunir les présidens de Peynier et de la Tour-d'Aigues, les conseillers de Faucon, de Ramatuelles, de la Baume, et le procureur-général de Castillon, qui se trouvaient déjà à Paris. De la Tour refusa la mission qui lui était confiée, disant que sa place, dans des temps de crise, était à la tête de sa compagnie. Le président de Jouques fut alors désigné pour le remplacer.

Pendant que ces députés se rendaient à la cour, le parlement essaya de ramener la paix dans la province, en tendant fraternellement la main à tous les états et proposant un pacte d'alliance entre tous les bons citoyens. « De vieilles divisions, « dit-il, des rivalités injustes, des prétentions dé« sordonnées, ont miné la concorde et préparé « les maux qui fondent sur la patrie. Pour en ar« rêter le cours, pour opposer des digues à l'es« prit de désordre, il faut que tous les états s'u« nissent et s'aiment; il faut qu'ils se confondent « et s'associent pour repousser les perturbateurs, « et que le noble, le bourgeois, l'artisan, ne se « considèrent désormais que comme des frères. » Cette délibération ayant été portée par le greffier aux procureurs du pays, pour qu'ils la notifiassent aux différens ordres de la province, les consuls d'Aix vinrent en remercier la compagnie, et lui

demander, pour gage de ces sentimens d'union, un acte de clémence en faveur de ceux qui s'étaient rendus coupables du pillage des greniers. Le parlement, cédant à cette prière, fit publier une amnistie et alla aux pieds des autels remercier l'être suprême.

Mais à peine quelques jours s'écoulent, et l'espérance des amis de la paix s'évanouit bien tristement. La discorde rugit encore; des attroupemens séditieux se forment à Aix; Marseille fermente sans cesse; partout les autorités méconnues gémissent de leur impuissance. Le parlement s'alarme de nouveau; il dépêche un courrier au roi pour lui peindre la situation affligeante du pays. Louis XVI ordonne de réunir en provence quelques forces militaires et en même temps (1) il écrit à Desgallois de la Tour une lettre pleine de bienveillance, pour lui exprimer la peine que les troubles font à son cœur. Prince infortuné! monarque digne d'un meilleur destin! les événemens auraient dominé un caractère moins faible que le sien, et l'on n'assistait alors qu'au commencement du drame terrible.

(1) Le 19 avril 1789.

CHAPITRE XXXVIII.

1789—1790.

Les états de Provence reprennent leurs séances. — Nouveaux débats touchant les charges publiques. — Clôture de la dernière session. — Ouverture des états-généraux du royaume. — Destruction du régime féodal. — Anéantissement de la constitution provençale. — Situation politique de Marseille. — Entrée du comte de Caraman dans cette ville. — Changemens opérés. — Lutte entre la garde bourgeoise et le peuple. — Malheureux événement de la Tourrette. — Pillage de la maison de l'échevin Laflèche. — Entrée des troupes à Marseille. — Insurrection à Toulon. — Les révoltés s'emparent du commandant-général de la marine et résistent au gouvernement. — Suites de cette affaire. — Division du territoire français en départemens. — Nouveaux troubles à Marseille. — Prise des forts. — Meurtre du major de Bausset. — Assemblée à Brignoles. — Événemens divers. — Dernière séance du parlement d'Aix. — Discours de Pascalis. — Réponse du président de Cabre. — Toutes les institutions provinciales sont détruites, et la Provence n'existe plus.

Le 21 avril 1789, les états de Provence, suspendus depuis le 31 janvier précédent, reprirent leurs séances à la requête des commissaires du

roi, lesquels demandaient la délibération sur une partie des impôts qui n'avaient pas été votés. Les députés des communes renouvelèrent leurs protestations contre la légalité de l'assemblée, et l'on agita encore la question touchant la contribution proportionnelle des trois ordres aux charges publiques. Un membre du tiers rappela les déclarations des deux premiers ordres faites dans les sénéchaussées et admettant le principe de l'égalité en matière d'impôt; il parla aussi d'une délibération des possédant fief dans leur comité particulier du 27 mars. Cette délibération contenait le même voeu. L'évêque de Fréjus, président en l'absence de l'archevêque d'Aix, qui venait de partir pour assister à l'ouverture des états-généraux, annonça que le clergé contribuerait désormais, sans priviléges ni exemption, à toutes impositions royales, communes et municipales du pays. L'assesseur Roman-Tributiis réclama l'insertion de ce dire au procès verbal.

Ce fut alors qu'un possédant fief expliqua les intentions de son ordre. Suivant lui, ceux qui dans le comité du 27 mars avaient adopté le vœu de la contribution proportionnelle y persisteraient, et on s'en rapporterait à la sagesse du roi pour la solution des autres questions. Les seigneurs firent bientôt connaître aux états une nouvelle délibération qui confirmait celle du 27 mars, sauf et réservé l'intérêt individuel des absens et des con-

tredisans, sans d'ailleurs les nommer, de sorte que chacun pouvait se ranger dans cette dernière classe, et l'acte de délibération devenait dérisoire. Cependant la majorité des possédant fief s'y retrancha avec constance. Une très-faible minorité d'hommes plus justes ou plus prudens manifesta d'autres principes. D'Albertas-Albertas, tant pour lui que pour d'Albertas-Gémenos, son père, Lecamus de Puypin, Sebastiani de Champelos, Gautier d'Artigues et Dauphin de Trebillane déclarèrent consentir à l'encadastrement de leurs biens nobles, à compter du moment fixé par le tiers. Aussitôt un grand nombre de seigneurs abandonnèrent l'assemblée; ceux qui restaient demandèrent de délibérer par ordre, mais ils ne purent l'obtenir. Les députés des communes, qui avaient gardé leurs places, mirent tout leur espoir dans un sytème de désorganisation complète. Une députation au roi, la nomination des procureurs joints pour chaque ordre furent aussitôt rejetées que proposées, et la dernière session des états de Provence fut close le 28 avril au soir.

Le 5 mai, le roi ouvrit les états-généraux du royaume. Deux provençaux, le comte de Mirabeau et l'abbé Sieyes (1) exercèrent une grande influence sur cette assemblée si belle de talens, de bonne foi et de patriotisme, mais trop spéculative

(1) L'abbé Sieyes était député de Paris.

dans ses travaux qui embrassaient la France entière et son avenir, trop absolue dans ses principes de régénération politique et sociale. Qui ne connaît les événemens mémorables de cette époque de destruction et d'enfantement ? L'ordre du tiers-état se déclare assemblée nationale, les deux ordres privilégiés se réunissent à lui, et les représentans de la France acquièrent ainsi la toute puissance législative et constituante. On rompt avec le passé; le peuple se lève et la bastille s'écroule; tout s'ébranle, tout se précipite; la monarchie tombe pièce à pièce. Dans la nuit du 4 août, l'assemblée détruisit tout ce qui restait du régime féodal et décréta l'égalité des droits, au milieu d'une ivresse entraînante et d'un enthousiasme électrique. Les membres du clergé et de la noblesse s'empressèrent de renoncer à toutes leurs prérogatives, et les députés des communes vinrent à leur tour faire leurs offrandes. Comme ils ne pouvaient immoler des priviléges personnels, ils sacrifièrent ceux des provinces et des villes, disant qu'ils ne voulaient plus aucune espèce de distinction parmi les membres de la grande famille française, et toutes les constitutions particulières devant se fondre dans la constitution générale du royaume. En ce moment solennel, les députés provençaux s'avancèrent au milieu de la salle et répudièrent les priviléges et les franchises de leur province. Ainsi tomba l'ancienne constitution du comté de Provence,

Forcalquier et terres adjacentes. Fondée sur le droit féodal et sur des principes exceptionnels, elle devait s'anéantir devant l'empire du droit commun et d'une législation uniforme.

La nation provençale, travaillée par l'amour des nouveautés les plus séduisantes, continuait de se livrer aux mouvemens désordonnés d'une démocratie sans expérience et sans frein. Les passions populaires bouillonnaient surtout à Marseille, comme elles bouillonnent toujours au sein des grandes masses dans des momens de crise, car toutes les choses qui se font d'entraînement se trouvent là, et il y a en abondance des élémens de perturbation. Depuis le jour où la maison du fermier Rebufel fut livrée au pillage, les rangs de la garde bourgeoise de Marseille s'étaient grossis de tous les jeunes gens de famille, partisans des institutions nouvelles. Cette garde avait demandé la réforme des abus introduits dans le régime municipal, la destruction du monopole des fermes et un système d'impositions plus équitable. Le conseil de ville, entraîné par la force des circonstances, changea dès lors sa constitution politique, en s'adjoignant des citoyens de toutes les classes et des députés de toutes les corporations. Le prix du pain et de la viande fut diminué, et l'on nomma une commission de surveillance, composée d'un noble non possédant fief, d'un négociant, d'un chevalier de Saint-Louis, d'un courtier de com-

merce, de deux cultivateurs, d'un capitaine de quartier, de deux tailleurs d'habit, d'un portefaix, d'un cordonnier et d'un jardinier. En outre on délibéra de fixer l'attention la plus sérieuse sur les finances de la ville et de vérifier les anciens comptes.

Comme on le voit, Marseille venait d'acquérir une indépendance à peu près complète par la conduite de sa garde bourgeoise et de son conseil municipal, qui n'étaient que l'organe de la population tout entière. Le parlement et la haute noblesse d'Aix, alarmés déjà des démonstrations politiques des principales communes et des scènes de désordre dont elles avaient été le théâtre, accusèrent Marseille de sédition, et l'intendant Desgallois de la Tour fut l'interprète de cette accusation auprès du ministère, qui fit avancer sur Aix quatre régimens d'infanterie et deux de cavalerie. En même temps il ordonna au comte de Caraman de se rendre à Marseille avec toutes ces troupes, qui présentaient un effectif de huit mille hommes. Leur entrée dans la ville étaient une violation de ses anciens priviléges. C'est ce que disaient les Marseillais, mais c'est aussi ce qu'ils avaient perdu le droit de dire. Ces priviléges dont on invoquait la puissance ne venaient-ils pas d'être immolés solennellement par les représentans du pays dans l'assemblée nationale ? N'avait-on pas juré haine au passé? Ne voulait-on pas élever un nouvel édifice social sur les débris fumans de l'édifice antique?

Le marquis de Piles, gouverneur-viguier de Marseille, envoya au comte de Caraman trois citoyens notables pour le supplier de ne pas entrer dans cette ville avec ses troupes, dont la présence pourrait troubler l'incertaine tranquillité. L'agitation des esprits fesait craindre en effet une explosion terrible. De Caraman, sans s'arrêter aux instances de cette députation, partit d'Aix, le 20 mai (1), à la tête de toutes ses troupes qu'il fit arrêter à *Aren*, à un quart de lieue de la ville. Là de Piles, accompagné de quelques personnes de distinction, eut une conférence avec lui. Pendant leur pourparler, un escadron d'abord, puis deux autres, tous les trois détachés du corps d'armée qui stationnait à Aren, se présentèrent à la porte d'Aix et y trouvèrent des citoyens armés, disposés à leur disputer le passage. Ces escadrons, trop faibles pour engager la lutte, rebroussèrent chemin. Alors le comte de Caraman, à qui la cour avait prescrit de n'agir qu'avec une extrême prudence, en assurant l'exécution des lois et le maintien du bon ordre, déclara qu'il entrerait seul à Marseille. La joie éclata dans la cité dès que cette résolution y fut connue, et l'on dressa à la hâte un arc de triomphe à la porte d'Aix. Les échevins et l'assesseur y reçurent le comte qui fit son entrée à cheval au milieu de la garde bourgeoise. Il établit à

(1) Toujours en l'année 1789.

Marseille son quartier-général et fixa sa demeure dans la citadelle Saint-Nicolas, où casernait le régiment de Vexin.

De Caraman, voulant réduire le conseil municipal à sa constitution ancienne, élimina les citoyens des diverses classes et les députés des corporations que cette assemblée s'était adjoint. Il cassa ensuite la garde bourgeoise et travailla à la formation d'une nouvelle milice, sur un plan qui fut généralement repoussé comme aristocratique. La plupart des volontaires ne voulurent pas reconnaître les capitaines, tous nommés par le conseil de ville dans la classe des nobles et des riches négocians, au mépris des autres classes de citoyens. L'ancienne garde n'avait pour marque distinctive qu'un pouf et une cocarde; on assigna un uniforme bleu à la nouvelle, mais elle ne put jamais se compléter, et les officiers plus nombreux que les soldats, se virent exposés à la haine publique.

Toutes les corporations demandaient avec une énergie voisine de la révolte le rétablissement du conseil municipal, tel qu'il s'était précédemment organisé par des adjonctions, et le comte de Caraman fut obligé de céder à ces vœux. Le 30 juillet, le conseil, ainsi réorganisé, déclara l'intendant de Latour auteur des calamités de la province, enjoignit à tous les corps administratifs et à tous les citoyens en particulier de rompre avec lui toute relation, et fit publier cette délibération à son de

trompe. Le lendemain un membre proposa la réforme de la garde bourgeoise, et la motion, chaleureusement appuyée par la très-grande majorité, fut violemment combattue par plusieurs capitaines de cette garde qui fesaient partie du conseil. L'un d'eux osa même tirer l'épée contre un opinant. Au milieu du tumulte et des apostrophes les plus injurieuses, d'autres officiers du poste de l'Hôtel de Ville entrèrent dans la salle des délibérations, et la séance fut levée.

En ces circonstances le comte de Caraman, voulant donner une juste satisfaction au conseil municipal et au peuple, accorda la réforme demandée, et nomma une commission pour l'aider dans ce travail. Les officiers de la garde bourgeoise en furent exaspérés, d'autant que le bruit courut qu'on leur ferait défense de porter l'uniforme militaire dont ils étaient jaloux et fiers. Dans la nuit du 19 août, des agitateurs apposèrent des affiches au coin des principales rues pour exciter le peuple contre la garde bourgeoise et pour l'inviter à se rassembler le lendemain sur l'esplanade de la Tourrette. La garde, qui n'avait aucune habitude d'obéissance et de discipline, crut que son honneur lui commandait d'accepter le défi, prit les armes et courut à la Tourrette, où il n'y avait aucun attroupement hostile; seulement quelques hommes y travaillaient; on y voyait aussi des enfans et des curieux inoffensifs. Un officier ayant

maltraité un des ouvriers on ne sait trop pour quelle cause, des huées se firent entendre. Aussitôt les premiers rangs de la garde bourgeoise, sans l'ordre des chefs, firent feu sur les spectateurs dont le bruit de cette scène avait grossi le nombre. Quarante personnes furent blessées plus ou moins grièvement (1), et un boucher, nommé Garcin, qui venait joindre la garde bourgeoise dont il était l'un des brigadiers, tomba mort de trois coups de balle.

A la nouvelle de ce funeste événement le peuple de Marseille ne fut plus maître de son indignation, et il y eut un soulèvement général. La garde bourgeoise se dispersa. Les officiers, poursuivis par des bandes d'ouvriers exaspérés, de femmes en fureur, et même d'enfans qui fesaient le triste apprentissage des discordes civiles, étaient partout accablés d'outrages et de coups. On leur arrachait les épaulettes, on leur déchirait l'habit, et plusieurs eurent la vie en péril. Une foule immense, traînant le cadavre de Garcin et demandant vengeance au comte de Caraman, vint assiéger la citadelle Saint-Nicolas, résidence de ce commandant-général. A l'entrée de la nuit, la multitude envahit la rue Noailles où demeurait l'échevin Laflèche. On force la maison de ce magistrat, on la dévaste entièrement, on brûle tous ses meubles. Le comte

(1) Deux d'entre elles moururent quelques jours après.

de Caraman se présente à cheval au milieu des mutins. Il cherche en vain à les calmer par des paroles de persuasion et de bienveillance. Sa voix se perd au milieu des plus insultantes clameurs, et on le force même de descendre de cheval. Le commandant, plein de courage en ce moment critique, ordonne une dernière fois aux perturbateurs de se disperser sous peine de l'être par la force, et des trompettes leur font sommation. Le désordre ne cessant pas, plusieurs escadrons de cavalerie et le régiment suisse d'Ernest qui fesaient partie du corps d'armée venu d'Aix et campé dans le voisinage, entrent au pas de charge dans la ville, fondent sur le rassemblement et s'emparent de quelques séditieux.

Un appareil de force militaire resta long-temps déployé, en imposa aux plus audacieux, et maintint la tranquillité publique, sans maintenir la paix dans les esprits toujours livrés à la discorde. Trois hommes d'énergie qui s'étaient fait connaître par toutes les passions d'une démocratie ardente et qui exerçaient beaucoup d'influence sur le peuple, Trophime Rebecquy, négociant, Omer Granet, fils d'un riche tonnelier (1) et Toussaint Pascal, droguiste, furent jetés dans les cachots de la citadelle Saint-Nicolas, comme instigateurs des

(1) Rebecquy et Granet furent plus tard envoyés à la Convention par le département des Bouches-du-Rhône.

derniers troubles, et Bournissac, prévôt-général des maréchaussées de Provence, instruisit leur procès. Cette instruction criminelle fut une nouvelle cause d'irritation populaire. On avait l'habitude de considérer le pouvoir comme un ennemi contre lequel tous les moyens de guerre étaient bons, et l'on honorait comme des martyrs ceux qu'il semblait persécuter.

La situation politique de Marseille fixait à juste titre l'attention du gouvernement, et d'André, conseiller au parlement d'Aix et député de cette ville à l'assemblée nationale, fut envoyé en Provence en qualité de commissaire pacificateur, à la charge par lui de s'entendre avec le commandant-général comte de Caraman, pour assurer le succès de sa mission conciliatrice. Ces deux fonctionnaires crurent qu'une nouvelle assemblée représentative de la commune de Marseille devait remplacer le conseil municipal renforcé, trop engagé dans les querelles qui avaient troublé la ville, pour qu'il pût travailler au bien public, au rétablissement de la concorde, et fournir à eux-mêmes un concours efficace. En conséquence, ils écartèrent du conseil municipal tous les membres adjoints qui y avaient été appelés, divisèrent la ville, les faubourgs et la banlieue en vingt-quatre quartiers, et convoquèrent le 6 octobre tous les chefs de famille âgés de vingt-cinq ans, pour nommer trois représentans par quartier, chargés de renforcer le conseil munici-

pal ordinaire. Les élections se firent sous l'influence des passions hostiles au pouvoir, et cette assemblée fut moins traitable que la précédente. Le 31 du même mois, elle invita Bournissac à suspendre sa procédure prévôtale jusqu'à la promulgation du décret qui allait être rendu sur l'instruction criminelle. Bournissac ne répondit à cette invitation qu'en accablant de rigueurs les trois prisonniers de la citadelle Saint-Nicolas, jusqu'à ce qu'un décret de l'assemblée nationale, à la date du 8 décembre, lui eût enlevé la connaissance de cette affaire et l'eût renvoyée à la justice ordinaire, c'est-à-dire, à la sénéchaussée de Marseille.

Les mouvemens séditieux qui agitaient le royaume à cette époque éclatèrent à Toulon avec une violence inouïe. On venait de procéder dans toutes les communes à la formation de la garde nationale. Celle de Toulon était composée de douze cents hommes, et l'état-major avait été choisi parmi les négocians, les bourgeois aisés et quelques nobles sans fortune. Les démocrates exaltés, mécontens de ces choix, demandèrent que la milice citoyenne fût réorganisée dans un sens populaire. L'autorité supérieure s'y opposa, et la municipalité organisa alors un comité permanent, qui, le 14 octobre 1789, prit une délibération par laquelle tous les citoyens étaient invités à arborer la cocarde tricolore.

Le 13 novembre, un officier de Dauphiné,

portant un vieux chapeau avec un ruban noir noué en forme de ganse, fut arrêté à la Porte-Vieille par le poste de la garde nationale qui l'accusait d'avoir arboré la cocarde noire. On maltraita cet officier, et bien qu'il protestât contre toute intention coupable, on le conduisit en prison. Généraux de terre et de mer le réclamèrent vainement. Les militaires des deux armes en furent exaspérés. Les bas-officiers et soldats de la 6e et de la 7e division du corps royal des canonniers marins écrivirent à la municipalité et se plaignirent des exigences de la garde nationale; ils déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient pour maître que le roi, pour chefs que leurs officiers, et que jamais ils ne souffriraient qu'on manquât au respect qui leur était dû. Dès lors une lutte s'engagea entre la garde nationale, la municipalité et le comité permanent d'une part, et la marine de l'autre.

Le chef d'escadre d'Albert de Rioms, commandant-général de la marine, fut accusé par des malveillans de faire des préparatifs d'attaque à bord de l'amiral, au poste du petit-rang, à la patache du port, et de confectionner des cartouches à pierrier et à espingole. On désignait le premier décembre comme le jour où devaient éclater l'incendie et le sac de la ville; on ajoutait qu'on n'attendait pour consommer cet horrible complot que l'arrivée de la garnison de Digne qui s'avançait, disait-on, à marches forcées, et qui, n'ayant pas paru, fut censée avoir reçu contre ordre à Mezel.

D'Albert, voyant que quelques ouvriers de l'arsenal, qui étaient entrés dans la garde nationale, négligeaient, sous ce prétexte, le travail pour lequel ils étaient payés, jugea sagement que ces deux devoirs étaient incompatibles, et annonça en conséquence que les ouvriers qui préféreraient le service de la milice citoyenne ne seraient plus employés par l'administration maritime. A cette occasion, il congédia, le 30 novembre, deux maîtres d'équipage dont il avait à se plaindre depuis longtemps. Ces deux hommes allèrent porter plainte à Roubaud, maire de la ville, et une émeute fut publiquement annoncée pour le lendemain. En effet, le 1er décembre, les ouvriers désertent en grand nombre leurs ateliers et se rassemblent tumultueusement. Le maire, accompagné d'une députation du conseil permanent et d'une populace furieuse, se dirige vers l'arsenal et s'arrête à la porte. D'Albert de Rioms, informé de son arrivée, l'invite à entrer. Le peuple s'y oppose, disant que ses magistrats ne doivent pas se mettre à la discrétion de leurs ennemis. Le maire demande alors un rendez-vous dans la ville, et le commandant-général indique son hôtel. Roubaud et son cortége s'y transportent. D'Albert ne tarde pas à s'y rendre lui-même, accompagné de tous les officiers de marine qui se trouvaient dans l'arsenal. La main sur la garde de l'épée, ils marchèrent au milieu des émeutiers qui ne cessaient de les huer et de les menacer.

Le maire et la députation du conseil permanent demandèrent à d'Albert la grace des deux maîtres d'équipage, promettant qu'à cette condition tout rentrerait dans l'ordre. Le commandant-général hésita d'abord et fit sentir le danger de cet acte de faiblesse. Un des membres de la députation prit alors le maire par le bras, et lui dit « Mon« sieur, retirons-nous; allons sauver la ville qui « est en danger. » Mais le maire continua d'insister auprès de d'Albert de Rioms, obtint la grace des deux maîtres d'équipage, et la fit publier dans tous les quartiers.

En même temps d'Albert donna ordre de rassembler au champ de bataille cinquante canonniers sous les armes, commandés par de Broves, major de vaisseau. Quatre bandes d'émeutiers débouchèrent soudain, et comme par enchantement, des quatre principales issues de la place. Le major de Broves fut insulté; on tenta même de lui arracher son épée, mais inutilement. Il ordonna alors à sa troupe de porter les armes, et ne fut obéi que par le premier rang. La populace, prenant cet ordre pour le commandement de faire feu, redoubla de fureur. De Broves ne parvint qu'avec beaucoup de peine à rentrer chez le commandant-général, qui détacha sur le champ un de ses officiers à l'Hôtel de Ville pour demander la proclamation de la loi martiale. La mairie la lui refusa, et d'Albert commanda, pour défendre son hôtel, un piquet

de cinquante hommes du régiment de Barrois. Dès que ce détachement fut arrivé, le major de la garde nationale représenta que la présence de la troupe de ligne ne ferait qu'augmenter la rage populaire, et qu'il répondait de tout. Sur cette assurance, d'Albert de Rioms consentit à renvoyer le piquet. Dès qu'il fut parti, de Saint-Julien, major de vaisseau, porteur d'un ordre du général, se vit attaqué par les séditieux dont l'effervescence allait toujours croissant. On répandait le bruit que la mairie et le conseil permanent étaient arrêtés, et que la garnison marchait de toutes parts pour fusiller le peuple. De Saint-Julien n'eut que le temps de se rallier aux soldats de la marine assemblés pour la garde du port. « J'espère, leur dit-il, que « vous ne laisserez pas assassiner un officier à « votre tête. » Ils lui répondirent qu'il n'avait rien à craindre. Néanmoins il fut aussitôt assailli par la populace, sans que ces soldats fissent aucun mouvement pour le secourir. On lui arrache son épée du fourreau. Accablé de coups de pierre et de crosse de fusil, il tombe couvert de sang. Donde et Vaquier, officiers de la garde nationale, lui font un rempart de leurs corps. En même temps, d'Albert de Rioms, à la tête d'une trentaine d'officiers, vole à son secours et l'entraîne à l'hôtel de la marine.

L'émeute devient alors générale. Le bruit court que de Bonneval, major-général de la marine, a

commandé le feu, que l'ordre a été répété par de Broves, et que la troupe a refusé d'obéir. D'horribles cris de joie, des applaudissemens frénétiques frappent long-temps les airs; la populace demande qu'on lui livre les coupables; la garde nationale fait cause commune avec elle, et l'hôtel est cerné. De Bonneval était appuyé sur la balustrade qui terminait alors la terrasse de cet hôtel. Il parlait avec Hubert et Durand, capitaines de la milice citoyenne. Un volontaire s'élance sur lui, le blesse au front d'un coup de sabre et lui coupe un des doigts de la main sur laquelle il avait la tête appuyée. Peu après, un coup de fusil part du milieu d'une compagnie de garde nationale. La balle brise les vitres du cabinet de d'Albert et s'enfonce dans le plancher.

A deux heures après midi, le calme semblait régner, et plusieurs officiers sortirent de l'hôtel pour quelques instans; mais lorsqu'ils se présentèrent pour rentrer, la garde nationale refusa la porte à la plupart d'entr'eux. A trois heures, les chefs de la révolte s'efforcèrent de ranimer l'exaspération populaire. Ils répétèrent que l'ordre de faire feu avait été donné, et que sans la résistance des soldats le peuple eût été massacré. Le tumulte, les mouvemens et les cris de la populace reprirent alors le même degré de violence. Un officier supérieur de la garde nationale vint dans ce moment demander le major de Broves pour le conduire au

palais de justice, promettant qu'il ne lui serait fait aucun mal. Le généreux de Broves, craignant de compromettre ses camarades par son refus, se livra aussitôt à la garde nationale, qui le conduisit au palais au milieu des vociférations les plus affreuses. Bientôt après, la députation du conseil permanent, accompagnée de Carpillet, commandant de la garnison, vint annoncer à d'Albert que le peuple était satisfait, qu'on allait faire rentrer la milice citoyenne à la réserve d'un détachement de cinquante hommes, que le général accepta en demandant qu'il y fut joint un piquet d'un pareil nombre d'hommes du second régiment de Barrois. La députation répondit qu'elle n'était pas autorisée à donner cette permission et qu'elle allait en référer au conseil permanent, qui l'accorderait sans doute. La garde nationale s'y étant opposée, le major fit battre un ban devant chaque compagnie pour engager les volontaires à prendre sous leur sauvegarde l'hôtel du commandant et les officiers qui s'y trouvaient. La garde nationale ne lui répondit que par les plus violens murmures. Au même instant elle force les portes de l'hôtel, s'y précipite en désordre et se jette sur d'Albert de Rioms, de Bonneval, de Castellet, de Village et Broquier. On traîne ces officiers au palais comme des scélérats, à travers les outrages d'une vile populace. Coups de plat de sabre, de crosse de fusil et de pointe de bayonnette, coups de pieds mê-

me, rien ne leur est épargné. Le commandant-général, qui fut pendant vingt ans la terreur des Anglais et l'honneur de notre marine, a la plus large part dans ces lâches insultes, dans ce traitement ignominieux.

On arrive au palais de justice. D'Albert est d'abord conduit dans une chambre où il trouve du feu. Mais bientôt une partie de son escorte exige qu'on le fasse descendre au cachot, et une dispute s'élève sur ce point. « Mettez-moi où vous vou« drez, dit fièrement le général, pourvu que je « ne vous voie plus. » On l'emmène au rez de chaussée dans un de ces réduits humides et infects réservés jusque là aux plus vils malfaiteurs, et on le laisse à côté d'un criminel qui depuis six mois attendait son jugement. Ses compagnons d'infortune sont également jetés dans des cachots affreux; mais le maire plus humain se transporte de suite au palais, rassure les prisonniers, et les fait mettre tous ensemble dans une chambre convenable.

Le peuple dont la rage n'était pas encore assouvie chercha long-temps Gautier, directeur des constructions, pour lui faire subir le même sort; mais ce fonctionnaire eut le bonheur de s'échapper après avoir couru les plus grands périls.

Quelques jours après, de Bonneval et de Castellet, blessés pendant l'émeute, furent transportés à l'hôpital de la marine, et des volontaires les y gardèrent à vue. D'Albert de Rioms, atteint de

douleurs rhumatismales et souffrant beaucoup d'un coup de crosse qu'il avait reçu entre les deux épaules, demanda au maire d'être aussi conduit à l'hôpital. La garde nationale, supposant que les détenus prétextent des maladies pour s'évader plus facilement, abandonne le champ de bataille où elle était rassemblée pour une revue, se porte en masse à l'hôpital, en arrache de Bonneval et de Castellet, et les ramène au palais de justice. On les y resserre plus étroitement et on les accable de vexations.

D'André, commissaire du roi en Provence, se rendit à Toulon en toute hâte. On décida à l'Hôtel de Ville qu'on nommerait sous sa présidence un comité de recherches composé de douze membres, et les procès verbaux furent adressés à l'assemblée nationale.

De Laroque, le plus ancien des capitaines de vaisseau, rédigea un mémoire qu'il adressa au comte de Caraman, qui avait toujours son quartier-général à Marseille. En même temps, tous les officiers de marine de Toulon et des autres ports de France, tous ceux qui se trouvaient en congé à l'intérieur, adressèrent des demandes collectives au gouvernement pour obtenir la liberté des prisonniers détenus arbitrairement par la sédition triomphante.

Une lettre de St-Priest, ministre de la maison du Roi, annonça officiellement à l'assemblée nationale les

troubles de Toulon, et Malouet (1) insista avec force sur la nécessité de faire rentrer dans l'ordre cette ville importante; il demanda qu'il fût fait une éclatante réparation à d'Albert de Rioms, et proposa un projet de décret sur ces deux objets. L'abbé de Bonneval, frère de l'un des prisonniers, chercha à émouvoir la sensibilité de l'assemblée; mais elle se contenta de charger son président de supplier le roi de donner des ordres pour que les officiers emprisonnés fussent immédiatement élargis. C'était lui demander moins qu'il n'avait déjà fait, car il avait aussi ordonné de poursuivre les principaux auteurs de la révolte. Mais Louis XVI, dépouillé de son autorité absolue, n'exerçait pas toujours librement le pouvoir exécutif que la constitution nouvelle plaçait dans ses mains, et sa volonté, sans franchir les bornes légales, se voyait bien souvent atteinte d'impuissance.

Le conseil municipal de Toulon reçut le 12 décembre 1789 la lettre de Saint-Priest, contenant l'ordre du roi de mettre en liberté les officiers de la marine retenus en prison. Le conseil s'assembla le même jour et eut l'audace de faire une déclaration dont voici la substance. « Considérant que « la lettre de M. de Saint-Priest ne porte pas l'em- « preinte légale de la volonté certaine du roi; que

(1) Malouet, intendant de la Marine, à Toulon, était député de la sénéchaussée de Riom pour le tiers-état.

« le sieur d'Albert et autres ont été arrêtés sur la « clameur publique, et que les circonstances n'ont « pas changé, les représentans de la commune « attendent la discussion de l'assemblée natio- « nale. »

Cette délibération, adressée à l'assemblée avec quelques autres pièces, fut lue dans la séance du 17 décembre. Le rapport de l'affaire, continué au lendemain, ne fut repris que lorsqu'on eut reçu des nouvelles ultérieures de Toulon; elles n'arrivèrent que le 21 et consistaient dans un procès verbal du conseil général de la commune, portant : « Que le décret de l'assemblée ayant été reçu à « Toulon dans la soirée du 14, la garde nationale « s'était assemblée le lendemain à sept heures du « matin; que le conseil-général, précédé des trom- « pettes, avait publié le décret de l'assemblée na- « tionale et les ordres du roi, avec injonction aux « citoyens de n'apporter aucun obstacle à leur « exécution; que le peuple et les soldats ayant juré « soumission et respect, le conseil s'était trans- « porté au palais, avait mis en liberté les officiers « de la marine, et les avait reconduits à l'hôtel du « commandant, sans aucun mouvement de la part « du peuple. Qu'en retournant à l'Hôtel de Ville, « le conseil avait trouvé sur la place beaucoup de « personnes rassemblées; qu'il leur avait enjoint « de se retirer, et que l'attroupement s'était dis- « sipé; que le même jour ces officiers avaient fait

« demander un passeport pour se rendre à Mar-
« seille, et que le conseil le leur avait accordé. »

Après avoir entendu la lecture de ce procès verbal l'assemblée nationale décréta que son président écrirait au conseil général de la commune de Toulon, pour lui annoncer qu'elle était satisfaite de la manière dont il s'était conduit au sujet du décret sanctionné par le roi. Ne voulant pas ou n'osant pas ajouter le moindre mot de blâme sur les attentats qu'on avait commis contre des officiers honorables réduits à la nécessité d'abandonner leur service, elle rendit le décret suivant, à la date du 16 janvier 1790. « L'assemblée nationale, pré-
« sumant favorablement des motifs qui ont animé
« M. d'Albert de Rioms, les autres officiers de la
« marine impliqués dans l'affaire, les officiers
« municipaux et la garde nationale de Toulon,
« déclare qu'il n'y a lieu à aucune inculpation. »

D'Albert et ses compagnons de captivité partirent en poste de Marseille pour Paris, et le 19 janvier ils adressèrent au roi une supplique pour lui demander justice. Les lettres écrites par le corps de la marine tout entier vinrent appuyer cette prière. Mais telle était alors la faiblesse d'un gouvernement débordé par les réformateurs, que M. de la Luzerne, ministre de la marine, écrivit, au nom du roi, aux officiers plaignans, une lettre pour leur annoncer combien sa majesté avait été personnellement touchée de leur malheur et de

leur zèle pour son service. Telle fut la seule réparation qu'ils obtinrent.

Le 22 décembre précédent, l'assemblée nationale avait adopté un projet conçu par Sieyes, et présenté par Thouret au nom d'un comité qui s'en était occupé sans relâche pendant deux mois. Il s'agissait de distribuer le royaumed'une manière plus égale et plus régulière, car aucune pensée d'harmonie gouvernementale n'avait présidé à la réunion des diverses provinces à la couronne de France. Cette réunion s'était faite à diverses époques, ici par droit de conquête, là par pure donation, ailleurs par alliance matrimoniale. Les provinces avaient en général une trop grande étendue, elles étaient d'ailleurs soumises à un régime trop indépendant de l'autorité centrale, qui devait être désormais plus libre dans ses mouvemens, plus rapide dans son action, pour prévenir l'isolement des diverses parties de l'état, en former un tout homogène, et maintenir sur toute la surface d'un vaste territoire une administration uniforme et hiérarchique. Le décret de l'assemblée nationale, sanctionné par le roi le 26 février 1790, divisa la France en quatre-vingt-trois départemens; le département fut à son tour divisé en districts, et le district en cantons. Il y eut dans chaque département un conseil administratif composé de trente-six membres, et un directoire exécutif composé de cinq. Le district fut organisé de même; il eut

un conseil et un directoire qui furent moins nombreux et qui relevèrent du conseil et du directoire supérieurs. Le canton, ordinairement composé de cinq ou six communes, fut une division électorale et non administrative. Les citoyens actifs (1) s'y réunirent pour nommer leurs députés et leurs magistrats, car tout, dans le nouveau plan, était soumis à l'élection ; mais celle-ci eut deux degrés. Les citoyens actifs du canton désignèrent des électeurs chargés de nommer les membres de l'assemblée nationale, les administrateurs du département, ceux du district et les juges des tribunaux. On établit un tribunal criminel pour tout le département, un tribunal civil pour chaque district, et une justice de paix pour chaque canton.

Cette division territoriale et même la base de ce régime administratif, n'ont pas changé au milieu de tant de vicissitudes politiques qui ont remué le pays.

Il restait à régler l'organisation de la commune. On en confia l'administration à un conseil-général et à une municipalité composés de membres dont le nombre fut proportionné à la population communale. Les officiers municipaux furent nommés directement par le peuple et purent seuls requérir l'action de la force armée.

(1) Pour être citoyen actif il fallait payer une contribution équivalente à trois journées de travail (4 fr. 50 c.).

Les trois départemens des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes remplacèrent la province de Provence. Les Bouches-du-Rhône eurent sept districts : Aix, Arles, Marseille, Tarascon, Apt, Salon et Orange; le Var, neuf districts : Toulon, Hyères, Saint-Maximin, Brignoles, Barjols, Fréjus, Draguignan, Grasse et Saint-Paul de Vence; les Basses-Alpes, cinq : Forcalquier, Sisteron, Digne, Castellane et Barcelonnette.

Ce vaste système d'élection qui organisait la souveraineté du peuple et fesait concourir tous les citoyens français au libre choix de leurs magistrats, reçut partout une exécution paisible, et les troubles qui désolèrent Marseille à cette époque eurent une autre cause. Cette ville était placée sous la loi martiale depuis le 19 août 1789, c'est-à-dire, depuis l'entrée des troupes après le meurtre du boucher Garcin et le pillage de la maison de l'échevin Laflèche; mais la force brutale était bien loin de dominer, car un grand nombre de soldats et même de sous-officiers fraternisaient avec le peuple, témoignaient leurs sympathies pour les idées démocratiques, et les liens de la discipline militaire étaient ainsi relâchés. Le 20 mars 1790, le marquis d'Ambert, colonel du régiment royal marine, s'étant présenté à la porte d'Aix à son arrivée d'Avignon, le factionnaire de la garde nationale lui demanda son nom et son passe-port. « Qui êtes-vous pour me faire cette demande, dit

« vivement d'Ambert? Garde national, répond la « sentinelle, et j'exécute ma consigne. — Qu'est-« ce que cette garde? Je ne la connais pas, reprend « le colonel, et en même temps il ordonne à son « cocher d'avancer. — A quoi le soldat citoyen réplique : « Vous voyez cependant que je suis en « faction; j'ai le pouf qui distingue la garde na-« tionale de Marseille. — Le capitaine du poste arrive sur ces entrefaites, décline son grade et dit à l'étranger qu'il aurait dû se nommer au lieu de se mettre en colère. « Vous, capitaine! s'écrie « d'Ambert. Vous n'avez point d'uniforme. Avec « votre redingote, votre habit gris et vos plumes, « je ne vous connais pas. » Et de suite le colonel appela le sergent du poste de la troupe de ligne qui fesait partie de son régiment (1), et lui ordonna d'amener ses soldats. En même temps portant la main sur la poitrine du capitaine: « Si vous « voulez la guerre, dit-il, vous l'aurez. Je vous « attends demain à la plaine Saint-Michel. Une « seule compagnie me suffira pour mettre en « fuite toute cette canaille. Allez, allez le dire à « votre maire et à votre municipalité. » Le capitaine de la garde nationale, ayant appris d'un soldat du marquis d'Ambert le nom de ce colonel, dressa son procès verbal et bientôt toute la ville

(1) Il y avait deux corps de garde à la porte d'Aix, l'un occupé par la garde nationale, l'autre par la troupe de ligne.

en rumeur demanda vengeance. Le lendemain les sous-officiers de royal-marine se rendirent auprès de la municipalité et lui déclarèrent qu'ils ne violeraient jamais leur serment civique. Quelques instans après, d'Ambert accompagné de quelques officiers de son régiment et de Greling, commandant-général de la garde nationale de Marseille, entra dans l'Hôtel de Ville pour faire des excuses au conseil municipal et pour se mettre sous sa sauvegarde, en se constituant prisonnier. Un attroupement considérable l'avait suivi en le chargeant d'imprécations. La multitude irritée demandait sa tête et devenait toujours plus menaçante. L'avocat Lejourdan, procureur de la commune, descendit alors de l'Hôtel de Ville pour arrêter ce débordement. Confondu dans la foule, il s'efforçait en vain d'élever la voix, lorsqu'un jeune sous-officier de royal-marine, voyant l'impuissance où il était de se faire entendre, l'éleva dans ses bras et lui servit ainsi de tribune aux harangues. Lejourdan fit une courte mais énergique allocution; il déclara que d'Ambert resterait prisonnier jusqu'à ce que l'assemblée nationale eût statué sur son sort, et parvint à calmer la vengeance du peuple. Le sous-officier était Bernadote, guerrier privilégié que la fortune des armes et le flot des révolutions devaient porter sur le trône de Gustave-Adolphe et de Charles XII.

Un décret de l'assemblée nationale renvoya

devant la sénéchaussée de Marseille l'affaire du colonel d'Ambert, et le 9 avril, Chomel, lieutenant-criminel, lui accorda la liberté provisoire. Le peuple en fut exaspéré, et ce magistrat, effrayé de ses démonstrations menaçantes, se hâta de prendre la fuite.

Il semble que le calme aurait dû régner à Marseille, car il n'y avait plus aucun sujet d'irritation raisonnable. Le prévôt Bournissac venait d'être dépossédé de la procédure contre Rebecquy, Granet et Pascal, et ces trois patriotes avaient été portés en triomphe par dix-huit cents gardes nationaux. Les troupes de ligne étaient sorties de la ville à la demande de Mirabeau; il ne restait que le régiment de Vexin en garnison dans les forts. Un club s'établissait sous le titre *d'assemblée patriotique des amis de la constitution*. Que voulait-on de plus ? Les mécontens n'avaient-ils pas reçu une réparation suffisante ? Les défenseurs du peuple n'avaient-ils pas assez de garanties ? Le pouvoir n'était-il pas assez affaibli, et la liberté n'était-elle pas assez forte ?

Mais non, il était dit que cette liberté sainte, dont le reveil avait fait palpiter tant de cœurs généreux, irait un moment se perdre profanée au milieu de toutes les exagérations et de toutes les extravagances humaines. Les sentimens les plus nobles avaient donné le signal de la révolution la plus juste et la plus glorieuse qui fut jamais, et

maintenant le tour des passions mauvaises était venu. Dans la nuit du 29 au 30 avril (1), cinquante individus, la plupart de la classe ouvrière, se placèrent en embuscade auprès du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, après s'être divisés en deux détachemens. A cinq heures du matin, lorsqu'on baissa le pont-levis, ils se précipitèrent dans le fort, en désarmèrent la faible garnison et arborèrent sur le donjon un drapeau tricolor portant ces mots : *La Liberté ou la Mort.* Quelques heures après, la ville entière était en mouvement; la générale battait dans les quartiers; les citoyens couraient aux armes. On disait que l'œuvre était trop bien commencée pour ne pas la finir, et l'on voulait aussi s'emparer de la citadelle Saint-Nicolas et du fort Saint-Jean. Tout le monde était d'accord pour l'exécution de cette entreprise, le peuple, la garde nationale et la municipalité. Les habitans de la campagne entrèrent armés dans la ville, et une foule immense vint assiéger la citadelle. De Laroque, qui en était commandant, se préparait à la défendre, et il pouvait en résulter de grands malheurs. Le temps pressait, et la multitude impatiente, ne prenant conseil que de son ardeur, allait monter à l'assaut, lorsque le conseil-général de la commune se présenta chez le commandant et l'invita à capituler, pour éviter les maux de la

(1) Toujours en l'année 1790.

guerre civile. De Laroque se trouvait dans une position difficile; il n'attendait aucun secours, et il avait à concilier ses devoirs militaires avec la crainte d'être responsable du sang français qui pouvait se verser. Cette dernière considération l'emporta chez lui, et il signa sans difficulté une capitulation qui d'ailleurs n'entachait pas son honneur. Cette capitulation portait que la garde nationale garderait la citadelle concurremment avec le régiment de Vexin, dans la proportion d'un garde national sur trois soldats; ce qui fut aussitôt exécuté. Le conseil-général de la commune se dirigea ensuite vers le fort Saint-Jean, placé sous le commandement d'un officier supérieur nommé Calvet. Ce fort était aussi assiégé par le peuple, et Calvet, après avoir consulté son conseil de guerre, accepta, contre l'opinion du major de Bausset, les articles d'une capitulation semblable à celle que le commandant de la citadelle Saint-Nicolas venait de signer. On sut de suite dans la ville que de Bausset avait été d'avis de défendre le fort, et cet officier fut dès lors exposé à tous les traits de la vengeance populaire. Le lendemain 1er mai, des difficultés s'élevèrent pour la remise des armes et on répandit le faux bruit que le major voulait faire sauter le fort en mettant le feu à la poudrière. La ville fut en proie à l'agitation la plus violente; la générale battit encore; la garde nationale prit les armes et le peuple se leva en masse.

La municipalité entre dans le fort et enlève tous les fusils qu'elle y trouve au nombre de trois mille. La multitude y était aussi entrée pour assouvir sa rage sur le major de Bausset. Cet officier se met à la hâte un habit bourgeois, échappe à ceux qui le poursuivent et court se réfugier dans les bureaux de l'intendance sanitaire. Obligé d'en sortir, il se précipite dans une boutique voisine qui était celle d'un perruquier nommé Mangin, lequel en ferme aussitôt la porte et fait d'inutiles efforts pour sauver l'infortuné placé sous sa protection. La porte ébranlée vole en éclats, la boutique est envahie, et le major tombe sous les coups de sabre et de bayonnette. Son neveu le comte de Bausset, chanoine de Saint-Victor et conseiller municipal, accourt à sa défense avec un autre membre de la municipalité. Mais il arrive trop tard et tombe en défaillance à la vue du plus affreux de tous les spectacles. Les uns dansaient autour du cadavre de son oncle; d'autres le foulaient aux pieds. Sa tête placée au bout d'une pique fut portée en triomphe. Des femmes lui arrachèrent les parties sexuelles, les placèrent aussi au bout d'une pique, et les promenèrent dans la ville. Elles s'arrêtèrent avec leur horrible trophée à la rue du Vieux Concert devant la maison d'une dame qui passait pour être la maîtresse du malheureux major, et y chantèrent un *De Profundis* d'un ton infernalement ironique.

Peu de jours après, les prisonniers accusés du pillage de la maison Laflèche firent une tentative d'évasion que réprima soudain la garde nationale; mais la populace demanda à grands cris leur mise en liberté, et l'on vit, dans cette émeute, des femmes qui s'abandonnaient aux transports convulsifs d'une rage bruyante. Martin, dit le juste, maire de Marseille, fit arborer le drapeau rouge au palais de justice; on somma les perturbateurs de se disperser, et force resta à la loi.

En même temps on reçut par un courrier extraordinaire une lettre du ministre Saint-Priest, avec un décret de l'assemblée nationale et un ordre du roi portant que la milice citoyenne évacuerait les forts. Aussitôt les esprits s'échauffent; un mouvement général éclate. A la citadelle! crie-t-on partout. Patriotes, à la citadelle! tombe, tombe ce monument du despotisme! et les ouvriers abandonnent leurs travaux, et des rassemblemens se forment dans tous les quartiers. Une foule immense se précipite dans la citadelle Saint-Nicolas et commence la démolition du donjon (1). La municipalité, suivie d'un détachement de la garde nationale, se rend à la citadelle et ordonne à la foule d'en sortir. Cet ordre fut exécuté, mais non pas sans murmure, et pendant que le corps municipal retournait à l'Hôtel de Ville, la multi-

(1) Le 17 mai.

tude envahit de nouveau la citadelle et recommença son œuvre de démolition. Alors la municipalité convoqua le conseil général de la commune pour délibérer sur ce qu'il fallait faire dans ces circonstances difficiles.

Toutes les assemblées politiques et temporaires font nécessairement des concessions à l'opinion publique dont elles sont les organes, et le conseil-général de Marseille cédait à cet esprit tyrannique de démocratie dissolvante qui avait présidé à sa nomination. D'ailleurs ce conseil dominé par les événemens ne pouvait pas déployer la force publique contre les citoyens, puisque les citoyens la formaient eux-mêmes dans les rangs de la garde nationale. L'élan était général; on ne pouvait pas l'arrêter, mais on pouvait lui tracer des limites, et c'est ce que fit le conseil général de la commune de Marseille. Il ordonna que l'on démolirait seulement les batteries qui menaçaient la ville et nomma quatre commissaires de surveillance.

Dès le 11 mai, d'André, parlant avec émotion mais aussi avec courage, avait fait à l'assemblée nationale le tableau des désordres qui affligeaient Marseille. Il y eut une longue discussion dans laquelle furent successivement entendus le duc de la Rochefoucauld, Lafayette, le comte de Mirabeau et le vicomte son frère, de Menou, les deux Lameth, le comte de Virieu, Malouet et Barnave. L'assemblée ordonna que Marseille enverrait deux

députés à sa barre pour donner des explications touchant la possession des forts et le meurtre du major de Bausset. En même temps elle chargea son président de se retirer vers le roi pour le remercier des mesures qu'il avait prises. Dans la séance du 27 mai l'assemblée décréta que la démolition des forts serait suspendue sur le champ. Le 29, Bremond-Julien et un autre citoyen, députés extraordinaires de la commune de Marseille, parurent à la barre : Bremond-Julien chercha à justifier ses compatriotes, le côté gauche l'applaudit, et l'on ordonna le renvoi de l'affaire à la commission des rapports.

Le décret du 27 mai arriva à Marseille le 1er juin, et la municipalité, sur la réquisition du procureur de la commune, se fit escorter par deux bataillons de la garde nationale et le proclama dans les principales rues. Elle entra ensuite dans la citadelle, somma les démolisseurs de se disperser, et ceux-ci obéirent sans résistance.

Le mouvement et les démonstrations plaisent toujours à ceux qui font l'essai de leur pouvoir naissant. Le conseil municipal de Marseille avait invité les principales communes des trois départemens compris dans l'ancienne Provence à envoyer des députés à Brignoles pour y jurer un pacte d'alliance fédérative et le maintien des lois nouvelles. Deux cent vingt députés composèrent cette assemblée qui tint sa première séance le 16 mai, dans

l'église des cordeliers, sous la présidence de Maurin, maire d'Arles. Tout y fut dirigé par l'influence et par les lumières de Lejourdan, représentant de la commune de Marseille. On promit fidélité à tous les principes d'affranchissement politique, d'égalité fraternelle et de bonheur public, obéissance aux décrets de l'assemblée nationale et à la constitution du royaume. On abdiqua de nouveau tous les priviléges et tous les titres contre lesquels protestaient la nature, l'intelligence humaine et l'intérêt social. L'assemblée, après avoir donné un libre cours à tous ces sentimens de patriotisme exalté auxquels se mêlaient toutes les déclamations en usage à cette époque, se sépara le 20 mai.

Le 14 juillet, on célébra dans la France entière, au milieu de toutes les émotions d'une joie malheureusement passagère, l'anniversaire de la prise de la Bastille et la fête pompeuse de la première fédération. A Marseille, Aix, Arles, Toulon, et dans les autres villes de Provence, cette solennité nationale ne fut signalée que par des scènes de grandeur imposante qui semblaient endormir les haines et confondre toutes les pensées dans l'amour du bien public. Draguignan fut la seule commune où il y eut quelques désordres. Chacun s'était empressé de prêter le serment civique entre les mains du maire, et tous les yeux étaient fixés sur ce magistrat lorsqu'on s'aperçut qu'il ne l'avait pas prêté lui même. Aussitôt un volontaire

sort des rangs de la garde nationale et le somme de prononcer le serment. Le maire s'y refuse avec obstination; la foule se presse autour de lui, des cris à la lanterne se font entendre, et un soldat se disposait à lui fendre la tête d'un coup de sabre, lorsque Laroque, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne, arrêta son bras. Les clameurs redoublent alors, et la multitude exige que le maire prête le serment; mais il s'y refuse encore, et quelques officiers supérieurs ne parviennent à le garantir de la fureur du peuple qu'en lui saisissant le bras et en l'élevant malgré lui. Le maire, à travers la foule qui le huait, se rendit à l'Hôtel de Ville où il se démit de sa place, et le secrétaire de la commune vint aussitôt lire cette démission au peuple qui se retira satisfait.

A cette époque, il y avait à Marseille un homme que le vent de la faveur populaire avait poussé au faîte des honneurs civiques. Il ne devait pas cet avantage à ses talens, à ses vertus, ni à sa fortune, car tout cela n'abondait pas chez lui; mais il fut puissamment aidé par son caractère plein de hardiesse et de résolution, par son amour de la renommée et du pouvoir, par son esprit d'intrigue, par sa rare activité, par sa force et son adresse dans le maniement des armes. La protection de Mirabeau et de quelques autres personnages influens fit le reste. On l'appelait Jean-François Lieutaud, et il était marchand mercier. Il avait trouvé le

moyen d'entrer au conseil municipal, et il obtint le commandement général de la garde nationale lorsque de Greling s'en fut démis, après l'assassinat du major de Bausset. Mais bientôt son orgueil et ses caprices despotiques soulevèrent contre lui de nombreuses inimitiés, et l'orage gronda sur sa tête.

Au club des amis de la constitution Lieutaud fut dénoncé comme un ennemi du bien public, et l'on y proposa de renouveler tous les grades dans la garde nationale, pour le dépouiller du commandement général. Lieutaud, impatient de venger cet outrage, ameuta des sicaires contre l'assemblée, et le 17 août quelques-uns de ses membres coururent le risque d'être égorgés. On commença une procédure à la suite de laquelle le commandant-général fut assigné pour être ouï. Dès-lors l'arrogance de Lieutaud ne connut plus de bornes, et au lieu de comparaître devant le magistrat instructeur, il menaça d'assembler ses bataillons et de confier le soin de sa vengeance à la force brutale. C'en était vraiment trop, et ceux qui jusqu'alors n'avaient pas pris parti contre lui furent les premiers à s'indigner. On l'accusa de désobéir à la justice, de violer les lois du pays, d'opprimer la liberté publique et d'aspirer à une sorte de dictature militaire. Le conseil général de la commune arrêta que les sections (1) délibéreraient sur la

(1) Marseille et sa banlieue avaient été divisées en 32 quartiers ou sections pour les opérations électorales. Il y avait 24 sections dans

conduite de ce chef audacieux. Les sections le destituèrent, et Cabrol-Moncoussou, président du club, fut nommé à sa place. Ce nouveau chef de l'armée marseillaise était recommandable par son patriotisme et par ses vertus, mais comme il ne connaissait pas l'art militaire, on lui adjoignit, pour le diriger dans son commandement, un ancien officier fort estimé, nommé d'Hilabre-Chamvert.

Lieutaud avait dans plusieurs sections une minorité qui le défendait chaudement et à la tête de laquelle on remarquait le procureur Arnaud. Quelques amis le soutenaient aussi dans le directoire du département et dans celui du district. Bremond-Julien, procureur-syndic auprès de ce dernier directoire, et le littérateur Esménard l'appuyaient à leur tour dans une feuille qu'ils rédigeaient et qui avait pour titre : *l'Observateur Marseillais, journal patriotique.* Leur collaborateur Barbaroux venait de rompre avec eux. Ce jeune avocat qui plus tard devait jouer un grand rôle à la convention nationale parmi les chefs de la brillante et malheureuse Gironde, s'était l'un des premiers levé contre Lieutaud. Il y eut un redoublement d'intrigues et de querelles; la ville entière en était troublée, et toutes les passions de ces hommes ardens se consumaient déjà en luttes intestines.

la ville et 8 à la Campagne. Chaque section avait un bataillon de garde nationale.

La ville de Toulon n'était pas plus tranquille. De Glandevès, successeur d'Albert de Rioms au commandement de la marine, avait cru pouvoir ramener à lui tous les mécontens par ses prévenances, ses sacrifices et ses manières populaires; mais une expérience cruelle vint bientôt le détromper. On abusait des concessions; on s'irritait des plus justes refus. Monier de Castellet, chef d'escadre, habitait une maison de campagne dans la vallée de Dardennes. Une bande d'anarchistes s'y transporta le 11 août 1790, s'empara de cet officier-général, le traîna à Toulon, l'accabla de coups, le couvrit de blessures, et le fit passer sous une potence placée à la porte du cimetière de l'ouest. Richard, maire de la ville, courut à son secours et lui sauva la vie au péril de la sienne, en l'arrachant des mains de ces furieux. Il fut aidé courageusement par les grenadiers Jancel et Abrachi, du régiment de Barrois, par le grenadier Castinel et le fusilier Bucherot, du régiment de Dauphiné, par le caporal Bernard et le soldat Camarat, du corps royal de la marine. A la nouvelle de cet attentat, le directoire du département du Var, siégeant à Toulon et composé des hommes les plus honorables, réclama l'appui des commandans des forces de terre et de mer pour maintenir la tranquillité publique. La générale fut battue; la garde nationale se mit en mouvement et se joignit aux troupes de ligne. La municipalité, invitée à se

transporter auprès du directoire, y envoya deux de ses membres chargés de rendre compte des mesures qui avaient été prises pour dissiper les perturbateurs. L'ordre fut bientôt rétabli, grace au concours de tous les fonctionnaires. Le directoire du département donna des témoignages de satisfaction à la municipalité pour sa conduite en cette circonstance; il décerna des éloges particuliers au maire et à Félix Tournier, conseiller municipal, qui s'était porté sur les lieux au moment de la plus grande fermentation et n'avait rien négligé pour assurer l'exécution des lois. Il vota aussi des remercîmens à la garde nationale et à la garnison, et délivra une médaille d'argent aux six militaires que je viens de nommer. La remise leur en fut faite par le président du directoire, le 25 août, jour de la Saint-Louis, au milieu de la solennité la plus grande.

Les nouvelles institutions régnaient sans obstacle dans toute l'étendue du royaume. Seulement l'organisation judiciaire, décrétée en principe, n'était pas complète dans l'exécution, car les parlemens étaient encore debout, représentés par leurs chambres des vacations, ces anciennes compagnies souveraines étant indéfiniment en vacance depuis le 3 novembre 1789, par décret de l'assemblée nationale. Depuis l'existence de cette assemblée, toutes les fonctions politiques des parlemens se réduisaient à enregistrer

les actes législatifs auxquels le roi attachait sa sanction. L'arrêt était porté contre eux, et ils allaient tomber sans combat et sans bruit, non pas devant la haine du peuple, mais devant son indifférence, car la haine publique ne s'acharne pas d'ordinaire sur les choses mourantes d'engourdissement et de faiblesse. C'est à la force qu'elle lance ses traits. Le parlement d'Aix, entraîné par l'empire des circonstances, avait chargé depuis longtemps le conseiller d'André de présenter à l'assemblée nationale son adhésion au nouvel ordre de choses. Ce n'était pas là de sa part un acte de conviction indépendante, mais de servile flatterie qui devait être en pure perte. Personne ne lui eût fait le reproche de conserver, en expirant, un silence plein de dignité, car qui peut exiger que des hommes habitués à la jouissance de tous les avantages politiques et sociaux, se lèvent pour bénir la main qui les dépouille?

Le 27 septembre 1790, la chambre des vacations du parlement d'Aix, présidée par de Cabre, tint sa dernière séance. L'ancien assesseur Pascalis, entouré de ses collègues d'Alphéran et Dubreuil, et de dix jeunes avocats, vint se présenter à la barre et prononça cette courte harangue :

« Messieurs, les édits du 8 mai 1788 me for-
« cèrent, comme administrateur du pays, de
« consigner dans vos registres les réclamations
« d'un peuple jaloux de sa constitution et de sa
« liberté, idolâtre des vertus de son roi.

« Dans des circonstances plus désastreuses je « viens remplir un ministère non moins impo- « sant, et, au nom d'un ordre qui s'honorera « toujours de seconder vos efforts pour le main- « tien des droits du pays, déposer dans votre « sein les alarmes des bons citoyens.

« Si le peuple, dont la tête exaltée par des pré- « rogatives dont il ne connait pas le danger et « dont le cœur est corrompu par les idées répu- « blicaines, souscrit au renversement de la mo- « narchie, à l'anéantissement de notre constitu- « tion, à la destruction de toutes les institutions « politiques; s'il applaudit à la proscription de « votre chef, à la dispersion de la magistrature « qui veille sans cesse pour son bonheur, et à l'a- « narchie qui exerce déjà ses ravages; si, dans « l'excès de son aveuglement, il provoqua les ca- « lamitésde toute espèce qui l'assiégent, plaignons « ses erreurs, gémissons sur le délire qui l'agite, « et craignons qu'il ne se charge lui-même un « jour de sa vengeance.

« Le temps viendra où, le prestige dissipé par « l'excès des maux qu'il aura produits, nos con- « citoyens, rendus à leur sentimens naturels de « fidélité, de franchise et de loyauté, béniront « une constitution (1) applaudie par les publicis- « tes, l'égide de la liberté sociale, le garant de la « félicité publique.

(1) La Constitution provençale.

« Tels sont, Messieurs, les vœux dont vous fait
« aujourd'hui l'hommage un ordre non moins cé-
« lèbre par ses talens que par ses vertus, qui sut
« mériter l'estime des différens barreaux du royau-
« me et conserver la vôtre; qui mit toujours sa
« gloire à partager vos travaux et vos disgraces;
« qui n'eut d'autre récompense que celle de veiller
« plus spécialement au maintien de la constitution
« et au soulagement du peuple; et qui, décidé à
« s'ensevelir avec la magistrature, veut vivre et
« mourir en citoyen provençal, bon et fidèle su-
« jet du comte de Provence, roi de France.

Le président de Cabre répondit à Pascalis :

« La chambre, dans les circonstances difficiles
« où elle se trouve, ne croit pouvoir mieux vous
« témoigner sa sensibilité, qu'en ordonnant que
« votre discours et le nom des avocats présens à
« l'audience soient inscrits dans les registres, pour
« servir de monument de votre fidélité au roi et
« de votre attachement à la constitution du
« pays. »

Bernard, syndic de la communauté des procureurs, déclara au nom de son corps donner son adhésion aux sentimens dont Pascalis s'était rendu l'organe, et telle fut la séance par laquelle le parlement d'Aix termina son existence de trois siècles (1). Le courageux discours de Pascalis lui

(1) Le parlement de Provence fut institué par édit de Louis XII, à la date de juillet 1501, et confirmé par un autre édit de 1502. Voy. le tom. III, pag. 114 et suivantes.

coûta la vie. Cet honorable et savant avocat, jeté en prison le 12 décembre, en fut tiré le 14 au matin par une bande de terroristes qui le traîna jusqu'au milieu du Cours où elle le pendit à un arbre. L'infortuné méritait une autre fin. Il ne devait pas périr comme l'ennemi du peuple, celui qui en fut sans cesse le défenseur désintéressé, celui qui éleva une voix éloquente et pure contre des prétentions injustes et des priviléges oppresseurs. Son seul tort fut de croire que les anciennes institutions provençales suffisaient aux besoins de l'époque et au bonheur du pays. Nous ne pouvons approuver ses plaintes imprudentes contre le régime nouveau et ses protestations inutiles contre la puissance des faits. Nous le trouvons un peu trop citoyen provençal et pas assez citoyen français; mais nous n'avons pas la force de pousser plus loin notre blâme, car nous aimons à reconnaître que ses illusions étaient généreuses, que ses erreurs étaient de bonne foi, et qu'il eut dans toutes les circonstances le courage de son opinion. Ce culte du passé est quelquefois la passion des ames les plus belles. Il a des droits à notre respect quand il s'allie, comme chez Pascalis, à une conviction profonde, à un patriotisme éprouvé et à de mémorables services.

Ici finit la Provence. Le 4 août 1789, elle avait vu sa constitution politique entraînée par la chute de toutes les franchises locales et de tous les privi-

léges provinciaux. Le décret du 26 février 1790 touchant la division du royaume en départemens lui enleva son nom et son unité territoriale. Quelques mois après, le nouveau régime judiciaire lui fit perdre son tribunal suprême et régulateur, le gardien de ses lois et de ses coutumes antiques. Dès lors sa nationalité s'éteignit, son rôle dans l'histoire se trouva terminé et tout fut accompli pour elle.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

Tableau Synoptique de[...]

NOMS DES VIGUERIES.	LIEUX.	NOMBRE DE[...]	
		dans les villes et bourgs.	dans les villages et campagnes.
Aix	102	13.139	12.287
Annot	19	181	955
Apt	48	2.956	5.092
Aups	2	425	41
Barcelonnette (vallée de)	16	253	2.762
Barjols	26	1.540	2.261
Barrême (val de)	8	152	544
Brignoles	17	2.615	1.318
Castellane	34	368	1.929
Colmars	4	152	704
Digne	57	767	3.557
Draguignan	62	4.522	6.885
Forcalquier	58	1.530	5.258
Grasse	45	2.948	3.961
Hyères	14	2.121	2.160
Lorgues	2	456	184
Moustiers	26	1.534	2.738
Sault (Comté de)	12	254	782
Seyne	14	142	1.087
Sisteron	69	699	5.033
St.-Maximin	18	1.148	1.282
St.-Paul	22	739	1.746
Tarascon	32	4.674	3.203
Terres adjacentes	24	13.427	7.000
Toulon	7	3.382	1.133
	738	60.124	73.902

iguerries Provençales.

AISONS	POPULATION.		
TOTAL.	Individus du sexe masculin.	Individus du sexe féminin.	TOTAL.
25.426	68.753	66.954	135.707
1.136	2.663	2.655	5.318
8.048	18.410	17.909	36.319
466	1.286	1.350	2.636
3.015	8.109	8.699	16.808
3.801	10.155	9.757	19.912
696	1.649	1.644	3.293
3.933	10.600	10.093	20.693
2.297	5.406	5.401	10.807
856	2.086	2.182	4.268
4.324	10.523	10.612	21.135
11.407	26.875	27.694	54.569
6.788	15.761	15.311	31.072
6.909	17.386	18.117	35.503
4.281	10.347	10.108	20.455
640	2.166	2.227	4.393
4.272	9.719	9.625	19.344
1.036	2.316	2.257	4.573
1.229	3.661	3.752	7.413
5.732	13.426	14.315	27.741
2.430	6.782	6.438	13.220
2.485	5.295	5.273	10.568
7.877	18.149	17.672	35.821
20.427	66.357	66.418	132.775
4.515	20.185	16.100	36.285
134.026	358.065	352.563	710.628

Nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux, à la fin de cette histoire, le tableau qui précède. Nous l'avons dressé d'après des documens officiels et un recensement général fait au mois d'août 1765. Les divers chiffres qui composent ce tableau n'avaient guère éprouvé de changemens à l'époque où la révolution de 1789 éclata.

Comme on vient de le voir, la Provence était divisée en vingt-cinq vigueries inégales en étendue, en population et en richesses. Une vingt-sixième viguerie, c'est-à-dire, celle de Guillaumes, avait été dissoute en 1760 par le traité d'échange, du 24 mars, passé avec le roi de Sardaigne. La plupart des communes comprises dans cette viguerie furent cédées à ce prince; d'autres furent réunies à la viguerie d'Annot; une seule, celle d'Entrevaux, fut jointe aux terres adjacentes. Par le même traité, la France acquit du roi de Sardaigne huit autres communes et une portion de Puget-Théniers.

Il y avait en Provence six cent soixante-six communes. Si nous avons compté 738 lieux, c'est parce que quelquefois plusieurs lieux ne formaient ensemble qu'une seule et même communauté d'affouagement (1). Il n'y avait donc effectivement en Provence que 666 communes affouagées divisées en 688 paroisses, qui avaient des registres de naissances, mariages et morts.

Sur la population générale fixée à 710,628 habitans on comptait 3,810 étrangers, c'est-à-dire, non provençaux domiciliés, 22,930 valets, domestiques, garçons de travail et apprentis, 17,154 servantes et autres domestiques du sexe féminin.

La population de Marseille était de 87,495 ames, compris 1,049 hommes de troupes réglées.

Les troupes réglées en garnison dans la province entière présentaient ordinairement un effectif de 5,900 hommes. Il y avait de plus deux bataillons de gardes-côtes, de 600 hommes chacun : l'un était établi à Marseille, l'autre à Toulon; un détachement de 200 hommes était en outre fixé aux Martigues. Il y avait encore en Provence deux bataillons de milice, créés par l'ordonnance de 1765, et ayant chacun 710 hommes. Enfin on y comptait une maréchaussée composée de 75 cavaliers et divisée en quatorze brigades. La force armée s'élevait ainsi à 8,795 hommes qui figurent sur le tableau de la population générale.

(1) Pour tout ce qui est relatif au système d'impositions et à l'affouagement, voyez le tom. III, pages 23 à 30.

TABLE GÉNÉRALE

DES SOMMAIRES.

TABLE GÉNÉRALE

DES SOMMAIRES.

PREMIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XI (pag. 97 à 124).

De 1216 à 1245.

CHAPITRE XII (pag. 125 à 157).

XIIe et XIIIe Siècles.

CHAPITRE XIII (pag. 158 à 234).

De 1246 à 1285.

CHAPITRE XIV (pag. 235 à 279.

De 1285 à 1343.

CHAPITRE XV (pag. 280 à 345).

De 1343 à 1382.

bles.— Jeanne épouse de Louis de Tarente. —Louis, roi de Hongrie et frère d'André, envahit le royaume de Naples. — Jeanne se réfugie en Provence. — Les principaux seigneurs du pays la retiennent prisonnière, puis la rendent à la liberté. — Jeanne repousse devant le Pape en plein consistoire l'accusation lancée contre elle touchant le meurtre d'André. — Affreuse peste. — Vente d'Avignon. — Jeanne retourne à Naples. — Le roi de Hongrie qui avait évacué le royaume y revient avec une armée. — Arrangement entre ce prince et Jeanne. — Troubles en Provence et dans le royaume de Naples. — La Provence est ravagée par des brigands. — Révolte de Louis de Duras à Naples. — Sa soumission. — Ravages des Tards-Venus en Provence. — Jeanne, veuve de Louis de Tarente, épouse Jacques d'Aragon. — Le pape Urbain V donne à cette princesse la rose d'or. — Louis d'Anjou envahit la Provence. — Il est repoussé en Languedoc. — Jeanne, à la mort de Jacques d'Aragon, s'unit a Othon de Brunswick. — Schisme dans l'Occident. — Urbain V suscite partout des ennemis à Jeanne. — Charles de Duras marche contre elle. — Cette princesse adopte Louis d'Anjou. — Elle tombe au pouvoir de Charles de Duras. — Louis d'Anjou se dispose à la secourir. — Fin tragique de Jeanne.

CHAPITRE XVI (pag. 346 à 403).

De 1382 à 1434.

Expédition de Louis Ier d'Anjou dans le royaume de Naples. — Ses revers et sa mort. — Louis II, son fils, lui succède. — Le sénéchal Spinoli et la faction de Charles de Duras excitent des troubles en Provence. — Arrivée de la régente Marie de Blois et du jeune Louis II. — La ville d'Aix au pouvoir des insurgés. — La mort de Charles de Duras contribue à la pacification du pays. — Plusieurs parties du territoire provençal sont réunies au duché de Savoie.

CHAPITRE XVII (pag. 404 à 466).

De 1434 à 1481.

TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE XVIII (pag. 5 à 49).

XV[e] Siècle et temps circonvoisins.

CHAPITRE XIX (pag. 50 à 102).

Même époque.

CHAPITRE XX (pag. 103 à 157).

De 1481 à 1537.

CHAPITRE XXI (pag. 158 à 235).

De 1530 à 1582.

— Dévastations et massacres. — Procès des Commissaires du Parlement d'Aix devant le Parlement de Paris. — L'avocat-général Guérin est condamné à la peine de mort. — Progrès de la réforme religieuse en Provence. — Brigandages des deux partis.—Le comte de Crussol est chargé de faire exécuter un édit de pacification. — Durand de Pontevès, premier consul d'Aix, lève l'étendard de la révolte au nom du catholicisme.—Le peuple d'Aix chasse les Protestans de cette ville livrée à l'anarchie. — Le comte de Carces, chef des Catholiques. — Les uns et les autres se combattent avec des fortunes diverses mais toujours avec barbarie. — Les États-Généraux et le Parlement de Provence repoussent l'édit du mois de mars 1563 qui proclamait l'oubli du passé. — Le Parlement est suspendu et une autre cour souveraine est installée à Aix. — Charles IX en Provence. — Michel de Nostradamus. — Rétablissement de l'ancien Parlement. — Après un calme de courte durée, la guerre se rallume entre les Protestans et les Catholiques. — L'Archevêque d'Aix se joint aux premiers. — Événemens et combats divers. — Pacification. — Le comte de Carces reprend les armes. — Mort de Charles IX. — Les Carcistes et les Razats. — Malheurs du pays. — Catherine de Médicis en Provence. — Elle parvient à réconcilier les chefs des deux partis. — La *grande peste*. — L'ermite Valéry.

CHAPITRE XXII (pag. 236 à 289).

De 1582 à 1589.

Formation de la Sainte Ligue. — Le seigneur de Vins chef des Ligueurs provençaux. — Il prend les armes dans l'intérêt de la Foi Catholique. — Les Ligueurs, dirigés par le consul Dariez, dominent à Marseille. — Supplice de ce chef. — Changement subit de politique. — Les Protestans prennent à leur tour les armes, et le baron d'Allemagne

CHAPITRE XXIII (pag. 290 à 335.)

De 1589 à 1591.

QUATRIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXVII (pag. 5 à 28).

De 1610 et temps antérieurs.

Situation de la Provence au seizième siècle. — L'ingénieur Adam de Crapone et ses travaux. — Autres Provençaux qui se sont distingués dans le même siècle. — Malherbe à Aix. — Réunion littéraire qu'il y préside. — Université d'Aix. — Chaires diverses.— L'imprimerie en Provence.— Son établissement à Aix, à Marseille, à Arles et à Toulon. — Esprit de famille. — Superstitions populaires. — Le vicaire Louis Gaufridy et Magdelaine de Mandols. — Leur procès devant le parlement d'Aix. — Dégradation et supplice du Vicaire. — Influence morale de cette cause célèbre.

CHAPITRE XXVIII (pag. 29 à 83.)

De 1611 à 1643.

Du Vair, premier président du parlement de Provence, est nommé garde des sceaux, ensuite il est sacré évêque de Lisieux. — Louis XIII en Provence. — Contestation entre le parlement et la cour des comptes. — Ravages de la peste. — Prétentions despotiques du cardinal Richelieu. —Attitude et résistance du pays. — Excès populaires. — Confédération des Cascaveous blancs et bleus. — Nouveaux désordres. — Triomphe des Cascaveous blancs. — Arrivée du prince de Condé et pacification des troubles. — Vexations du maréchal de Vitry, gouverneur. — Mécontentemens du pays. — Les Espagnols s'emparent des îles d'Hyères et les Français les leur reprennent. — Patriotisme des Provençaux dans cette guerre. — Vitry est remplacé par le comte d'Alais. — Nouveaux empiétemens du ministère sur les priviléges de la Provence. — Suppression des états-généraux et leur remplacement par les assemblées des communautés. — Mort de Richelieu et de Louis XIII.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES SOMMAIRES.

